

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Ecole Nationale Supérieure Agronomique- El-Harrach, Alger**

**Thèse présentée pour l'obtention du diplôme de Doctorat
Es Sciences Agronomiques**

**Effets de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et à la zone de libre
échange Euro-méditerranéenne sur la filière viande bovine**

Présentée et soutenue publiquement par :

M. SADOUD Mohamed

Devant le jury :

Président du jury : M. YAKHLEF Hacène : Professeur à l'ENSA d'Alger

**Directeur de recherche : M.CHEHAT Fouèd : Professeur et directeur de
l'INRAA**

Examineurs :

M.DJENANE Abdelmadjid : Professeur à l'Université de Sétif.

M.KIHAL Omar : Maitre de Conférences à l'ENSA d'Alger

M. DAOUDI Ali : Maitre de Conférences à l'ENSA d'Alger

Année universitaire 2013-2014

RESUME

La filière viande bovine algérienne est confrontée au problème de la mondialisation de l'économie et l'ouverture progressive des frontières aux produits d'origine animale et leurs dérivés venant d'autres pays plus performants où les évolutions techniques et organisationnelles ont permis depuis de longues années la mise à niveau de leur filière viande et l'amélioration de la qualité des produits. Il s'agit de la transition vers une économie concurrentielle et le désengagement de l'Etat, ce dernier étant conduit à concevoir et à mettre en œuvre des réformes dans un contexte marqué par l'accord conclu avec l'union Européenne, et d'adhésion à l'OMC. Les diverses mesures initiées vont aboutir dans les délais relativement courts à la déprotection du marché national, cette situation renvoie aux défis de la conception de nouvelles politiques adaptées à la fois aux données internes et au contexte régional et mondial.

Cette problématique a été étudiée à la fois dans le cadre macroéconomique global et dans un cadre régional, celui de la région du grand Cheliff. Ainsi, l'analyse est effectuée par le recours à une méthodologie pour apporter une analyse aussi exhaustive que possible de l'organisation économique de la filière viande bovine. L'accent a été mis sur structure, comportements des acteurs et les performances en adaptant le paradigme structure, comportement et performances (ACP) à notre étude.

La démarche en termes de structures de la filière viande bovine au niveau de la région du grand Cheliff révèle une grande hétérogénéité entre les acteurs grâce à l'outil statistique qui différencie les exploitations enquêtées. L'analyse typologique des données collectées au cours de l'enquête nous permet d'identifier trois classes d'exploitations bovines de viandes. En effet, l'élevage bovin de viande est présent dans des exploitations très hétérogènes sur le plan structurel. On assiste à l'existence de petites, moyennes et grandes exploitations. Les revenus que réalisent les exploitants proviennent de la pluriactivité. La majorité des exploitations se trouvent dans des conditions de production peu favorables, avec insuffisance des techniques et des méthodes de gestion, ce qui influence sur leurs rendements et limite leur compétitivité.

L'effet, induit de la libéralisation affecterait l'ensemble des exploitations bovine de viande conformément à la typologie dégagées, développée dans les parties structures, comportements et performances, suite aux difficultés et contraintes des nouvelles conditions du commerce international, les facteurs de production locaux (foncier, fourrages) ou importés (aliments concentrés, fourrages) suivraient certainement le mouvement ascendant des prix. Ces exploitants seraient des victimes de la volatilité des prix. La condition de leur survie serait la chute des prix des aliments de bétail.

Cependant, les structures de regroupement, en l'occurrence les marchés aux bestiaux fonctionnent sans contraintes, ce qui leur offre une meilleure diffusion de l'information sur les produits et les prix. Par contre, les structures de transformation, en l'occurrence les abattoirs se trouvent dans des conditions d'abattage qui ne sont pas favorables (problèmes d'hygiène), ainsi, ils fonctionnent en dessous de leur capacité d'abattage. Il en découle que la situation de l'abattage vis à vis de la compétitivité est difficile à établir. Ces dernières suscitent une restructuration par le recours à un partenaire ou un transfert au privé doit résoudre plusieurs difficultés de nature technico-économique tel que le calcul du seuil de rentabilité pour les abattoirs. Ainsi, l'innovation organisationnelle relève de l'adoption de façons de gérer plus efficaces aux différents stades de la transformation.

Mots clés : viande bovine, exploitation, compétitivité, filière, marché

ABSTRACT

Algerian beef industry is facing the problem of globalization of the economy and the gradual opening of borders to animal products and derivatives from other leading countries where technical and organizational developments have long since their years upgrading their meat industry and improving product quality. This is the transition to a competitive economy and the disengagement of the State, the latter leads to design and implement reforms in a context marked by the agreement with the European Union, and accession to the WTO. The various measures are initiated resulted in relatively short deprotection of the domestic market as possible; this refers to the challenges of designing new policies adapted to both internal data and regional and global context.

This problem has been studied in both the overall macroeconomic framework and in a regional context, that of the Greater Cheliff . Thus, the analysis is performed by using a methodology to provide as complete as possible of the economic organization of the beef industry analysis. The emphasis was on structure, behavior of actors and performance by adapting the paradigm structure, behavior and performance (ACP) in our study.

The approach in terms of structures beef industry at the Greater Cheliff reveals a great heterogeneity among actors through statistical tool that differentiate between farms surveyed. Cluster analysis of data collected during the survey allows us to identify three classes of beef cattle farms. Indeed, the cattle meat is present in very heterogeneous farms structurally. we are witnessing the existence of small, medium and large farms. The income realized from operators of multiple. Most farms are in conditions unfavorable production with inadequate technical and management practices, which affect their yields and limit their competitiveness.

The effect induced liberalization affect all farms bovine meat in accordance with the typology identified , developed in parts structures , behaviors and performance , due to the difficulties and constraints of the new conditions of international trade, local inputs (land , fodder) or imported (concentrated feed , fodder) might follow the upward price movement. These operators are victims of price volatility. The condition of their survival would drop the price of cattle feed

However, the grouping structure in the occurrence livestock markets operate without constraints , which gives them a better dissemination of information about products and prices. Against by processing structures, slaughterhouses are in slaughter conditions that are not favorable (hygiene issues), so they operate below their slaughter capacity. It follows that where the slaughter with respect to competitiveness is difficult to establish. Recent rise restructuring by the search for a partner or a private transfer must resolve several technical challenges such as economic calculation of breakeven for slaughterhouses. Thus, organizational innovation requires the adoption of more efficient ways to manage the various stages of processing.

Keywords: Beef, farms, competitiveness, industry, market

ملخص

إن شعبة لحم البقر تخضع إلى مشكلة العولمة الاقتصادية و الانفتاح التدريجي للحدود للمواد الحيوانية و مشتقاتها و التي تأتي من دول ذات نجاعة اقتصادية حيث التطورات التقنية و الاقتصادية سمحت لهذه الدول تسوية شعبيتها للحوم و تحسين نوعية هذه المنتجات. يتعلق الأمر بالتحويلات نحو اقتصاد المنافسة و عدم تدخل الدولة. هذه الأخيرة سلكت و تصورت وضع إصلاحات اقتصادية في إطار عقد شراكة أوروبية و الانضمام إلى المنظمة العالمية للتجارة.

إن مختلف المقاييس المسطرة سوف تؤدي في خلال فترات قصيرة إلى عدم حماية السوق الوطنية. إن هذه الوضعية سوف تؤدي إلى تصور سياسات جديدة متكيفة مع المعطيات الداخلية و الإطار الجهوي و الدولي.

إن دراسة هذه الإشكالية تم في ان واحد في إطار الاقتصاد الكلي و الإطار الجهوي وهي منطقة الشلف الكبرى. نهدف من خلال تحليلنا إلى استعمال منهجية تسمح بمعرفة التنظيم الاقتصادي لشعبة لحم البقر. تم التركيز من خلال هذه الدراسة على طريق البنية السلوك الأعوان و النجاعات و ذلك بتكييف طريقة دراستنا هذه.

إن طريقة بنيات شعبة لحم البقر بمنطقة الشلف الكبرى أعطت اختلافات كبيرة بين مختلف الأعوان بفضل أدوات الإحصاء التي أعطت الفروق بين المستثمرات . إن التحليل النوعي للمعطيات التي تم جمعها خلال دراستنا الميدانية ادى إلى الحصول على ثلاث أقسام من المستثمرات المنتجة للحوم البقر. إن تربية أبقار اللحم موجود بمستثمرات مختلفة من حيث البنية بحيث نجد المستثمرات الصغيرة المتوسطة و الكبيرة. إن الدخول التي يحققها المستثمرون متنوعة.

أن أغلبية المستثمرات موجودة في ظروف قليلة الملائمة مع نقص في تقنيات و طرق التسيير مما يؤثر على مرد ودياتهم و يحد من منافستهم.

إن تحرير التجارة العالمية سوف يؤثر على مجموع المستثمرات المنتجة لأبقار اللحم و التي تم تحليلها من خلال طريقة البنية السلوك و النجاعة و ذلك بسبب الصعوبات و ظروف التجارة العالمية عوامل الإنتاج المحلية (الأرض و الكلاً) والمستوردة (العلف و الكلاً) و التي تتبع حركة تصاعدية للأسعار. إن هؤلاء المستثمرين سوف يتأثرون بالتهاب الأسعار العالمية و بالتالي فإن بفانهم سيكون بانخفاض الأسعار.

أما هياكل التجميع و هي أسواق الحيوانات فسوف تشتغل بدون عراقيل مما يسمح لها بتمرير المعلومات عن المنتجات و الأسعار بينما هياكل التحويل للحوم و نقصد بذلك مذابح الحيوانات فتوجد في ظروف دمج غير ملائمة (مشكل النظافة) و تشتغل بقدرة إنتاج سيئة . إن وضعية الذبح مقارنة مع المنافسة صعبة القياس. هذه الأخيرة تتطلب إعادة الهيكلة بالبحث عن شريك أو تحويل إلى خواص و الذي يساعد على حلول تقنية و اقتصادية كحساب مستوى اعلي من المرودية بالنسبة لمذابح الحيوانات و كذا تجديد التنظيم يسمح بتسيير عقلاني لمختلف مراحل تحويل اللحوم .

كلمات المفتاح: لحم البقر - مستثمرة منافسة شعبة- سوق

REMERCIEMENTS

Je remercie très chaleureusement le Professeur **M. Chehat Fouèd** directeur de l'INRA d'Algérie qui m'a fait l'honneur de diriger cette thèse. Je le remercie tout particulièrement pour son aide précieuse lors de la phase de rédaction et de relectures du manuscrit. Ses remarques critiques et constructives et ses conseils avisés m'ont toujours amené à prendre du recul, me remettre en question et ainsi approfondir mes questions.

Je remercie tout aussi chaleureusement **M. Bencharif Abdelhamid**, enseignant-chercheur à l'IAM Montpellier, mon co-directeur de thèse pour son aide inestimable et déterminant, notamment durant les phases de recherche bibliographique au niveau du centre de documentation de l'Institut. Ses orientations et sa disponibilité m'ont énormément facilité le travail lors de mes déplacements en France.

Mes remerciements vont aussi au Professeur **M. Yakhlef Hacène**, enseignant à l'ENSA d'Alger, pour avoir bien voulu chapeauter le jury de ma thèse.

Mes remerciements s'adressent aussi au Professeur **M. Djenane Abdelmadjid**, enseignant à l'Université Sétif, qui a aimablement accepté de juger ce travail.

J'exprime mes remerciements à **M. Daoudi Ali** et **M. Kihal Omar.**, Maîtres de conférences à l'ENSA d'Alger qui ont accepté de faire partie du jury

Le concours des directions des services de l'agriculture a été souvent indispensable pour approcher les acteurs de la filière en Algérie. Ainsi, je remercie vivement les responsables : i/des services de production animale, ii/des services vétérinaires, iii/ des délégations de l'agriculture, iiiii/des chambres d'agriculture, iiiiii/ des services vétérinaire d'APC des wilayates de Chlef et Ain Defla.

En plus des responsables, je remercie tous les éleveurs et les bouchers des deux régions, ainsi que M. Bouchakor Djillali, ingénieur de l'ITELV, le préposé de l'abattoir de Chlef pour leur disponibilité lors des enquêtes.

Je remercie également ma cousine Sadouki Rachida, responsable de la 2^e post graduation ainsi que mon son mari et cousin Mr Sadouki Mohamed enseignant à l'ENSA d'Alger

Ma sympathie s'adresse à mes amis et collègues de la faculté des Sciences et de l'Institut d'Agronomie de l'Université Hassiba Benbouali de Chlef.

A la mémoire de mon père qui nous a quittés au milieu de cette thèse

A ma mère, pour son amour abondant et ses prières quotidiennes

A ma femme qui m'a constamment soutenu et encouragé

A mes enfants : Yassine, Hadjer, Sarra et Zaineb

A toute la famille de SADOUD et SADOUKI.

Table des matières

Liste des tableaux.....	6
Liste des graphiques.....	7
Liste des figures.....	9
Liste des acronymes.....	10

Introduction Problématique

Chapitre I : Méthodologie de recherche	16
Section 1 : Méthodologie générale	16
1.1. Les fondements de l'approche filière	16
1.2. La compétitivité	18
Section 2. Approche retenue de l'étude de la filière viande bovine	19
2.1/ La démarche	20
2.2/ La compétitivité de la filière viande bovine : quelques aspects méthodologiques	22
2.3/ Les déterminants de la compétitivité.....	23
2.4/ Analyse globale de la compétitivité de la filière viande bovine	25
Section 3 : Organisation de l'étude	27
3.1/ Recueil de l'information	27
3.2/ Présentation de la région d'étude : les plaines du grand Cheliff.....	28
3.3/ Méthodologie, résultat de l'enquête et interprétation	38
Chapitre II : Le contexte général de l'étude : La filière viande bovine dans le monde et en Europe	40
Section 1 : Vue d'ensemble de négociations sur l'agriculture	41
1.2/ L'agriculture dans les négociations du cycle d'Uruguay	41
1.3/L'organisation mondiale du commerce, la zone de libre échange	43
UE-pays Méditerranéens.....	43
1.3.1/ Les engagements de Doha	44
1.3.2/ La politique agricole commune	44
1.3.3/Accord d'association UE/Algérie	46
Section 2 : La filière viande bovine en Algérie.....	49
2.1/ Aperçu sur l'élevage bovin	49
2.2/ Répartition géographique du cheptel bovin national	49
2.3/Les systèmes d'élevage bovin	50
2.4/ L'offre alimentaire pour le cheptel	52
2.5/ Programmes nationaux de développement de l'élevage bovin	56
2.6/ Evolution de la structure de la production de viande rouge	61
2.7/ L'abattage	62
2.8/ Les importations de viande bovine.....	63
2.9/ La consommation de la viande rouge en Algérie	69
2.10/ Evolution des prix moyens annuels à la consommation des viandes rouges ...	71
2.11/Les fonctions d'abattages	73

Chapitre 3 : Situation et perspectives de la filière viande bovine au niveau mondial et européen		
		79
Section 1 : Le marché mondial de la viande bovine		79
1.1/ Principaux pays producteurs.....		80
1.2/ Les échanges		81
1.2.1/ Les principaux pays exportateurs.....		82
1.2.2/ Les principaux pays importateurs.....		83
1.3/ Evolution mondiale de la consommation de viande bovine.....		85
1.4/ Prix mondiaux des viandes bovines des principaux pays producteurs.....		87
Section 2 : Les politiques de viande bovine.....		89
2.1/ La PAC et les OCM dans l'UE.....		89
2.2/ La politique américaine dans le secteur de viande bovine.....		92
2.3/ La politique Brésilienne dans le secteur de la viande bovine.....		94
2.4/ La politique argentine.....		95
2.5/ La politique Uruguayenne		96
2.6/ La politique de la Nouvelle-Zélande en viande bovine.....		96
Section3 : La libéralisation du commerce.....		97
3.1/ Industrie du secteur bovin et les grands groupes de la viande Bovine.....		99
3.1.1/ Importance de la grande distribution.....		99
3.1.2/ Les grands groupes mondiaux de la viande bovine.....		100
3.1.2.1/ Les facteurs explicatifs de la stratégie d'internationalisation.....		102
3.1.2.2/ Conséquences de l'internationalisation.....		103
3.1.2.3// Les défis des grands opérateurs américains		103
Partie II : Analyse mesoéconomique de la filière viande bovine.....		107
Chapitre 4: Analyse des structures de la filière viande bovine dans la région du Cheliff.....		107
		107
Section 1- Analyse de la diversité de l'élevage bovin de viande.....		107
1/ Les différents types d'exploitations.....		108
1.1/ Répartition des exploitations enquêtées selon le capital foncier.....		108
1.2/ Le mode d'exploitation.....		108
1.3/ Caractéristiques socioéconomiques des exploitations.....		109
1.4/ Ressources hydriques.....		109
1.5/ Source des revenus.....		110
1.6/ Bâtiment d'élevage.....		111
1.7/ Hygiène des étables.....		112
1.8/ Moyens durables mobiliers.....		112
1.9/ Part de la superficie fourragère totale dans l'exploitation.....		113

1.11/ Caractéristiques techniques des exploitations enquêtées	114
1.12/ La taille du cheptel selon l'effectif des vaches laitières.....	114
1.13/ Conduite de la reproduction.....	115
1.14/ Répartition des vêlages.....	116
1.15/ Mortalité des veaux.....	117
1.16/ Origine et modalité d'utilisation des taureaux reproducteurs.....	117
1.17/ Alimentation du cheptel.....	117
1.18/ La conduite de l'élevage des veaux.....	119
1.19/ Commercialisation et relation avec l'aval.....	120
Section 2 : Les types d'élevage retenus.....	121
2.1/ Les petits éleveurs à base de lait et de viande (Classe A).....	123
2.2/ Les producteurs qui vendent directement au marché (Classe B).....	124
2.3/ Les grands éleveurs mixtes laits viandes (Classe C).....	124
2.4/ Destination des animaux de viande.....	124
Section 3. Les structures de regroupement et de la transformation.....	126
3.1/ Les structures de regroupement : les marchés aux bestiaux	126
3.2/ Les structures de transformation: Activité d'abattage dans l'abattoir de Chlef.....	128
Chapitre 5: Les acteurs de la filière viande bovine	134
Section 1:Les principaux acteurs.....	134
1.1/ Les producteurs des viandes bovines.....	134
1.2/ Les maquignons.....	135
1.3/ Les bouchers.....	139
Chapitre 6: Les performances de la filière viande bovine.....	149
1.1/ Approche méthodologique.....	149
1.2/ Analyse des charges.....	150
1.3/ Analyse des produits.....	152
1.4/ Analyse du prix de revient	153
Section2 : Analyse des prix à la collecte et à la transformation.....	154
2.1/ Les fluctuations des prix des bovins au niveau du marché aux bestiaux.....	154
2.2/ Analyse des prix des différents types d'aliments des bovins.....	155
2.3/Coût de la transformation d'une bête en carcasse.....	156
Section3 : Analyse économique de la filière.....	157
3.1/ Les marges au niveau de la production de viande bovine.....	157
3.2/ Analyse des marges réalisées par les maquignons.....	158
3.3// Analyse des marges réalisées par les bouchers.....	158

III : Analyse comparée de la compétitivité et perspectives de de la filière viande bovine

Chapitre 7 : Compétitivité de la filière viande bovine en Algérie

166

Section 1. Analyse comparée de la compétitivité « hors coûts » de la filière

viande bovine en Algérie et ceux des pays concurrents.....	167
1.1/ Les facteurs exogènes.....	167
1.1.1/ Importance de la filière viande bovine en Europe soutenus par la PAC.....	167
1.1.2/ Organisation originale de la filière en Europe et faible en Algérie.....	168
1.1.3/ Un changement social historique majeur : urbanisation.....	170
1.1.4/ Ressources naturelles : pression, surexploitation et dégradation.....	171
1.1.5/ Le taux de change	171
1.2/ Analyse comparée des structures.....	173
1.2.1/ Des structures agraires peu adaptées et tendance à l'augmentation des surfaces en Europe	173
1.2.2/ Le poids de la subvention européenne et sa faiblesse en Algérie.....	174
1.2.3/ Nombre d'exploitation bovine en France est plus important qu'en Algérie..	174
1.3/ Analyse comparée de l'aval de la filière.....	175
1.3.1/ Organisation des marchés aux bestiaux européens.....	175
1.3.2/ Abattage: importance de l'abattage non contrôlé en Algérie contre une élévation du contrôle de la qualité et de traçabilité en Europe.....	176
1.3.3/ Un développement de l'industrie de transformation de la viande bovine en UE et une filière qui demeure traditionnelle en Algérie.....	179
1.4/ Analyse de Porter appliquée à la filière viande bovine en Algérie.....	180
1.4.1/ L'intensité de la rivalité entre les concurrents existants.....	181
1.4.2/ Les nouveaux entrants.....	181
1.4.3/ Le pouvoir de négociation des fournisseurs et des clients.....	182
1.4.4/ Les produits de substitution.....	183
1.4.5/ L'Etat.....	183
Section 2- Analyse de la compétitivité coûts de la filière viande bovine.....	184
2.1/ Evaluation de la compétitivité de la filière viande bovine en Algérie en termes de TPN et de TPE.....	184
2.2/ Analyse comparée des éléments à l'origine de la compétitivité coûts les prix et les coûts de production.....	188
2.2.1/ Analyse comparative des prix à la production de la viande bovine.....	188
2.2.2/ Analyse comparée des coûts de production	192
Points faibles et points forts de la filière viande bovine.....	197
Menaces et opportunités de la filière viande bovine.....	198

Chapitre 8: Perspectives de libéralisation de la filière viande bovine en Algérie	199
Section 1: L'agriculture à l'OMC	200
1/ Les acteurs et leurs intérêts	200
1.1/ Les principales divergences de la négociation agricole	200
1.2/ Les négociations agricoles: principales enjeux	202
2/ Les principaux acteurs aux négociations	203
2.1/ Le poids des pays en développement	203
2.2/ L'Union Européenne	205
2.4/ Les Etats-Unis	205
2.4/ Les propositions américaines à l'OMC : impacts sur l'agriculture US et mondiale	206
2.5/ La négociation agricole est marquée par un clivage Nord-Sud	207
2.6/ Exploitation des avantages comparatifs ou politiques agricoles	207
Section 2- Effets sur la filière viande bovine en Algérie	207
2.1/ La politique commerciale en Algérie	206
2.2/ Les effets prévisibles de la libéralisation de la filière viande bovine en Algérie	212
2.3/ Impact potentiel d'une plus grande libéralisation	213
Conclusion générale	217
Table des annexes	231
Table annexe 1 : Questionnaire des éleveurs	231
Table annexe 2 : Questionnaire des maquignons	241
Table annexe 3 : Questionnaire des bouchers	242
Table annexe 4 : Enquête marché	243
Table annexe 5 : Enquête abattoir	244

Liste des tableaux

Tableau 1 : produits bénéficiant des concessions

Tableau 2: Structure de l'élevage bovin national

Tableau 3: Evolution des superficies fourragères et de leur part dans la superficie agricole totale (Unité : hectare)

Tableau 4: Evolution des surfaces et productions des prairies naturelles et des jachères fauchées en Algérie (1990-2012)

Tableau 5: Evolution des surfaces de fourrages cultivés en Algérie (1990-2012)

Tableau 6: Origine des importations des viandes bovines U : Tonne

Tableau 7: Disponibilités en viandes bovine et ovine par personne en Algérie,
U : Kg/pers/an

Tableau 8: Structure des produits viandes rouges par strate (U : Millions de DA)

Tableau 9 : Les marchés aux bestiaux fréquentés par les opérateurs au niveau national

Tableau 10 : Les activités des maquignons

11: Flux annuels d'ovins et de bovins réalisés par les maquignons (U: têtes)

Tableau 12 : Les activités des bouchers

Tableau 13 : flux annuels d'ovins et de bovins abattus par les bouchers U: têtes

Tableau 14: Structure des volumes mensuels des viandes traitées par les bouchers

Tableau 15 : frais d'abattage du bovin et de l'ovin

Tableau 16: comparaison entre le prix moyen de viande bovine en provenance de l'UE et le prix moyen de viande bovine locale au niveau de l'un des ports d'Algérie. U : euro/kg

Tableau 17 : Comparaison entre le prix moyen de viande bovine en provenance de l'UE et le prix moyen de viande bovine locale au niveau de l'un des ports d'Algérie. U : euro/kg

Tableau 18 : Comparaison entre le prix moyen de viande bovine en provenance de l'UE et le prix moyen de viande bovine locale au niveau de l'un des ports d'Algérie. U : euro/kg

Tableau 19: Prix internationaux des ateliers bovins viandes

Tableau 20: récapitulatif des coûts de production de la viande bovine de différents pays (U : €/100 Kg vifs)

Tableau 21: Les coûts de revient par type d'élevage sur la base du taux de change de 2009 (1€ = 91.24 DA)

Tableau 22 : Points faibles et points forts de la filière viande bovine

Tableau 23 : Menaces et opportunités de la filière viande bovine

Tableau 24 : Evolution es prix mondiaux de la viande bovine (euro/tonne)

Liste des graphiques

- Graphique 1: Evolution des terres utilisées par l'agriculture
- Graphique 2: Evolution de la superficie agricole utile (SAU)
- Graphique 3 : Evolution des terres au repos ou en jachère
- Graphique 4: Evolution des superficies des cultures herbacées
- Graphique 5: Evolution de la superficie des cultures céréalières
- Graphique 6: Evolution de la superficie des cultures fourragères
- Graphique 7: Evolution de la superficie des cultures maraichères
- Graphique 8: Evolution de la superficie des cultures de légumes secs
- Graphique 9: Evolution de la superficie des prairies naturelles
- Graphique 10: Subventions totales à la viande bovine exportée par l'UE (1996 à 2002),
- Graphique 11: Evolution du taux de dumping total de la viande bovine exportée par l'UE (1996 à 2002)
- Graphique 12: Evolution du cheptel bovin (U : milliers de têtes)
- Graphique 13: Evolution des importations des semences d'avoine (U : tonne)
- Graphique 14: Evolution des importations d'orge (U : tonne)
- Graphique 15: Evolution des importations de maïs (U : 1000 tonne)
- Graphique 16: Evolution des importations des aliments composés pour bovins (U : tonne)
- Graphique 17: Evolution de la production nationale des viandes rouges (en tonne)
- Graphique 18: Evolution des abattages contrôlés et non contrôlés des bovins et ovins (Tonne)
- Graphique 19: Evolution des importations de viandes bovines (en tonne)
- Graphique 20: Evolution des importations des animaux vivants (U : têtes)
- Graphique 21: Evolution des prix à l'importation des viandes bovines désossées (U:\$/Tonne)
- Graphique 22: Evolution du taux d'autosuffisance en viandes rouges (TAS)
- Graphique 23: Evolution des prix moyens à la consommation des viandes (en DA/Kg)
- Graphique 24: prix à la consommation des différentes catégories des viandes bovines
- Graphique 25 : Evolution des prix moyens annuels à la consommation des dérivés de la viande bovine
- Graphique 26 : Cheptel bovin des principaux pays producteurs (Millions de têtes)
- Graphique 27 : Principaux pays producteurs mondiaux de gros bovins (Milliers de têtes)
- Graphique 28 : Principaux pays exportateurs de gros bovins et de veaux (animaux vivants, viandes et conserves) (U : Milliers de têtes)

Graphique 29: Principaux pays importateurs de gros bovins et de veaux (animaux vivants, viandes et conserves) (U : Milliers de t e c)

Graphique 30 : Parts moyennes de quelques pays dans la consommation mondiale de viande bovine (1991-2012)

Graphique 31: Evolution de la consommation mondiale de viande bovine (U: milliers de t e c)

Graphique 32: Evolution de la consommation individuelle annuelle de viande bovine dans l'UE (moyenne 1991-2012)

Graphique 33: Taux d'auto approvisionnement en viande bovine dans l'UE (moyenne 1991-2002 en %).

Graphique 33: prix à la production des viandes bovines (U : Dollars E-U/Tonne)

Graphique 34 : Répartition des exploitations enquêtées selon le capital foncier

Graphique 35 : Répartition des exploitations selon l'âge des exploitants et leur niveau d'instruction

Graphique 36 : Répartition des exploitations selon le mode d'approvisionnement en eau

Graphique 37: Répartition des exploitations selon les sources de revenu

Graphique 38 : Modes de stabulation

Graphique 39: Part de la superficie fourragère totale dans l'exploitation

Graphique 40 : Répartition des exploitations enquêtées selon l'effectif des vaches laitières

Graphique 41 Graphique uni variés de l'espèce ovine des maquignons

Graphique 42 Graphique uni variés de l'espèce bovine des maquignons

Graphique 43 Graphique uni variés de l'espèce ovine des bouchers

Graphique 44 Graphique uni variés de l'espèce bovine des bouchers

Graphique 45 : Modes de reproduction dans les différentes exploitations

Graphique 46: Répartition des exploitations selon le type de sevrage

Graphique 47. Flux mensuels des bovins sur le marché de Chlef (2008/2009)

Graphique 48 : Volumes d'abattages des bovins et ovins à l'abattoir de Chlef

Graphique 49: Flux d'abattage de bovins saisonniers à l'abattoir de Chlef (Année 2009)

Graphique 50: Caractéristiques de l'activité bouchère

Graphique 51: Structure des coûts de production par classe d'élevage en DA /Kg

Graphique 52: Répartition des charges de structure par classe

Graphique 53 : Structure du prix de revient par classe d'élevage en DA/Kg (Année 2009)

Graphique 54. Prix des différentes catégories de bovins sur le marché aux bestiaux de Chlef (2008/2009)

Graphique 55. Evolution des prix des différents aliments sur le marché aux bestiaux de Chlef (2008/2009)

Graphique 56: Structure de la marge brute par classe d'élevage (DA/tête)

Graphique 57: Structure de la marge moyenne mensuelle bovine par maquignon

Graphique 58: Structure de la marge globale moyenne mensuelle par maquignon

Graphique 59: Part de la marge moyenne mensuelle bovine dans la marge globale par maquignon

Graphique 60 : Structure de la marge moyenne saisonnière de viande bovine / boucher

Graphique 61 : Structure de la marge moyenne saisonnière de viande rouge / boucher

Graphique 62: Structure de la marge moyenne mensuelle de viande rouge / boucher

Graphique 63 : Structure de la marge moyenne mensuelle de viande bovine / boucher

Graphique 64: Part de la marge moyenne mensuelle bovine dans la marge globale par boucher

Graphique 65 : Evolution du taux de change en Dollar et en Euro

Graphique 66 : Evolution comparée du prix à la production de la viande bovine par pays (U : Dollars E-U/Tonne).

Graphique 67: Comparaison des coûts de production en % par poste de l'échantillon enquêté et de la moyenne française

Liste des figures

Figure 1 : la méthode SCP

Figure 2 : Les déterminants de la compétitivité

Figure3 : Carte de répartition des tueries en Algérie

Figure 4 : Carte de répartition des abattoirs en Algérie

Figure 5 : Circuits d'abattage dans les différentes zones en Algérie

Figure 6 : Circuits d'abattage au nord algérien

Figure 7: Calendrier fourrager

Figure 8: Cercle de corrélation des variables de l'ACP (Axe 1 et Axe 2)

Figure 9: cercle de corrélation des variables de l'ACP (Axe 1 et Axe 3)

Figure 10: Schéma de la carte d'individus

Figure 11: Schéma des circuits de commercialisation de la viande bovine dans la région du Cheliff

Figure12 : Schéma de Porter

Liste des acronymes

AAUR/Accord sur l'agriculture de l'Uruguay Round

Caf : Coût assurance fret

Eqc : Equivalent carcasse

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Kg : Kilogramme

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OMC : Organisation mondiale du commerciale

ONS : Office nationale des statistiques

PAC : Politique agricole commune

PAS : Plan d'ajustement structurel

SAU : Surface agricole utile

SCP : Structures Comportements et performances

SWOT : Strength, Weaknesses, Opportunity, Threat

TPN : Taux de protection nominal

TPE: Taux de protection effectif

UF : Unité fourragère

UGB : Unité de gros bétail

USDA: United States Department of agriculture

Introduction-Problématique

Tous les plans de développement assignent à l'agriculture algérienne une fonction majeure : satisfaire les besoins alimentaires du pays dans le cadre de son indépendance économique. En rapport avec cette fonction, le premier plan quadriennal (1970-1973) qui fixait au secteur agricole l'objectif de « **mieux nourrir la population en croissance rapide** », élabore une stratégie orientée vers des programmes d'intensification céréalière et de développement des productions animales, avec la priorité accordée aux grands élevages (bovins et ovins) (Chehat, 2008).

Le deuxième plan quadriennal (1974-1977), en se basant sur les limites technico-économiques de l'appareil de production agricole, introduit la notion de besoins prioritaires et stratégiques : il attribue au secteur agricole l'objectif de fournir en priorité les « **produits de base** », céréales, lait et viande afin de satisfaire les besoins du pays à l'horizon 1980, grâce à un système de soutien des prix à la consommation .Le plan quinquennal (1980-1984) tout en poursuivant l'objectif d'atténuer la dépendance alimentaire, évoque la nécessité d'adapter les productions afin d'éliminer au maximum et en priorité les tensions qui pèsent sur les marchés des biens de consommation y compris les viandes rouges. Ces objectifs n'ont pas été atteints, du fait que la grande majorité de notre élevage est extensif, caractérisé par les conditions d'alimentation et d'abreuvement très précaires, puisque plus de 90% de ce cheptel vit sur des terrains de parcours (pâturages du nord pour les bovins et steppe pour les moutons) dont les ressources fourragères dépendent de la pluviométrie (Soukehal, 1981) ; la difficulté de produire liée aux conditions de la productivité agricole renvoie aux conditions de marché ou se manifeste une crise de l'offre, ce qui au contraire jouent en faveur d'un système de prix qui confère aux offreurs et aux vendeurs de ces produits la détention d'une position de monopole, génératrice de sur rente (Bedrani, 1985). C'est ainsi que l'Etat s'est engagé dans la prise en charge de la régulation des principales filières agroalimentaires y compris les viandes rouges à travers la mis en place de sociétés nationales et d'offices publics disposant de monopole de transformation, d'importation et de distribution en gros des produits alimentaires de base tel que l'ENAPAL, entreprise d'approvisionnement en produits alimentaires qui s'intéressait à l'importation depuis 1984 de la viande congelée ou fraîche et aussi l'achat des animaux vifs à des maquignons pour les faire abattre, ainsi que l'ENAFROID, entreprise nationale du froid qui avait comme prérogatives l'importation, le stockage et la vente en grandes quantités de produits congelés à partir du marché mondial en approvisionnant les galeries et collectivités et enfin l'OREVIC, Office régional des viandes du centre et l'OREVO

(Ouest) et l'OREVE (Est), qui étaient des entreprises spécialisées dans l'abattage la transformation et la distribution des viandes en approvisionnant leurs clientèles qui se composaient essentiellement des grandes surfaces, de bouchers détaillants et de collectivités. L'exécution des politiques de sécurité alimentaire est alors confiée à ces entreprises qui sous les effets conjugués de la pression de la demande sociale, des injonctions politiques de l'Etat et de la faible élasticité de la production agricole, vont se déconnecter progressivement de l'agriculture nationale et privilégier les importations massives de ces produits. Une telle politique n'a pu être concrétisée que grâce à l'aisance financière, liée à la mobilisation de la rente pétrolière, qui a permis à l'Etat de consacrer d'importantes ressources financières à l'importation des produits alimentaires y compris les viandes et au soutien des prix à la consommation.

Le mode de régulation par les pouvoirs publics des filières agro-alimentaires durant cette période, a fortement marqué le comportement des différents acteurs de la filière viande. Cette intervention de l'Etat pour réguler le marché des viandes avait pour but de stimuler la production nationale (Benfrid, 1988). Mais ceci a entraîné une dualité de l'offre-importation et production locale et des systèmes prix- prix fixé et prix marché, avec deux logiques: une logique d'Etat et une logique de marché, ce qui a conduit à mettre en place une double organisation des marchés et des réseaux de distribution des viandes : un réseau étatique comprenant des entreprises d'importations, de transformation et de conditionnement et un réseau privé composé de plusieurs dizaines d'intermédiaires (Ait Amara, 1988), ce qui a renforcé encore la relation des acteurs de la filière. Cette structure de l'offre a permis un écoulement de la production locale à des prix très avantageux pour les producteurs et un transfert important du surplus au bénéfice de l'agriculture privée qui détient l'essentiel de la production bovine et ovine et offre sa production en totalité aux prix de marché. Mais, suite à la lenteur de développement des productions animales classiques bovine et ovine, il apparaissait la nécessité de changement en matière de stratégies de développement des élevages et des viandes avicoles qui étaient jugés stratégiques car en plus de leur disponibilité à longueur d'année sur le marché, leurs prix restaient accessibles à toutes les couches sociales. Durant le 1^{er} plan quinquennal, les productions animales, particulièrement la production avicole ont connu différentes structures d'encadrement et le secteur avicole s'est vu assigner la mission d'assurer à la fin de 1984 les 2/3 de l'augmentation projetée en protéines animales. En effet, à partir de 1982 l'Etat a pris la charge d'accélérer le développement de l'aviculture dans le cadre de la 1^{ère} restructuration de l'appareil de production initiée par le secteur étatique. Le 2^{ème} plan quinquennal constitue une continuité du plan précédent. Les objectifs fixés à

l'horizon 1990 étaient 8,5 kg/ha/an, vont subir un accroissement important induit par l'accroissement du cheptel (Benfrid, 1988).

La libéralisation du commerce extérieur et l'implantation progressive des opérateurs privés dans l'importation des intrants, avec la libéralisation totale des prix des intrants avicoles et ont entraîné un prix élevé pour les viandes par rapport aux céréales et ont incité les producteurs céréaliers à se convertir en producteurs de viandes (Benfrid, 1997). Le soutien aux fourrages a profité inégalement aux différents acteurs de la filière. Il est fonction de leur disponibilités financières au moment où les cours des fourrages sont les plus bas et de leurs capacités de négociation au sein des coopératives d'élevage. Ce sont ces paramètres qui différencient l'accès aux ressources fourragères. Aussi, la protection du marché de la viande s'est faite essentiellement par le contingentement des importations limitées aux besoins des collectivités et des ménages pendant les périodes de grande consommation (Ramadan et Aid El Adha), leurs commercialisations se faisant par les grandes surfaces (Souk El Fellah et Galeries Algériennes), et mises sous le contrôle des offices régionaux de viandes disposant de moyens de stockage et ce pour tenter de peser sur l'évolution des prix, mais sans succès (Benfrid, 1997). Effet, il n'y avait pas de concurrence entre les importations et les produits locaux, et le niveau des prix se fixaient d'une manière indépendante sur les deux marchés. C'est ainsi qu'un même produit selon son origine et le circuit de distribution considéré, peut être offert à des prix différents mais quantitativement, les importations n'étaient pas suffisantes pour peser sur les prix des produits locaux. La restructuration des entreprises publiques économiques a occupé une place dans le processus de ces réformes, qui avait pour objectif de doter ces entreprises d'une plus grande autonomie de gestion en réduisant leur taille (Djenane, 1997) mais les résultats étaient décevants entraînant un vaste mouvement de dissolution d'entreprises. Ce processus impliquait le regroupement des entreprises d'une même filière, tel que les offices de viandes rouges, l'ONAB et les 3 offices avicoles qui étaient gérés par les holdings publics des industries agroalimentaires.

Les importations des viandes sont soumises à concurrence aux importateurs privés mais avec de faibles quantités. En 1991 celles-ci étaient de l'ordre de 14 546 T ; soit 5.5% des besoins totaux (Nouad, 2003) passant à 56 000 tonnes en 2006, soit 15% de ces besoins. Cette forte protection a créé un déséquilibre entre une demande en forte croissance et une croissance plus lente de l'offre, ce qui a entraîné un élevage bovin et ovin spéculatif et des rentes pour l'ensemble des acteurs (Benfrid, 1997). Les enquêtes publiées ont fait ressortir des niveaux de consommation annuelle de 4kg de viande ovine et 3.5kg de viande bovine.

.La croissance démographique et la dégradation du pouvoir d'achat, ont donné lieu à une baisse de la consommation des viandes rouges de 40% ces 10 dernières années de 2000 à 2010, notamment pour les catégories sociales à revenus fixes.

C'est la forte demande générée par les catégories sociales à revenus élevés qui ont amélioré leur modèle de consommation en augmentant leur consommation de protéines animales et ont permis le maintien d'un niveau élevé du prix de la viande.

Cependant, cette filière est confrontée au problème de la mondialisation de l'économie et l'ouverture progressive des frontières aux produits d'origine animale et leurs dérivés venant d'autres pays plus performants où les évolutions techniques et organisationnelles ont permis depuis de longues années la mise à niveau de leur filière viande et l'amélioration de la qualité des produits. Il s'agit de la transition vers une économie concurrentielle et du désengagement de l'Etat, ce dernier étant conduit à concevoir et à mettre en œuvre des réformes dans un contexte marqué par l'accord conclu avec l'Union Européenne, et de négociations pour l'adhésion à l'OMC. Les diverses mesures initiées vont aboutir dans les délais relativement courts à la déprotection du marché national. Cette situation renvoie aux défis de la conception de nouvelles politiques adaptées à la fois aux données internes et au contexte régional et mondial.

Le pays doit faire face au défi de la restructuration, de la compétitivité et de la maîtrise de la régulation des filières agro-alimentaires

La présente recherche pose la question principale suivante:

-Quel sera l'effet de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et à la zone de libre échange Euro-méditerranéenne sur la compétitivité de la filière viande bovine ?

D'une façon générale, cette question pose la problématique du fonctionnement de la filière viande bovine. Cette problématique renvoie à deux niveaux d'analyse:

- les changements qui s'opèrent au niveau du marché mondial de viande bovine, son évolution, ses tendances et orientations ainsi que les problèmes rencontrés.

-l'évolution des importations des viandes et les différents intervenants de la filière: importateurs, éleveurs, chevillards, maquignons et bouchers.

Hypothèse 1: À notre sens, la filière viande bovine demeurera non compétitive, à cause de la production de viande bovine qui reste mal maîtrisée ; le cycle de production est très long et une logique de production des bovins qui est autonome par rapport à la demande en viande. Ainsi, le modèle de consommation alimentaire et les habitudes alimentaires limite le développement de la transformation des viandes, d'où la transformation et la distribution qui

restent très spéculatives et donc le caractère exclusivement artisanal et commercial de ces entreprises. A cela s'ajoute la structure de coûts de production qui sont élevés et la faiblesse de la production et de la productivité.

Hypothèse 2:

Les atouts de compétitivité dont dispose la filière en Algérie paraissent réduits, compte tenu des contraintes qui pèsent sur sa capacité concurrentielle. En outre, l'environnement économique (infrastructures, taux de change), les facteurs sociaux (démographie, urbanisation), les facteurs territoriaux (SAU, eau, climat) l'organisation et l'articulation des différents maillons de la filière demeurent peu favorables comparativement aux pays concurrents. Les politiques d'élevage doivent donc être adaptées aux transformations de l'environnement macro-économique et des règles du commerce international.

Structuration de la thèse

Pour étudier les effets de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et à la zone de libres échanges euro-méditerranéens sur la filière viande bovine et eu égard à la problématique et la méthodologie de notre recherche. Nous avons structuré notre thèse en trois parties.

La première partie débute par un premier chapitre consacré à la présentation de la méthodologie adoptée et consacrée au cadre conceptuel (filiale et compétitivité) ainsi que le paradigme structure, comportement et performance.

Le second chapitre sera consacré à l'analyse du contexte international de l'échange et l'accord agricole conclu à Marrakech et l'accord d'association avec l'Union Européenne ainsi que le contexte de la filière viande bovine. Le troisième chapitre sera consacré à la situation et aux perspectives de la filière viande bovine au niveau mondial et européen

La deuxième partie sera consacrée à l'analyse méso économique de la filière viande bovine ou nous exposons les résultats de l'étude empirique réservée à la région du Cheliff. Cette analyse est effectuée par le recours à la méthode du paradigme SCP capable d'expliquer les relations causales entre les structures (chapitre 4) de la filière, les stratégies des acteurs sur ce marché (chapitre 5) et leurs performances économiques (chapitre 6)

Quant à la troisième partie elle portera sur les résultats obtenus dans les chapitres précédents en termes de structures, comportements et performances et qui seront confrontés aux résultats similaires des filières des pays concurrents (chapitre 7).

Le chapitre 8 sera consacré à l'analyse des effets prévisibles sur les acteurs de la filière pour déboucher sur les perspectives d'évolution du contexte national et international de la filière.

Partie I : Méthodologie de recherche, contexte général et concurrentiel

Introduction

Dans la présentation de la méthodologie, nous utiliserons le schéma de Porter pour analyser la filière viande bovine, ainsi que les paramètres permettant de caractériser la compétitivité coût et hors coût.

Dans cette partie, nous présenterons dans un premier chapitre la méthodologie de recherche ; le second chapitre concerne la présentation du contexte international (vue d'ensemble des négociations sur l'agriculture, l'organisation mondiale du commerce la politique agricole commune, soutien à la production de viande bovine, accord d'association UE/l'Algérie) et national (filiale viande bovine en Algérie, avec un aperçu sur l'élevage et production de viande bovine et les programmes de développement de viande bovine). Le troisième chapitre sera consacré au marché mondial de la viande bovine, avec les grands pays producteurs, exportateurs et importateurs de ces produits, les échanges qui s'opèrent au niveau mondial et la tendance du prix mondial de ces viandes.

Chapitre I : Méthodologie de recherche

Section 1 : Méthodologie générale

La réponse aux interrogations posées au niveau de la problématique exige une approche. Le développement des activités en amont et en aval de l'agriculture s'est traduit par de nouvelles préoccupations liées à la circulation des produits alimentaires depuis leur production jusqu'à leur consommation. Ces nouvelles problématiques ne sont pas prises en charge directement et totalement par les approches sectorielles, qui de par leur nature, ne considèrent pas les relations d'interdépendance dans toute leur complexité.

L'approche filière a pris donc naissance face à l'incapacité des approches traditionnelles à appréhender la complexité du champ agroalimentaire et à analyser toutes les interdépendances qui relient ses différentes composantes.

Nous avons choisi l'analyse du fonctionnement de la filière viande bovine, en adoptant l'approche filière qui présente une forte articulation avec le concept de compétitivité.

1.1. Les fondements de l'approche filière

La notion de filière a été préconisée par plusieurs courants de pensée dans une optique d'approche intégrée même si souvent ils n'ont pas utilisé directement le concept de filière

La filière n'est pas une méthodologie d'analyse de la réalité mais un guide pour mieux comprendre l'hétérogénéité des compétences des agents du marché et de leurs relations de pouvoir au sein d'un marché spécifique.

L'approche filière a émergé dans les pays développés en relation avec les mutations importantes qui ont caractérisé leur économie agroalimentaire

L'alimentation qui était essentiellement un fait agricole, devient un phénomène multisectoriel faisant appel à un grand nombre d'activités différentes et d'agents économiques de plus en plus nombreux conduisant à des réseaux complexes. Le champ d'investigation délimité par la filière et donc un cadre privilégié pour l'analyse des phénomènes d'interdépendance et d'intégration qui caractérisent l'appareil agro-alimentaire aussi bien au niveau macro-économique qu'au niveau micro-économique (Bencharif, 2000)

On distingue plusieurs conceptions de la filière:

Selon J.C. Montigaud, la filière " est l'ensemble des activités étroitement imbriquées, liées verticalement par l'appartenance à un même produit (ou des produits très voisins), et dont la finalité consiste à satisfaire le consommateur.

Ces filières sont composées de niveaux ou de fonctions reliées entre elles par des mécanismes et des institutions qui ont pour tâche de coordonner l'ensemble. Certaines de ces fonctions plus puissantes que les autres constituent les centres de commandes à partir desquels surgissent et aboutissent des boucles de rétroaction permettant à la filière de fonctionner et de s'adapter (Montigaud ,1992). La filière donc est une succession ou suite d'actes techniques de production et d'échanges qui aboutissent à un produit fini ou à un groupe de produits finis liés entre eux.

Dans la deuxième définition, la filière est conçue comme un système construit qui regroupe des entreprises, des agents et des organisations (institutions) lesquels élaborent et distribuent un produit ou un type de produits tout en s'adaptant aux fluctuations conjoncturelles ou cycliques.

Cette définition s'intéresse aux changements dans le temps de la filière, qui apparaît ainsi comme un espace de politique économique et d'organisation économique (politique céréalière, politique d'élevage), et ceci par ce que les spécificités de chaque filière sont fortes et ne peuvent pas fonctionner avec les mêmes interventions. En effet, le décalage entre les diverses filières est dû en fait aux caractéristiques particulières à chacune d'elles et non à un retard de développement (Cherfaoui ,2003).

En effet, depuis l'apparition du processus d'industrialisation et de modernisation de l'agriculture, l'approche filière a connu un développement important chez les théoriciens qui ont proposé des définitions diverses:

Selon Goldberg (1957, cité par J.C Montigaud, 1992, Op.cit.) " Cette approche englobe tout les participants, impliqués dans la production, la transformation et la commercialisation d'un produit agricole. Elle inclut les fournisseurs de l'agriculture, les agriculteurs, les entrepreneurs de stockage, les transformateurs, les grossistes et les détaillants. Elle concerne aussi les institutions telles que les institutions gouvernementales, les marchés et les associations de commerce qui affectent et coordonnent les niveaux sur lesquels transitent les produits".

Quant à Chalmin, il énonce que la filière "est un ensemble d'agents économiques, transformateurs ou non, des agents administratifs et politiques qui jalonnent directement ou indirectement l'itinéraire d'un produit du stade initial de la production au stade final de la consommation.

Pour L. Mallassis (1979), la filière se rapporte aux itinéraires suivis par un produit (ou un groupe de produits) au sein de l'appareil agro-alimentaire; elle concerne l'ensemble des agents (entreprises et administrations) et des opérations (de production, de répartition et de financement) qui concourent à la formation et au transfert du produit jusqu'à son stade final d'utilisation, ainsi que les mécanismes d'ajustement des flux des facteurs et des produits le long de la filière et à son stade final.

Enfin, Perez (1983) propose trois lectures du concept de filière :

- l'approche en termes de transactions qui peuvent être établis à différents stades de la filière. Cette approche introduit les concepts de transferts internes, de marché et de concurrence.
- l'approche en termes monétaires dont les flux constitue la contrepartie des transactions précédentes.
- l'approche en termes de valorisation qui découle des précédentes et qui, appliquée à la fois aux opérations de transformation (dynamique des coûts) et aux opérations de transactions (dynamique des prix) permet de situer les profits aux différents niveaux de la filière (Perez et Rastoin , 1989)

1.2. La compétitivité

La compétitivité est la capacité à affronter la concurrence de manière efficace, qu'il s'agisse de garder ses parts de marché ou d'en conquérir de nouvelles. Dans un monde ouvert à la concurrence étrangère, la compétitivité est une condition de croissance des firmes et de celle du PIB des Etats où se réalise la production (Bremond., 1993)

Partant du fait qu'un produit alimentaire est élaboré à travers plusieurs étapes qui l'amène de l'état de produit frais à l'état de produit plus ou moins transformé, disponible pour le consommateur comme utilisateur final, les déterminants de la compétitivité d'un produit se forment eux aussi le long du processus du produit

La compétitivité est un concept complexe dont il faudra préciser tout d'abord le contenu et les déterminants. L'explicitation de l'approche filière de produits agro-alimentaires conduira à établir la pertinence de celle-ci par rapport à l'analyse de la compétitivité.

La compétitivité est perçue comme un concept complexe aux contours imprécis. Deux précisions relativement simples peuvent lever une partie de l'ambiguïté qui semble accompagner ce concept. Il faut d'abord préciser l'entité dont il s'agit: l'économie nationale, un secteur ou entreprise, un bien ou un service, bien que des relations existent entre les compétitivités de ces différentes entités (Khamassi et Hassainya, 2001).

Dans ce contexte, un pays qui ne dispose pas d'un ensemble d'entreprises produisant sur le territoire dans des bonnes conditions de compétitivité voit se développer le chômage.

Cette contrainte de compétitivité pèse sur la politique économique mais aussi sur la politique sociale.

Nous nous intéressons ici à la compétitivité de la filière viande bovine.

Section 2. Approche retenue pour l'étude de la filière viande bovine

Dans les pays développés, l'approche filière a été réhabilitée pour au moins deux raisons majeures :

i/ Les exigences de traçabilité des produits se sont renforcées pour répondre à la montée des angoisses alimentaires et pour garantir la sécurité alimentaires des consommateurs.

ii/ Le processus de mondialisation s'est traduit par un éparpillement des activités des entreprises à l'échelle internationale. Cet éclatement des activités à travers plusieurs pays a renforcé le besoin en analyse intersectorielle. En fait, la division spatiale et technique de la fonction agroalimentaire qui s'est produite au niveau de chacun des pays se reproduit à l'échelle internationale.

Les pays en développement ont redécouvert les vertus de l'approche filière en relation avec la libéralisation de leur économie et la mise en place de nouvelles formes de coordination des activités. La filière représente un espace de concertation et de l'organisation de l'interprofession. En outre elle est de plus en plus utilisée en tant qu'approche de développement régional.

L'approche filière se situe au confluent de plusieurs problématiques théoriques (description de la structure et du fonctionnement de la filière, analyse du champ stratégique de la grande distribution, confrontation des différents acteurs de la filière).

2.1/ La démarche

Identification de la filière

Cette phase est la plus délicate, car elle consiste à délimiter la filière et à identifier sa structure interne par:

- la définition des produits retenus
- la délimitation de la filière sur le plan
 - * Vertical (hauteur): par exemple la production, les mécanismes et institutions de mise en marché, l'expédition, la deuxième mise en marché, le stade de gros et de détail;
 - * Horizontal (largeur): nombre de sous-systèmes qu'on peut trouver dans la filière;
 - *Volume (épaisseur);
 - *De l'espace géographique (région, pays, ensemble de pays, monde).
 - * De l'espace temporel: pour avoir une bonne étude de la filière, et surtout de la dynamique de la filière, on doit observer les phénomènes qui sont intervenus le long de la filière au cours par exemple de la dernière décennie.
- Identification des opérations (techniques et financières) dans les différentes chaînes de production, de transformation de distribution et de consommation.
- Identification des agents qui opèrent le long de la filière. Il s'agit des entreprises agro-alimentaires et celles qui les approvisionnent en consommation intermédiaires et biens d'équipements. On peut inclure aussi parmi les agents des institutions publiques ou privés (publicité, assurances, banques, centres de recherche. .etc.) ou d'autres organismes comme les syndicats, les associations des consommateurs (Bencharif., 1997).
- Identification des circuits et des réseaux indiquant les itinéraires suivis par le produit, du producteur au consommateur.

Une telle schématisation est importante, car elle:

- montre la structure globale de la filière;
- montre l'importance relative de chacun des agents par rapport aux autres;
- met en évidence l'interdépendance des agents;
- permet de distinguer les types de circuits (principaux ou secondaires);
- permet de distinguer les différents étages de transactions qui correspondent aux différents types de marchés;

-permet d'établir les bilans ressources-emplois à différents niveaux de la filière et de vérifier ainsi la cohérence;

-permet l'identification de certaines grandeurs économiques de base qui dépendent de la configuration de la filière étudiée et surtout de la problématique traitée: la production agricole totale, la répartition de la production selon les destinations, les quantités mises en marché, les quantités transformées, la consommation du produit final.

La phase d'identification permet donc de décrire toute l'ossature de la filière mais elle n'est pas suffisante pour une bonne compréhension de son fonctionnement. Il est nécessaire d'analyser encore les types de relations qui lient les différents agents pour mieux comprendre leur comportement et leur logique interne

Pour engager une étude de filière, une certaine méthodologie est nécessaire pour apporter une analyse aussi exhaustive que possible de l'organisation économique de la filière viande bovine. Les outils conceptuels permettant d'appréhender les comportements sont nombreux. L'accent est mis sur structure, comportements des acteurs et les performances en adaptant le paradigme structure, comportement et performances (ACP) à notre étude. Le paradigme SCP a été élaboré par Bain (1959) pour évaluer la performance des industries aux USA avant d'être adapté au secteur agricole par Clodius et Mueller (1961). Bien quelle soit l'objet de nombreuses critiques, la méthode SCP semble la mieux adaptée, pour l'étude du fonctionnement des marchés souvent très complexe d'Afrique (Lutz, 1994). Ce modèle repose sur 3 éléments indissociables à savoir la structure du marché, la conduite des acteurs et la performance du marché.

*La structure du marché se définit comme l'ensemble des caractéristiques organisationnelles qui déterminent les rapports de protagonistes (acheteurs et vendeurs), entre eux, qu'ils soient installés ou potentiels. Ces caractéristiques influencent de façon stratégique la concurrence et la formation du prix.

*La conduite des acteurs se réfère aux modèles de comportement que suivent les acteurs et les stratégies qu'ils utilisent afin de pouvoir s'adapter ou s'ajuster aux marchés sur lesquels ils vendent et achètent. Ces stratégies dépendent de la structure des marchés, du pouvoir individuel des commerçants dans les marchés et des atouts disponibles.

* La performance du marché exprime les résultats économiques de l'ensemble des entreprises du marché. Elle traduit le résultat économique de la structure et de la conduite. Elle s'intéresse aux relations qui existent entre les marges et les coûts de production des services de commercialisation (effectivité de la performance du marché). Elle s'évalue à travers la manière dont les différentes fonctions du marché (fonctions physiques et fonction d'échange

et fonction de facilité), sont assurées dans la chaîne de commercialisation. La performance est également appréciée par rapport à l'évolution des prix dans le temps et dans l'espace, le degré d'intégration des marchés et par rapport à la comparaison entre les différences de prix sur le marché et les coûts des transaction (efficacité de la performance du marché)

Figure 1 : la méthode SCP

Eléments de la		
Structure	Conduite	Performance
*Types d'intermédiaires *Types de circuits de commercialisation *Nombre d'acteurs * Infrastructures physiques du marché (Etats des routes et lieux de stockage) * Organisation du marché	* Relations entre les divers acteurs (achats/rerelations avec les fournisseurs ; ventes/ relations avec les clients) * Techniques de vente et d'achat *Circulation de l'information *Politique de prix * Méthode transport *Méthode stockage *Financement	*Evolution des prix dans le temps et dans l'espace * Degré d'intégration des marchés *Marges et coûts des divers acteurs *Analyse des différences de prix entre les différents segments du marché

Notre étude s'intéressant aux comportements des acteurs met un accent particulier sur :
 i/L'analyse des logiques des acteurs ainsi que le mécanisme de régulation de la filière à travers la structure et le fonctionnement des marchés (flux, circuits, transactions entre acteurs);
 ii/ Les performances le long de la filière par la détermination des coûts et des marges ainsi que la formation des prix.

2.2/ La compétitivité de la filière viande bovine : quelques aspects méthodologiques

La libéralisation des échanges, la mondialisation grandissante et le ralentissement de la croissance des marchés intérieurs ont accentué plus que jamais auparavant, la nécessité d'augmenter la compétitivité nationale sur le marché international grandissant pour accroître les exportations.

2.2.1/ Qu'est ce que la compétitivité ?

Il existe une forme de consensus dans la documentation sur la compétitivité voulant que les concepts et les indicateurs utilisés pour la comprendre soient imprécis et difficiles à mesurer.

Dans un rapport publié en 1995, la commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC) observe que dans la majorité des cas, il n'existe pas de définition exacte de la compétitivité, et l'on met peu d'accent sur la mesure de l'importance des indicateurs

utilisés. Dans la même veine, Porter (1990), soutient qu'il n'existe pas de véritable définition de la compétitivité ni aucune théorie généralement acceptée qui l'explique.

La compétitivité économique est une notion économique qui s'applique à une entreprise, un secteur économique ou un territoire (pays). Elle désigne la capacité d'une telle entité à fournir et vendre durablement un ou plusieurs biens ou services marchands sur un marché donné en situation de concurrence.

Ce terme est passé dans le langage courant avec une acception très large et quel que peu vague, pour évoquer la capacité à réussir économiquement dans un environnement concurrentiel, en innovant, en croissant, en réalisant du bénéfice.

La compétitivité de la production d'une entreprise ou d'un territoire se mesure par la différence de prix de revient relativement à la concurrence extérieure (territoires ou entreprise).

Une entreprise peut améliorer sa compétitivité si elle se place sur des créneaux particuliers : qualité élevée, innovation. Si une entreprise est seule (à un moment donné) à produire un type particulier de biens, on ne peut pas parler de compétitivité économique. Par ailleurs, l'entreprise pourra être rentable (marché porteur) ou au contraire en déficit (secteur non rentable économiquement).

A l'échelle d'un territoire, la spécialisation productive peut également être source de forte compétitivité grâce à des rendements d'échelle

2.2.2/ Compétitivité et avantage comparatif

En économie, l'avantage comparatif est le concept principal de la théorie traditionnelle du commerce international. La théorie associée à l'avantage comparatif explique que, dans un contexte de libre-échange, chaque pays, s'il se spécialise dans la production pour laquelle il dispose de la productivité la plus forte ou la moins faible, comparativement à ses partenaires, accroîtra sa richesse nationale. Cette production est celle pour laquelle il détient un « avantage comparatif ».

La théorie des avantages comparatifs constitue l'un des arguments les plus solides en faveur de la libéralisation des échanges étant donné qu'elle réfute de façon logique l'argument protectionniste le plus courant selon lequel le libre échange condamne tout pays ne pouvant produire aucun bien à meilleur marché que ses concurrents.

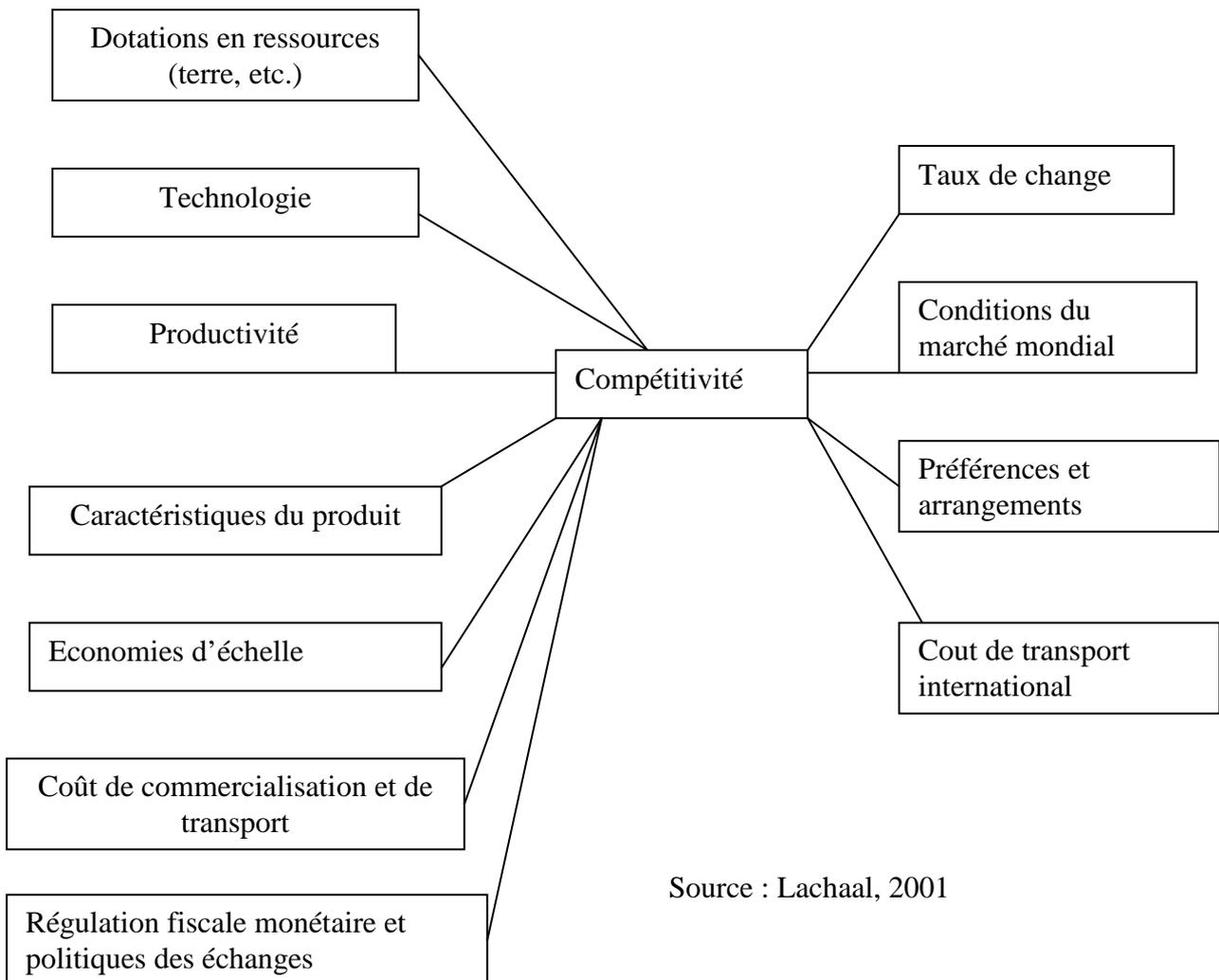
2.3/ Les déterminants de la compétitivité

Dans ce qui suit un cadre conceptuel intégrant les différents déterminants de la compétitivité

Figure 2 : Les déterminants de la compétitivité

Niveau national

Niveau international



Source : Lachaal, 2001

D'après ce cadre la compétitivité est le résultat d'un ensemble de facteurs aussi bien nationaux qu'internationaux. A l'échelle nationale, les dotations en ressources, la technologie, la productivité, les caractéristiques du produit, la régulation fiscale et monétaire et enfin la politique des échanges semble être les facteurs les plus importants qui conditionnent la productivité d'un secteur ou d'un produit

2.3.1/ Les dotations en ressources

Les ressources naturelles (terre, climat, .eau...) aussi bien que les ressources en capital humain, sont des facteurs critiques dans la détermination de la compétitivité d'un produit ou d'une entreprise donnée. Une composante importante est la dimension « capital humain ». Ainsi, la qualité de gestion peut être déterminante du succès ou de l'échec des ces unités.

2.3.2/ La technologie

Le progrès technologique ainsi que l'efficacité du processus de production implique tous les deux une productivité plus élevée et par conséquent conditionne l'avantage compétitif d'un secteur donné.

2.3.3/ Les caractéristiques du produit

Les caractéristiques d'un produit donné peuvent être très importantes dans la détermination de sa position concurrentielle sur le marché, et ceci est d'autant plus vrai quand le produit est différencié.

2.3.4/ Les économies d'échelle

La productivité des ressources et donc le coût marginal varie avec le niveau de production d'un produit donné. Ainsi, l'économie d'échelle est facteur critique dans l'évaluation de la compétitivité d'un produit donné.

2.3.5/ La régulation et la politiques des échanges

Les mesures de politique de l'Etat ont aussi des effets profonds sur la compétitivité d'un produit donné. Les politiques fiscale et monétaire (taxation, taux d'intérêt, contrôle de l'inflation), la politique interventionniste de l'Etat (subvention) et celle des échanges commerciaux avec l'extérieur (tarifs, quotas, ..) ont toutes des influences sur la compétitivité des différents produits.

A l'échelle internationale, la compétitivité dépend d'une multitude de facteurs. Parmi les plus importants, le taux de change, les conditions du marché international, le coût de transport international et enfin les préférences et arrangements entre les différents pays.

Le taux de change est déterminé par l'offre et la demande relatives d'une monnaie et à une autre. Ainsi, la dévaluation de la monnaie d'un pays par rapport à celle de son concurrent se traduit par une amélioration de la compétitivité des produits exportés, produits devenus moins chers en termes de monnaie du pays importateur. Les produits importés à leur tour ; deviennent plus chers, rendant ainsi les producteurs locaux de ces produits plus compétitifs.

2.4/ Analyse globale de la compétitivité de la filière viande bovine

Nous utilisons, comme référence le schéma de Porter pour analyser la concurrence (M. Porter, 1982 et 1986). Porter définit 5 grands champs de forces qui modèlent la concurrence et déterminent son intensité :

- la structure du secteur (ici le secteur de l'abattage)
- les nouveaux entrants
- la concurrence par les nouveaux produits ou les nouvelles technologies

- les relations avec les fournisseurs
- les relations avec les clients

Le second outil d'analyse emprunté à Porter est la chaîne de valeur.

Cette grille d'analyse permet de caractériser la filière traditionnelle comme une structure particulière où les liaisons verticales sont très fortes : la succession des agents correspond à une division du travail le long d'une chaîne d'élaboration d'une valeur finale. Peut-on imaginer une autre structure, et notamment une structure industrielle, donc une chaîne de valeur industrielle ? Mais cette logique industrielle se heurte à la logique artisanale, toujours présente.

Il y a la logique agricole et artisanale du fonctionnement et de la régulation de la filière. En effet, à la différence d'autres filières comme celle du lait ou de la volaille, la filière viande bovine n'a pas subi de bouleversements techniques justifiant, à eux seuls, le basculement de tout le système d'une organisation artisanale dans une organisation de type industriel. La production de viande bovine reste mal maîtrisée ; le cycle de production est très long ; la logique de production des bovins reste très autonome, par rapport à la demande viande (le poids de la logique laitière est considérable, puisque les deux tiers de la production de viande sont des produits fatals ou des produits liés à la production laitière). L'essentiel de la valeur du produit final reste le fait de la production agricole et non celui des industriels transformateurs. Si l'on se réfère au modèle de Bucklin (L.P. Bucklin, 1967) et plus fondamentalement à l'analyse des coûts de production courte et longue, on comprend que le système de transformation et de distribution reste très spéculatif. D'où, pendant plus d'un siècle, le caractère exclusivement artisanal et commercial de ces entreprises.

Il y a d'autre part la forte différenciation des produits « viandes » traditionnels. Cette seconde composante, repose côté production agricole, sur les techniques et les systèmes de production (incluant les races et les systèmes d'élevage et d'engraissement) et, côté consommation, sur des habitudes très anciennes, différentes selon les régions, les villes. Cette différenciation s'impose à l'industriel qui ne peut sortir du régime de concurrence inhérent à la filière artisanale et commerciale qu'en imposant à son tour, sa propre logique de différenciation. D'où, l'importance majeure, à l'heure actuelle de la politique de produit dans la stratégie des firmes. Mais cette politique, n'est pas une politique de différenciation par rapport à un produit banal. C'est une politique de différenciation contre une autre différenciation : c'est beaucoup plus difficile.

2.4.1/ Les déterminants de la compétitivité de la filière viande bovine

Il s'agit des facteurs liés à l'environnement national et territorial qui encouragent la production de viande bovine, ou qui entrave cette activité.

La comparaison concerne les éléments en relation avec la compétitivité «coût» et la compétitivité « hors coût »

a/ Analyse comparée de la compétitivité « hors coût »

Les éléments analysés sont ceux en relation avec l'environnement externe et l'environnement interne propre à la production et la transformation de la viande.

Les facteurs exogènes : ce sont les facteurs extrinsèques qui influent directement sur l'activité de production et de transformation de la viande bovine. Ces facteurs sont :

- l'importance et le degré d'organisation de la filière
- le poids de la démographie et l'urbanisation
- les facteurs territoriaux (ampleur de la SAU)
- la politique de change

b/ Analyse comparée de la compétitivité « coût »

Ce sont les facteurs intrinsèques en relation avec les facteurs de production

Les facteurs endogènes : en relation avec les facteurs de production

Il s'agit de caractériser :

les systèmes de production dans les grands pays producteurs de viande bovine et en Algérie

les structures agraires (morcellement, taille, utilisations des intrants)

l'importance de l'abattage (technologie, politique d'approvisionnement, concurrence)

la politique de change

Section 3 : Organisation de l'étude

3.1/ Recueil de l'information

Notre étude sur la filière viande bovine doit se faire à partir d'une information précise et détaillée pour chaque stade de la filière. Les sources de cette information sont : l'information bibliographique et celle obtenue sur le terrain

3.1.1/ L'information bibliographique

Elle consiste à collecter le maximum d'informations relatives à la filière viande bovine, tels que les travaux de thèses et mémoires soutenues à l'ENSA d'Alger en relation avec notre travail de recherche, articles et thèses publiés sur site internet, communications des congrès nationaux et internationaux

Les documents officiels provenant des ministères de l'agriculture et du développement rural, Ministère du commerce, Ministère des finances, direction des douanes algériennes, Office national des statistiques; les services agricoles, chambre d'agriculture et de commerce et des abattoirs des wilayate de Chlef et Ain Defla ainsi que des services vétérinaires.

Les centres de recherche tels que le CIHEAM, Institut de l'élevage et INRA; les études et travaux de recherches produits par des organismes internationaux, tel que OMC, FAO, Banque mondiale, OCDE, Commission européenne.

3.1.2/ L'information sur le terrain

L'information sur le terrain permet de comprendre le fonctionnement de la filière au niveau régional, ainsi que la structure de l'exploitation, les moyens de production, les paramètres techniques de production de bovin viande et les stratégies des acteurs de la filière (éleveurs, maquignons, bouchers) et surtout de faire une analyse plus profonde de la filière du point de vue économique et social et ce, par des enquêtes de terrain qui permettront de collecter des données et de les synthétiser pour mieux voir l'organisation de l'élevage et les contraintes rencontrées dans la production, la collecte, la transformation et la distribution du produit. L'information pourra être complétée par l'interview qui est une phase utile pour la confection définitive des questionnaires destinés pour les différents acteurs de la filière

3.2/ Présentation de la région d'étude : les plaines du grand Cheliff

3.2.1/ Caractéristiques générales de la région d'étude :

3.2.1.1/ Caractéristiques physiques

Situation et limites :

Les plaines du Cheliff occupent une position centrale dans l'ensemble des régions chéelifiennes (haut, moyen et bas); ce sont des zones de transition entre les plaines de l'amont relativement resserrées, à pente forte, à climat plus humide et les plaines de l'aval, plus ouvertes, plus plates et plus sèches.

Un caractère essentiel du moyen Cheliff, c'est l'étroitesse de sa bande tellienne et son étirement en longueur, elle est isolée au nord par les monts de Dahra et de Zaccar et au sud par le massif de l'Ouarsenis. Elle est traversée d'Est en Ouest par un important cours d'eau : l'Oued Cheliff ainsi que par ses affluents

Conditions naturelles

Climat

Les plaines du Cheliff ont un climat spécial célèbre par sa dureté, on parle du « four du Tell » ou de « portion de Sahara égaré dans le Tell ». En effet, la chaleur qui règne en été est notablement plus élevée que dans les régions voisines, c'est une des caractéristiques de ce climat, il en est de même pour les basses températures de l'hiver ou la sécheresse de l'air qui constituent un ensemble de conditions climatiques particulières et justifiant la notion du climat Chélifien (Yacono, 1954, cité par Georges Boulaine, 1957)

Les températures

Les températures moyennes hivernales sont supérieures à 10°, avec des amplitudes thermiques qui peuvent être importantes (20°). Il arrive que les températures soient égales ou inférieures à 0°, entre les mois de novembre et février ; il faut tenir compte, pour la mise en valeur, des températures les plus basses, puisqu'une forte gelée suffit à détruire les récoltes les mieux venues (ITMA, 1985).

Les écarts de températures saisonnières sont importants. La moyenne mensuelle des mois d'été est voisine de 30° et celle des maxima journaliers avoisine les 45°, ce qui augmente considérablement l'évaporation et conditionne dans une très large mesure les débits d'eau d'irrigation ; donc c'est une des régions sublittorales les plus chaudes de l'Algérie

Gelée

Les gelées peuvent se produire du mois d'octobre au mois d'avril, avec en moyenne 15 à 20 jours par an

Vent

Les vents dominants sont ceux du nord et nord ouest particulièrement en hiver et au printemps, atteignant parfois des vitesses assez importantes. Ce sont les vents humides qui sont à l'origine de la quasi-totalité des précipitations de la région. Le sirocco qui est un vent

chaud et sec, souffle plusieurs fois par an et dure plusieurs jours de 20 à 40 jours, ce qui fait augmenter la température parfois jusqu'à 45°.

Pluviométrie

La moyenne des précipitations annuelles du haut Cheliff est de 480 mm, mais les variations d'une année à l'autre sont très importantes. Les pluies cessent de juin à septembre ; les besoins d'irrigation concernent principalement la période d'Avril à Octobre ou les apports se limitent à environ 150 à 300 mm en année médiocre. La pluviométrie reste caractérisée par son irrégularité d'une année à l'autre; les précipitations varient considérablement, parfois du simple au triple. Sur 55 années de relevés des stations météo, il a été enregistré 24 années (soit 43%), où la pluviométrie a été inférieure à la moyenne annuelle qui est de l'ordre de 473 mm. La répartition annuelle de la pluie est un élément aussi important que la moyenne annuelle, par ce qu'elle intervient directement sur les différentes périodes du cycle de développement des plantes dont dépendra l'importance des récoltes, la vie du cheptel, ainsi que la vie agricole dans son ensemble.

Le relief

Les Plaines du Cheliff se présentent sous la forme d'une cuvette fermée avec une ouverture sur l'ouest. Au nord et au sud, se trouvent des barrières infranchissables. Au nord, se trouve l'ensemble Dahra Zaccar et c'est une barrière déterminante qui s'étire sur environ 96 km, avec une altitude moyenne de 1 000 m. Elle arrête les premières influences maritimes. La forme en cuvette accentue la continentalité de la région. L'air froid stagne plus longtemps dans la vallée en hiver, l'inversion de la température ne se fait qu'au milieu du jour.

Les périmètres irrigués

Le périmètre du moyen Cheliff, situé dans la wilaya de Chlef, s'étend sur une longueur de 60km et une largeur de 10 km. La superficie totale est de 18 440 ha.

Le périmètre du Haut Cheliff situé dans la wilaya d'Ain Defla, s'étend sur une longueur de 35 km et une largeur de 8 km. Il s'étend sur une superficie de 28 850 ha.

Les sols

Les plaines sont caractérisées par une topographie sans accident et par des sols alluviaux et limoneux, de texture généralement variable et d'une teneur assez élevée en éléments fertilisants

3.2.1.2/ Les ressources en eau

Les plaines du grand Cheliff sont caractérisées par un climat semi-aride, avec une pluviométrie souvent faible et mal répartie. Néanmoins, elles possèdent des potentialités eaux superficielles et des quantités importantes en eaux souterraines:

-7 barages avec une capacité globale de 912 hm³, dont 5 barrages implantés dans la wilaya d'Ain Defla, totalisant une capacité équivalente à 494 hm³.

- 12 retenues collinaires avec un volume moyen de 690 000 m³, dont 500 000 m³ appartenant aux 6 retenues de la wilaya d'Ain Defla.

- 1391 forages déclarés avec un volume moyen de 112 à 122 hm³

- Pompage de l'oued: 10 à 20 hm³.

Le volume lâché au niveau des barrages de Ghrib er Deurdeur représente moins de 40% du volume théorique affecté à l'irrigation au cours de la période 1987-2005. Les superficies irriguées par le réseau ont été en moyenne sur la même période inférieure à 4000 ha. Le volume alloué des deux barrages de Oued Fodda et de Sidi Yagoub varie chaque année en fonction des ressources avec une moyenne de 37 hm³. Les superficies irriguées sont, en moyenne, de 4783 ha durant les deux dernières décennies.

3.2.1.3/ Caractéristiques socio-économiques

De par leur situation géographique, les plaines du Cheliff s'exposent à un degré très élevé d'exode rural flottant des zones montagneuses. La population des deux wilayates chéelifienne (Chlef et Ain Defla) est d'environ 1 800 000 habitants (selon le recensement de 2008) et leur superficie est de 9688 km².

3.2.1.4/ Agriculture

Les wilayates de Chlef et Ain Defla, sont à vocation agricole, avec une superficie totale de 498 122 ha, soit 60% environ de la superficie totale et une superficie agricole utile de l'ordre de 384 906, dont 64 400 de terre irriguée. Cette dernière est appelée à connaître un accroissement appréciable au vu de disponibilités en eau souterraines et superficielles qui restent très importantes.

L'agriculture dans les plaines du Cheliff, s'étend sur une superficie de 81 166 ha, avec la plaine d'El-khemis qui s'étend sur 22 000 ha, celle d'El-Amra-El-Abadia sur 8 000 et la plaine de Chlef qui s'étend sur 53 166 ha.

Les principales activités sont : la polyculture (céréaliculture, cultures fourragères, cultures maraichères, en particulier la pomme de terre et l'arboriculture fruitière), l'élevage bovin, ovin et avicole

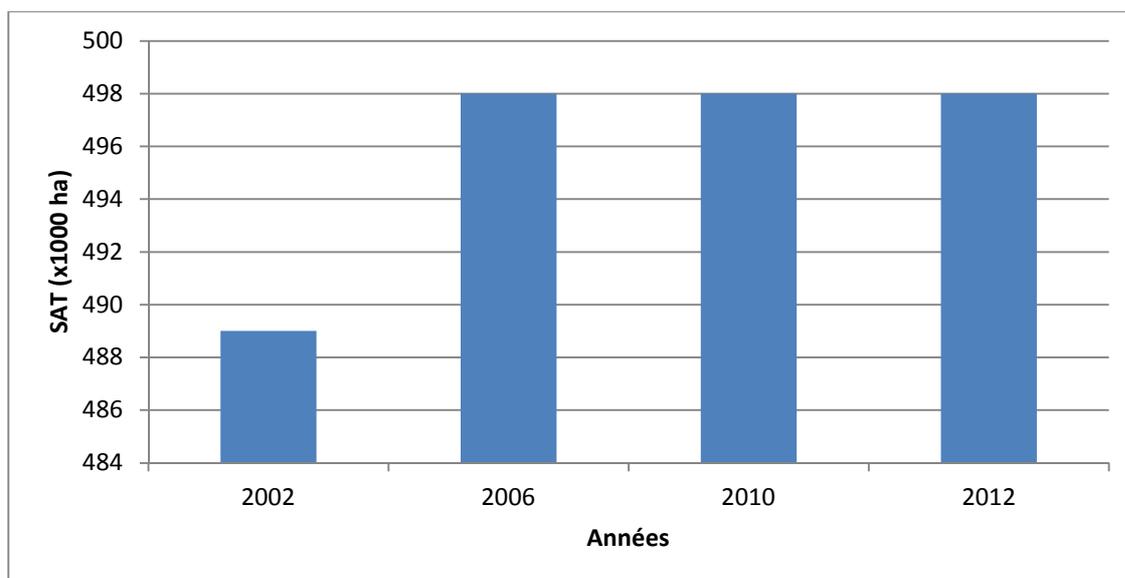
a/ Terres utilisées par l'agriculture

- Les terres utilisées par l'agriculture se divisent en deux parties:

Les terres à production végétale, comportant les terres labourables (cultures herbacées, terres au repos) et les cultures pérennes (plantations fruitières, vignobles et prairies naturelles)

-Les terres de pacages et de parcours et les terres improductives des exploitations agricoles

Les wilayates de Chlef et Ain Defla recouvrent une superficie agricole totale (SAT) de 498 000 ha, soit 60% de la superficie totale des wilayates, La TUA a subi des variations au cours de la période (2002 à 2012), oscillant entre deux valeurs extrêmes, avec un minimum de 489 000 ha en 2002 et un maximum de 498 000 ha en 2012, soit une différence de 9 000 ha. Cette différence est due à une variation dans la SAU (graphique 1)



Graphique 1: Evolution des terres utilisées par l'agriculture

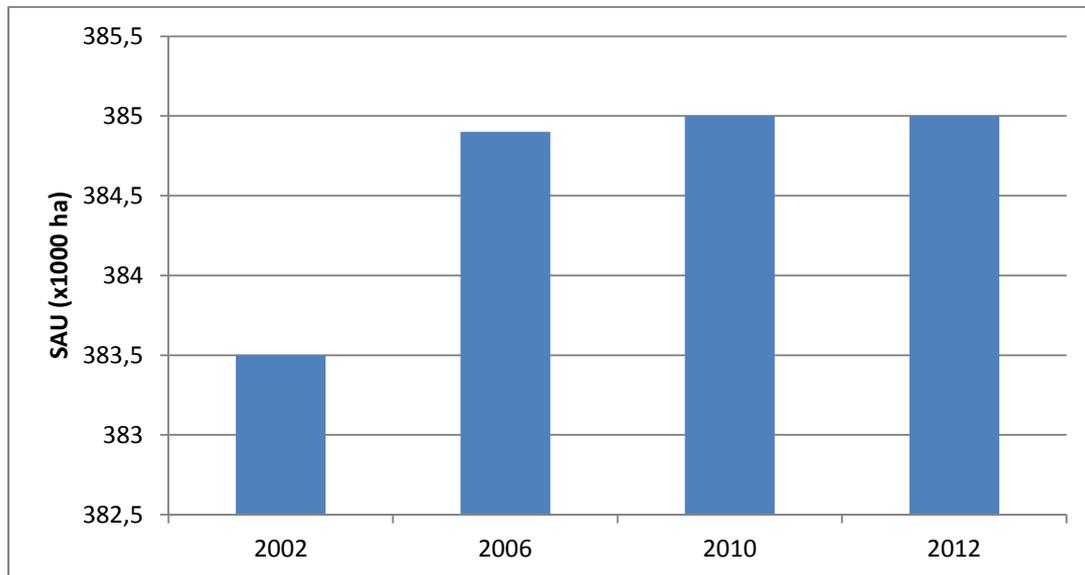
b/Surface agricole utile (SAU)

La SAU comprend les terres labourables et les terres des cultures permanentes.

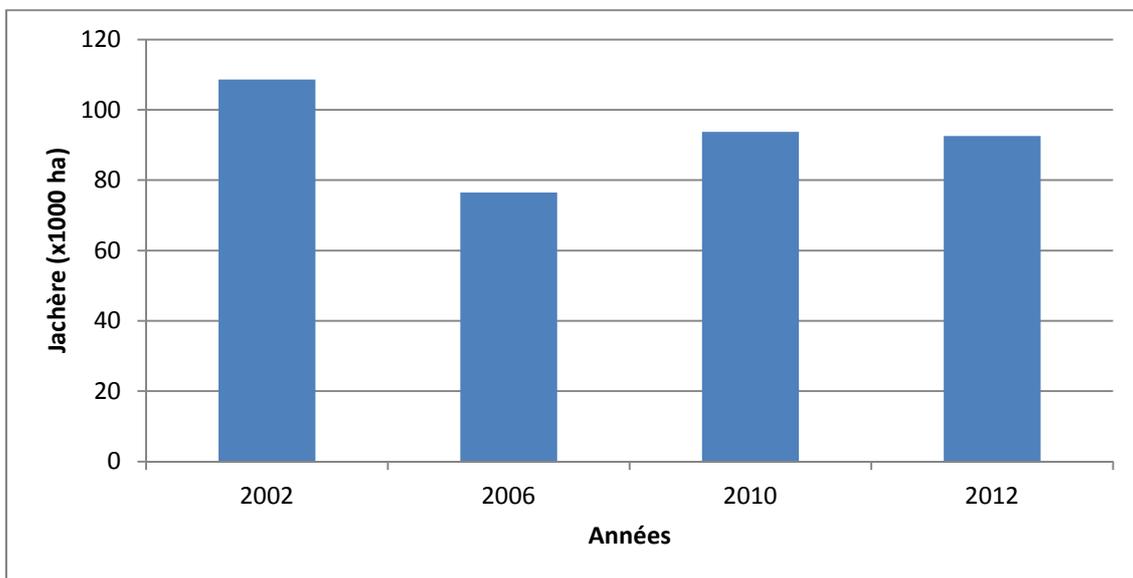
Elle regroupe les terres des cultures herbacées et celles en repos ou en jachères.

Les terres au repos ou jachères ont connu une régression importante (graphique 3), passant de 108 600 en 2002 à 76 500 ha en 2006. En 2012, elles ne furent que de 93 000. Cette chute est due à la substitution de la jachère par des cultures. La jachère est principalement du type

pâturé, avec très peu de jachère fauchée. La rotation biennale de type céréale-jachère tient encore une place importante dans l'agriculture de la région.

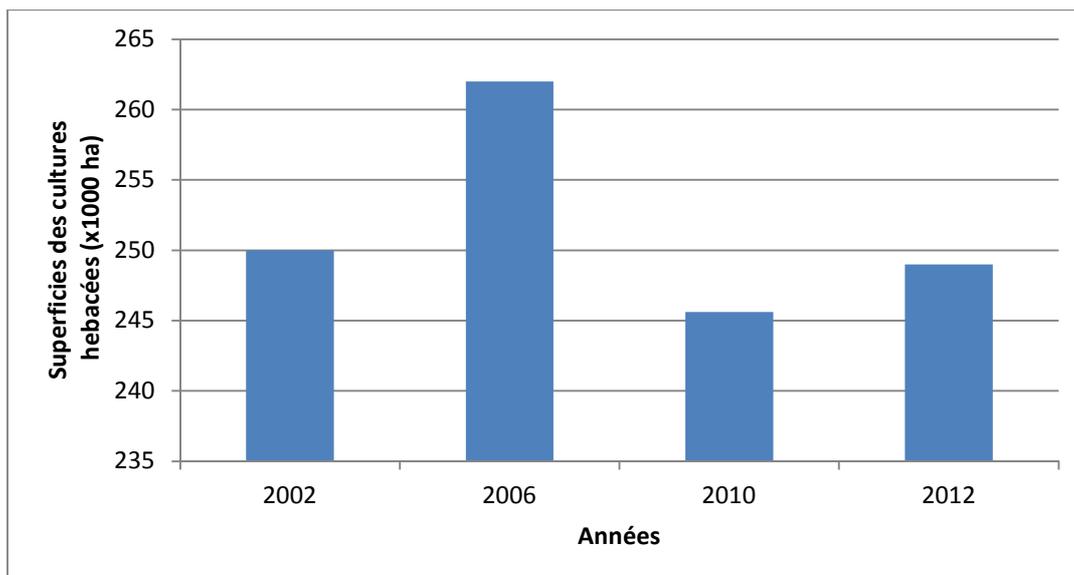


Graphique 2: Evolution de la superficie agricole utile (SAU)



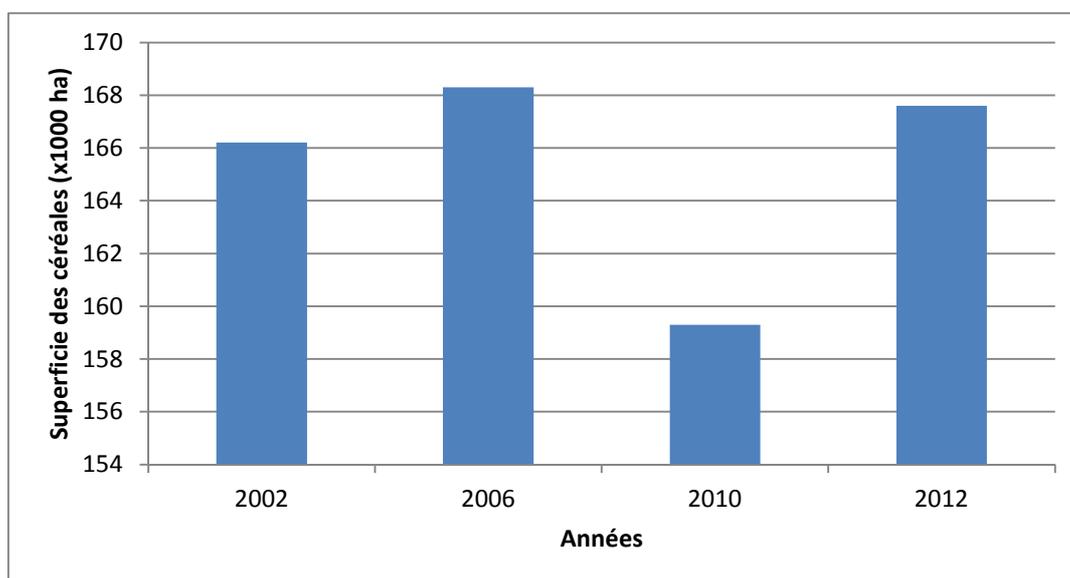
Graphique3 : Evolution des terres au repos ou en jachère

Les cultures herbacées ont connu, des fluctuations importantes en particulier entre 2002 et 2010, de 250 000 ha à 245 000 ha. La superficie réservée à ces cultures a connu une stabilité aux alentours de 262 000 ha, principalement à partir de 2003.



Graphique 4: Evolution des superficies des cultures herbacées

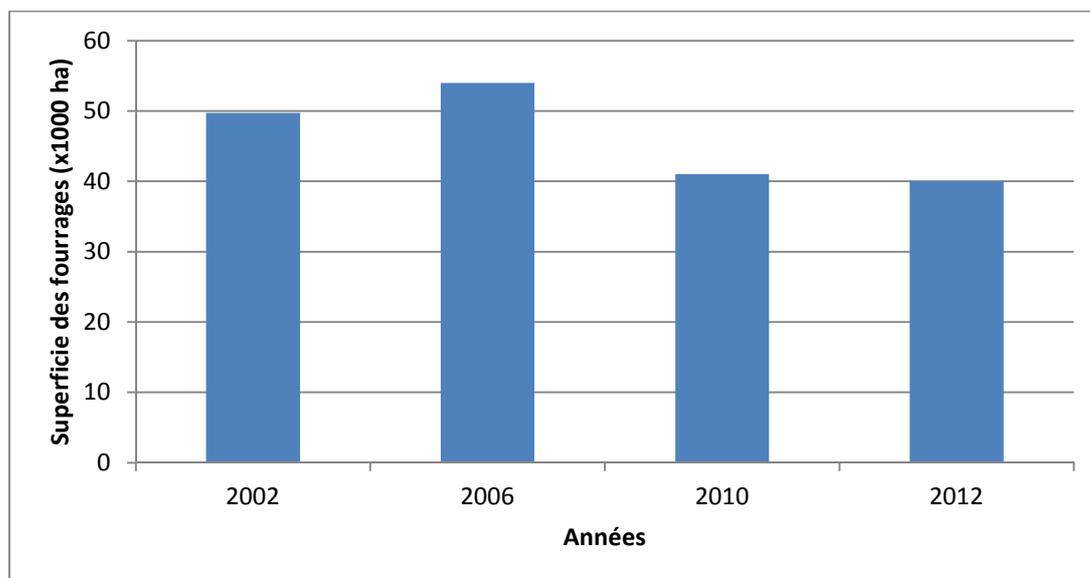
Malgré les fluctuations de sa superficie. La céréaliculture constitue l'activité agricole dominante dans le système de production agricole de la région. La superficie moyenne emblavée chaque année est de 168 000 ha, avec un taux moyen de 45 % et 35 % respectivement par rapport à la SAU durant la période 2002 à 2012.



Graphique 5: Evolution de la superficie des cultures céréalières

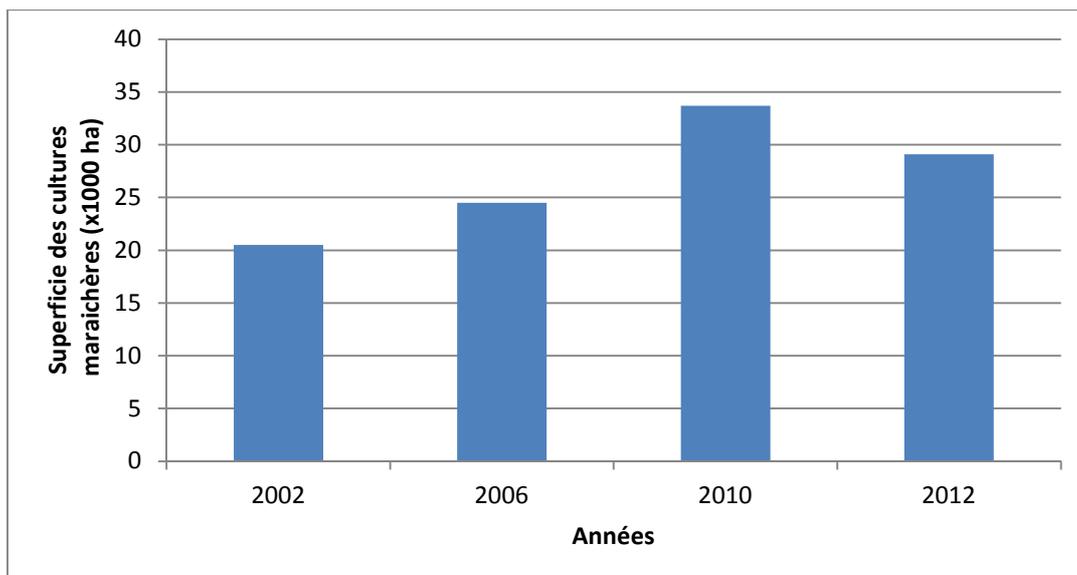
Les cultures fourragères qui sont consommés en sec (vesce avoine, luzerne,..) et en vert (orge, avoine, seigle) occupent la seconde place après les céréales, sont encore tributaires des aléas climatiques. Leur superficies réservées à cette fin étant très modique et ont régressées, passant de 50 000 ha en 2002 à 40 000 ha en 2010. Ceci s'explique par le cycle de l'offre en

fourrage, dépendant du territoire de l'exploitation agricole, de son équipement, de ses de fourrages éventuels et du climat et le cycle de la demande en fourrages dépendant de l'importance du cheptel (Chehat F et Bir A, 2008) et de l'élevage intensif qui est très peu développé. Aussi, le manque d'intérêt pour les cultures fourragères s'explique également par leurs difficultés en face desquelles la céréaliculture apparaît plus aisée.



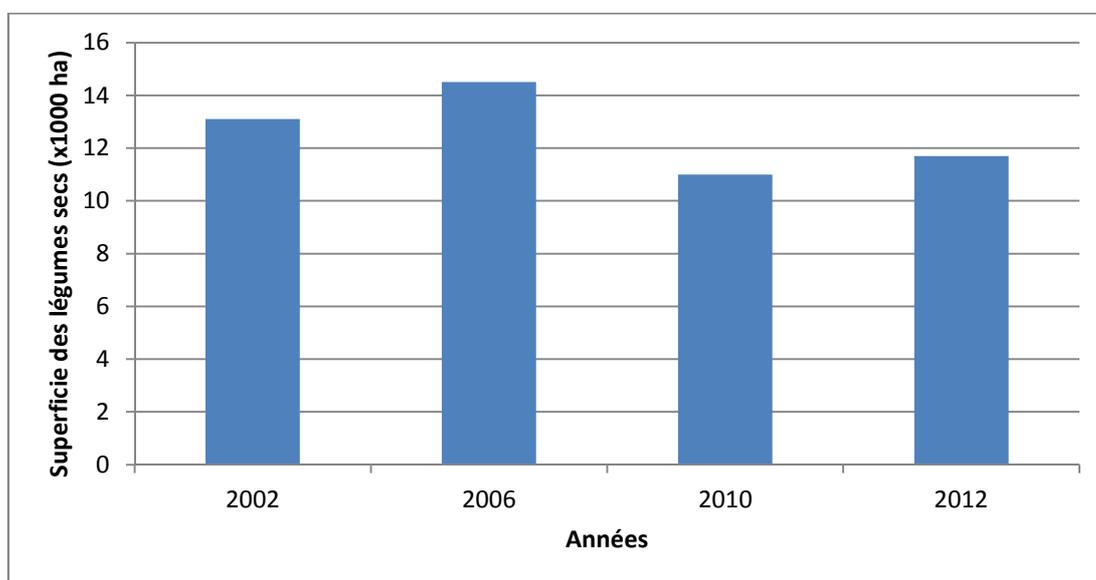
Graphique 6: Evolution de la superficie des cultures fourragères

Les superficies réservées aux cultures maraichères ont connu une progression assez importante au cours de la période. En effet, cette superficie est passée de 20 080 ha en 2002 à presque 35 000 ha en 2010, soit une augmentation de 1/3 au bout de presque une décennie. La pomme de terre reste la principale espèce maraichère cultivée dans la région, en raison de l'existence des ressources d'irrigation (réseau d'irrigation, forages, Oued Cheliff).



Graphique 7: Evolution de la superficie des cultures maraichères

Les superficies cultivées en légumes secs ont connu une légère progression allant de 12 240 ha en 2002 à 14 800 ha en 2006. En 2010, elles ne furent que de 11 000 ha. La production et les rendements sont étroitement liés à la pluviométrie annuelle puisqu'ils sont cultivés en sec. Les espèces cultivées sont fève, féverole, pois secs, lentilles, petit-pois et pois-chiche, haricots secs.



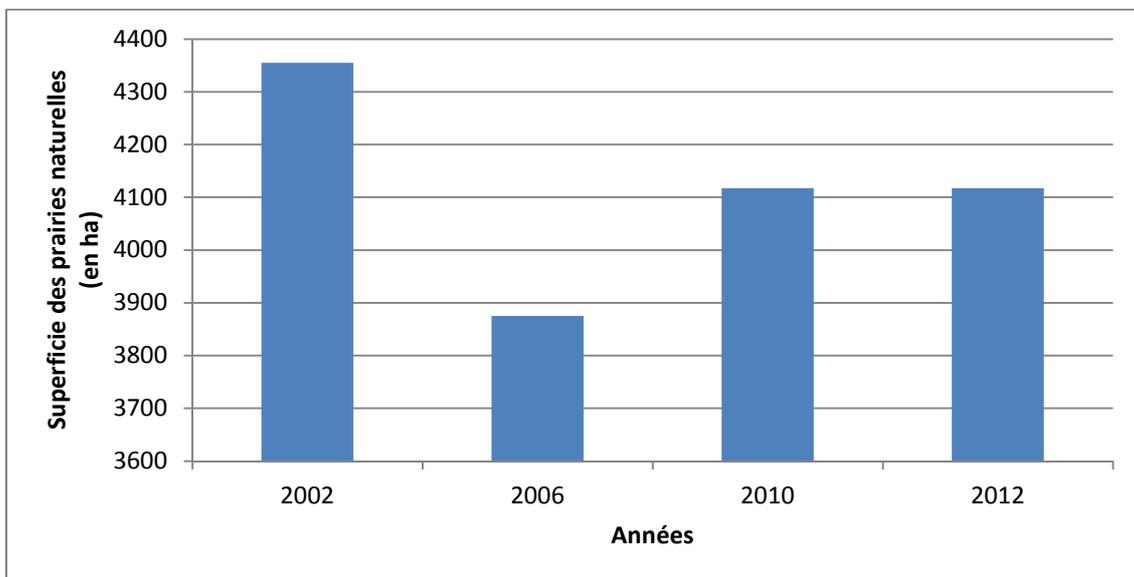
Graphique 8: Evolution de la superficie des cultures de légumes secs

Les cultures industrielles sont représentées par deux espèces, la tomate industrielle et le tabac. Les superficies sont relativement limitées, avec une moyenne de 511 ha au cours de la

période 1998-2006. Ce sont des cultures irriguées et très concurrencées par les cultures maraichères, en particulier la pomme de terre.

Les espèces fruitières cultivées dans la région, sont les agrumes, le pommier, le poirier, l'olivier, l'amandier et le figuier. Les agrumes, le pommier et le poirier se rencontrent principalement dans les plaines du Cheliff à cause de la disponibilité de l'eau d'irrigation. L'olivier, l'amandier, le figuier sont des espèces rustiques localisées principalement dans les zones de piémonts et de montagne.

Les prairies naturelles constituent une ressource fourragère très importante et s'intègrent bien dans le système d'élevage extensif des ruminants. Cependant, leur superficie a régressé considérablement au cours de la période 2002-2006, de 4 400 ha à un peu moins de 4 000 ha, soit une régression de 10%. En 2012, elles ne furent que de 4 100 ha. Ceci s'explique par leur défrichement et leur mise en culture.



Graphique 9: Evolution de la superficie des prairies naturelles

c/ La production animale

A côté de la production végétale, l'élevage de ruminants (bovins, ovins, caprins) détient une place importante dans la région.

Elevage ovin

Le cheptel ovin est relativement important dans la région, il représente 512 000 têtes dont 250 000 de brebis. C'est un élevage de type traditionnel, constitué souvent de petits troupeaux de quelques têtes à quelques dizaines de têtes. Ses ressources alimentaires sont composées principalement de pâturages, de jachères et chaumes de céréales, de foin et de paille. Un

apport complémentaire en céréales (orge) est offert pour les brebis durant les périodes d'allaitement, de gestation ou de lutte. L'élevage ovin s'intègre dans le système de production de la région, en raison de la pratique de la rotation biennale de type céréale-jachère.

Elevage caprin

L'élevage caprin est une activité marginalisée malgré l'importance de son effectif, estimée à 106 447 têtes et son rôle socioéconomique dans la vie rurale. L'effectif est peu important dans les plaines du Cheliff. Cet élevage est souvent associé à celui des ovins. Par contre, il est très important en zones de piémonts et de montagne, à cause de son caractère extensif et sa capacité à s'adapter aux terrains difficiles. C'est un élevage peu productif, à cause des races élevées et du caractère extensif du système d'élevage. Les produits de cet élevage sont le lait, la viande et les peaux. Ses ressources alimentaires sont diverses; elles sont constituées par le pacage sur jachère, sur chaume de céréale, sur prairies naturelles et certaines forestières de type arbustive.

Elevage bovin

L'effectif bovin est estimé à 81 420 têtes, dont un taux de 63 % qui appartient à la région de Chlef. Le cheptel est composé d'animaux de races importées, principalement de Pie Rouge et Pie Noire et d'animaux de types locaux. Le bovin local est composé de populations métissées issues de croisement entre races importées et les robes locales.

La structure génétique du cheptel bovin dans la région d'étude se caractérise par une prédominance de la race locale qui est localisée dans les zones de piémonts et de montagne, alors que le reste, soit 40% de l'effectif représente le bovin importé, installé essentiellement dans les zones de plaines.

3.3/ Méthodologie, résultat de l'enquête et interprétation

A/ Méthodologie

L'accent a été mis sur structure, comportements et performances (SCP).

Pour tenter de caractériser les exploitations agricoles pratiquant l'élevage bovin. Nous avons élaboré un questionnaire comportant deux parties:

Une première partie portant sur les caractéristiques générales des exploitations (taille, répartition et occupation des terres, localisation, production végétale, charge animale, main d'œuvre, cheptel).

Une seconde partie portant sur les caractéristiques de l'élevage bovin (effectif, reproduction, base fourragère, main d'œuvre, mécanisation, population bovine élevée)

Ces questionnaires nous permettent de collecter des informations qui vont servir à déterminer plusieurs indices ou critères afin de présenter les exploitations de façon succincte et d'établir des relations entre les différents indices et entre les aspects principaux liés à la production de viande.

Le choix de la région où se déroule l'étude s'est faite délibérée en fonction de l'importance de l'élevage bovin, les structures d'accueil et la connaissance du milieu social par nous-même.

Il s'agit de la région du Cheliff (Wilayas de Chlef et Ain Defla, cette dernière issue du découpage administratif de 1984, après avoir été une daïra de la wilaya de Chlef).

Les enquêtes réalisées concernent un échantillon de 102 exploitations, répartis entre les plaines du moyen et haut Cheliff.

L'enquête a touché aussi 14 maquignons et 36 boucheries, les marchés aux bestiaux et l'abattoir de Chlef

Questionnaire (Cadre 1)

Le modèle de notre questionnaire traite les bases de la production chez l'exploitant et renferme des données techniques portant l'identification de l'exploitation, de son système de production et des circuits de commercialisation des bovins de viande

Déroulement des enquêtes

Les enquêtes ont été réalisées durant l'année 2009 ; elles se sont déroulées directement sur les lieux de l'exploitation avec l'aide des responsables de DSA des deux wilayates de Chlef et de Ain Defla, ainsi que de l'ingénieur de l'ITELV.

B/ Enquête auprès des maquignons et des bouchers (Questionnaire Cadre 2 et 3)

Les maquignons sont des collecteurs des animaux entre les éleveurs et bouchers, ils assurent l'approvisionnement des bouchers en animaux de viande.

Les bouchers sont des détaillants qui achètent les animaux auprès des éleveurs ou des maquignons abattent et transforment les animaux en viande qui sera vendue aux consommateurs.

Déroulement des enquêtes

Parallèlement au déroulement des enquêtes auprès des éleveurs, les maquignons et les bouchers ont été enquêtés dans leurs régions géographiques d'activité afin de pouvoir recueillir des données ainsi sur leurs stratégies face aux contraintes de l'offre des animaux.

Les marchés aux bestiaux (Questionnaire Cadre 4)

Nous avons enquêté 3 marchés aux bestiaux, les plus importants de Chlef. C'est le lieu de transaction des animaux et des aliments entre les différents acteurs de la filière viande bovine. Les données collectées sont relatives aux aspects suivants :

Les prix des différents produits d'élevage bovins (vaches, veaux, etc.), les prix des aliments de bétail ; les opérateurs économiques des marchés aux bestiaux, ainsi que le statut des opérateurs économiques et leurs impacts sur les prix des animaux

L'abattoir de Chlef

Ce lieu d'abattage est élément central de la filière viande bovine. Dans une perspective de qualification il est indispensable de comprendre le fonctionnement d'un tel lieu

Questionnaire (Cadre 5)

Le questionnaire est centré essentiellement sur :

Les conditions d'activité (les champs d'action, l'organisation interne, les flux d'animaux abattus, les capacités, les modalités d'abattage et les contraintes)

Les conditions techniques de l'activité (estampillage, saisis et les conditions d'hygiène)

Les contraintes économiques (frais et taxes d'abattage)

Chapitre II : Le contexte général de l'étude : La filière viande bovine dans le monde et en Europe

Introduction

Le présent chapitre s'attache d'abord à une vue d'ensemble de négociations sur l'agriculture en passant en revue brièvement l'agriculture exclue du GAAT, l'agriculture dans les négociations du cycle d'Uruguay, l'organisation mondiale du commerce, la zone de libre échange UE-pays Méditerranéens, les engagements du Doha, la politique agricole commune et accord d'association UE/l'Algérie.

Ce chapitre abordera ensuite la filière viande bovine en Algérie, en particulier l'élevage bovin, son évolution, sa répartition géographique au niveau national, les systèmes d'élevage bovin existants, l'offre alimentaire pour le cheptel les programmes nationaux de développement de l'élevage bovin, l'évolution de la structure de la production de viande rouge, l'abattage, les importations de viande bovine et leurs origines, les importations des

animaux vivants , les prix des importations des viandes bovines, la consommation de viande rouge l'évolution des prix moyens à la consommation des viandes rouges et enfin la fonction d'abattage.

Section 1 : Vue d'ensemble de négociations sur l'agriculture

1.1/ L'agriculture exclue du GATT

Le commerce des produits agricoles a été exclu du GATT pratiquement dès l'entrée en vigueur de l'accord. L'agriculture pour des raisons de sécurité alimentaire ne pouvait pas être traitée comme les autres secteurs. Il a fallu attendre le cycle d'Uruguay pour que l'agriculture en tant que secteur finisse par occuper une place importante dans les négociations du GATT.

1.2/ Les raisons d'inclusion de l'agriculture dans le cadre du GATT

Les raisons qui ont incité à élargir le cadre du GATT à l'agriculture sont liées aux facteurs suivants :

- La question de l'avantage comparatif dans la production agricole, avec l'important soutien accordé aux agricultures des pays développés, générant d'abondants excédents écoulaient sur le marché mondial, grâce à des subventions à l'exportation, ce qui créaient des distorsions dans la structure internationale de la production, qui n'était plus dictée par l'avantage comparatifs.
- Instabilité sur le marché mondial des produits agricoles, étant donné que dans de nombreux pays, les prix intérieurs n'étaient pas liés aux cours mondiaux, les réactions de l'offre et de la demande aux prix internationaux étaient absentes et donc ne jouaient pas leur rôle d'atténuation des fluctuations des cours.
- Effets du protectionnisme sur les producteurs des pays en développement, ce qui imposé des taxes aux agriculteurs, avec le maintien des cours mondiaux à des niveaux artificiellement bas, ce qui a entraîné une baisse des prix intérieurs, cette baisse a été accentuée par les politiques agricoles intérieure qui taxaient les producteurs.

1.2/ L'agriculture dans les négociations du cycle d'Uruguay

Le cycle d'Uruguay a été lancé en 1986, les objectifs des négociations viseront à libéraliser davantage le commerce des produits agricoles et à assujettir toutes les mesures touchant l'accès à l'importation et la concurrence à l'exportation. Le cycle se concentrerait, non seulement sur la question des contrôles à la frontière et des subventions à l'exportation, mais aussi sur les mesures relevant des politiques intérieures (soutien interne). Parmi les acteurs,

les Etats-Unis qui étaient très favorables à une libéralisation accrue du commerce agricole et souhaitaient réduire la protection et l'appui dont bénéficiaient les producteurs de la communauté européenne au titre de la PAC. Alors que la CEE était moins favorable à une libéralisation radicale et souhaitait arriver à un compromis acceptable. Quant au groupe de Cairns qui comprenait 14 pays développés et en développement, il était favorable à une libéralisation du commerce des produits agricoles et en faveur de la réduction du protectionnisme et des mesures de soutien interne dont bénéficiaient les agriculteurs des pays développés. Alors que le grand groupe des pays en développement importateurs des produits alimentaires, leur préoccupation était l'impact des négociations sur le coût des importations alimentaires (Stephen H et al., 1998) .

A l'ouverture de négociation sur l'agriculture, la CEE et les Etats-Unis étaient déterminés à libéraliser l'agriculture et ils ont demandé l'option double zéro introduite en 1987 et qui était irréaliste et proposait une élimination progressive, sur 10 ans de toutes les subventions agricoles et de toutes les restrictions quantitatives des importations agricoles. Cette position était appuyée par les membres du groupe de Cairns, qui proposent pour leur part un gel immédiat de mesure de soutien des prix, suivi d'une réduction progressive de soutien. La CEE était opposée et souhaitait négocier les concessions, produit par produit.

A l'instar de la CEE, le Japon souhaitait protégeait ses agriculteurs de la concurrence internationale. Il était favorable aux mesures de réduction des subventions à l'exportation et les engagements étaient peu contraignants pour ce pays en tant qu'importateur net de produits agricoles.

Les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, se préoccupaient de l'impact de l'accord de négociations d'Uruguay, car ils craignaient que la réduction des excédents dans le nord ne se traduise par une hausse des prix internationaux des produits alimentaires et par conséquent, de leur facture d'importation et souhaitaient donc être assujettis à des réductions de mesures de soutien et des politiques protectionnistes moins importante que les pays développés

La CEE refusait de réduire ses subventions d'exportation. Il a fallu attendre 1991, pour que les négociateurs arrivent à un consensus, par lequel les pays acceptaient de faire des concessions dans les trois domaines suivants : accès aux marchés, soutien interne et subventions à l'exportation. Ces derniers ont fini par devenir les trois grands piliers de l'accord final sur l'agriculture. Mais avant cela, les négociateurs devaient établir le niveau des concessions qui seraient accordée. A la fin 1991, le GAAT présentait un projet d'acte final, connu sous le nom de projet de Dunkel, qui avait des propositions pour les concessions

concernant chacune des trois grandes disciplines. Le plan MacSharry concernant la réforme de la PAC, contenait des propositions qui rapprocheraient la politique agricole de la CEE des objectifs du projet Dunkel. En effet, l'élément le plus important du plan Macsharry était de remplacer en partie les mesures de soutien interne des prix par des aides directes aux producteurs agricoles, pour les indemniser de la baisse des prix à la production. Ces versements directs, étaient subordonnés à l'adoption par les producteurs de la CEE, des mesures de limitation de la production, qui réduiraient les surfaces cultivées (gel des terres). La CEE était toujours hostile à une réduction de ses subventions à l'exportation. Dans le contexte de l'accord de Blair House (Washington) les négociations des Etats-Unis et de la CEE ont abouti à des amendements à apporter au texte du projet de Dunkel qui consistaient à : réduire de 24% du volume des exportations subventionnés à 21% ; remplacer les engagements de réduction de soutien interne par produit par la réduction du soutien global au secteur agricole (Stephen H et al., 1998)

1.3/L'organisation mondiale du commerce, la zone de libre échange UE-pays Méditerranéens

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été établie le 1er janvier 1995 au terme du round d'Uruguay (1986-1994) de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Composée de 159 nations membres en 2013, l'OMC est la seule organisation internationale qui traite des règles commerciales entre les pays.

La fonction principale de l'OMC est d'assurer le flux prévisible et sans accroc des échanges commerciaux au moyen de :

- a. l'administration des accords commerciaux;
- b. l'organisation d'un forum de négociations;
- c. la surveillance des politiques commerciales nationales;
- d. la résolution des différends commerciaux (Van Der Steen et al ,1999).

L'accord de Marrakech, signé en 1994, représente le début de démantèlement du système de protection dans la région Méditerranéenne, avec maintien à un niveau élevé de protection aussi bien des pays développés que les pays en voie développement. En effet, les tarifs pratiqués par les pays de l'UE se situe entre 40 et 85% des pays du sud est méditerranéen et le secteur agricole est le plus protégé des pays du Sud –Est de la méditerranée, se situant entre 15 et 55%. Les exportations de L'UE de viande bovine bénéficient encore de subventions à l'exportation. En effet, le taux de dumping total de la viande bovine exportée par l'UE est 63,7% qui résulte de l'addition de restitutions importantes avec des aides internes

considérables, sous forme d'aide directe aux éleveurs, d'aide directes incluses dans les aliments du bétail consommés par la viande bovine exportée.. Ces subventions continuent de fausser la concurrence sur certains produits, y compris les viandes bovines. Ces derniers ne sont pas supprimés mais plutôt mise en veille et peuvent réapparaître lorsque les besoins se font sentir. Elles sont un moyen de gérer les surproductions et peuvent être baissées, soit en diminuant les prix, soit en réduisant les volumes, notamment par les quotas, qui est un parfait outil de maîtrise des productions (OMC, 2010)

1.3.1/ Les engagements de Doha

Lors de la conférence de Doha en 2001, les pays membre de l'OMC se sont engagés à entamer un nouveau cycle de négociations sur la libéralisation des échanges de produits agricoles, avec l'objectif d'obtenir un accord en 2005, sur :

- la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires de l'accès aux marchés ; l'élimination progressive de toute sorte de subvention à l'exportation ; la réduction des soutiens internes ayant des effets de distorsion sur le commerce. Les pays membres se sont engagés à prendre en compte la vulnérabilité des pays les moins avancés.

- la libéralisation progressive du commerce multilatéral à travers les négociations successives de l'OMC s'est accompagnée en parallèle d'une prolifération des accords régionaux commerciaux.

Des blocs régionaux commerciaux sont apparus dans le monde entier, à travers des unions douanières et des zones de libre échange .Ils comprenaient aussi bien des pays développés que des pays en développement. Parmi les zones de libre échange, on peut citer quelques unes :

- l'espace économique européen (UE, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein)

- l'association européenne de libre échange, comprend les pays suivants : l'Islande, la Norvège, la Suisse, le Liechtenstein)

- l'ALENA (USA, Canada, Mexique)

- la Zone de libre-échange UE, pays méditerranéens, qui regroupe l'Union Européenne des 15 et 12 pays du sud est de la Méditerranée (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Liban, Palestine, Israël, Jordanie, Chypre, Malte, Turquie et la Syrie).

1.3.2/ La politique agricole commune

La politique agricole commune (la PAC) est une politique mise en place à l'échelle de l'union européenne, fondée principalement sur les mesures de soutien des prix et de subventionnement, visant à moderniser et développer l'agriculture

La PAC est critiquée en raison de la difficulté à stabiliser son budget, des problèmes de fonctionnement posés par l'élargissement à 27 et de l'inégalité des aides qui profitent aux pays producteurs et aux propriétaires d'importantes exploitations, puisque les aides sont proportionnelles aux quantités produites. Les réformes de 1992 et 1999 ont cherché à la rapprocher du marché en baissant les prix garantis et en les remplaçant par des aides directes. La dernière réforme de 2003 les poursuit et tente de résoudre le problème des difficultés de financement lié à l'élargissement. Depuis, les aides ne seront plus liées à la production. Les agriculteurs toucheront un paiement unique par exploitation et à la condition de respecter des normes européennes en matière d'environnement et de sécurité alimentaire.

La PAC représente environ 40 % des dépenses dans le budget européen (mais celui-ci est relativement faible par rapport aux budgets des États membres ; les ressources de l'Union européenne sont en effet composées d'un prélèvement de 1 % de la TVA et d'une cotisation plafonnée à 1,03 % du PNB communautaire).

En 2002, le coût de la PAC s'est élevé à 45,36 milliards d'euros, soit 46,1 % du budget total de l'Union européenne (à 15). Les dépenses totales se sont élevées à 47,26 milliards (dont 44,25 au titre du Fond européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA-garantie) et 2,95 au titre du FEOGA-Orientation) et les recettes à 1,89 milliard (dont 1,21 au titre des prélèvements). Donc, la PAC reste l'une des seules politiques communes européennes

L'Union européenne n'est pas la seule à soutenir sa production agricole ((Ledent et Burny, 2002).

Le secteur de viande bovine a connu une réforme qui s'articulait principalement sur des aides directes par l'introduction d'un certain nombre de changements qui auront pour effet de relever en trois ans le niveau des primes existantes (prime spéciale aux bovins mâles et aux vaches allaitantes) et prévoit l'octroi d'une prime à l'abattage. En effet, à compter de 2002 et pour les campagnes suivantes, la prime spéciale de base pour les bovins mâles sera portée en trois étapes à 201 euros par tête pour les taureaux et 150 euros pour les bœufs. Elle sera versée une fois pour les taureaux et deux fois (2 x 150) pour les bœufs. Ainsi, l'âge minimal requis pour le paiement des deux tranches de la prime spéciale aux animaux mâles est fixée respectivement à 9 mois (ou 185 kg de carcasse lorsque le paiement est effectuée à l'abattage) et plus de 21 mois. Quant à la prime annuelle à la vache allaitante sera porté à 200 euros en 2002. Alors que la prime à l'abattage sera versée directement à l'exploitant agricole sous réserve du respect d'une période rétention. Elle s'élèvera à 80 euros pour les taureaux, les bœufs, les vaches laitières, les vaches allaitantes et les génisses (à partir de 8 mois pour tous les animaux et à 50 euros pour les veaux (âgés de plus d'un mois et de moins de sept mois et

d'un poids carcasses inférieur à 160 kg). Cette prime à l'abattage sera versée sur justification de l'abattage de l'animal.

Le système des paiements de l'aide directe découplés aux agriculteurs, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005, s'est accompagné de la suppression d'une grande variété de primes spécifiques au secteur bovin. En 2012, quatre paiements couplés spécifiques au secteur sont restés en place en plus de mesures de gestion de marché étendues. Néanmoins, les paiements couplés globaux diminuent : le montant alloué aux quatre lignes budgétaires affectant le plus directement la production européenne a été réduit de 68,3 %, en comparaison avec le budget de 2010. Par ailleurs, la production européenne de bœuf est encore influencée par les paiements couplés spécifiques au secteur laitier, compte tenu des liens entre la production laitière et de bœuf. La baisse des dépenses prévues pour 2012 par rapport à 2011 est bien plus faible, et se chiffre à 16%.

Il semble probable que le cycle de réformes de la PAC de 2013 poursuivra ce processus de découplage des aides aux éleveurs et aux producteurs laitiers. D'après le département américain de l'Agriculture (USDA), la taille du cheptel européen pourrait ainsi se réduire de 4 %, au vu de « la suppression des subventions et de la hausse du coût des intrants ». Dans certains pays et régions, la rentabilité de la production de bœuf pourrait pâtir de l'absence des paiements couplés. Ces sensibilités nationales et régionales pourraient par conséquent influencer la manière dont les réformes seront mises en œuvre.

Entre 2010 et 2012, les dépenses liées aux mesures de gestion de marché ont augmenté de 39 %. Cependant, à l'avenir, il est probable que de telles mesures seront intégrées dans des politiques plus larges dites de « filet de sécurité », conçues pour protéger les producteurs européens des effets néfastes de la volatilité des prix, dans le cadre desquelles les paiements sont exécutés seulement lorsque les conditions de marché le nécessitent (Agritrade, 2012)

1.3.3/ Accord d'association UE-Algérie

Dès le début des années 70, le monde commence à se restructurer sur la base de critères d'essence plus économique que politique. Le processus est loin d'être achevé mais d'ores et déjà il se profile en perspective d'une configuration en trois noyaux de puissance industrielle. Autour des trois piliers de la triade représentés par les Etats-Unis, l'UE et le Japon, gravite des nations qui vont de PMA (pays les moins avancés) à pays émergents.

L'Algérie a les potentialités d'un pays émergent et la réalité d'un PMA ; évoluant dans l'aire d'influence de l'UE avec laquelle elle réalise plus de la moitié de son commerce extérieur et

dont les 2/3 avec les trois pays de l'arc latin (Espagne, France, Italie). Le seul cadre qui a été donné à des relations économiques aussi intense est celui des accords préférentiels signé en 1976 qui ouvrent totalement le marché européen aux produits algériens sans que la réciprocité soit vraie (i.e, l'Algérie pouvait appliquer des droits de douanes aux produits européens).

Le processus de Barcelone, qui en découla, doit préparer le terrain à la réalisation d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne et les accords d'association que l'UE va signer, séparément avec chacun des pays tiers-méditerranéens en sont un jalon important. L'Algérie, prise dans le problème de rééchelonnement et du PAS, son accord n'a commencé à prendre effet que le 1^{er} septembre 2005.

Le pays n'étant pas encore pays membre de l'OMC, c'est à travers les accords d'association qu'il expérimente l'ouverture et la concurrence à grande échelle, car les règles qui s'y appliquent sont celles de l'OMC, avec la retenue de trois axes :les modalités de libéralisation des produits industriels, les modalités de libéralisation des produits agricoles et les mesures d'accompagnement.

Pour les produits de l'agriculture, l'accord prévoit l'élargissement des concessions à de nouveaux produits agricoles, à des produits agricoles transformés et aux produits de la pêche, sur une période transitoire de 5 ans, à l'issue de laquelle les deux parties se retrouvent pour faire franchir une autre étape à la libéralisation. Dans l'immédiat les produits ci-dessous énumérés dans (tableau 1) bénéficient d'une des concessions suivantes :

- accès en franchise de droits de douanes
- accès avec réduction partielle de droits de douanes
- accès en franchise de droit de douane, avec des quotas tarifaires ou quantités de références.
- accès en exemption de droits de douane mais avec un droit spécifique pour les produits agricoles transformés.

Certains produits agricoles saisonniers sont soumis à des calendriers et les exonérations concernent uniquement la partie des droits de douanes et non pas les droits spécifiques. De plus, l'Algérie avait éliminé au plus tard au 1^{er} janvier 2006 le droit additionnel provisoire appliqué à une liste de 108 produits (énumérés dans l'annexe 4 de l'accord d'association).

Les restrictions des importations et des exportations seront régies par les règles de l'OMC (Kheladi, 2006).

Tableau 1 : produits bénéficiant des concessions

Produit	Références	Nombre de lignes tarifaires	Dates d'entrée d'effet	Taux de réduction
Produits visés à l'article 14, et 2 (produits agricoles)	Protocole 2	75	1 ^{er} septembre 2005	20-50 ou 100% selon la nature du produit
Produits visés à l'article 14, et 4 (produits de la pêche)	Protocole 4	112	1 ^{er} septembre 2005	25 ou 100% selon la nature du produit
Produits visés à l'article 14, et 5 (agricoles transformés)	Protocole 5. Annexe 2. Liste 1. Concessions immédiates	168	1 ^{er} septembre 2005	20-25-30 ou 100%, selon la nature du produit
Produits visés à l'article 15	Protocole 5. Annexe 2. Liste 2. Concessions différées	112	1 ^{er} septembre 2010	Non encore fixés

Source : Ministère du commerce de l'Algérie, 2010

Les droits de douanes des animaux vivants de l'espèce bovine, reproducteurs de race pure, provenant des pays appartenant à la zone de libre échange UE-pays méditerranéens vers l'Algérie connaîtront une réduction de 100% des droits actuels (5%) dans la limite d'un contingent tarifaire de 50 tonnes. Pour ce qui est animaux vivants de l'espèce bovine autres que reproducteurs de race pure, ils connaîtront une réduction de 100% du droit actuel (5%) dans la limite d'un contingent tarifaire de 5 000 tonnes. Pour les viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées en morceaux non désossées, connaîtront une réduction de 20% des droits actuels (30%) dans la limite d'un contingent tarifaire de 200 tonnes pour une durée de 5 ans à partir de la date d'entrée en vigueur de l'accord d'association. Alors que les viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées désossées, elles connaîtront une réduction de 20% des droits actuels (30%) dans la limite d'un contingent tarifaire de 11 000 tonnes pour la durée. Pour éviter les pratiques spéculatives, il faut prouver l'origine algérienne des marchandises auxquelles s'appliquent les concessions tarifaires, c'est le principe de la règle d'origine qui

est à la base de la formation des ensembles économiques. Une marchandise donnée est considérée d'origine algérienne si elle a été produite en totalité sur le territoire algérien. Cette clause s'applique à une longue de produits, dont les produits du règne animal, les animaux vivants et les produits provenant d'animaux vivants.

Section 2 : La filière viande bovine en Algérie

2.1/ Aperçu sur l'élevage bovin

La production bovine est le fait de systèmes d'élevage très différents qui correspondent à des écosystèmes très différents se situant en zone littorale et sur les plateaux ou zones montagneuses du nord, autrement dit, des élevages se situant dans:

les zones à bonne pluviométrie (supérieure à 600 mm) et qui s'inscrivent dans un système de polyculture où les interactions agriculture- élevage sont importantes.

des zones céréalières à pluviométrie inférieure à 600 mm où les élevages sont de type semi intensif (Boulahchiche, 1997).

2.2/ Répartition géographique du cheptel bovin national

En 2006, le cheptel national se composait de 1 614 753 têtes, dont 847 000 vaches laitières. On retrouve dans les régions nord du pays environ 80 pour cent de l'effectif bovin avec 59 pour cent à l'Est, 22 pour cent au Centre, 14% à l'Ouest et 5% au Sud. Dans la plupart des cas, la structure du troupeau se présente comme suit :

Tableau 2: Structure de l'élevage bovin national

Vaches laitières	Jeunes femelles	Jeunes mâles	Taureaux reproducteurs
52%	19%	18%	11%

Source : Ministère de l'agriculture et du développement rural, 2007

L'élevage bovin constitue une source de revenus conséquente pour les agropasteurs des régions telliennes qui compensent les faibles bénéfices de l'agriculture dus aux surfaces cultivées restreintes et qui contribuent à l'extension de cet élevage sur les terres communautaires offrant des UF gratuites et entraînant un surpâturage dangereux.

Evolution du cheptel bovin (1990-2012)

L'évolution du cheptel bovin est conditionnée par le niveau des disponibilités fourragères saisonnières et annuelles qui façonnent le mode de conduite et le niveau de l'offre. En effet, l'effectif est resté semblable à lui-même durant toute la période (1990 à 2012) avec une légère

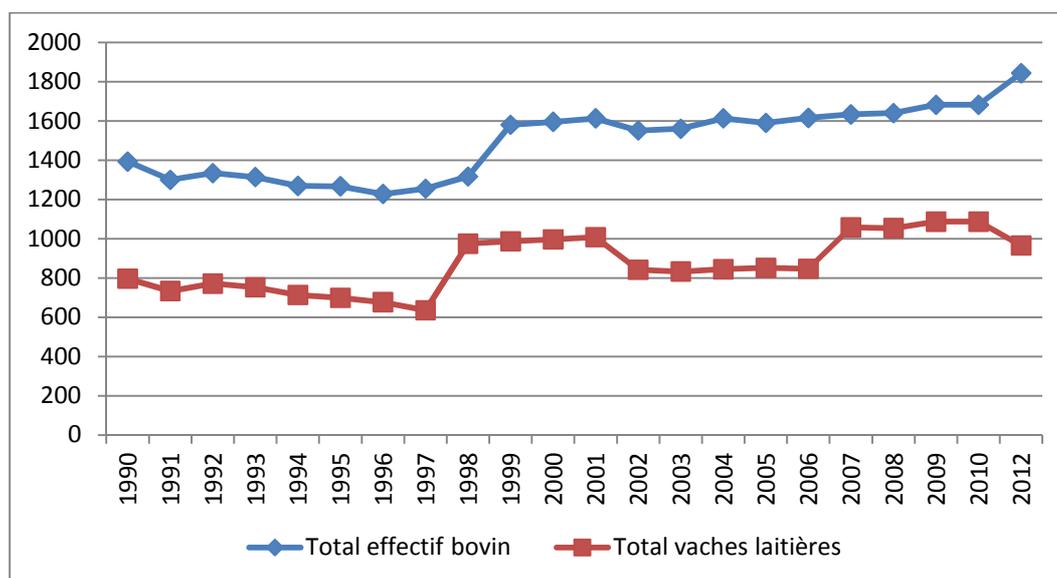
évolution à partir de 1998, due aux quelques actions de développement de ces dernières années et à l'importation de femelles permise par l'effort de reconstitution du cheptel durant cette période. Le taux des vaches laitières dans le total de l'effectif bovin est resté presque le même, soit 50% durant toute la période d'évolution, avec un taux un peu plus élevé entre 1998 et 2001 de l'ordre de 60%. Ces vaches laitières importées à l'origine pour la production laitière subissent une forte rotation et ne restent au niveau de l'exploitation que trois à quatre lactations, avec le maintien d'un élevage mixte viande-lait plutôt que d'un élevage laitier, c'est ce qui explique la forte croissance de la production de viande bovine ces dernières années. Cette croissance faible de l'effectif est la résultante de plusieurs causes :

Insuffisance des politiques de soutien à l'élevage et au développement des cultures fourragères.

Insuffisances dans la maîtrise de la conduite technique des élevages de manière intégrée.

Longueur du cycle des sécheresses enregistrées ces dernières années.

Apparition de plusieurs cas de maladies contagieuses (tuberculose...), ce qui a conduit parfois à des abattages forcés ; ainsi, les effets de la politique de subvention en matière de production bovine ne semble pas être massifs (Bedrani, 2008).



Graphique 10 : Evolution du cheptel bovin (U: milliers de têtes)
Source : Statistiques agricoles, Série B

2.3/Les systèmes d'élevage bovin

On distingue selon les types d'élevage deux systèmes de production :

- Le système intensif, dont l'ancien système public est aujourd'hui représenté

par les EAC et EAI et par les fermes pilotes. « Ce système détient les meilleures terres des zones littorales et telliennes nord, qui jouissent d'une pluviométrie importante », avec une taille moyenne qui peut aller jusqu'à 50 têtes (Yakhlef, 1989). L'intensif privé s'est développé dans les zones irrigables autour des agglomérations de moyenne et de grande importance, avec une moyenne de 5 à 6 têtes (Yakhlef, 1989). Ce système constitué principalement de races importées, est orienté vers la production laitière avec une production de viandes non négligeable. Il représente 30% de l'élevage bovin et assure près de 20% de la production bovine nationale.

- Le système extensif concerne les races locales et les races améliorées. Cet élevage est basé sur un système traditionnel de transhumance entre les parcours d'altitude et les zones de plaine. Le système extensif est orienté vers la production de viande (78% de la production nationale). Il assure également 40% de la production laitière nationale (Nedjraoui, 2000).

Dans la zone littorale et la zone tellienne du nord, on distingue :

- Une zone humide de pluviométrie supérieure à 600 mm/an, avec polyculture et élevage bovin (UGB : 77% de bovins, 17% d'ovins).
- Une zone subhumide de pluviométrie supérieure à 400 mm/an et inférieure à 600 mm/an, avec polyculture et élevage mixte dominé par l'élevage bovin (UGB: 69% de bovins et 29% d'ovins).

La zone sublittorale irrigable et regroupant les plaines telliennes et les régions de montagne est une zone subhumide, de pluviométrie supérieure à 400 mm/an et inférieure à 600 mm/an, avec polyculture associée à l'élevage (UGB : 43% de bovins et 47% d'ovins).

La zone céréalière présente une association avec l'élevage qui diffère selon la pluviométrie avec :

Des zones subhumides, de pluviométrie supérieure à 300 mm/an et inférieure à 600 mm/an (UGB : 47% de bovins, 42% d'ovins et 5% de caprins).

- Des zones subhumide et semi-aride, de pluviométrie supérieure à 300 mm/an et inférieure à 400 mm/an, (UGB : 38% de bovins, 50% d'ovins et 4% de caprins).
- La zone des pâturages et des parcours steppiques est une zone aride, de pluviométrie inférieure à 350 mm/an et supérieure à 200 mm/an (UGB : 6% de bovins, 75% d'ovins et 6% de caprins).

Les régions saharienne et présaharienne constituent une zone aride, de pluviométrie inférieure à 200 mm/an, (UGB : 1% de bovins, 27% d'ovins, 13% de caprins et 56% de camelins

2.4/ L'offre alimentaire pour le cheptel

Pour l'élevage bovin, le problème névralgique a été de tout temps celui de l'alimentation ; son développement est conditionné par l'amélioration des ressources fourragères. Il y a deux types de fourrages : les fourrages naturels (les prairies naturelles et les jachères pâturées) et les fourrages cultivées (orge, vesce avoine, luzerne, bersim, et sorgho, etc..). Les superficies destinées à ces cultures restent très faibles par rapport aux besoins. Au cours des vingt dernières années, ces superficies ont connu une fluctuation continue mais n'ont pas dépassé les 2% de la superficie agricole totale (SAT)

En moyenne, deux millions de quintaux de fourrages naturels sont disponibles chaque année. Les besoins sont de très loin beaucoup plus importants (en 2000 les besoins pour le cheptel étaient estimés à 7 680 770 000 UF ; les disponibilités fourragères et aliments de bétail ne représentaient que 6 862 665 782 UF soit un déficit de 818 104 218 UF) (Kherzat, 2006).

Selon Chehat et Bir (2008), partant du caractère dominant les modes de conduite actuels des troupeaux, le seuil minimum des besoins peut être estimé à hauteur de 10.5 milliards d'UF/an, avec un déficit de l'ordre de 5.2 Milliards d'UF, ceci s'explique par le très faible apport (3%) en fourrages cultivés ; la SAU réservée à cet fin très modique (162 000 ha cultivés en fourrages récoltés en sec et moins de 40 000 ha cultivés en vert), la part relativement faible des prairies et parcours dans l'offre globale (14%). Cela signifie que le déficit s'est fortement aggravé entre les deux dates. Malgré les aides et incitations initiées par l'Etat à travers les différents programmes de développement, les superficies en fourrages cultivés connaissent une régression, elles passeront de 500 000 ha en 1990/94 à 38 000 ha en 2000/04 pour tomber à 40 000 ha en 2009/2012. Les causes sont peu évidentes devant l'intéressement nouveau des agriculteurs à l'élevage bovin (augmentation du nombre d'éleveurs). Mais l'on peut avancer que l'une des causes principales de cette régression de superficie est le résultat d'un ensemble de facteurs parmi lesquels : l'orientation de plus en plus vers les spéculations qui apparaissent plus lucratives au détriment des cultures fourragères et par rapport à l'importance de l'élevage bovin.

Les prairies naturelles sont très limitées ; il s'agit de parcelles des bas-fonds et des bords d'oued et qui ont été défrichées et mises en cultures. La tension sur les disponibilités en eau, ces dernières années, a fait que la superficie moyenne de 31 000 ha de prairies pâturées chaque année a tendance à la réduction de 21% de 1990/94 à 2004 ; en 2012 elle ne fut que de 24 000 ha. Des superficies importantes du nord et particulièrement du Nord Est de

l'Algérie représentées par des terres à vocation de prairie ont régressé sous l'effet du défrichement et de leur mise en culture (Laouar et Abdelguerfi, 1997)

Tableau 3: Evolution des superficies fourragères et de leur part dans la superficie agricole totale (Unité : hectare)

Année	SAT	Fourrages cultivés	Fourrages naturels	Total	Sup.fourragères Total/SAT (%)
1990/1994	39 877 428	503 178	124 662	627 840	1.57
1995/1999	40599 838	424 296	167 734	592 030	1.46
2000/2004	41 120 324	383 908	169 245	553 153	1.34
2005/2008	42 408 337	448 200	101 012	549 212	1.29
2009/2012	42 463 640	417 347	130 800	548 147	1.29
Moyenne	41 293 913	435 385	138 690	574 075	1.39

Source : Ministère de l'agriculture : revue des statistiques agricoles, Série A et B.

Tableau 4: Evolution des surfaces et productions des prairies naturelles et des jachères fauchées en Algérie (1990-2012)

Année	Prairies naturelles		Jachères fauchées		Total	
	Surface (ha)	Produit (q)	Surface (ha)	Produit (q)	Surface (ha)	Produit (q)
1990/1994	32 626	544 102	92 036	1 245 022	124 622	1 789 124
1995/1999	39 962	662 360	127 772	1 589 908	167 734	2 252 258
2000/2004	28 231	513 598	141 014	2 319 722	169 245	2 833 320
2005/2008	25 102	578 885	277 460	3 205 318	302 562	3 784 203
2011/2012	24 577	758 455	233 772	5 681 547	258 349	6 440 002
Moyenne	30 099	611 480	174 410	2 808 303	204 502	3 419 781

Source : Ministère de l'agriculture : revue des statistiques agricoles, Série A et B.

Les fourrages cultivés qui sont consommés en sec (vesce avoine, luzerne,..) et en vert (orge, avoine, seigle, etc) sont encore tributaires des aléas climatiques et peu maîtrisés. Ils ne sont disponibles que cinq mois dans l'année. En effet, les superficies des fourrages en sec ont connu une régression d'environ 50% de 1990/94 à 2000/2004 ; en 2012, elles ne furent que de 295 000 ha. Ceci s'explique par le peu d'intérêt porté par les agriculteurs aux spéculations fourragères, le marché des produits fourragers étant restreint et peu rémunérateur.

La superficie cultivée en fourrages a nettement régressé au cours des vingt dernières années; de plus de 0,5 million d'hectares vers les années 1990/94, elle est descendue à 400 000 hectares en 2012.

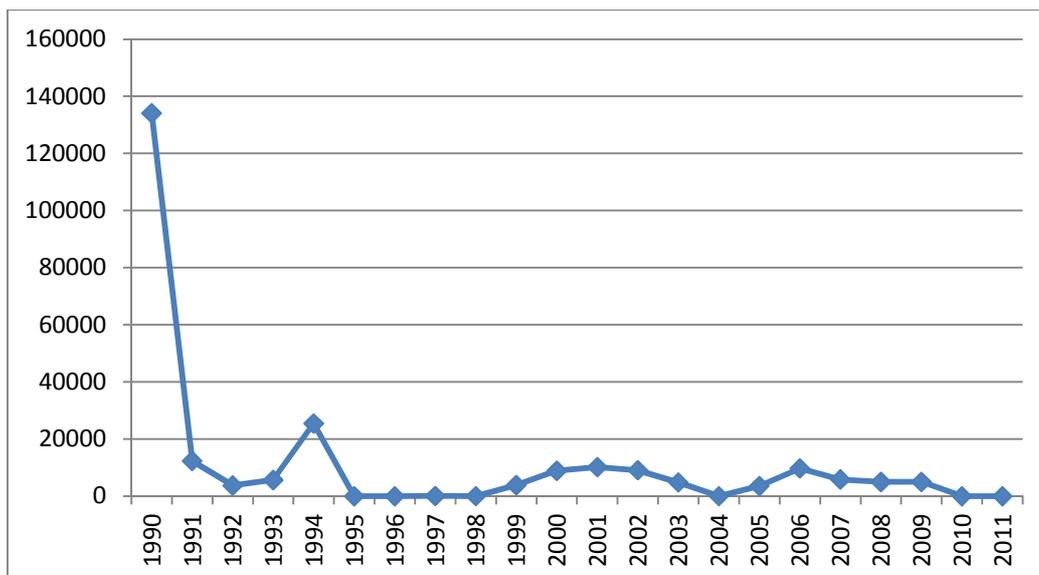
En plus de la faiblesse de la disponibilité, la qualité du fourrage laisse à désirer et constitue une contrainte de taille pour l'élevage bovin.

Aussi, l'Etat a institué des subventions pour encourager l'éleveur à cultiver lui-même l'aliment pour ses bêtes. Un financement est prévu pour l'acquisition des équipements d'irrigation, des primes de 5.000 DA/ha sont aussi accordées pour la production fourragère, pour la construction de silo ou pour produire l'ensilage... etc. Malgré ces encouragements, la dépendance algérienne pour les céréales importées représente 30% pour l'alimentation animale (CNA, 2008), des quantités très importantes d'orge, de maïs, de semences d'avoine et d'aliments composés pour bovin étant importés pour combler le déficit fourrager. En effet, l'importation des semences d'avoine durant la période (1990 à 2011) et après avoir connu un niveau élevé en 1990, s'est stabilisée autour de 5 000 tonnes (graphique 11), alors que les importations d'orge ont connu des fluctuations différentes d'une année à l'autre de 1990 jusqu'en 2003 ; à partir de cette date, seules de faibles quantités sont importées (graphique 12). Ce n'est qu'en 2008 que, suite aux problèmes de sécheresse qu'a connu le pays, que l'Etat a pris des mesures pour l'importation de 300 000 tonnes d'orge pour les distribuer aux éleveurs avec des prix subventionnés à raison de 2 500 DA/tonne. Pour ce qui est du maïs, utilisé par les éleveurs de bovins comme aliment, mais aussi par les éleveurs ovins et avicoles, les importations de ce produit ont connu une forte hausse en volume, soit un accroissement de l'ordre de 66% de 2000 à 2011 et donc une moyenne annuelle de 10%. De même pour sa valeur qui a connu un taux de croissance de 30% durant la même période (graphique 13). Concernant les aliments composés pour bovins, utilisés également par les éleveurs pour l'engraissement de leurs animaux, la tendance de la courbe de ce produit a connu la même allure que celle du maïs durant la même période, avec un taux de croissance de l'ordre de 53% en volume et une valeur annuelle presque constante de 800 \$/ tonne (graphique 14)

Tableau 5: Evolution des surfaces de fourrages cultivés en Algérie (1990-2012)

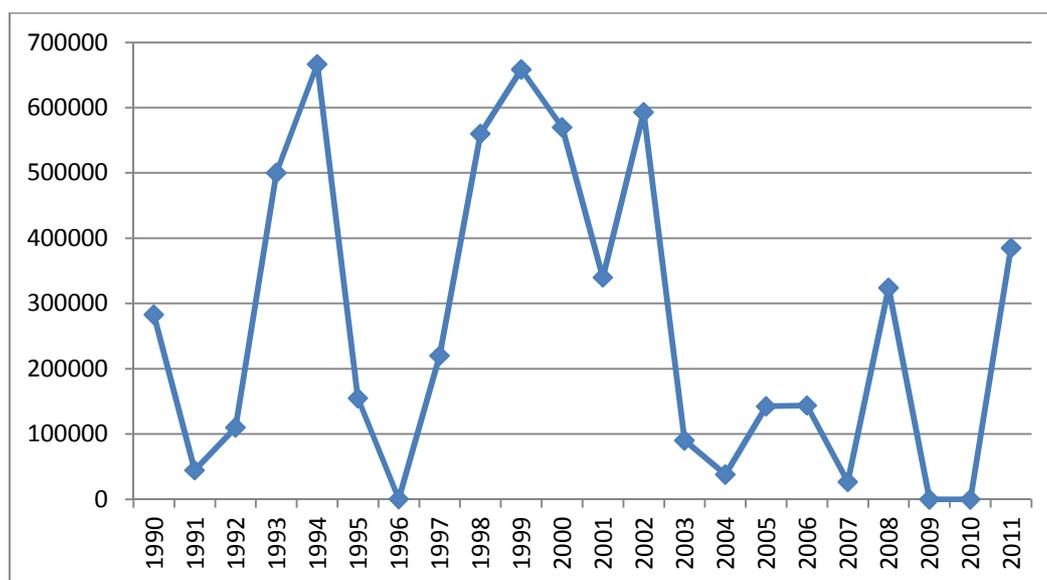
Année	Fourrage cultivé consommé en sec (ha)				Fourrage cultivé consommé en vert (ha)	Total (ha)
	Vesce avoine	Luzerne	divers	Total		
1990/1994	188 492	4 370	217 112	409 974	93 204	503 178
1995/1999	91 398	5 392	230 810	327 600	96 696	424 296
2000/2004	62 915	1 934	177 844	242 693	82 049	324 742
2011/2012	43 893	2452	248 998	295 343	143 881	439 224
Moyenne	96 694	3 537	218 691	318 902	103 957	422 860

Source : Ministère de l'agriculture : revue des statistiques agricoles, Série A et B.



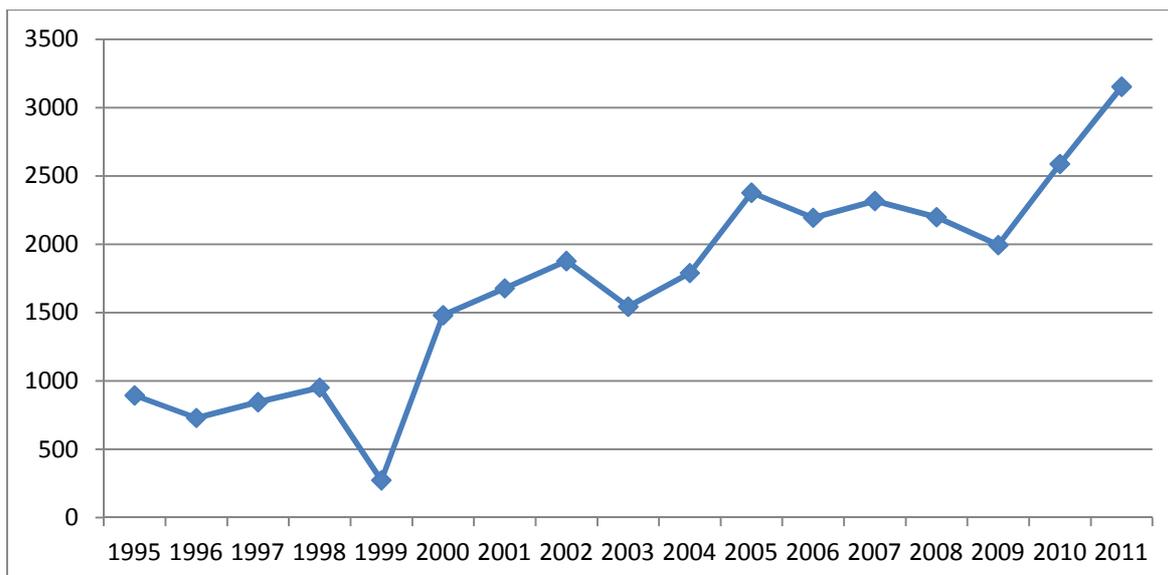
Graphique 11: Evolution des importations des semences d'avoine (U : tonnes)

Source : FAOSTAT (1990 à 2011)

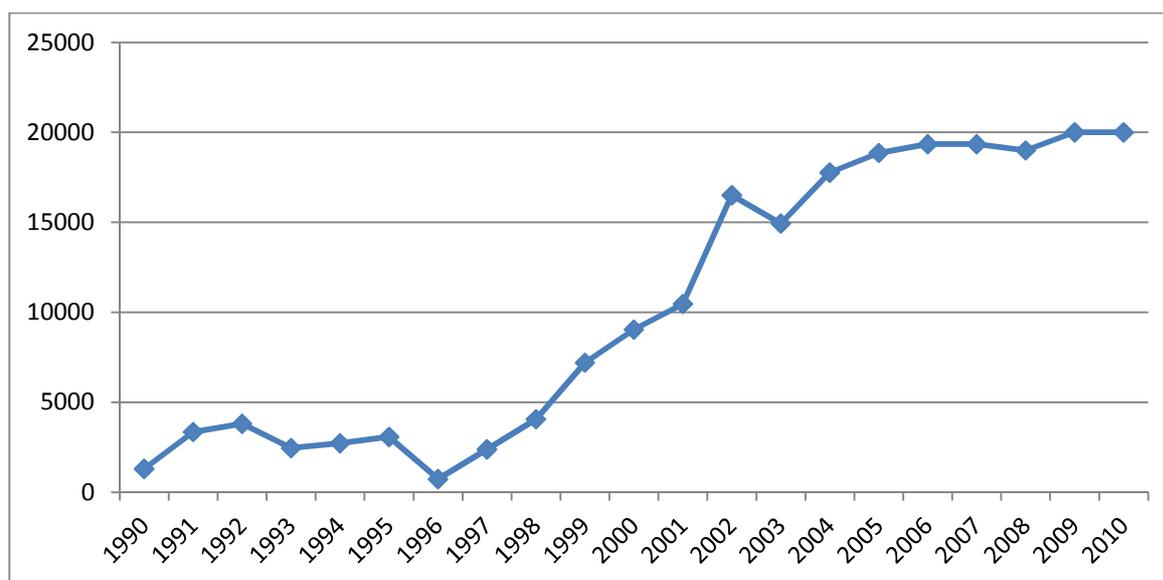


Graphique 12: Evolution des importations d'orge (U : tonnes)

Source : FAOSTAT (1990 à 2011)



Graphique 13: Evolution des importations de maïs (U : 1000 tonnes)
Source : FAOSTAT (1995 à 2011)



Graphique 14: Evolution des importations d'aliments composés pour bovins (U : tonnes)
Source : FAOSTAT (1990 à 2010)

2.5/ Programmes nationaux de développement de l'élevage bovin

L'option économique de l'Algérie après l'indépendance était le système socialiste, basé sur une planification centralisée et prévoyant une répartition équitable des richesses. Pour sortir du sous-développement la démarche s'est fondée sur les trois plans de développement:

2.5.1/Plan triennal (1967-1969):

Le premier objectif de ce plan était d'augmenter le niveau de consommation des protéines animales de 7.8 à 12 g/hab./j. Pour atteindre ce résultat, les pouvoirs publics ont retenu comme base de départ le développement de la production animale et en particulier la production laitière, par l'extension des superficies fourragères et la reconstitution du cheptel bovin.

C'est ainsi que les superficies fourragères ont connu une augmentation assez importante entre 1967 et 1969, passant de 69 000 ha à 98 000 ha, soit une croissance de 42%. Le cheptel bovin a progressé lui aussi, passant de 478 000 têtes à 511 000 têtes pour la même période, soit une croissance de 7%.

Le second objectif était de choisir des zones aptes à recevoir un cheptel importé en fonction des disponibilités fourragères. Le développement de l'élevage bovin est basé sur:

- l'élevage laitier intensif à l'étable avec développement d'étables de 80 vaches laitières avec une importance de l'alimentation concentrée.
- l'embouche à l'étable de bovins de 0 à 16 mois avec création de centres d'engraissement de 50 à 200 têtes et veaux achetés à 8 jours et élevés au lait concentré (MARA 1973)

2.5.2/1^{er} Plan quadriennal (1970-1973)

Les orientations de ce plan étaient les suivantes:

- l'accroissement des effectifs du cheptel pour le peuplement des étables par l'importation de 30 000 génisses;
- la reconstitution des infrastructures d'accueil pour le bétail;
- l'introduction de techniques modernes en ce qui concerne l'alimentation et la reproduction;
- la réduction de la jachère et son remplacement par les fourrages cultivés;
- l'augmentation de la production de viande de 34 000 tonnes.

Les objectifs escomptés de ce plan n'ont pas été atteints, particulièrement, en ce qui concerne la maîtrise des techniques d'alimentation et la résorption de la jachère. Un accroissement des effectifs a été réalisé grâce à l'importation de 16 000 vaches laitières et la création d'infrastructures pour 20 000 génisses mais l'augmentation de la production de viande a été seulement 10 844 tonnes.

2.5.3/ 2^{ème} Plan quadriennal (1974-1977)

Ce plan comporte des orientations nouvelles, basées sur les résultats du 1^{er} quadriennal axé sur l'intensification de l'élevage bovin laitier et comportant les objectifs suivants: en matière

de production laitière, elle devait passer de 200 000 à 280 000 tonnes pour l'élevage de type moderne et de 30 000 à 380 000 tonnes pour l'élevage traditionnel. Les importations de lait devaient passer de 350 000 à 440 000 tonnes. Pour ce qui est la production de viande, elle devait passer de 50 000 à 56 000 tonnes. Ce plan a permis un accroissement de l'effectif bovin, passant de 872 000 têtes en 1993 à 1 130 160 têtes en 1977, soit une augmentation de 20%, due principalement à l'importation de géniteurs et non au croit interne, ce qui a conduit à une dépendance accru en matière de lait et d'aliments de bétail vis-à-vis de l'étranger.

2.5.4/ Les plans quinquennaux (1980-1984 et 1985-1989)

Ces plans ont mis en œuvre un certain nombre d'orientations visant l'atténuation de la dépendance alimentaire.

L'objectif arrêté en 1984 était de renforcer le système d'élevage bovin laitier moderne à partir du croît interne du troupeau et d'améliorer l'engraissement des veaux de races locales issus du croît du cheptel national, par des actions d'appui et de soutien aux éleveurs (amélioration de la couverture sanitaire, distribution des aliments concentrés). Les grands axes qui ont été retenus pour la production laitière ont été:

- le développement de l'élevage bovin par la mise en place de structures d'accueil modernes au niveau des unités de production, la généralisation de l'insémination artificielle et l'importation de bovins à haut potentiel génétique;
- l'amélioration des conditions d'approvisionnement des producteurs en fourrages et aliments concentrés et l'assouplissement des procédures de commercialisation des viandes et de lait.

Les résultats attendus en 1984 étaient:

- 930 millions de litres de lait et dérivés, soit 30% de plus qu'en 1979;
- 000 tonnes de viandes rouges, soit 17% de plus qu'en 1979;
- de 900 millions d'unités fourragères pour l'alimentation du cheptel bovin laitier et sédentaire.

Ces objectifs n'ont pas été atteints et la dépendance en lait s'est accrue.

2.5.5/Programme de réhabilitation de la production laitière (1995-1999)

En juin 1995, a été promulguée une Instruction ministérielle portant programme de réhabilitation de la production laitière. Par ce programme, une nouvelle phase s'ouvre pour la filière lait qui marquait une rupture avec les anciennes pratiques. Parmi ses objectifs :

- a- Augmenter la production nationale du lait cru, par l'atteinte sur 5 ans de l'objectif de 500 000 VL (BLM) et d'en améliorer la productivité en passant de 3 000 à 4 000 litres / VL, soit 2 milliards de litres.

- b- Rechercher le taux d'intégration le plus élevé possible de la production nationale du lait cru
- c- Augmenter la collecte du lait cru pour atteindre à moyen terme 400 millions de litres.

Pour atteindre cet objectif une enveloppe de 4 milliards de DA a été allouée en matière de production, d'intégration et collecte du lait cru pour la période 1995-1999.

Les investissements réalisés au cours de cette période sont restés faibles et peu significatifs devant l'ampleur de la tâche assignée. Dès la mise en oeuvre du programme les fortes turbulences socio économiques du moment, la lourdeur du mécanisme de l'octroi du soutien, l'implantation insuffisante et inefficace des structures de suivi et la pratique des cultures a forte plus value au détriment des cultures fourragères ont achevé de le rendre inopérant.

2.5.6/ Programme national de développement agricole (2001-2007)

Les objectifs arrêtés par ce plan sont le résultat d'une analyse détaillée de la situation de l'agriculture avec une prise en charge des insuffisances constatées au niveau des programmes issus des politiques antérieures. Ainsi, la filière a pu bénéficier d'un accroissement substantiel des aides prévues par le programme antérieur de réhabilitation et une amélioration du contenu et du suivi des actions prévues.

Malgré les efforts déployés depuis l'année 2000, les réalisations certes ont augmenté par rapport à la période 1995/1999, mais elles restent très faibles. Certaines rubriques ont connu une amélioration significative comme le déploiement des activités d'insémination artificielle suite à leur prise en charge totale par le plan. Parmi les contraintes qui sont à l'origine de ces faibles résultats :il y a la faiblesse de technicité chez les éleveurs dans la maîtrise et la rigueur de la conduite du troupeau, la rationalisation de l'alimentation, l'exploitation des techniques de reproduction.

2.5.7/ La politique du renouveau agricole et rural (2010-2014)

Cette politique vise à créer un environnement économique favorable au développement de l'élevage, via l'octroi d'une aide corrélée au litre de lait produit

Les programmes relevant du renouveau agricole et concernant les filières de production animale sont les suivants :

2.5.7.1/ Le programme du développement de la production nationale de lait cru

En matière d'intensification, le renouveau agricole vise un double objectif : augmenter la production nationale de lait cru. Ainsi, à l'horizon 2014, il est attendu :

- un effectif de vache laitière de 1.2 million de têtes ;
- une production de lait cru de 3.2 milliards de litres

Pour atteindre ces objectifs trois programmes sont mis en œuvre

a/ Le programme de mise à niveau des élevages laitiers

-Ce programme vise en premier à améliorer les conditions d'élevage par la réhabilitation et le réaménagement des étables, la mécanisation de la traite et l'installation d'équipement de conservation du lait cru à la ferme.

-Il porte aussi sur la mise à disposition de l'alimentation à travers le développement à la fois des superficies réservées au fourrage et de la pratique de l'ensilage.

-Le programme vise également à développer l'insémination artificielle et le transfert embryonnaire.

b/ Le programme d'accroissement des effectifs laitiers et de collecte de lait cru

La réalisation de cet objectif passe par le développement de la production de génisses à haut potentiel et par l'importation.

c/ L'accompagnement technique et l'encadrement financier de la filière lait

L'accompagnement technique des filières est confié aux institutions suivantes :

-l'ITELV qui assure l'appui technique aux éleveurs ainsi que la formation et la vulgarisation ;

-le CNIAG qui est chargé des opérations d'insémination artificielle et de transfert embryonnaire ;

-l'ITGC qui assure l'appui technique au développement des cultures fourragères.

Pour ce qui est de l'encadrement financier, il est réalisé à travers trois dispositifs :

-le crédit sans intérêt (RFIG).

-le FNRPA , pour ce qui est du soutien, à la production, à la collecte et à l'intégration de lait cru ;

-le FNDIA qui est destiné au financement des investissements à la ferme, mise à niveau, fourrage, insémination) (MADR, 2010)

2.5.7.2/ Le programme viandes rouges

Ce programme repose sur :

-l'extension des superficies consacrées aux plantations pastorales ;

-la mise en défens, l'entretien et l'aménagement des points d'eau existants et la création de nouveaux points d'eau ;

-le soutien à la collecte de la production nationale d'orge ;

-la création d'abattoirs modernes qui joueront un rôle dans la régulation du marché.

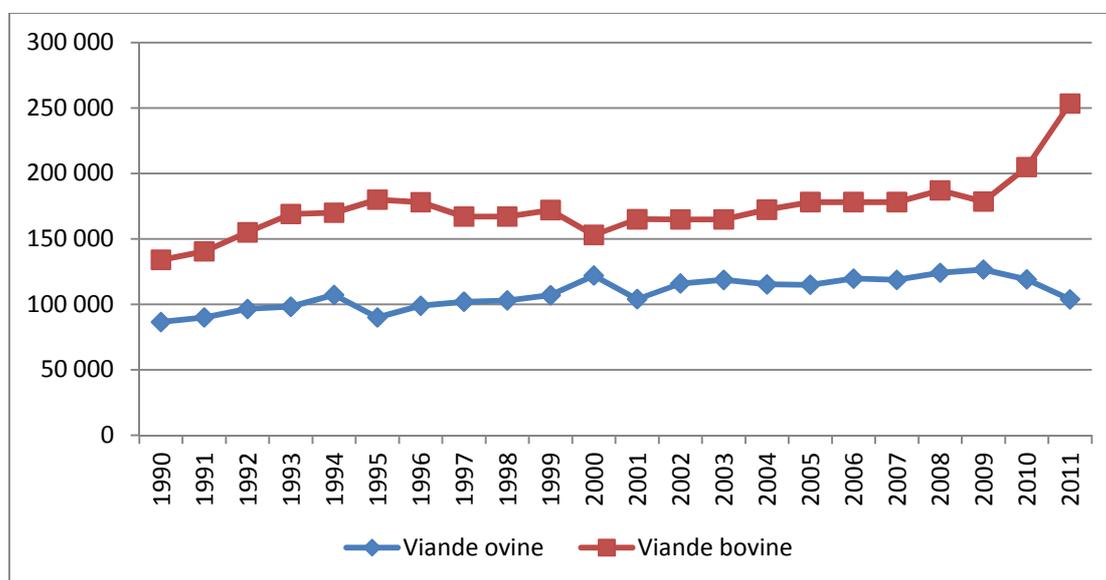
Ce programme vise une production de 400 00 tonnes, avec un objectif de consommation de 11 kg /hab/an.

Outre les mesures et d'appui (insémination artificielle et couverture sanitaire), la principale action consiste à améliorer les disponibilités fourragères, à encourager l'intensification dans la conduite des élevage et à renforcer les infrastructures de base (abattoirs, etc..) (MADR, 2010)

2.6/ Evolution de la structure de la production de viande rouge

La production de viande bovine et ovine progresse plus rapidement que celle du cheptel. Cette croissance est le résultat de l'amélioration du poids de la carcasse due à un approvisionnement alimentaire plus satisfaisant et le recours aux races plus productives en ovine, l'Ouled Djellal qui a tendance à s'imposer au moins au centre. En bovin, le bovin laitier amélioré à tendance à s'orienter vers une production mixte viande- lait. Mais il y'a surtout un changement dans la structure des importations de viande opérée par les opérateurs privés. Ces derniers préféraient importer du vif au détriment de la viande, ce qui accroît les abattages, les animaux vivants importés sont comptabilisés dans la production de viande locale.

Le graphique 18 donnent une bonne illustration de la croissance de la production de viande bovine, en passant de 86 000 tonne en 1990 à 100 000 tonne en 2011, soit un rythme annuel moyen de l'ordre de 1 %. Alors que la production de viande ovine impulsée par des prix de marché très rémunérateur est passé de 134 000 tonne en 1990 à 250 000 tonne en 2011, soit un rythme annuel moyen de presque de 3%.



Graphique 15: Evolution de la production nationale des viandes rouges (en tonnes)
 Source : FAOSTAT (1990-2001), FAO (2002-2011)

2.7/ L'abattage

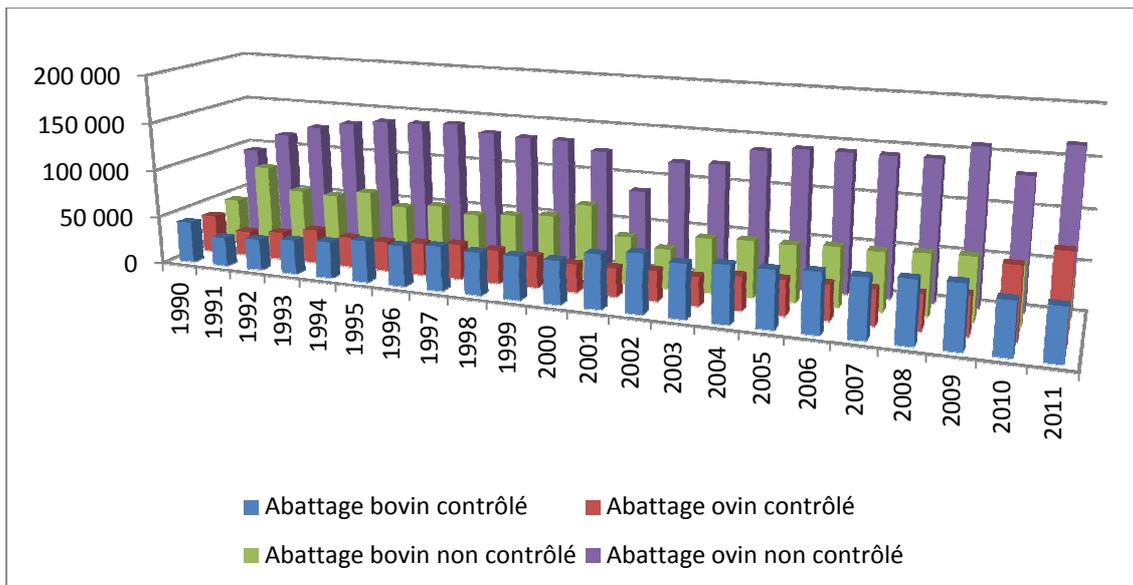
L'abattage constitue l'avant dernier maillon de la filière avant la distribution finale. Comme les circuits de commercialisation du vif, il reste peu contrôlé. L'analyse des abattages contrôlés et non contrôlés estimés fait ressortir la prépondérance de l'abattage non contrôlé pour l'espèce ovine par rapport à l'espèce bovine pour laquelle on enregistre un relatif équilibre. Les abattages contrôlés enregistrent des variations interannuelles assez fortes ; cependant, une tendance à la hausse est nette durant la fin des années 1990. La part des abattages contrôlés dans le total par espèce reste assez stable pour le bovin, autour de 50%, alors que celle des ovins qui oscillait entre 30 et 35% jusqu'en 1988, descend en dessous de 30% de 1988 jusqu'en 2001.

On remarque que les abattages non contrôlés représentent plus de 65% pour les ovins et 50% pour les bovins.

Le volume des abattages non contrôlés a tendance à s'accroître plus rapidement que celui des abattages contrôlés, surtout à partir de 1986. Ces évolutions appellent quelques observations: Les données des abattages contrôlés proviennent des abattoirs où existent une antenne vétérinaire et un enregistrement quotidien des abattages. Elles sont proches de la réalité. Les abattages non contrôlés sont estimés à partir des variations des cheptels, des taux d'extraction en faisant la différence entre la production potentielle annuelle et le volume des abattages non contrôlés. Il faut donc les prendre en tant qu'indicateur d'une tendance qui se confirme ces dernières années, plutôt que de données au sens plein du terme.

La deuxième observation est que la croissance rapide de la production de viande et des abattages ces dernières années, est à lier à l'amélioration du poids des carcasses, par une meilleure alimentation mais aussi à l'importation d'animaux vifs et qui sont inclus dans la production locale, par ce que abattus en Algérie.

Le faible taux relatif de l'abattage non contrôlé du bovin est du surtout à la taille et au poids de l'animal qui le rend difficile à manœuvrer, mais aussi et surtout à distribuer en un temps court après l'abattage (graphique 16).



Graphique 16: Evolution des abattages contrôlés et non contrôlés des bovins et ovins (Tonnes) ; Source : ONS, annuaire statistique de l'Algérie, 2003 ; MADR, 2012

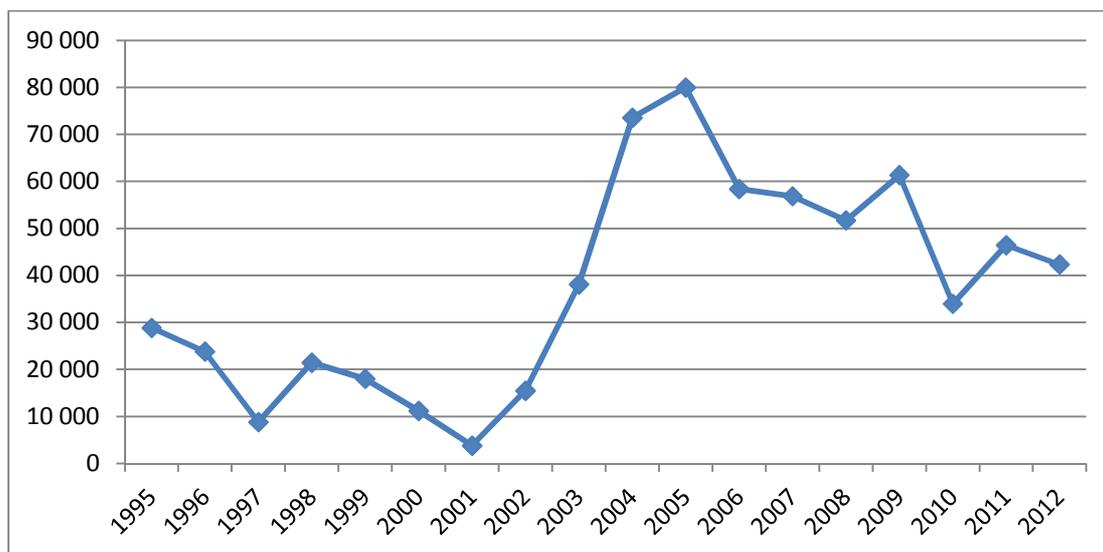
2.8/ Les importations de viande bovine

Depuis la soumission à concurrence et l'ouverture du quota d'importation aux importateurs privés en 1990, l'importation des viandes rouges a nettement augmenté. Vu l'insuffisance de la production locale des viandes, l'offre par la production nationale est complétée par des importations généralement opérées sous forme de viandes congelées. En effet, depuis la libéralisation et l'ouverture du commerce extérieur en 1990, ces importations ont connu une tendance à la hausse jusqu'en 2001, année caractérisée par un recul, qui s'explique surtout par les barrières à l'importation, mises en place par les autorités sanitaires, depuis l'apparition de la maladie de « la vache folle » en Europe. De plus, selon les statistiques des douanes algériennes, l'Algérie a exporté de la viande bovine locale durant les années 1996, 1997 et 1998 avec des quantités respectivement de 24, 29 et 30 tonnes et ce vers la France, la Belgique, l'Allemagne et le Niger.

De 2002 à 2005, les importations de viande ont connu un développement rapide en passant de 15 000 tonnes en 2002 à 60 000 tonnes en 2007, en raison de leur faible prix de vente.

En raison de l'augmentation des prix locaux, l'importation nationale en viandes bovines est devenue un impératif pour réguler le marché où la flambée des prix devient monnaie courante, notamment à l'approche du Ramadan et des fêtes. Selon le centre national de l'informatique et des statistiques (CNIS, 2012), l'Algérie a importé durant l'année 2005 plus de 80 000 tonnes de viande bovine pour un montant de 174,8 millions de dollars. Ces

importations importantes sont principalement liées à l'augmentation des exportations et des prix du pétrole (graphique 17).



Graphique 17: Evolution des importations de viandes bovines (en tonnes)
Source: Calculé par nous même, d'après CNIS-Douanes algériennes

2.8.1/Origine des importations

Les principaux fournisseurs de l'Algérie en viande bovine demeurent en premier: les pays d'Europe puis viennent les pays d'Amérique Latine, suivis par ceux de l'Océanie, ensuite les Etats-Unis et la Géorgie. En effet, la part des pays d'Europe est presque dominante durant la période allant de 1995 à 2000, soit 80 à 90% du total importé, le reste est représenté par les pays d'Amérique latine et les pays d'Océanie. Les pays d'Europe sont représentés essentiellement par: la France, l'Irlande, l'Allemagne, les Pays Bas, la Belgique, l'Italie, L'Angleterre et l'Espagne. Alors que de 2001 à 2010 et suite au problème de la vache folle, apparue en 2001 en Europe, les pays d'Amérique latine ont pris davantage de place et leurs exportations constituaient la part la plus importante, soit 90%, représentés par: l'Argentine et l'Uruguay, mais on notera surtout l'entrée du Brésil à partir de 2003, avec des quantités importantes et parfois le Salvador. Puis viennent les pays de la CEE et ceux de l'Océanie. Quant aux pays de l'Océanie, ils sont représentés par L'Australie et la Nouvelle –Zélande. Parfois des importations sont faites d'autres pays tels que :la Russie, le Japon, la Chine, la Côte-d'Ivoire, le Liban et le Portugal. Le choix de ces régions avait pour objectif de contourner l'obstacle de l'interdiction d'importation en provenance des pays européens dont les cheptels avaient été touchés par la maladie de l'ESB et de tirer parti de prix plus avantageux à l'importation de ces pays (tableau 6).

Tableau 6: Origine des importations des viandes bovines U : Tonnes

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Total	28 827	23 785	8 782	21 435	18 010	11 183
Belgique	2500	331	-	-	-	-
France	10 322	3 047	-	-	-	-
Allemagne	2 816	-	-	-	1 03	4
Italie	1 598	11	-	2 194	13	-
Irlande	6 593	15 654	5 832	19.0	11 043	10 322
Grande Bretagne	4 122	3 149	1 960	15 587	21	-
Pays-Bas	-	-	-	-	2	-
CEE	27 951	22 192	7 792	17 800	11 182	10 326
Argentine	35	558	882	1 188	2 67	328
Uruguay	-	-	-	228	1 089	1 45
Amérique latine	35	558	882	1 416	1 356	473
Australie	1.0	-	103	427	2 820	14
Nouvelle-Zélande	-	-	4.0	-	639	2 6
Océanie	1.0	-	107	427	3 459	40
Etats-Unis	616	991	05	18.0	0.6	-
Canada	-	-	-	-	22	-
Amérique du nord	616	991	0.5	-	22,6	-
Russie	03	-	-	-	-	-
Chine	204	-	-	-	-	-
Géorgie	-	44	0.5	1 654	1 976	3 43
Pakistan	-	-	-	138	-	-
Asie	204.3	44	0.5	1 792	1 976	3 43
Liban	20	-	-	-	-	-
Côte-d'Ivoire	-	-	-	-	15	-
Saint-Marin	-	-	-	-	-	1

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Total	3 782	15 467.2	38 089	73 518	79 983	58 389	56 853
Belgique	-	-	-	-	-	-	26
France	12	-	-	1 344	212	21	24
Allemagne	-	52	-	760	1 619	143	25
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	25	-	539	3 513	3 658	711
Grande Bretagne	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	-	-	82	-	369	66	-
Suisse	23	-	-	-	2 584	-	-
Espagne	-	-	29	27	47	50	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	27
CEE	35	77	111	2 670	8 344	3 938	813
Argentine	1745	1 037	14 356	32 785	16 449	4 372	2 225
Uruguay	34	10 454	18 207	3 092	1 569	8 627	1 116
Brésil	21	-	3 890	34 246	53 137	40 989	52 593
El Salvador	-	-	-	75	149	26	25
Amérique latine	1 800	11 491	36 453	70 198	71 304	54 014	55 959

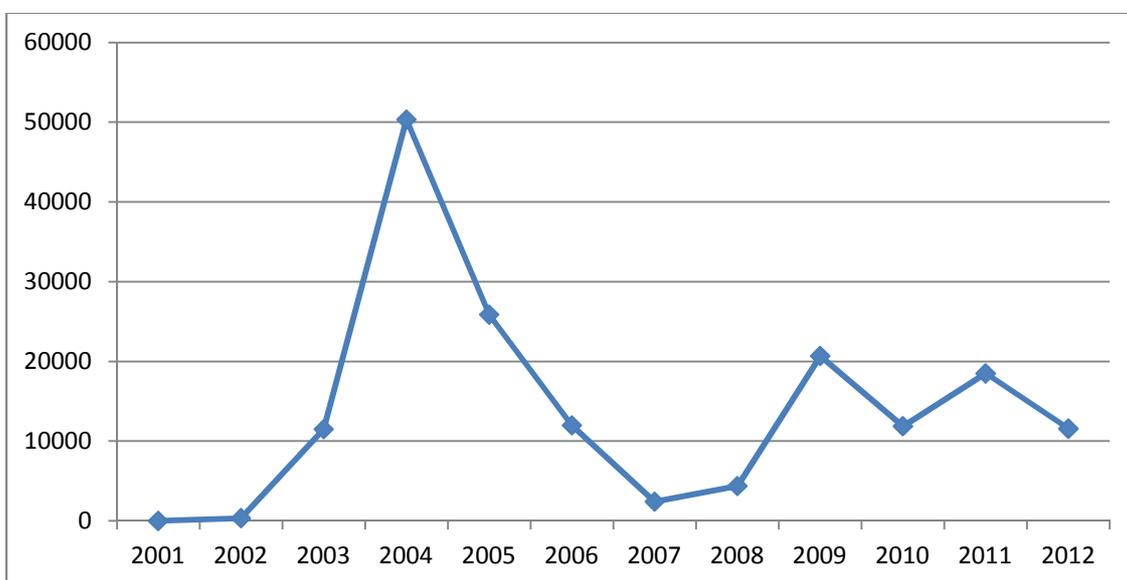
Australie	341	380	29	431	50	36	5
Nouvelle-Zélande	587	304	43	27	150	115	25
Océanie	928	684	72	458	200	151	30
Etats-Unis	-	-	138	-	-	-	-
Canada	-	-	-	25	-	52	-
Amérique du nord	-	-	138	25	-	52	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	25
Géorgie	604	2 314	1 315	167	135	234	-
Pakistan	-	-	-	-	-	-	-
Afghanistan	-	873	-	-	-	-	-
Philippines	-	0.2	-	-	-	-	-
Asie	604	3 187.2	1 315	167	135	234	25
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Côte-d'Ivoire	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Marin	-	28	-	-	-	-	-
St Vincent Grenadine	415	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	26
Année	2008	2009	2010	2011	2012		
Total	51 696	61 339	33 963	46 424	42 326		
Inde	-	-	-	22 276	34 948		
Brésil	48 000	57 438	31 161	4 504	5 877		
Uruguay	2115	1246	1 506	130	196		
Argentine	527	877	772	168	-		
France			-	950	532		
Danemark			199	408	20		
Irlande			-	468	55		
Allemagne			84	44	-		
Espagne		772	-	73	578		
Pays-Bas			227	-	-		
Italie			-	135	40		
Australie			128	26	51		
Nouvelle-Zélande			124	121	29		
Autres	1054	1006					

Source : Calculé par nous même, d'après CNIS-Douanes algériennes, 2013

2.8.2/Importation des animaux vivants

Suite à l'insuffisance de la production locale de lait cru, l'Etat s'est vu dans l'obligation de développer cette production à partir des vaches d'importation à haut rendement telles que la Pie noire, la Pie rouge et la Holstein. Le minimum de bovins importés, durant la période 1995 à 1999 est enregistré pour l'année 1997 avec un effectif de 3219 têtes, qui remonte ensuite pour atteindre 2016 en 1999. Ces importations concernent, pour les années 1995-1996, les génisses pleines et les vaches laitières. A partir de 1997 seules les génisses pleines sont importées.

En 2000, les importations, ont connu une baisse allant jusqu'à 5160 têtes pour s'arrêter durant la période 2000-2002. En 2003, les autorités sanitaires algériennes ont annoncé la levée partielle de l'embargo qui touchait les importations des bovins français vivants depuis novembre 2000, lors de la crise de la vache folle. Par contre, l'embargo sur la viande bovine Française est maintenu. La levée des barrières concerne les bovins reproducteurs, les bovins d'engraissement et les bovins de boucherie. Pour l'année 2004, les bovins reproducteurs représentent 88% du total importé alors que les bovins d'engraissement et ceux de boucherie représente chacun 6%. Cette importation de bovins de boucherie et d'engraissement est peut être le début d'une nouvelle politique face au marché. Pour des raisons sanitaires, l'UE est le fournisseur exclusif de l'Algérie en Broutard et bovins d'abattage. Les deux parties avaient de plus signé un accord en 2005, préparant à la création d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne. Ce texte ouvrait notamment un contingent annuel de 5000 tonnes à droits de douane nuls sur les bovins vivants (y compris les vaches laitières et les génisses pleines). Fin 2010, l'Algérie a cependant suspendu les préférences tarifaires accordées à l'UE sur les bovins vivants et 35 autres produits, afin de contraindre les autorités européenne à repousser les échéances fixées pour la libéralisation totale des échanges. Ce n'est qu'au 1^{er} octobre 2012, après un compromis ait été trouvé entre les deux parties, que le contingent a été rouvert (Institut de l'élevage, 2012) (graphique 18).

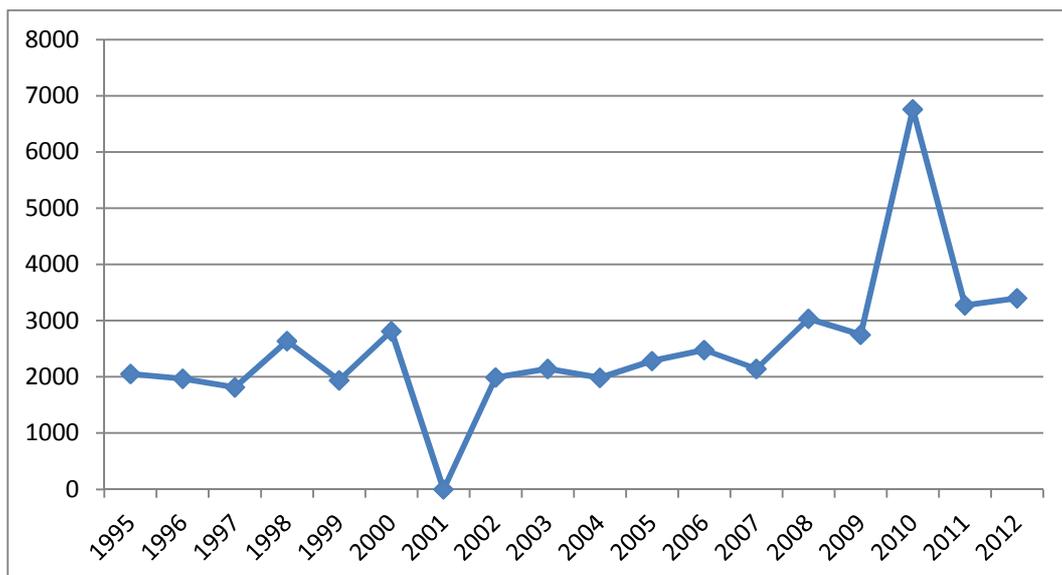


Graphique 18: Evolution des importations des animaux vivants (U : têtes)
Source : FAO STAT (1990 à 2007), Office de l'élevage (2008 à 2012)

2.8.3/Evolution des prix à l'importation des viandes bovines (désossées)

Le marché international des viandes rouges n'a que peu d'influence sur le fonctionnement des segments de la filière, puisque 80% des disponibilités proviennent de la production locale.

Malgré cela, les importations de ces viandes rouges se classent actuellement parmi les principaux produits alimentaires importés. En 2006, la valeur annuelle des importations, constituées essentiellement de viande bovine est de l'ordre de 144 millions de Dollars. Le total des importations des produits alimentaires est estimé à 3.43 milliards de \$ US; les viandes bovines comptent pour environ 5.1%, ce qui les place en cinquième position dans les importations algériennes des biens de consommation après les céréales (28%), laits et produits laitiers (20%), sucres et sucreries (12%) et huiles et graisses (11%) (MADR, 2007). Malgré que les importations de viandes bovines aient connu une régression en 2006 en quantité de l'ordre de 25% par rapport à 2005, la valeur des importations en \$/tonne a connu une augmentation de 10% durant la même période et s'est maintenue au même niveau durant l'année 2012, soit 2500 \$/tonne. Ceci montre que les prix de viande bovine connaîtront des fluctuations significatives au cours des prochaines années, à cause d'une part, la hausse du coût des aliments des animaux, suite à la dépréciation du dollar américain et au renforcement de la demande de viande qui est en grande partie liée à la croissance économique des pays en développement (FAO, 2008) et, d'autre part, à la mise en œuvre de nouvelles règles du commerce international, régies par l'organisation mondiale du commerce avec la réduction des subventions aux produits agricoles et la gestion et la régulation des stocks. A cela, s'ajoutent les fluctuations observées au cours des dernières années dues en partie aux contraintes sanitaires à la suite des graves perturbations qu'a connu le monde notamment avec des épidémies accentuées du cheptel bovin, qui ont servi de tremplin à la création de nouvelles règles induisant des coûts plus élevés à la production (graphique 19).



Graphique 19: Evolution des prix à l'importation des viandes bovines désossées (U:\$/Tonne) ; Source : FAOSTAT (1995 à 2012)

2.9/ La consommation de la viande rouge en Algérie

La production de viande rouge provient essentiellement des élevages ovins (56 %) et bovins (34 %). La production de viande provenant de l'élevage caprin et camelin représente 8 et 2 % respectivement (Chaouche et Telfouche, 2004).

Les prix élevés des viandes rouges font que la consommation nationale n'excède pas 11 kg par personne et par an (MADR, 2010). La croissance démographique et la dégradation du pouvoir d'achat ont donné lieu à une baisse de la consommation de viande rouge de 40 % durant les années 2000, notamment pour les catégories sociales à revenus fixes. Cependant ce niveau de disponibilité en viande rouge se situe à un niveau inférieur à celui des pays proches et très en deçà de celui des pays d'Europe.

2.9.1/Disponibilité en viande rouge par personne en Algérie

Les disponibilités actuelles en protéines animales, issues de la seule production nationale, peuvent être estimées à 28.4 gr/hab/jour (310 000 tonnes). Elles permettent de satisfaire à hauteur de 86% les besoins comparativement à un niveau recommandé par les nutritionnistes de 33 gr/hab/jour (Chehat et Bir, 2008). En effet, les disponibilités alimentaires par personne pour les viandes et abats n'ont pas changés durant les décennies 1960 à 1990 et se situent autour de 11 kg/pers/an avant de connaître une légère régression à partir de 2000 aux alentours de 9 kg/hab/an, ceci est dû au caractère extensif des élevages, basé essentiellement sur le nomadisme et l'exploitation des ressources naturelles de la steppe et des parcours des régions des hauts plateaux pour l'élevage ovin et des zones de plaines et montagnes humides pour l'élevage bovin traditionnel, ainsi qu'à la croissance démographique et la baisse de la consommation de la population à revenu fixe. La part de la viande bovine dans le total des viandes rouges consommées durant ces périodes demeure presque le même et se situe autour de 40% avec une légère augmentation en 2012, soit 51% (tableau 7). Pour atteindre le niveau de 33 gr/hab/jour, il faudrait que la production locale atteigne 513 000 tonnes, soit un accroissement de 65.5% à réaliser en moins de deux décennies (Chehat et Bir , 2008)

**Tableau 7: Disponibilités en viandes bovine et ovine par personne en Algérie,
U : Kg/pers/an**

Produits	1961	1971	1981	1991	1995	2000	2005	2009	2012
V.bovine	4.1	2.7	3.4	4.2	4.7	4.06	3.6	5.9	6.1
V.ovine	3.8	3.6	4.2	6.0	6.4	5.1	5.6	5.5	5.7
V.rouge et abats	11.7	8.8	10.5	10.2	11.1	9.16	9.2	11.4	11.8

Source : FAO, Agrostat, in Annuaire des économies agricoles et alimentaires des pays Méditerranéens et arabes, CIHEAM IAM, 1998; MADR, 2006 ; FAOSTAT, 2009; Institut de l'élevage, 2012

2.9.2/Part de la viande rouge dans les dépenses alimentaires des ménages

Durant l'année 2000, la population a consacré quelque 682 milliards de DA par an pour subvenir à ses besoins alimentaires, soit 22 150 DA par personne et par an (Programme alimentaire mondial, 2008). Ce montant est très variable d'un produit à un autre. En effet, ¼ des produits achetés sont des produits céréaliers, le groupe de produits viandes rouges talonne bien le premier, avec 18.4% bien avant le groupe lait et produits laitiers qui occupe la quatrième position, avec 51 319 millions de DA, soit 7.5%. Par strate, les ménages vivants dans une zone rurale ou urbaine ont des différences nettes concernant les dépenses alimentaires. Les ménages ruraux consacrent leur budget plus à l'achat de produits céréaliers alors que les ménages urbains sont plus portés vers les produits viandes rouges, avec 4 fois plus de consommation de viandes rouges que les ruraux.

2.9.3/Structure des dépenses de consommation de produits viandes rouges par les ménages

La part des dépenses de consommation des ménages en viande de bœuf par rapport aux dépenses totales en viandes rouges représente 54%, alors que ceux de viande ovine sont de 23%. Le reste, soit 23% représentent les viandes des autres espèces. Ainsi, le ménage urbain consacre environ 2/3 de ses dépenses pour les viandes de bœuf. Le reste est réparti de manière égale entre viande ovine et les viandes des autres espèces. Inversement, le ménage rural consacre 44% de ses dépenses pour la viande ovine et seulement 11% pour les viandes de bœuf; le reste est affecté pour la consommation des viandes des autres espèces caprine et cameline (tableau 8)

Tableau 8: Structure des produits viandes rouges par strate (U : Millions de DA)

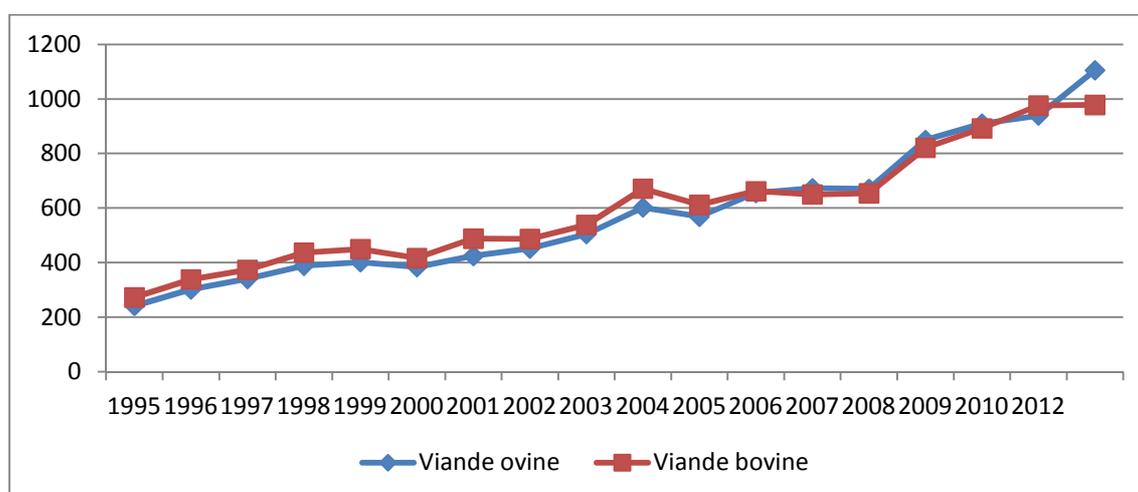
	Urbain	%	Rural	%	Total	%
Viande de mouton	16 131	19	7 236	44	23 367	23
Bœuf vivant destiné à la consommation	48 734	57	121	1	48 855	48
Viande de bœuf et veau avec os	3 850	5	1 788	11	5 638	6
Autres	16 131	19	7 236	44	23 367	23
Total	84 846	100	16 381	100	101 227	100

Source : ONS, 2008 in Programme alimentaire mondial, 2008

2.10/ Evolution des prix moyens annuels à la consommation des viandes rouges

L'examen de l'évolution des prix moyens annuels à la consommation des viandes bovine et ovine illustré par le graphique 20, montre une hausse assez particulière et en parallèle. En effet, en Algérie, en l'espace d'environ quinze ans (1995 à 2012) le kg viande est passée de 270 à 1000 DA, avec un accroissement annuel de l'ordre de 20% pour la viande bovine et de 21% pour celle ovine. Cette accélération est due :

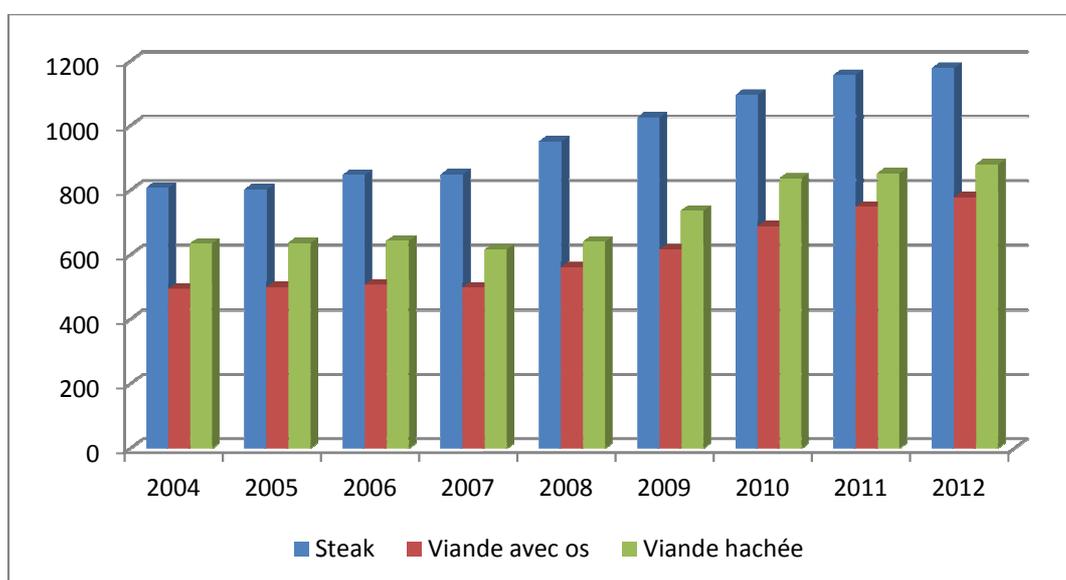
- à la forte demande générée par les catégories sociales à revenu élevé et les spécificités du marché algérien (sacrifices rituels de l'Aid et forte demande durant le mois de Ramadhan)
- prix élevé des aliments du bétail.
- Exportations clandestines du cheptel à travers les frontières vers les pays voisins (Tunisie et Maroc).
- rétentions que font certains gros intervenants sur le marché.



Graphique 20: Evolution des prix moyens à la consommation des viandes (en DA/Kg)
Source : ONS (1995 à 2003) ; FAO (2004 à 2012)

2.10.1/Evolution des prix moyens à la consommation des différentes catégories des viandes bovines

L'analyse des prix à la consommation des différentes catégories des viandes bovines montre que sur une période de neuf ans la tendance est à la hausse. En effet les prix du steak se situent aux alentours de 1200 DA suivis par ceux de la viande hachée avec 800 DA et enfin ceux de la viande avec os à 700 DA, soit une différence de 100 DA entre la viande désossée et la viande avec os, ceci s'explique par la tendance du consommateur vers les viandes de cette espèce bovine composé de viandes avec os sans os et sans graisse préférentiellement à la viande ovine (graphique 21).

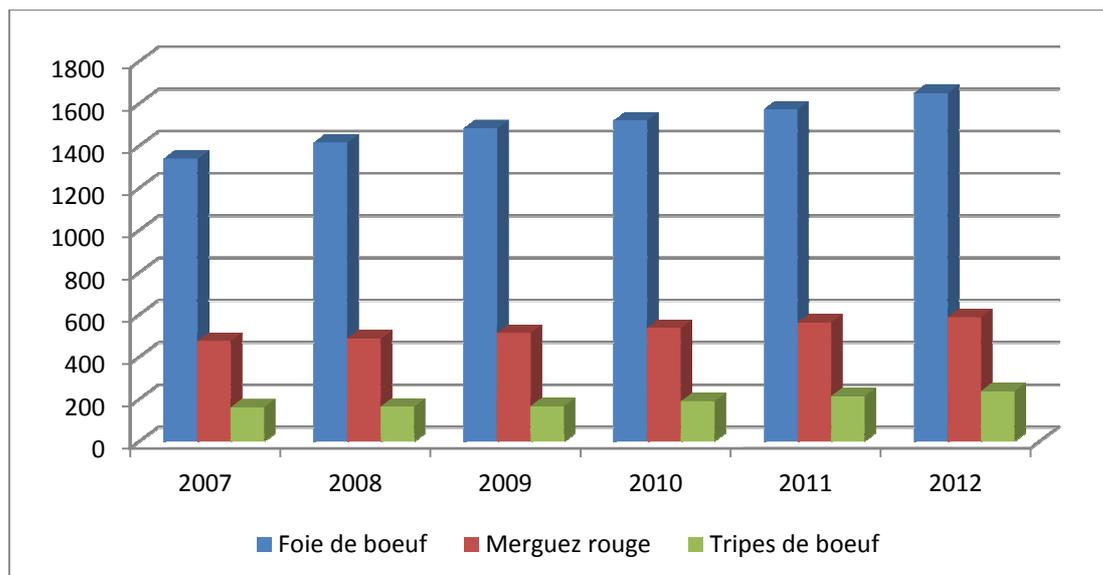


Graphique 21: prix à la consommation des différentes catégories des viandes bovines
Source : ONS (2004 à 2012)

2.10.2/Evolution des prix moyens annuels à la consommation des dérivés de la viande bovine

Les dérivés de la viande bovine sont constitués des abats, des fressures et des viscères. Les prix de ces produits suivent la même allure que ceux de la viande bovine

La tendance générale de l'évolution des prix de détail entre 2007 et 2012 est à la hausse pour le foie de boeuf. En effet, sur une période de 6 ans, le prix de ce dernier a connu une augmentation de 14%; la moyenne annuelle est de l'ordre de 1496 DA/ kg ; alors que les courbes de tendance merguez et tripes restent presque plates durant la même période, soit une moyenne annuelle de l'ordre de 528 DA/ kg et 192 DA/ kg pour respectivement le premier et deuxième produit (graphique 22)



Graphique 22 : Evolution des prix moyens annuels à la consommation des dérivés de la viande bovine, Source : ONS (2004 -2012)

2.11/La fonction d'abattage

L'abattage des animaux de boucherie est une activité de service public puisqu'elle vise à fournir à la population un aliment dans des conditions de sécurité et de salubrité satisfaisante. Aussi, l'abattage est effectué au niveau des abattoirs.

2.11.1/Les abattoirs

L'abattoir est un établissement dans le quel les animaux de boucherie sont transformés en produit consommable (viande et abats) et en produits à usage industriel (peau).

L'abattoir a été conçu comme un outil en mesure de traiter tous les animaux en état:

- d'être livrés à la boucherie;
- de stocker des viandes;
- de les conditionner;
- de traiter le cinquième quartier ;
- d'éviter les intermédiaires;

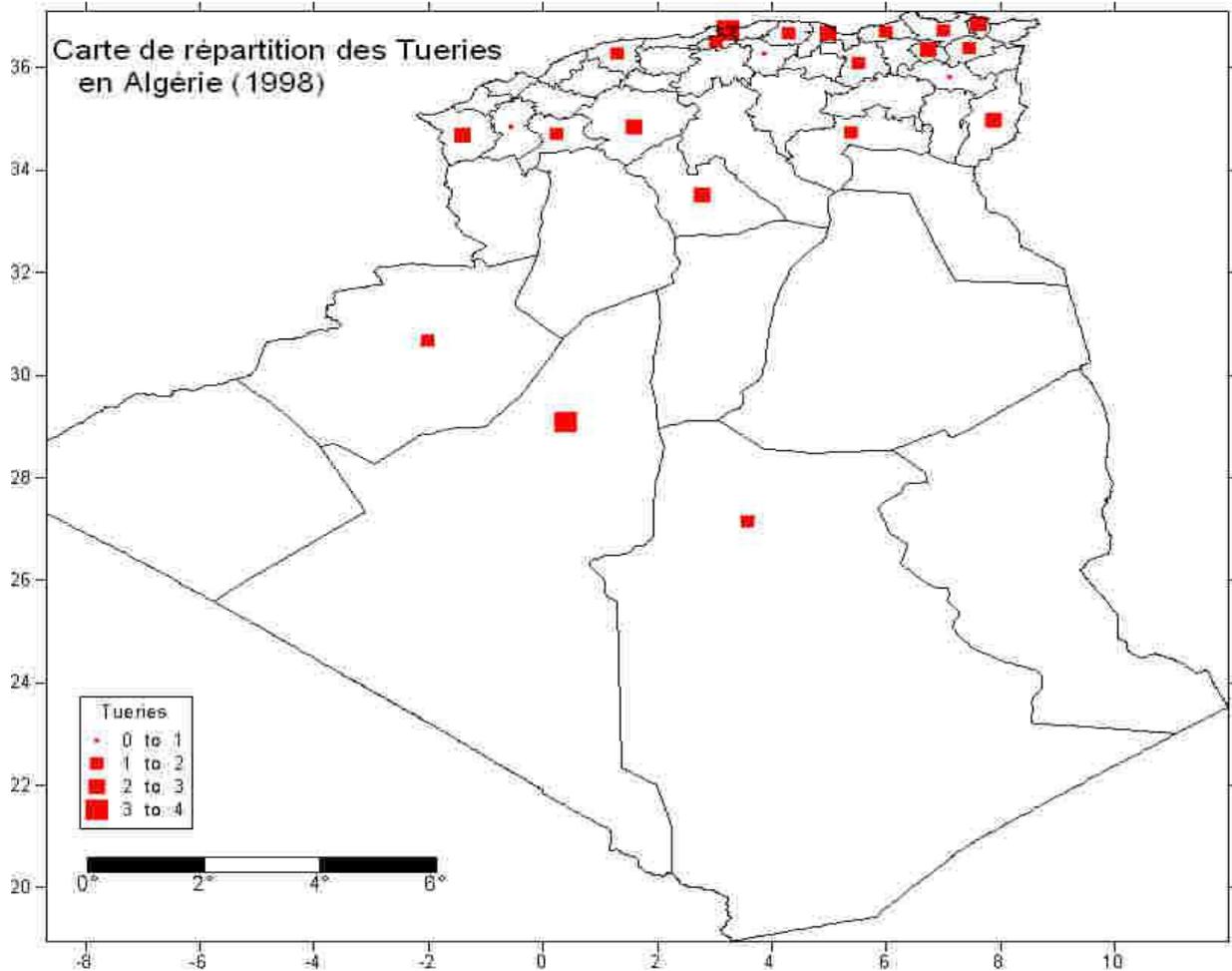
2.11.2/ Les différents types d'abattoirs

Il existe 2 types d'abattoirs: les tueries et les abattoirs.

a/ Les tueries:

Le lieu d'abattage est une annexe du point de commercialisation. C'est un bien de l'abattoir (tuerie particulière), ou collectif. Les tueries sont très répandues dans notre pays, notamment dans les petites villes et en descendant vers le Sud du pays. (figure 3)

Figure3 : Carte de répartition des tueries en Algérie



Source : faite par nous même

En 2006, l'Algérie compte 366 tueries recensées dont le fonctionnement n'est que périodique, dotées d'un minimum d'équipement, sans structure de froid et dont les capacités toutes espèces animales confondues, sont de 53 135 tonnes, réparties comme suit, selon le ministère de l'agriculture:

- ovins: 13 953 tonnes
- bovins: 34 676 tonnes
- caprins: 3 685 tonnes
- camelins: 819 tonnes

b/Les abattoirs

Les abattoirs collectifs ont remplacés les tueries ; l'aménagement des locaux comprend 5 secteurs:

Un secteur des animaux vivants,
Un secteur des viandes et abats rouges,
Un secteur des abats blancs,
Un secteur sanitaire,
Un secteur administratif et technique

En 2006, La direction des services vétérinaires (DSV) du ministère de l'agriculture a recensé 78 abattoirs, 8 wilayates steppiques disposant de 13 abattoirs, soit 17% du nombre d'abattoirs total existant, ils sont dotés d'infrastructures de froid qui ont une capacité globale 101 273 tonnes:

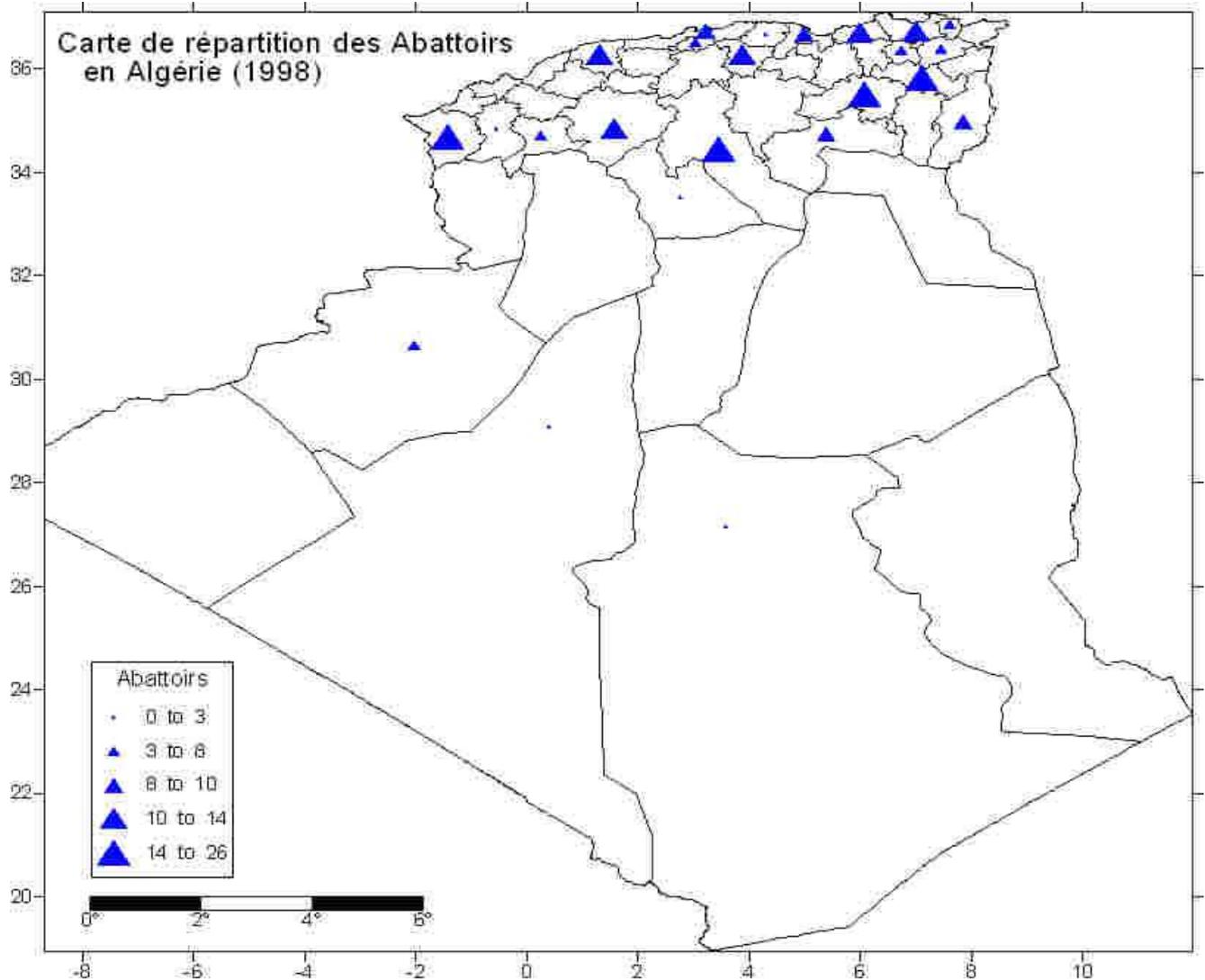
-ovins: 50 077 tonnes
-bovins: 46 116 tonnes
-caprins: 3 211 tonnes
-camelins:1 869 tonnes

Le taux d'utilisation des abattoirs reste faible par rapport à leur capacité, d'abord, à cause des abattages non réglementés, puis à l'insuffisance des infrastructures. Ceci dit, l'investissement en matière d'abattoirs est très faible surtout dans les zones de production ovine. La gestion de ces derniers est assurée par les municipalités. Le transport des animaux vivants est assuré par les camions de transport du bétail, depuis les établissements d'élevage ou les marchés jusqu'aux abattoirs et tueries.

2.11.3/ Répartition géographique des abattoirs

Les abattoirs, sont généralement répartis sur tout le territoire national, cependant, leur répartition, nous montre une concentration relativement forte dans l'ensemble des wilayates du nord (centre de consommation), notamment dans la région centre ou, ils sont fortement représentés. Ces abattoirs, sont installés près des lieux de consommation, à proximité des centres urbains, la densité est moindre, en allant vers les zones steppiques. (Figure 4)

Figure 4 : Carte de répartition des abattoirs en Algérie



Source: faite par nous même

Le contrôle du maillon abattage en Algérie constitue un enjeu pour les pouvoirs publics qui ont multiplié le nombre d'abattoirs équipés au niveau du territoire national. Ils cherchent à assurer le contrôle sanitaire et une maîtrise des flux pour protéger les consommateurs. Cette transparence est refusée par les chevillards et les bouchers abatteurs. Elle implique des animaux de qualité requise et la déclaration de l'ensemble des abattages. Par conséquent, 80% de la consommation nationale de viande ovine et 50% de viande bovine ne passeraient pas par les abattoirs, ce qui est une perte économique importante pour la collectivité et pour les abattoirs et des risques sanitaires lourds de

conséquences. Le contournement du contrôle sanitaire permet aux différents abatteurs de comprimer les coûts et de sauvegarder leur marge de commercialisation.

2.11.3/ Les principaux agents utilisateurs des abattoirs en Algérie

Les principaux utilisateurs des abattoirs sont les bouchers abatteurs et les chevillards

a/ Les abatteurs:

En Algérie, le boucher abatteur achète sur pied, abat, découpe et commercialise la viande. Mais, dans les grands centres urbains, comme Alger, le rôle principal du boucher consiste à commercialiser une viande qu'il a achetée, découpée et transformée

b/ Les chevillards:

Ce sont des agents du gros qui s'approvisionnent sur les marchés du vif, notamment auprès des maquignons, transitent les bêtes aux abattoirs et vendent leurs produits (carcasses) au crochet, au prix de cheville négocié entre le boucher et le chevillard.

2.114/ Circuits d'abattage dans les différentes zones

a/ Au Nord

Les chevillards s'approvisionnent dans les marchés, donc de chez les maquignons et les engraisseurs. Le cheptel acheté transite par les bergeries avant d'être abattu et vendu à la cheville aux bouchers grossistes. Ces derniers sont généralement des clients stables des chevillards, mais ils sont aussi des fournisseurs réguliers des bouchers détaillants de leur région (Figure 5).

Figure 5 : Circuits d'abattage dans les différentes zones en Algérie

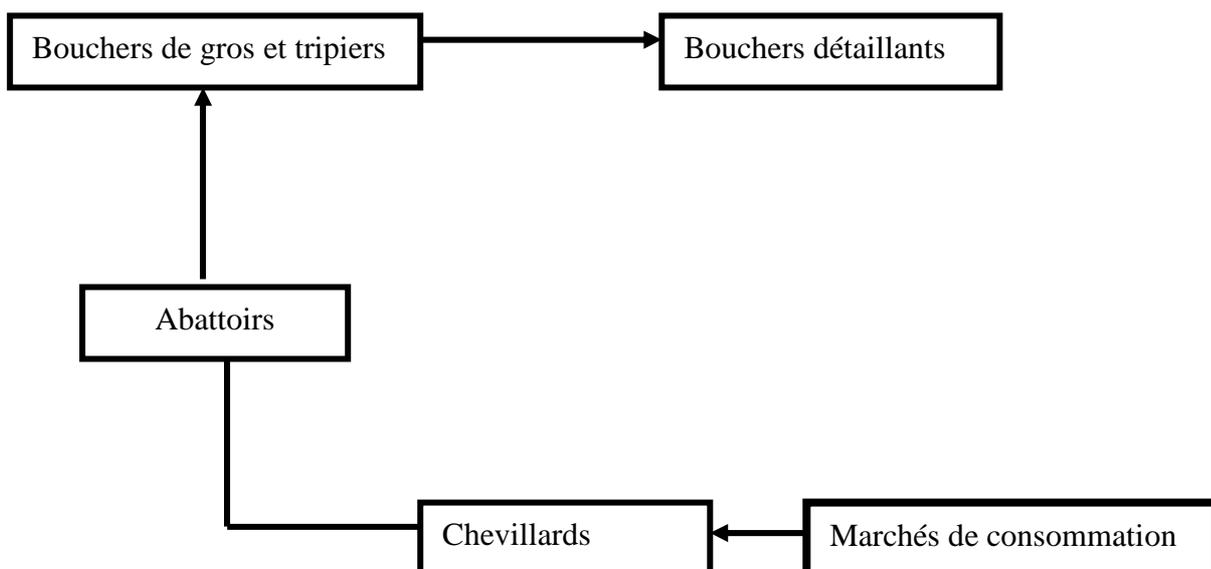


Figure 15 : circuits d'abattage au Nord

b/Dans le Tell:

Les bouchers abattent la quasi-totalité de leurs produits clandestinement. Ils s'approvisionnent directement sur les marchés telliens. Par contre les chevillards ne participent qu'à un faible taux dans l'approvisionnement des bouchers. Il peut exister des bouchers qui passent par les chevillards pour leur approvisionnement.

Figure 6 : Circuits d'abattage au Nord algérien

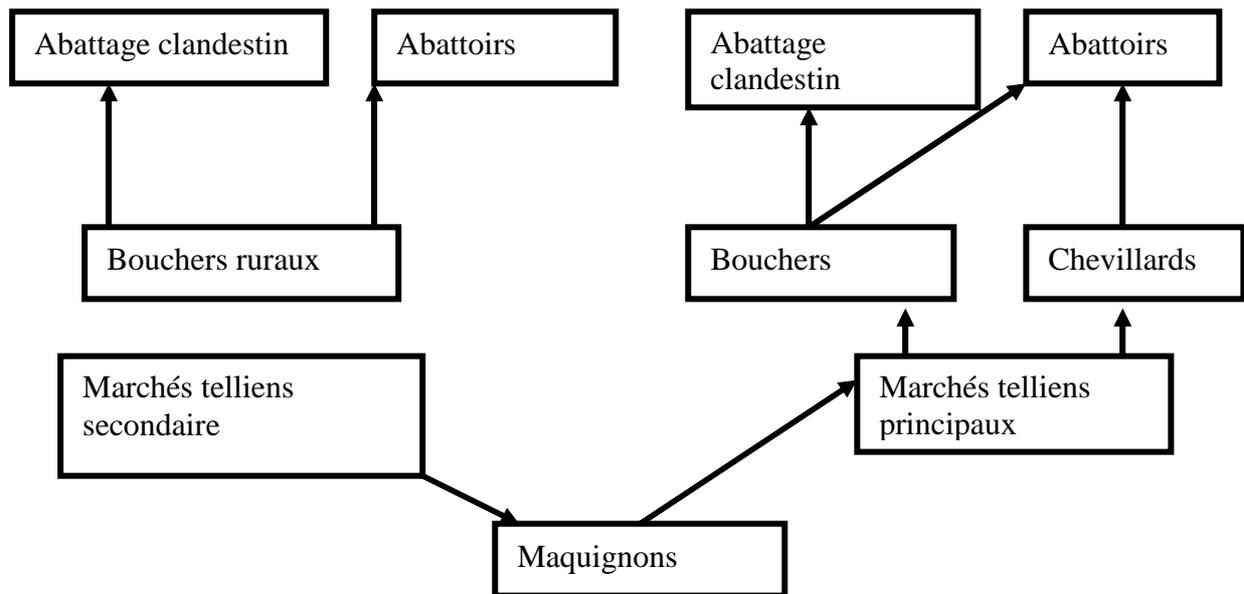


Figure 16 : Circuits d'abattage dans le Tell

Conclusion du chapitre

A partir de cette représentation de la situation de la filière viande bovine au niveau international et national. On peut dire que l'Accord affectera les politiques agricoles de l'Algérie. En effet, les aspects de ces dernières devront être modifiés pour l'application des dispositions de l'Accord afin de prendre des mesures concrètes au démantèlement tarifaire. Les plans de développement agricoles et les politiques d'ajustement structurel, n'ont pas eu un impact sur la production agricole en général et la réalisation de l'objectif d'autosuffisance en production de viande bovine en particulier. En effet, la hausse des prix des viandes rouges (bovine et ovine) a entraîné des importations afin de satisfaire la demande de la population en ces produits en provenance principalement des pays d'Amérique Latine et qui représentent 20% de la consommation globale.

Chapitre 3 : Situation et perspectives de la filière viande bovine au niveau mondial et européen

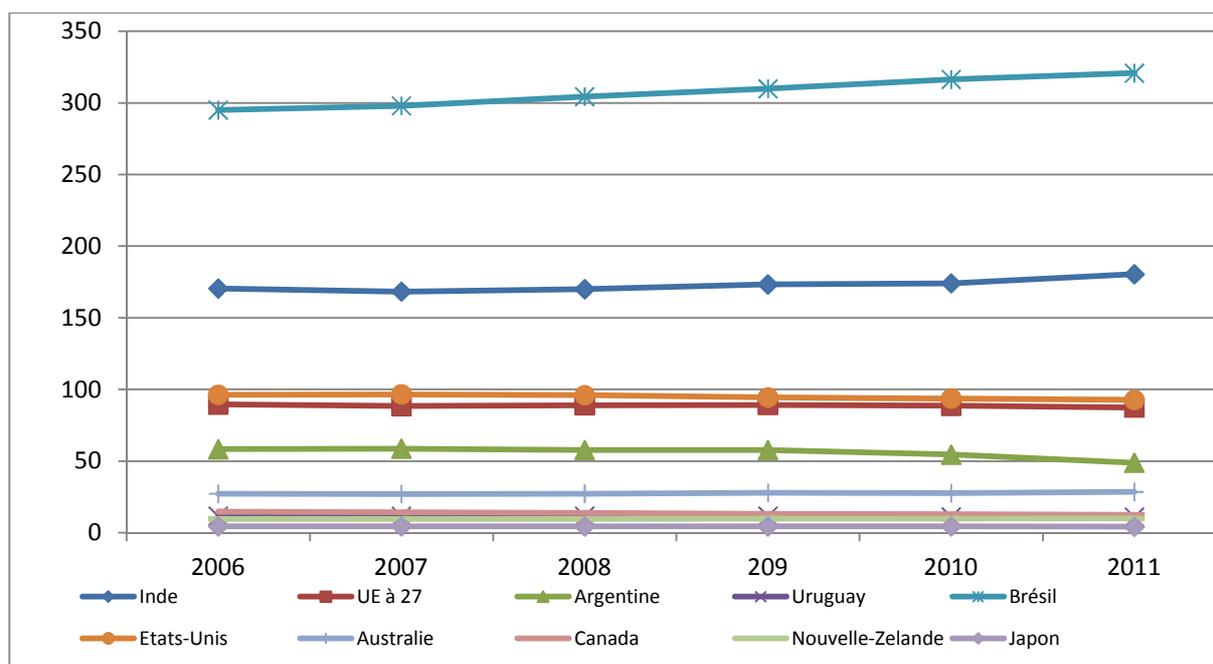
Introduction

Quelles sont les caractéristiques du marché mondial de viande bovine ? Quels sont les principaux producteurs de viande bovine ? Comment s'effectuent les échanges de produits viandes bovine ? Quels sont les principaux pays exportateurs ? Quels sont les principaux pays importateurs ?

Le présent chapitre vise à répondre clairement à ces questions. Ainsi, l'accent est mis sur la description de la structure des marchés mondiaux des viandes bovines et sur les grandes tendances de la production, de la consommation et des échanges des produits viandes bovines. Ce chapitre abordera ensuite l'examen des politiques de viande bovine des principaux pays exportateurs, ceci afin de comparer les mesures et les instruments de régulation, ainsi que l'industrie du secteur bovin et les grands groupes mondiaux de la viande bovine

Section 1 : Le marché mondial de la viande bovine

Issue principalement du troupeau laitier en Europe, elle est issue d'un troupeau non laitier dans les autres grands pays producteurs, sur la base de l'utilisation exclusive de grands espaces pastoraux (Argentine, Australie) ou d'une combinaison d'espaces pastoraux et de céréales (Brésil, Etats-Unis). La production indienne est issue d'un troupeau de trait nourri principalement de sous-produits et d'herbe non cultivée (Institut de l'élevage, 2012). L'effectif bovin dans le monde est égal à 1 362 millions de têtes en 2006. Il a augmenté au taux annuel de presque 1 % de 2006 à 2007. Cette croissance n'a pas été régulière mais a connu une légère baisse en 2008. Ainsi, les sept années 2006-2011, correspondent pour l'ensemble des pays du Pacifique et de l'Atlantique à une période de stagnation aux alentours de 480 millions de têtes, Cet effectif mondial peut être caractérisée par : une forte concentration géographique, un accroissement et un taux de croissance plus élevé dans les pays en développement que dans les pays développés (graphique 23).



Graphique 23 : Cheptel bovin des principaux pays producteurs (Millions de têtes)

Source : Institut de l'élevage, 2012

1.1/ Principaux pays producteurs

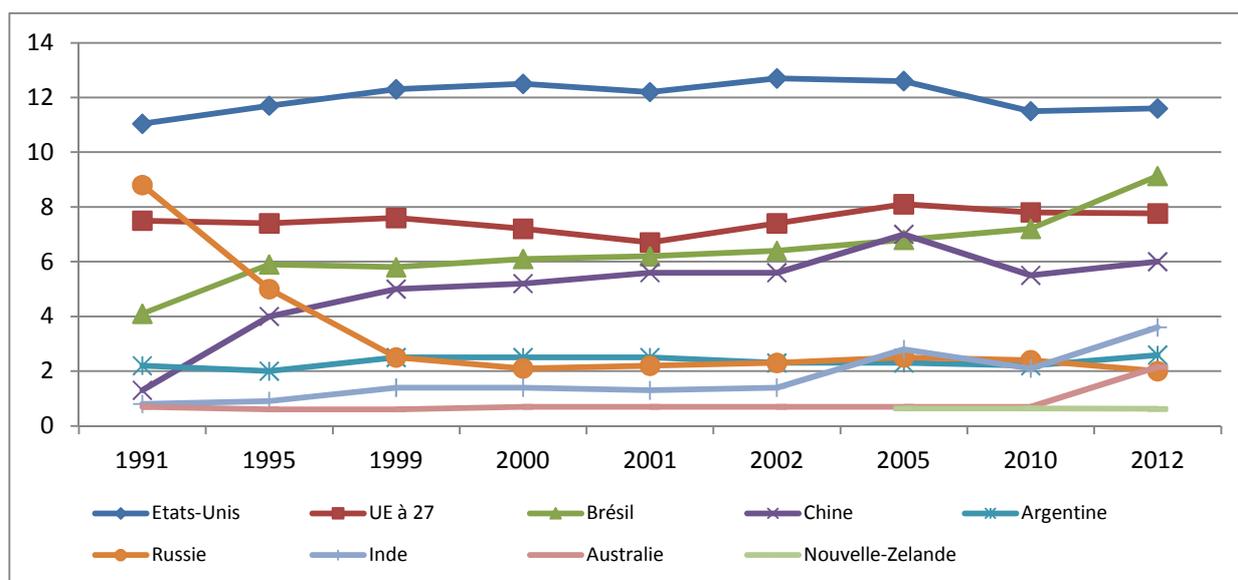
Si on analyse l'évolution de la production mondiale de viande bovine durant la période allant de 1991 à 2012 (graphique 24), on assiste à une augmentation allant de 53.9 millions de tonnes en 1991 à 63 millions de tonnes d'équivalent carcasse (M.te c) en 2012, soit un taux de croissance annuel de 1%/an. En effet, les quatre premiers producteurs qui sont: les Etats-Unis, l'UE, le Brésil et la Chine représentent à eux seuls 56 % de l'offre mondiale en 2005 avec respectivement 18% pour les Etats-Unis, 13% pour l'UE, 12.5% le Brésil et 12% pour la Chine. La production des pays développés est plus importante que celle des pays en voie de développement, bien que le taux de croissance de l'offre soit plus de deux fois supérieure chez ces derniers (soit 2.8% par an depuis 1960 contre 1.3%). Cette croissance provient surtout de l'augmentation du poids moyen de carcasse des animaux et non pas de la croissance du cheptel chez les pays développés ; par contre dans les pays en voie de développement, elle est due surtout à l'augmentation du nombre d'animaux à poids moyen constant ou à faible hausse (Chatellier et al, 2003 a).

Cette évolution de la production mondiale de viande bovine sur la période 1991- 2005 peut être caractérisée par trois points essentiels :

- la croissance de la production mondiale (aux alentours de 1%/ an).
- la diminution dans l'UE, en dépit de l'élargissement à trois nouveaux pays en 1995.

- elle baisse de façon nettement plus marquée dans les pays de l'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique dans un contexte de difficultés d'adaptation à l'économie de marché.

- la diminution de l'évolution de la production de viande bovine en Europe de l'Ouest et de l'Est est compensée par des augmentations dans d'autres pays : les Etats-Unis en premier lieu (de 11 M tec en 1991 à 12 M tec en 2012) ; le Brésil en deuxième lieu (de 4 M tec en 1991 à 9 M tec en 2012) ensuite la Chine (avec 8 M tec durant toute la période). Cette croissance varie selon les pays en fonction des coûts de production et de l'importance du marché intérieur et/ou extérieur (Chatellier et al. 2003 a)



Graphique 24 : Principaux pays producteurs mondiaux de gros bovins (Millions de t c) UE à 15 en 2002, UE à 25 en 2005

1.2/ Les échanges

Les échanges mondiaux de viande bovine représentent aujourd'hui environ 12% des tonnages produits ou consommés. En effet, ces échanges de viandes sont depuis quelques années fortement perturbés par les problèmes de crises sanitaires. Cependant, en 2002, les flux avaient repris après les fortes perturbations qui avaient suivi la découverte de cas d'ESB dans l'Union européenne en 2000, au Japon en 2001, au Canada en 2003, puis aux Etats-Unis en 2004. La baisse des disponibilités de certains pays exportateurs, notamment l'Australie et l'Union Européenne a également limité les échanges dans ce secteur. Les déterminants des échanges sont nombreux et leur importance varie selon le pays exportateur et/ou importateur considéré. Outre les volumes offerts et demandés et leurs déterminants (principalement les disponibilités en terre, les coûts de production et les prix, ces derniers éventuellement influencés par les politiques agricoles domestiques), s'ajoutent à cela, les restrictions sanitaires, la qualité des produits et les politiques agricoles appliquées aux frontières.

1.2.1/ Les principaux pays exportateurs

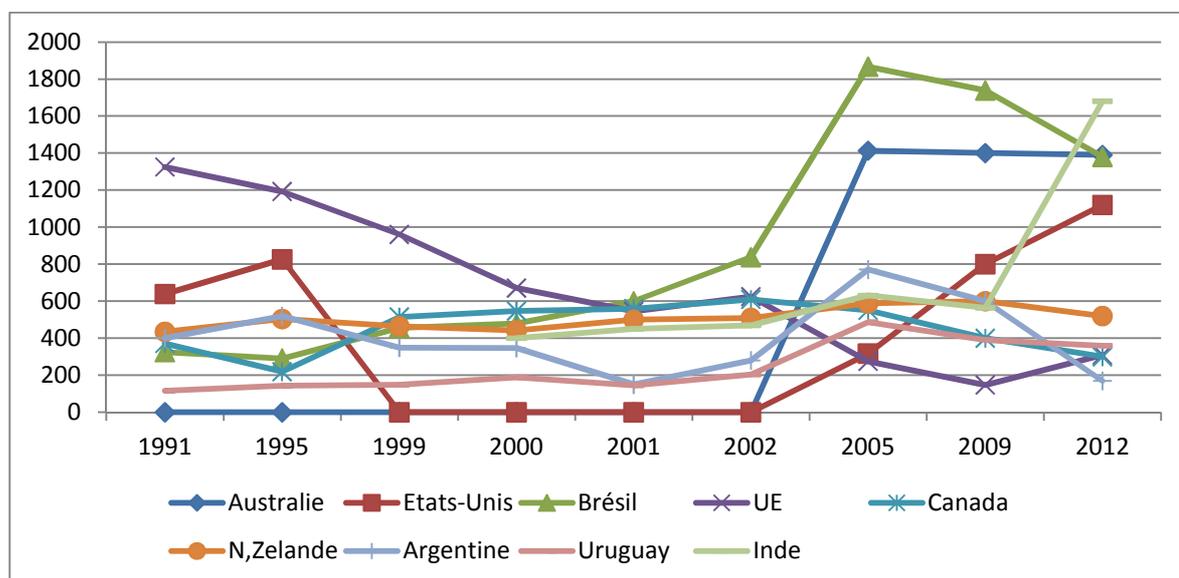
Le tonnage exportable a atteint des niveaux importants dus à l'augmentation de la production disponible à l'exportation pour certains pays. Neuf pays réalisent en effet 85% des flux commerciaux de viande bovine : Argentine, Australie, Brésil, Canada, Etats-Unis, Inde, Nouvelle-Zélande, Union Européenne et l'Uruguay. Le Brésil a exercé durant plusieurs années un leadership sur les échanges mondiaux de viande bovine (Chambre d'agriculture, 2013). De 1991 à 2012, il a été en effet le premier exportateur mondial, surclassant l'Australie, l'UE, l'Argentine et les Etats-Unis. Depuis, le poids de ce géant de la viande bovine dans les exportations mondiales a diminué offrant une opportunité à l'Inde et à l'Australie suite à un problème d'ordre sanitaire.

L'Inde demeure le premier exportateur avec environ 21% du total mondial en 2012, dépassant l'Australie de près de 500 000 tec (graphique 25). Ces évolutions ont permis à l'Inde dont la production de viande bovine augmente de ravir la place de premier exportateur mondial au Brésil. En 2000, les exportations indiennes n'étaient encore que de 300 000 tec. Elles avaient plus que doublées en 2009 et ont atteint environs 1.7 millions de tec. L'Australie se trouve en deuxième position avec un taux de 17% du total mondial, ces exportations ont surtout progressé vers le Japon, la Corée du sud et les USA, où elles ont profité de la baisse des exportations de la Nouvelle-Zélande. Les exportations américaines sont de l'ordre de 1.12 millions de tonnes ; ceux de la Nouvelle-Zélande de 500 000 tonnes et de l'Union européenne à 27 de l'ordre de 300 000 tonnes. Les exportations argentines après avoir atteint les 500 000 tonnes en 2005, ont diminué par la suite pour atteindre 170 000 tonnes en 2012. Ces exportations étaient faibles les années précédentes, vu l'action du gouvernement qui voulait limiter la progression des prix intérieurs qui risquait de relancer l'inflation ; de plus, le cheptel argentin est trop faible pour fournir un volume de viande suffisant pour satisfaire le marché domestique et la demande du marché mondial. Les poids moyens à l'abattage y sont également faibles au regard des standards internationaux. Après l'interdiction totale des ventes à l'exportation, le gouvernement a plafonné les ventes à l'étranger à 45 000 tec par mois (Chatellier et al 2003a).

Les exportations de l'Uruguay sont passées de 100 000 tonnes en 1991 à environ 400 000 tec en 2012. Ce pays a rapidement relancé sa production et du même coup ses exportations. Ce petit pays consacre moins de 30% de sa production à la consommation intérieure : il se situe ainsi parmi les dix premiers exportateurs mondiaux. C'est surtout son statut sanitaire et son

système de traçabilité qui lui permettent de prétendre exporter vers des pays exigeants, tels que les Etats-Unis, le Canada et la Corée du Sud 2001 (Institut de l'élevage, 2012).

Pour ce qui est de la filière européenne a été fortement impactée par les deux crises de l'ESB, en 1996 et 2001. A partir de 2009 et 2010, les exportations européennes de viande ont de nouveau progressé et ont atteint 310 00 tonnes en 2012. En raison d'un troupeau de cheptel souche femelle constitué au deux tiers de bovins laitiers. La production européenne de viandes bovines dépend largement de la dynamique laitière. Dans le contexte de la suppression des quotas laitiers en 2015 et de l'amélioration des performances techniques (augmentation de lait par vache). Les disponibilités approchent alors les niveaux de la demande intérieure entre 2005 et 2009 et se situaient à moins de 100 000 tonnes par an. A partir de 2009 et 2010, les exportations européennes de viande ont de nouveau progressé et ont atteint 310 00 tonnes en 2012 (France AgriMer, 2012)



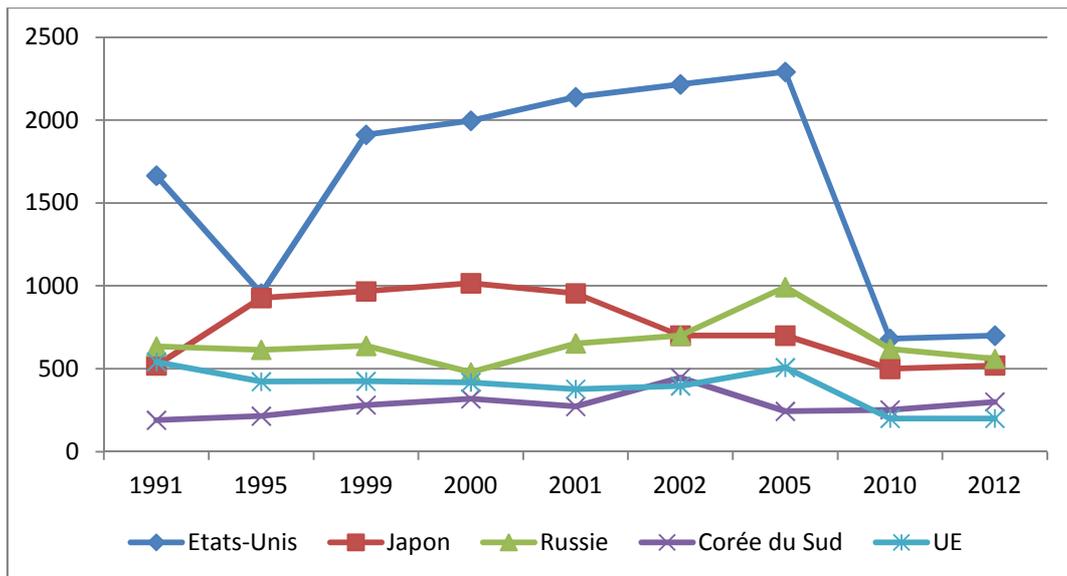
Graphique 25 : Principaux pays exportateurs de gros bovins et de veaux (animaux vivants, viandes et conserves) (U : Milliers de tonnes)

Source : Ofival d'après données de Gira, chambre d'agriculture de France, 2013

1.2.2/ Les principaux pays importateurs

Les trois principaux pays importateurs du monde, les Etats-Unis, la Russie et le Japon, accaparent un tiers des disponibilités sur le marché mondial. Ils sont suivis par la Corée du Sud, l'Union européenne, la Chine et l'Egypte, qui comptent pour environ 20% des importations mondiales. D'après (graphique 26), la demande des principaux pays importateurs a augmenté de 2.5% en moyenne par an durant la période 1991- 2012. Les Etats-Unis bien qu'étant le deuxième pays exportateurs mondial, sont aussi le premier pays importateur devant la Russie. Leurs approvisionnements proviennent quasi exclusivement

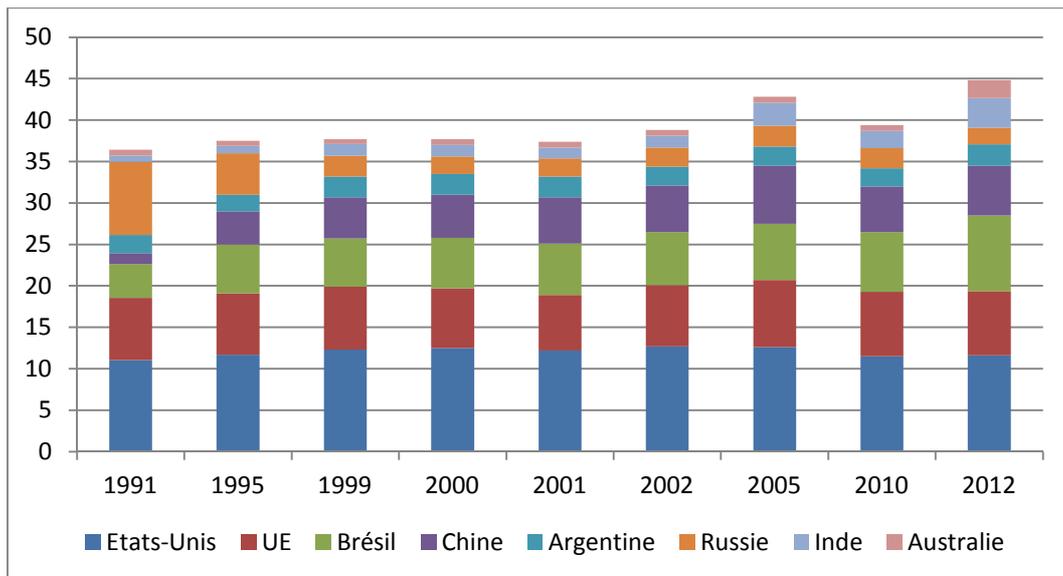
d'Océanie (Australie et la Nouvelle-Zélande) et du Canada. Leurs achats sont passés de 1.6 millions de tonnes en 1991 à moins de 700 000 tonnes en 2012). De même qu'en Russie, la légère reprise de la consommation a entraîné une hausse des importations (+ 400 000 tec de 1991 à 2005). Mais à partir de 2005, le gouvernement Russe a impulsé une politique agricole visant à réduire la dépendance du pays vis-à-vis des importations et lui permettant à terme de devenir autosuffisante. Ses importations se sont orientées à la baisse passant de 800 000 tonnes en 2008 à 620 000 tonnes en 2012. Les difficultés économiques de la Corée du Sud ont limité la poursuite de la hausse de la consommation. Ses importations ont connu une baisse en 2005, après avoir enregistré une légère progression par rapport à 2001, dont ont profité ses fournisseurs traditionnels, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et les USA et puis une hausse pour se situer en 2010 à 252 000 tonnes. Les importations japonaises après avoir connu des niveaux élevés jusqu'en 2001 ont régressé après cette date (- 300 000 tec) suite à la crise d'ESB et ne représentaient que 520 000 tonnes en 2012. La demande des pays asiatiques en viandes bovines a progressé à un rythme soutenu au cours de la dernière décennie (+3.3% par an). En 2012 exprimés en poids produits, l'Asie a acheté 1.7 millions de tonnes (contre 1.2 millions de tonnes en 2000), auprès des 9 principaux fournisseurs mondiaux. Sur le marché atlantique, les pays du Moyen-Orient ont légèrement augmenté leurs importations, qui ont atteint 800 000 tec en 2012. La part des importations en provenance de l'Union Européenne a encore diminué, et ne représente qu'environ 9% de ce marché. De même, les achats à l'Argentine ont diminué de 43% et ceux à l'Uruguay de 36%. Ces pertes ont été compensées par le développement des importations en provenance du Brésil qui a assuré 40% des approvisionnements et provenance de l'Inde. Les importations de l'Union Européenne ont augmenté de 28% de 2002 à 2005, pour atteindre environ 500 000 tec. Elles proviennent à près de 90% des pays du Mercosur. La dévaluation des monnaies de l'Argentine et du Brésil ainsi que la réévaluation de l'euro par rapport au Dollar ont accru la compétitivité des viandes sud américaines (Institut de l'élevage, 2012). Les restrictions à l'importation imposées par l'UE en 2008 aux industriels brésiliens se sont traduites par une division par quatre depuis des achats et elles ne dépassent plus les 200 000 tonnes en 2012 (FranceAgriMer, 2012).



Graphique 26: Principaux pays importateurs de gros bovins et de veaux (animaux vivants, viandes et conserves) (U : Milliers de tonnes) ; UE à 15 en 2002, UE à 27 en 2012 ; Source : Ofival d'après données de Gira

1.3/ Evolution mondiale de la consommation de viande bovine

La consommation mondiale de viande bovine comme la production, est fortement concentrée. Sur la période 1991-2012, les quatre premiers pays consommateurs - les Etats-Unis, l'UE, le Brésil et la Chine - représentent plus de la moitié des utilisations totales (graphique 27). De façon générale, les grands pays consommateurs sont également de grands pays producteurs. Une exception notable à cette règle, c'est l'Australie, qui est un grand pays producteur, en outre en expansion, mais un petit pays consommateur, essentiellement du fait de la taille de leur population, avec environ 1% du total mondial consommé. D'autre part, la Corée du Sud et le Japon, sont dans la situation inverse, une production limitée (du fait de la contrainte foncière) relativement à une consommation importante (grâce à une population nombreuse et des revenus par tête élevés).

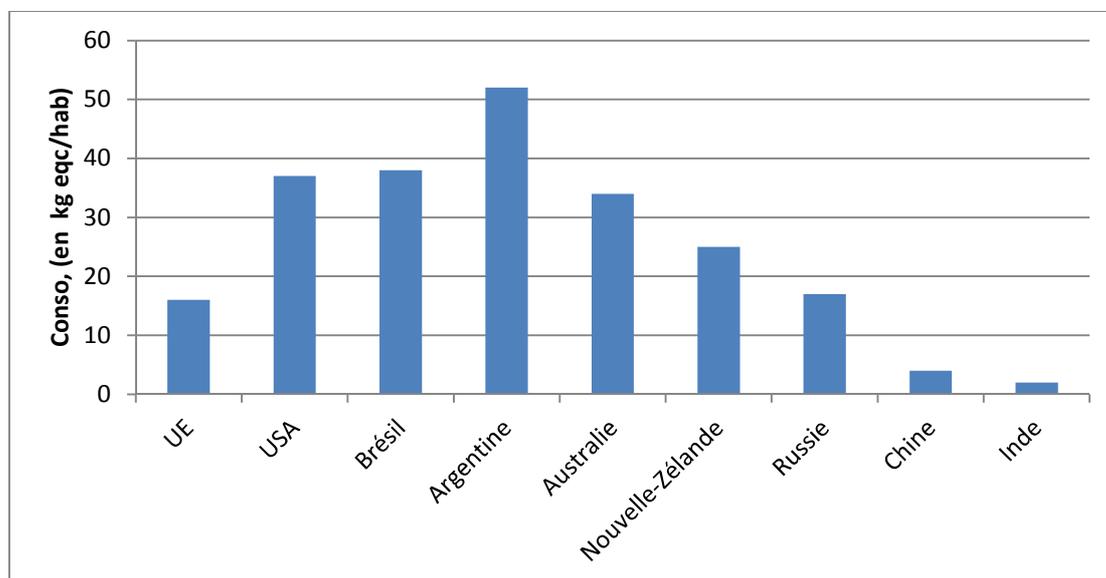


Graphique 27 : Parts moyennes de quelques pays dans la consommation mondiale de viande bovine, (Unité : millions de tec)

L'augmentation de la consommation mondiale de viande bovine sur la décennie 1991- 2012, masque des évolutions contrastées selon les pays. Trois mouvements peuvent être identifiés. En premier lieu, l'effondrement de la consommation dans les pays de l'Europe de l'Est et de l'ex- Union Soviétique dans le contexte de la fin de l'économie centralisée et de la difficile adaptation à l'économie de marché. En deuxième lieu, la quasi-stagnation de la consommation dans l'UE, malgré l'entrée de trois nouveaux Etats membre en 1995 et deux années de chute brutale (1996 et 2001) à la suite à la crise de l'ESB. De façon générale, cette consommation de viande bovine demeure stable dans les pays développés durant une période de 20 ans. Un troisième point à souligner : la consommation de viande bovine a tendance à augmenter dans les pays en développement. Au Brésil, elle est passée de 4.2 millions de tec en 1991 à 7.2 millions de tec en 2012

Selon FAO et USDA, les niveaux de consommation de viande bovine par tête en 2011, varient très fortement d'un continent à l'autre sous l'influence de facteurs religieux, sociologiques, culturels (traditions alimentaires) et économiques (pouvoir d'achat des ménages, prix de la viande bovine relativement aux autres viandes, aux poissons, aux produits laitiers, etc.). Les Argentins sont toujours les plus grands mangeurs de bœuf, même si la crise de 2002 avait laissé des traces (effacées depuis : ils sont revenus à près de 52 kg/habitant), les Brésiliens, les Etatsuniens et les Australiens viennent derrière avec respectivement 38, 37 et 34 kg/habitant, puis les Néo-Zélandais (autour de 25 kg). Dans l'UE, la consommation individuelle de viande bovine est, en moyenne, nettement plus faible et les Européens se contentent de 16kg/ habitant et par an. Elle est en revanche beaucoup plus élevée qu'en Chine

(4 kg), et en Inde (2 kg) (Graphique 28). Malgré ces évolutions différentes, la hiérarchie mondiale de la consommation individuelle de viande bovine n'a pas beaucoup changé (FAOSTAT/Office de l'élevage, 2012)



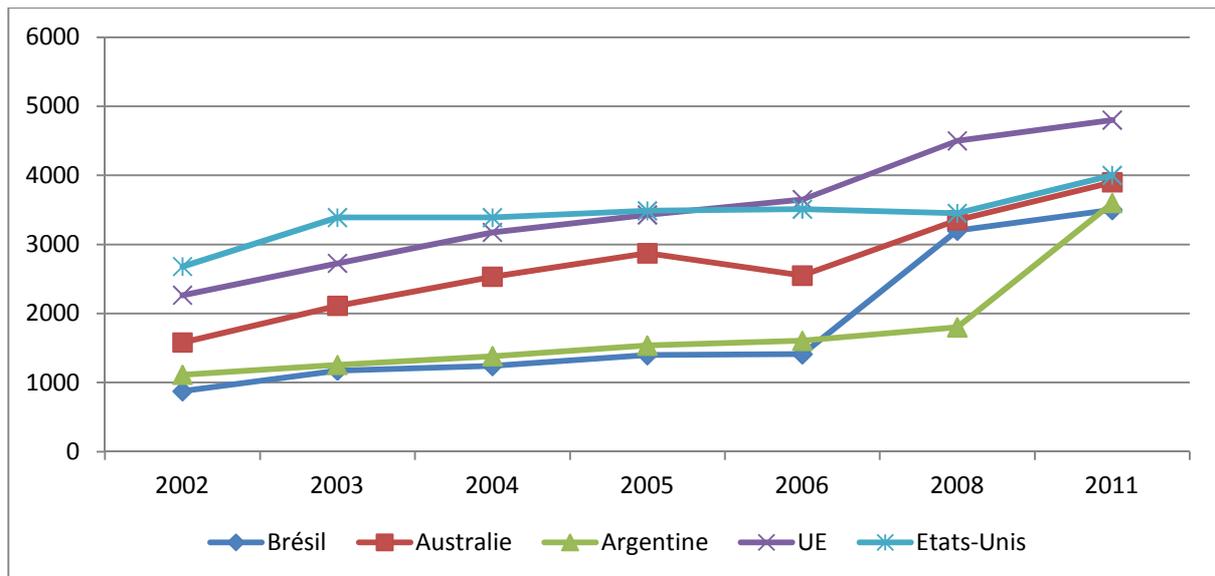
Graphique 28: Consommation mondiale de viande bovine en kg eqc/hab

Source : FAO et USDA, 2011

1.5/ Prix mondiaux des viandes bovines dans les principaux pays producteurs

Les prix à la production des viandes bovines exprimés en Dollar Américain, ont été orientés à la hausse dans la plupart des grands pays producteurs et exportateurs. Cette évolution se place dans un contexte de hausse générale des cours des matières premières. Les restrictions imposées par la Corée du sud et le Japon concernant les exportations américaines de viandes bovines n'ont pas provoqué des baisses des cours aux USA.. Les prix sont restés globalement stables, à un niveau élevé, dû à la demande très soutenue.

Dans l'Union, les cours ont connu une hausse continue. En effet, l'Union à 27 a connu les très hauts niveaux des cours. Cette tendance s'est consolidée dans le cadre d'un marché ouvert et la baisse de l'offre à l'intérieur de l'UE. Au Brésil, les prix exprimés en Dollar américain ont progressé suite à la demande internationale.



**Graphique 29: prix à la production des viandes bovines (U : Dollars E-U/Tonne)
D'après Office de l'élevage ; UE à 25 en 2006, UE à 27 en 2007**

Conclusion

De façon générale, les grands pays consommateurs sont également de grands pays producteurs. Mis à part l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui sont de grands pays producteurs, mais des petits pays consommateurs vu la taille de leur population. Donc, on enregistre dans les pays développés une demande sans cesse croissante de viandes bovines.

Au niveau mondial, la production de viande bovine ne progresse pas au même rythme que la population mondiale, avec d'énormes disparités entre régions et entre pays. Les évolutions de la production répondent également à une demande croissante en viande dans les pays émergents : en quinze ans, la consommation mondiale de viande a en effet augmenté de près de 75%, parallèlement à la croissance économique à cause des modifications des comportements alimentaires, consécutifs de l'urbanisation et de l'augmentation des revenus moyens dans les économies émergentes. Ainsi, les prix mondiaux des viandes bovines ont connus ces dernières années une tendance à la hausse dans la plupart des grands pays producteurs et exportateurs dus à la hausse des cours des matières premières.

Les exportations sur le marché international se concentrent autour de 9 pays : l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay, le Canada, les Etats-Unis, l'Union Européenne, l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Leurs ventes représentent environ 85% des échanges internationaux. Ainsi, les trois plus grands pays importateurs du monde, les Etats-Unis, le Japon et la Russie accaparent un tiers des disponibilités sur le marché mondial.

Section 2 : Les politiques de la viande bovine

La présente section propose l'examen des politiques de viande bovine des principaux pays exportateurs qui sont : l'Union européenne, les Etats-Unis, le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et la Nouvelle Zélande. Ceci afin de comparer les mesures et les instruments de régulation engagés en vue de mettre à l'abri les différents acteurs de la filière et d'accroître leur compétitivité à la lumière des accords signés à l'OMC.

2.1/ La PAC et les OCM dans l'UE

L'organisation commune du marché (OCM) de la viande bovine réglemente l'octroi des aides aux éleveurs et les échanges avec les pays tiers. Les objectifs de cette politique sont:

- l'accroissement de la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique
- assurer un niveau de vie équitable par le relèvement du revenu des travailleurs de l'agriculture.
- de stabiliser les marchés
- de garantir la sécurité des approvisionnements
- d'assurer des prix raisonnables aux consommateurs

Depuis la mise en œuvre de la PAC en 1957 comme dans le secteur des produits laitiers, l'OCM, viande bovine, dont les premiers règlements remontent à 1963, a bénéficié de nombreuses mesures de soutien qui ont présenté différentes formes : prix d'intervention, mesures de retrait temporaire avec l'intervention publique ou le stockage privé, instauration de primes à la tête de bétail. Elles ont permis aux acteurs de la filière d'agir dans un cadre relativement protégé des fluctuations et des à des coups du marché mondial stable au sein de l'UE (prix garantis, écoulement de la production assuré).

Dans ce contexte, la production bovine de l'Union Européenne a régulièrement progressé, plus rapidement que la consommation, permettant à l'UE de devenir structurellement autosuffisante au début des années 1980. Face à l'accroissement des coûts de gestion dû à l'augmentation des stocks détenus par l'UE, suite à la mise en place des quotas laitiers induisant une réforme accentuée des vaches laitières, l'UE à partir de 1992, réduit le prix d'intervention (- 15% sur trois ans pour le jeune bovin dans réforme de la PAC de 1992. Cette diminution a été partiellement compensée par l'instauration ou l'accroissement de primes à la tête de bétail (prime spécial bovin mâle présent entre 1987 et 2004, prime à l'abattage des bovins créé en 2000, prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes créée en 1980). Cette mesure a été prise afin d'abaisser le seuil de rentabilité de la production bovine et de limiter les situations où produire au prix d'intervention présentait un intérêt économique. Face

au maintien du volume de production par rapport à la consommation, la commission européenne a de nouveau réduit le prix d'intervention en 1999 (- 20% sur trois ans), tout en accroissant simultanément les aides directes (PMTVA, PSBM) (Ministère de l'agriculture et de la pêche française, 2006)

2.1.1/ L'organisation avant 1992

Avant 1992, l'OCM de la filière bovine était fondée sur un système de prix garanti aux producteurs sur le marché intérieur ; cette garantie reposait sur une forte protection du marché européen vis à vis du marché mondial sur la base d'un régime aux frontières comprenant des prélèvements aux importations et des restitutions aux exportations, sur un régime d'intervention (stockage public essentiellement) et sur des aides directes aux producteurs.

2.1.2/ Le régime des prix

Pour assurer un revenu satisfaisant aux éleveurs, deux types de prix sont fixés :

- le prix d'intervention : il s'agissait du prix directeur du soutien du marché. La garantie des prix sur le marché intérieur était assurée par un régime d'achats publics. Ces mesures d'intervention étaient effectuées sur la base d'une grille communautaire de classement des carcasses de gros bovins qui définissait un prix d'achat unique pour chaque qualité de viande éligible à l'intervention. En 2002, ce prix a disparu et seul un filet de sécurité est maintenu.
- le prix d'orientation : il intervenait lors de la détermination des prélèvements à l'importation. Il correspondait au prix auquel on souhaitait voir s'équilibrer le marché, compte tenu du niveau de la production, de la consommation de viande et de la situation du marché du lait et des produits laitiers. Il a été supprimé dès 1995, en application de l'Accord de Marrakech signé dans le cadre de l'OMC.

2.1.3/ Le régime aux frontières

Afin de protéger le marché intérieur européen et de favoriser les exportations, le système suivant a été mis en place :

Les importations sont réglementées selon le type de produit concerné, le principe est celui de la perception d'un droit de douane fixe et d'un prélèvement qui est fonction du niveau du prix d'orientation par rapport au prix du marché mondial. Ce prélèvement a été supprimé lors des accords conclus dans le cadre de l'OMC et entré en vigueur en 1995.

Les exportations peuvent bénéficier de l'octroi d'une restitution qui compense l'écart entre les prix mondiaux et les prix communautaires.

2.1.4/ Des dépenses d'intervention

a/ Le stockage public

Le système d'intervention permet l'achat par des organismes d'intervention, de catégories et de qualités de viandes dont le prix du marché est inférieur à un certain pourcentage du prix d'intervention.

La mise en place des quotas laitiers en 1984, déclencha une vague d'abattage des vaches laitières qui déstabilisa le marché. Parallèlement la baisse du prix des aliments pour animaux favorisera le développement d'autres viandes comme le porc et la volaille qui entrèrent en concurrence avec la viande bovine. Il en résulta un important gonflement des stocks d'intervention et une chute des prix du marché, entraînant des dépenses croissantes pour l'Union Européenne. D'où l'instauration, dès 1986, des mesures d'assainissement du marché concernant l'intervention.

Un régime d'achats particulier au titre du « filet de sécurité social » peut être mis en place si le prix du marché communautaire est inférieur à 78% du prix d'intervention et si le prix du marché national est inférieur à 60% du prix d'intervention. Ces achats publics sont limités aux carcasses mâles.

b/ Le stockage privé

Une aide au stockage privé peut être octroyée lorsque cela est nécessaire pour les viandes de gros bovins mâles ou femelles et à titre exceptionnel pour les viandes de veaux.

2.1.5/ Les aides directes

Avant la réforme de la PAC de 1992, les aides directes étaient minoritaires. Le soutien provenant essentiellement des restitutions à l'exportation et des dépenses d'intervention. Cependant, la prime au maintien du troupeau des vaches allaitantes (PMTVA) existe depuis 1980. Celle-ci est allouée aux exploitants ne livrant pas du lait ou de produits laitiers pendant 12 mois sous condition de maintenir pendant 6 mois le même effectif de vaches allaitantes que celui déclaré dans sa demande de prime. Elle est également versée aux troupeaux mixtes (lait et viande) dont la référence laitière ne dépasse pas 120 000 kg.

La prime spéciale aux bovins mâles (PSBM), instituée en 1987, versée en une seule fois par animal de plus de 6 mois et engraisé jusqu'à 9 mois. Elle est limitée à 90 animaux par an et par exploitation (Ministère de l'agriculture et de la pêche française, 2006)

c/ La réforme de la PAC de 1992

La réforme de la PAC visait à diminuer le coût de l'intervention : une baisse des prix d'intervention de 15 % sur trois ans a débuté en 1993. En contrepartie, les aides directes ont

été revalorisées. Afin de mieux maîtriser la production et de favoriser l'orientation vers des systèmes extensifs, ces aides sont contingentées soit au niveau individuel (prime à la vache allaitante), soit au niveau national (prime aux bovins mâles). Le nombre d'animaux primables dans chaque exploitation est limité par un certain seuil de densité de cheptel ou « chargement », exprimé en UGB/ha de surface fourragère

La prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) a été progressivement augmentée en trois ans. Cette prime à la tête est plafonnée en densité à 2 UGB primées par hectare de surface fourragère, sauf pour les exploitations de moins de 15 UGB. Les droits à primes sont limités par producteur sur la base d'une référence historique : le plafond calculé sur l'année de référence 1992 est de 120 000 kg de lait

Enfin, l'Accord de Luxembourg de 2003 redéfinit la PAC sur plusieurs aspects importants en introduisant un régime de paiement unique afin de remplacer les diverses formes de soutien direct existantes.

En ce qui concerne le secteur bovin viande, la réforme de juin 2003 propose trois options

- Conserver la prime actuelle à la vache allaitante (PMTVA) dans son intégralité et jusqu'à 40% de la prime à l'abattage ;
- Conserver l'intégralité de la prime à l'abattage (PAB) ;
- Conserver la prime spéciale aux bovins mâles (PSM) jusqu'à hauteur 75%.

Pour le reste, un paiement unique à l'exploitation est instauré. Cette prime unique est composée de la somme des différentes aides perçues par l'éleveur.

Pour éviter que des distorsions de concurrence se créent sur le marché européen du veau, les principaux producteurs (France, Pays-Bas, Belgique) se sont engagés à harmoniser le niveau de la prime à l'abattage pour les veaux

2.2/ La politique américaine dans le secteur de viande bovine

Aux Etats-Unis ce secteur est considéré comme le plus important de l'activité agricole. Il représente 20% du PIB, emploie 20% des actifs et possède un lobby extrêmement efficace à l'origine du système de soutien unique pour son agriculture (Institut de l'élevage, 2008).

31% des fermes américaines sont des élevages bovins (soit 687 000 exploitations en 2007). Cela représente plus de 1 million d'éleveurs. En fait la majorité (79% des élevages) est de petite taille (moins de 50 têtes). Environ le tiers des exploitations est concentré dans les grandes plaines, à l'Est des Montagnes Rocheuses. Au niveau mondial, malgré l'émergence du groupe brésilien JBS-Friboi, deux des trois plus grandes entreprises de viande bovine sont étasuniennes (Tyson Food et Cargill). Avec un cheptel bovin de 105 millions de têtes, les

Etats-Unis possèdent le quatrième cheptel mondial après l'Inde, le Brésil et la Chine, composé de 33 millions de vaches allaitantes et de 9 millions de vaches laitières, il est surtout orienté vers la production de viande. Cette alliance alliée à des performances élevées en fait le premier producteur de viande bovine, avec 12 millions de têtes mises sur le marché chaque année. Ce niveau dépasse de 42% celui du Brésil qui possède pourtant un cheptel de vaches allaitantes bien plus important (+40%). Ces écarts reflètent le haut niveau de productivité atteint par la filière (Institut de l'élevage, 2008).

Souvent mise au banc des accusées aux côtés de l'Union européenne pour le montant de ses soutiens, l'agriculture américaine figure parmi l'une des plus subventionnées au monde. En 2008 en négociation pour son renouvellement, le Farm-Bill (les réformes agricoles successives) organise les soutiens agricoles autour de quelques grands volets : le premier consiste en un programme d'aide alimentaire qui représente 60% du budget de l'USDA (Ministère américain de l'agriculture).. Le second volet, consacré spécifiquement au secteur agricole, représente 15% du budget surtout au bénéfice des grandes cultures. L'élevage allaitant ne bénéficie pas de soutiens spécifiques, même si les aides apportées aux grandes cultures permettent des prix plus faibles, dont les éleveurs bénéficient en retour via le coût de l'alimentation.

Les seules aides pouvant concerner directement les éleveurs sont comprises dans le troisième volet celui des programmes environnementaux (11% du budget) : il s'agit en particulier de programmes destinés à mettre en œuvre des systèmes de production plus respectueux de l'environnement, de programmes de jachères environnementales qui doivent être engagés pour 10 ans, et de programmes destinés à protéger les zones humides ou à préserver les terres arables agricoles. Toutefois ce ne sont pas des soutiens directs à la production. Vis-à-vis de la concurrence internationale, la protection des frontières dans le secteur de la viande bovine par des barrières tarifaires n'est pas très forte. Le marché étasunien parvient à rester relativement protégé via des barrières sanitaires.

Traditionnellement, les politiques gouvernementales américaines ont visé à accroître l'efficacité économique du secteur de l'élevage bovin viande et à établir des conditions équitables, tout spécialement pour défendre les intérêts des producteurs vis-à-vis des abattoirs et des transformateurs. Les dispositions de la Packers and stockyards Act (loi américaine sur les abattoirs et les parcs à bestiaux) de 1921 portent sur les aspects financiers, le commerce et la concurrence. L'Agricultural Marketing Act (loi sur les marchés agricoles) de 1946 et la législation connexe autorisent le classement et la normalisation par le gouvernement fédéral,

la communication de renseignement sur le marché et autres activités de facilitation du commerce.

La Livestock Mandatory Reporting Act (loi sur l'obligation de déclaration du bétail) de 1999 a été adoptée dans le but de redresser certaines déficiences perçues du marché, considéré particulièrement préjudiciables aux petites entreprises d'élevage. La déclaration volontaire des prix sur le marché au comptant a facilité la détermination du prix pendant longtemps aux Etats-Unis. Pour cela, les abattoirs sont tenus de communiquer des renseignements sur tous leurs achats de bovins et sur toutes leurs ventes de bœuf. Une récente étude du Government Accountability Office (GAO- bureau de la comptabilité générale des Etats-Unis) révèle que la déclaration obligatoire a fourni au marché des renseignements additionnels sur les prix convenus dans différents types de transactions commerciales.

2.3/ La politique brésilienne dans le secteur de la viande bovine

Le Brésil est un acteur majeur dans le bœuf ; il a élargi son cheptel de 24% depuis 1994, avec une consommation par habitant, qui a augmenté de 13% pour la même période. Ce changement radical a eu lieu en raison de la disponibilité continue des ressources naturelles et un taux de change favorable et le crédit subventionné. Le programme du crédit est destiné à promouvoir l'investissement dans la génétique, les pâtures, des machines et des capacités de stockage à froid. Les principaux facteurs qui expliquent l'amélioration de la productivité de l'industrie du bétail au Brésil ont été :

- l'amélioration génétique animale grâce à l'utilisation des programmes du croisement dans la région Centre-Ouest. Le taux d'adoption par les producteurs de bœuf de l'insémination artificielle est d'environ 50% supérieur au taux d'adoption par les producteurs laitiers au Brésil, avec l'utilisation de la semence de taureau importé, comme Red Angus, Angus, Simmental, Limousin croisé avec la race Nelore domestique.
- l'augmentation des inscriptions dans le programme qui remplacé le MODERAGRO PROPASTO programme. MODERAGRO comprend des fonds pour l'érosion des sols et la conservation des terres et devrait atteindre environ 390 000 000 dollars. Chaque producteur peut emprunter jusqu'à 50 000 Dollars.
- Le plan d'agriculture et d'élevage, prévoit d'allouer 19.2 milliards de Dollars de crédit rural, dont 5.1 milliards destiné pour le secteur bovin.
- Le programme permet aux producteurs MODERINFRA de construire ou reconstruire les silos et entrepôts sur leurs fermes et peut également être utilisé pour moderniser l'irrigation . Ce fonds est limité à 40 000 Dollars par producteur de bétail.

- MODERFROTA est un programme visant à moderniser la machinerie agricole, avec 2.4 millions alloué à ce programme.

Des efforts importants ont aussi été déployés dans le domaine du marketing de ABIEC (beef processors), associations des exportateurs brésiliens, l'association des plus grands transformateurs de bœuf, les emballeurs et exportateurs. Depuis 2001, ABIEC a lancé un programme de promotion des exportations (APEX) pour promouvoir la marque : bœuf brésilien. Ils soulignent que le produit naturel (bœuf d'embouche, par opposition à viande de bœuf) et que l'environnement est en bonne santé. ABIEC a conclu un accord avec l'APEX évalué à 1.6 millions de dollars pour la promotion du marché. ABIEC cible le marché du monde entier, mais son objectif principal est l'Union Européenne (60% des exportations brésiliennes) ainsi que d'autres marchés tels que ceux du Moyen-Orient, de la Russie, du Chili et des Etats-Unis.

En 2006, la production devrait dépasser 8 millions de tonnes. Cette augmentation de la production est due à l'augmentation de la demande, suite à l'expansion continue du marché de l'exportation en raison des épidémies d'ESB en Amérique du nord, aux efforts de marketing par les emballeurs brésiliens, prix à l'exportation compétitif en raison du taux de change favorable et une augmentation de la demande intérieure due à la hausse des revenus.

La majorité des bovins brésiliens sont des races traditionnelles avec la fraction améliorée par croisements.

2.4/ La politique argentine

La qualité de la viande bovine argentine est depuis longtemps reconnue au niveau mondial. La récente promulgation de la loi 25.507 en 2001, montre la volonté de l'Etat d'assumer à nouveau son rôle de promoteur de développement de la filière des viandes bovines dans ce pays. L'objectif de cette loi est la promotion de la consommation de ce produit dans l'ensemble des marchés actuels et potentiels. L'émergence de ce nouvel acteur de la filière est le résultat de la convergence de plusieurs facteurs. Entre autres, la longue stagnation de la filière, caractérisée par une baisse du troupeau depuis 1977 et la stagnation, voire le recul des exportations de viande, du selon des spécialistes au manque de promotion des viandes bovines argentines. Cette régression trouve également sa source dans le sentiment souvent ambiguë des producteurs argentins que l'Etat argentin se désengage progressivement en tant que régulateur et contrôleur des activités commerciales propres à cette filière.

Quoiqu'implicitement voulu par le producteur argentin, ce désengagement de l'Etat est à l'origine, vers la fin 1990, d'une prise de conscience de la part des producteurs de l'importance

de la participation de l'Etat dans la régulation des activités commerciales. Néanmoins les conséquences néfastes produites dans le passé par les défaillances du fonctionnement des différents organismes d'Etat sont à l'origine de demandes hésitantes et pas toujours claires d'une nouvelle implication de l'Etat argentin dans la dynamique des filières agroalimentaires (Campredonde M et al.,2006).

Pour pérenniser la filière viande bovine, le gouvernement argentin a proposé un plan en 2006. Ce plan vise à augmenter la production par un soutien à l'élevage sur 4 ans. Le plan prévoit aussi un système de traçabilité électronique, l'amélioration génétique du cheptel la modernisation de la gestion des autorités sanitaires et un système d'établissement de prix et de marchés à terme. Le plan prévoit enfin de subventionner des crédits pour permettre aux abattoirs de passer d'une commercialisation par carcasse à une commercialisation par quartier ou par morceaux. Sur ce dernier point, une segmentation plus fine permettra de mieux valoriser l'ensemble des carcasses (Economie de l'élevage, 2006).

2.5/ La politique Uruguayenne

A l'échelle du MERCOSUR l'Uruguay est un petit pays, c'est le plus petit des 4 membres actuels. Il forme une continuité entre l'Argentine et L'Etat brésilien. C'est ainsi que les pâturages couvrent 83% du territoire. C'est un pays d'élevage des ruminants. Le cheptel est essentiellement allaitant, majoritairement holsteinisé avec une conduite très extensive (rendement laitier autour de 3 000 litre par lactation) mais les croisements sont fréquents pour obtenir des animaux aptes à être engraisés. Les bovins sont majoritairement de race britannique, Hereford et Aberdeen Angus. La majorité des élevages bovins sont uniquement des naisseurs. Traditionnellement les bœufs sont gardés 3 ans sur des prairies naturelles, avec un poids compris entre 330 et 380 kg ; devront atteindre au moins 450 kg vif pour être abattus, ce qui nécessite 6 mois à 1 an d'engraissement (Agri réseau 2006)

2.6/ La politique de la Nouvelle-Zélande en viande bovine

Environ 50% de la production de viande bovine néozélandaise provient du cheptel laitier : vaches laitières de réformes, taurillons frisons et génisses et taurillons croisés. Il est en effet courant de croiser une partie du troupeau des vaches laitières avec un taureau frison, afin de tirer un meilleur parti des animaux. Ces génisses croisées peuvent également être mises à la reproduction en croisement terminal avec un taureau charolais.

Dans le milieu des années 1980, le gouvernement a initié de grandes réformes avec le passage à une économie de marché fondée sur la dérèglementation des industries, des

transports et de marchés financiers. L'industrie du bœuf est aujourd'hui influencée par des lois comme la loi sur la gestion des ressources (Institut de l'élevage, 2012)

2.7/ La libéralisation du commerce

La libéralisation du commerce des viandes bovines est confrontée à plusieurs contraintes, entre autre les barrières à l'importation imposées par les pays développés en vue de protéger la production intérieure. Ces barrières vont de simples restrictions quantitatives aux méga tarifs imposées aux frontières, en plus des mesures sanitaires et conformité

2.7.1/Caractéristique générale du marché international de la viande bovine

2.7.1.1/Importance mesurée des barrières tarifaires

Grâce aux négociations commerciales multilatérales qui ont débouché sur la conclusion de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), les droits de douanes qui frappent les produits carnés se sont réduits conformément au schéma général qui tend à libéraliser les transactions. Il faut cependant relever une tendance claire qui vise à contrecarrer ces résultats par l'élévation d'autres barrières non-tarifaires caractéristiques du néoprotectionnisme. En conséquence, au lieu de diminuer les pratiques restrictives ont, au contraire, augmenté. Ainsi, 25% des importations agricoles des principaux pays industrialisés ont été l'objet de concessions tarifaires au cours des négociations du Tokyo Round et le coût des taxes pesant sur ces produits fût réduit de 40% en moyenne. De nombreux pays ont accordé des réductions tarifaires pour la viande et les produits carnés de l'espèce bovine. C'est le cas du Canada et des Etats-Unis qui ont réduit d'environ 33% les droits pesant sur la viande bovine fraîche, réfrigérée ou congelée, ce qui démontre la décroissance importante des barrières tarifaires entravant le commerce. Néanmoins, de façon générale, les droits de douane continuent à être appliqués ; ils ont tendance à augmenter parallèlement au degré de finition du produit (cascade ou escalade des tarifs). Ainsi, la majeure partie des pays importateurs imposent des droits qui grèvent la viande plus que le cheptel vif ; les produits élaborés par exemple le corned beef sont taxés plus fortement que la viande brute. Cette structure tarifaire qui applique des droits ad valorem selon le degré de l'élaboration, constitue un sérieux préjudice pour ceux des pays exportateurs qui ont atteint un niveau d'industrialisation satisfaisant dans un secteur pour lequel on utilise peu de capitaux , ainsi qu'une technologie non raffinée et dans lesquels existent donc des avantages naturels comparatifs.

2.7.1.2/Importance croissante des barrières non tarifaires

En plus de ce que nous avons relevé, le protectionnisme s'accroît par le biais de la prolifération des mesures non tarifaires notamment dans les pays développés. Ainsi, la CEE, qui avait supprimé dès le début des années 1970, la plupart des barrières tarifaires et non tarifaires aux importations de viande bovine, a presque entièrement interdit les importations en 1974/75 quand les prix eurent augmenté rapidement, le marché passant subitement de la pénurie à la surabondance. Ce changement brutal coïncidait avec une augmentation cyclique des disponibilités des principaux pays qui prenaient part au commerce de la viande bovine. La communauté a enregistré de considérables exportations nettes de viande bovine et est devenue le premier exportateur mondial de ce type de viande en 1984 (FAO, 1985)

Un autre exemple est celui du Japon qui applique une politique d'importation très libérale pour les viandes volailles, de mouton et les autres viandes de moindre importance et qui a assujéti à des taxes variables les importations de viandes bovines, soumises à des restrictions quantitatives. Les contingents d'importation ont été relevés parallèlement à l'accroissement de la consommation pour représenter environ 20% de la consommation de ce type de viande. En ce qui concerne les Etats-Unis, la loi sur l'importation des viandes (Meat Import Law), en vigueur depuis 1965, a été amendée afin d'introduire une formule anticyclique à partir des années 1980. Cette loi porte sur les viandes fraîches, réfrigérées et congelées de bœuf et de veau, ainsi que sur certains produits à base de viandes bovines .

Le Canada est devenu exportateur net de viande bovine dès le début des années 1980 ; alors que cinq ans avant, ce pays imposait à la viande bovine des contingents d'importation. En 1982, était également introduite une formule anticyclique dans la législation portant sur les viandes.

Conclusion

Les filières viandes bovines demeurent protégées au niveau international, avec des politiques différentes d'un pays à un autre. Dans un contexte mondial de libéralisation des échanges des produits agricoles, les agricultures des Etats-Unis et de l'Union européenne figurent parmi les plus soutenues du monde. Elles font depuis peu jeu égal sur les marchés agricoles mondiaux avec 19% à 18%, chacun de part de marché. Cette situation est la conséquence de politiques agricoles anciennes et fortes.

Dans l'UE, la politique de viande bovine, encadrée par les OCM, n'a pas connu de modifications majeurs et a bénéficié de nombreuses mesures de soutien qui ont présenté différentes formes : prix d'intervention, mesures de retrait temporaire avec l'intervention

publique ou le stockage privé, instauration de primes à la tête de bétail. Elles ont permis aux acteurs de la filière d'agir dans un cadre relativement protégé des fluctuations et des à coups du marché mondial, stable au sein de l'UE (prix garantis, écoulement de la production assuré).

Pour ce qui est de la politique américaine souvent mise au banc des accusées aux côtés de l'Union européenne pour le montant de ses soutiens, son agriculture figure parmi les plus subventionnées au monde.

3.1/ L'industrie du secteur bovin et les grands groupes de la viande bovine

3.1.1/ Importance de la grande distribution

L'industrie de transformation de la viande en France qui comprend les abattoirs et les ateliers de découpe, transformation et conditionnement, emploie plus de 50000 salariés pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 15 milliards d'euros par an. L'entreprise du groupe Bigard, considérée comme étant l'acteur majeur de l'abattage en France, avec une vingtaine d'abattoirs et 17 000 salariés, traite environ 43% des volumes abattus, entre 27 000 et 31 000 têtes par semaine. Elivia, filiale de la coopérative Terrena, assure 11% des abattages de bovins, devant la société Vitréenne d'abattage (SVA), gestionnaire du plus gros abattoir français, filiale d'Inter marché et Sicarev, entreprise coopérative qui représentent chacun entre 8 et 10% des abattages. Les abattoirs sont situés à proximité des zones d'élevage, si bien que les bêtes sont rarement transportées sur plus de 100 km, depuis l'élevage ou le marché aux bestiaux.

Le commerce de viande qui reposait traditionnellement en France sur les artisans bouchers, a été rattrapé par la grande distribution. De 47 000 artisans bouchers en 1980 la France est passée à 18 000 à 20 000 artisans bouchers. Ils assurent environ 1/5 de l'approvisionnement du marché en viande bovine. Le reste étant assuré par les grandes et moyennes surfaces (GMS) et de plus en plus par les chaînes de « hard discount ». Au Canada, le secteur de la viande bovine a connu une restructuration continue qui a donné naissance à des entreprises revigorées, dont les capacités de production et l'efficacité sont accrues. Plus de 4 millions de têtes de bovins ont été transformées durant l'année 2004. Les entreprises d'un océan à un autre continue à investir pour augmenter leur capacité de transformation et améliorer la qualité de leurs produits. En plus de la capacité de production, les entreprises ont aussi investi dans la technologie. De plus grands réfrigérateurs sont installés pour permettre un refroidissement plus long et plus profond des carcasses avant le découpage. Les muscles atteindront une plus basse température, ce qui prolongera la durée de leur conservation.

L'industrie américaine du bœuf est constituée de plus de d'un million d'entreprises, de fermes et de ranchs, exploités à 98% par des familles. C'est le bas prix de l'alimentation animale qui est le fondement de l'industrie de la viande au Etats-Unis comme en Europe. Les lobbies et transnationales de la viande comme Cargill, Tyson et Danish, Crown, et leurs alliés dans le service alimentaire et le commerce de gros sont prêts à tout pour empêcher les subventions de disparaître

3.1.2/ Les grands groupes mondiaux de la viande bovine

Depuis les années 80, l'une des dimensions mondiales de la centralisation était relative à la croissance des investissements à l'étranger (IDE). L'implantation de firmes à l'étranger constitue ainsi l'un des vecteurs de l'expansion des échanges mondiaux de marchandises, les flux interentreprises, notamment de biens intermédiaires, représentant une part élevée des exportations mondiales. Des groupes d'origine brésilienne ont émergé tels JBS Friboi, Marfrig alimento et ont acquis une dimension régionale puis internationale par de multiples acquisitions et investissements. JBS est considéré aujourd'hui comme le premier industriel de produits carnés au niveau mondial et dispose d'une capacité de production de 14 millions de tonnes de viande bovine avec des recettes annuelles de quelques 29 milliards de Dollars et une capacité d'abattage de 4700 bêtes par jour. Ses 140 unités industrielles sont réparties dans les pays du MERCOSUR, aux Etats-Unis, en Europe et en Australie. C'est la plus grande entreprise de bœuf du Brésil, le plus grand emballeur de viande en Australie (21% du marché), le plus grand emballeur des Etats-Unis (32% du marché). L'acquisition par JBS de l'emballeur italien Inlaca en 2007, lui a permis d'asseoir sa présence sur les marchés russes et donc l'ouverture de sa première exploitation dans ce pays, avec l'usine d'hamburgers de 119 millions de dollars. Ainsi, dans l'Est européens et l'Afrique du Nord. Ses acquisitions en Australie ont donné un meilleur accès aux marchés au Moyen Orient, en Europe ou au Japon, comme sur les autres marchés asiatiques. Marfrig accède au 4ème rang pour la production de viande bovine. Sa capacité de production est évaluée à 126 000 tonnes de produits transformés avec une forte présence au Brésil et en Europe et il est le plus gros fournisseur de viande de Mcdonald's qui assure servir 1.6 millions de personnes par jour. En fait, la stratégie d'expansion de Marfrig consiste principalement à satisfaire les besoins de Mc Doanald's. Grâce à ses récentes acquisitions, il peut faire appel à ses usines en Australie, en Uruguay et aux Etats-Unis pour fournir du bœuf à ses clients de la restauration rapide Les Etats-Unis et le Brésil font jeu égal dans le secteur industriel des produits carnés, dans la mesure où les cinq géants mondiaux de la viande sont américains ou brésiliens. Les

exportations brésiliennes ont représentées 23% des échanges mondiaux de viande bovine au début des années 2000, contre 5% seulement au début des années 1990. La firme JBS accroît sa capacité d'abattage par 4.5 et accède au rang de plus grande entreprise de transformation de produits carnés en Amérique Latine. Son introduction en bourse en 2007 lui permet de lever des fonds et de poursuivre sa stratégie d'expansion aux Etats-Unis en Europe et en Australie non seulement dans le secteur de viande bovine mais également dans l'ensemble des autres produits carnés (Fevre C. et Pouich T., 2011). L'expansion de Marfrig, à partir de son ancrage brésilien, répond à cette logique externe à travers de nombreuses acquisitions entre 2006 et 2008, son implantation est forte dans les pays du Mercosur. En Uruguay, il détient 30% de la production et 26% des exportations de viande bovine. En Argentine, il contrôle les 2/3 du marché du steak haché après le rachat de la société Quickfood possesseur de plusieurs marques liées à l'exportation de pièces de viande bovine de haute qualité ; il est également positionné sur des marchés à forte valeur ajoutée. En 2008, il acquiert du groupe américain OSI plusieurs entreprises situées au Brésil (Braslo) et en Europe (Moy Park, Albert Van Zoonen, Kitchen Range). L'entreprise brésilienne est tournée vers la production de viande de bœuf et de volailles à destination des marchés du Moyen Orient et asiatique pour fournir les chaînes de restauration rapide. Le cœur de la stratégie de ces firmes consiste d'abord à renforcer leur pouvoir de marché au Brésil et d'internationaliser ensuite leurs activités au prix d'une campagne soutenue de fusions et d'acquisitions. Après avoir consolidé leur position à l'échelle du Mercosur (en absorbant leurs principaux concurrents), elles ont multiplié les opérations d'achat pour s'implanter sur les marchés américains, australiens et européens. En outre, l'implantation en Australie et en Europe leur permet d'avoir une porte d'entrée sur les marchés du Moyen Orient, d'Afrique du nord, d'Europe de l'Est et d'Asie. Ces firmes se déploient dans les principaux pays producteurs de viande et les bassins de consommation les plus rémunérateurs. On peut noter une adéquation de leurs outils industriels avec les normes standards et procédés industriels internationaux (Fevre C et Pouich T, 2011). En effet, le résultat de tous investissements financiers, entraîne plus de viande industrielle, ceci signifie plus d'élevage intensif, des chaînes de production toujours plus rapides et les agriculteurs sont les premières victimes. Dans les pays qui importent de la viande bon marché, les producteurs locaux perdent leurs marchés. Et quand les grandes entreprises installent leurs exploitations dans le pays, les producteurs locaux sont tous ruinés et perdent leur moyen de subsistance. Ceux d'entre eux qui ont survécu doivent accepter les conditions imposées par les arrangements de la production sous contrat ou accepter de vivre en marge du système. En effet, la concentration des grandes entreprises et l'application de normes privées font qu'il est

de plus en plus difficile pour eux d'avoir accès aux marchés et de poursuivre leurs pratiques agricoles traditionnelles.

Ensuite, ce sont les européens Bigard et Vion qui apparaissent, avec chacun 1.5 million de bovins abattus par an. Vion est une entreprise privée non cotée en bourse et contrôlée par un seul actionnaire : l'Union néerlandaise des agriculteurs des régions du sud (ZLTO : Zuidlijke landbouw en Touinorganisatie), un organisme financier. Le siège est à Son en Breugel aux Pays-Bas. Le groupe a réfléchi dans les années 1995-2000 son projet de dynamique européenne, puis a racheté très efficacement en 2004 et 2005 toutes les grandes coopératives allemandes, sauf une qui demeure indépendante : Westfleisch. Ces achats lui ont permis de se renforcer dans l'abattage-découpe et surtout le secteur de la transformation avec aussi le britannique Grampian en 2008. Ce développement a été possible grâce à la bonne valorisation des sous-produits. Il s'est récemment réorganisé en deux unités : food et ingrédients, puis pour le secteur viandes fraîches, des structures en grandes régions ont été définies. Autre acteur du nord de l'Europe, Danish Crown reste pour l'instant positionné sur l'abattage découpe ; il représente 0.3 million de gros bovins. En Allemagne, Tonnies a une petite activité dans le secteur bovin (Réussir bovins viande)

En France, il y a 70 à 80 sociétés spécialisées dans le maigre, qui font plus de 5 000 animaux par an, destinés nécessairement à l'exportation. Une vingtaine de groupes font plus de 20 000 animaux et parmi ceux-là, deux entreprises spécialisées Eurofrance (140 000 têtes) et Parma France (150 000 têtes). Dans le secteur coopératif, 5 structures spécialisées assurent l'exportation des animaux pour le compte de plusieurs coopératives de base. Ces structures coopératives sont encore trop nombreuses affirment la plupart de leurs responsables, Gérard Délage, directeur de Sofrelim, entrevoit même une révolution dans les années à venir. Les structures ont les mains libres pour trouver des formules de regroupement.

3.3/ Les facteurs explicatifs de la stratégie d'internationalisation

L'internationalisation des trois multinationales brésiliennes est le résultat d'opportunités politiques, économiques et stratégiques.

D'un point de vue politique, la multiplication d'accords bilatéraux et le soutien de fonds publics dans leur expansion à l'international ont été d'une aide précieuse.

Au niveau économique, la conjoncture et notamment la crise financière ont favorisé l'internationalisation des brésiliens par fusion acquisition (difficultés financières de groupes américains de la viande et appréciation Réal/dollar). D'autre part, le coût de main d'œuvre faible et l'abondance des ressources sont des atouts pour la compétitivité des entreprises

brésiliennes.

L'internationalisation résulte également d'une volonté stratégique, pour répartir les risques sanitaires en s'approvisionnant dans différents bassins de production, en proposant une offre multi protéines et en utilisant des marchés tremplins grâce à la notoriété des marques nouvellement acquises.

Les groupes brésiliens ont la volonté d'accéder à cent pour cent des marchés y compris GMS, pour cela ils ont recours à des réseaux de distribution.

Les priorités géographiques sont au nombre de quatre : l'Asie et le Moyen Orient pour les nouveaux marchés, la Russie et l'UE/USA pour la consolidation des marchés existants (Groupe ESA, 2010)

3.4/ Conséquences de l'internationalisation

Cette forte internationalisation des industries de la viande brésilienne entraîne des conséquences sur la filière qui sont de trois ordres. Au niveau économique, on observe un oligopsonne sur la filière bovine. En ce qui concerne l'aspect sanitaire et qualité, les filières sont soumises à des exigences sanitaires, à maintenir une certaine transparence, et à respecter le bien-être animal. La valorisation des produits carnés s'effectue avec des certifications « d'origine » ou encore des labels et concerne beaucoup de produits transformés. Au niveau de la responsabilité sociale des entreprises, la prise de conscience des opérateurs contribue à l'amélioration de leur image avec des initiatives clés, et un engagement de leur part dans le développement durable pour limiter le rôle de l'élevage dans la déforestation ainsi que pour mettre aux normes ces élevages.

3.5/ Les défis des grands opérateurs américains

Les grands opérateurs présents aux Etats-Unis sont confrontés aujourd'hui à plusieurs enjeux au sein de la compétition globale mais aussi à l'intérieur même de leur pays. En effet, l'évolution de la société de consommation américaine représente l'un des défis majeurs que devront affronter les industriels américains. Ces derniers doivent premièrement s'adapter aux modifications des habitudes de consommation des classes moyennes qui s'orientent majoritairement vers une consommation de viandes blanches moins onéreuses que les viandes rouges. Dans un second temps, les industriels doivent repenser leurs systèmes productifs en intégrant les enjeux du développement durable à leurs chaînes de production, afin de refléter

de la sensibilisation croissante des Américains pour les questions de bien-être animal, ou d'environnement.

En ce qui concerne la concurrence internationale, les Etats-Unis doivent faire face notamment à la dynamique de diversification multi-protéique des Brésiliens, qui, dans un contexte de conjoncture économique défavorable, ont su habilement racheter des grands groupes américains et conséquemment leurs réseaux de marques à forte notoriété.

Le principal atout des Etats-Unis réside dans sa force de frappe commerciale unique (notoriété de ses marques, poids lourd de la sécurité alimentaire, poids géopolitique mondial). L'articulation d'une production de masse avec une distribution de masse a permis notamment de nombreuses économies d'échelle (Groupe ESA, 2010)

. Finalement, la concentration de la distribution (en parfaite adéquation avec la concentration de la filière viande) assure des ventes à des prix fixés et une réorientation relative du pouvoir en faveur des distributeurs

Conclusion du chapitre

Les grands pays producteurs sont aussi des grands pays consommateurs. Cette production mondiale peut être caractérisée par une forte concentration géographique avec un taux de croissance plus élevé dans les pays en développement que dans les pays développés.

Les principaux producteurs de viande bovine restent les Etats-Unis. Le Brésil et la Chine ont dépassé l'Union Européenne devenue importatrice. Les Etats-Unis et l'UE occupent les deux premières places du podium de la consommation. Les volumes consommés ont pratiquement doublé au cours des 20 dernières années, sous l'effet de l'accroissement de la population et aussi en raison du changement des habitudes alimentaires dans les pays émergents et en développement. La production mondiale demeure stable et parfois connaît des reculs dans de nombreux pays, qui s'expliquent par d'une part l'augmentation du prix des produits laitiers sur le marché mondial vers 2007, ce qui conduit à la rétention des vaches destinée à la réforme dans les élevages. D'autre part, la hausse du prix des matières premières, entrant dans la composition des aliments du bétail, a favorisé la sortie d'animaux plus jeunes des unités d'engraissement. On note par exemple la baisse communautaire qui est le fait des pays qui ont une forte vocation laitière, tel que l'Allemagne, ou les pays du Nord de l'Europe. La structure de l'offre de viande bovine diffère fortement selon les Etats membres en fonction du poids et des diverses catégories animales abattues, des races privilégiées, des techniques d'élevage et des systèmes productifs adoptés. Donc, la production mondiale peut être caractérisée par une forte concentration géographique, accroissement bien que plus faible que

avant la décennie 90 et taux de croissance plus élevée dans les pays en développement que dans les pays développés. Les échanges internationaux de viande bovine se caractérisent par un marché mondial étroit, concentré, régionalisé et segmenté. Les échanges mondiaux de viande bovine sont, comme la production et la consommation, fortement concentrés. Différentes situations peuvent être distinguées : L'Australie et la Nouvelle-Zélande, pays développés « exportateurs non importateurs », caractérisés par une part de la production exportée sur pays tiers très importante, des exportations en augmentation régulière et des importations très faibles.

Les pays exportateurs de l'Amérique du Sud, pays en développement « exportateurs non importateurs » est un groupe qui se différencie du précédent par la plus grande importance de la consommation par rapport à la production et donc une part plus faible de celle-ci exportée. Les exportations argentines ont diminué en raison de la situation macroéconomique dans le pays à partir de 2002, ainsi que du retour de la fièvre aphteuse (Institut de l'élevage, 2002).

Le Japon, la Corée du Sud et les autres pays de l'Asie du Sud Est, groupe de pays développés « importateurs non exportateurs » est caractérisé par une situation inverse de celle du premier groupe, très peu d'exportations, des importations en croissance. Les autres pays développés exportateurs, forment un quatrième groupe de pays développés « exportateurs et importateurs », caractérisé des flux importants aussi bien à l'exportation qu'à l'importation. En effet, les USA après avoir connu les exportations les plus élevées avant 2002, de l'ordre de 1.2 millions de tonnes sont devenus un pays lourdement déficitaire les années d'après, dus aux problèmes sanitaires; les importations sont de l'ordre de 2 millions de tonnes. Du côté des exportations, il convient de distinguer la situation des pays où les tonnages exportés augmentent (Etats-Unis, Brésil, Australie et Nouvelle-Zélande) de celle de l'UE où les exportations étaient élevées dans un premier temps (jusqu'au début des années 1990) ont stagné dans un deuxième temps (jusqu'en 2002) puis diminué en troisième temps (après 2002). Les déterminants des échanges sont nombreux et leur importance varie selon le pays importateur ou exportateur considéré.

Conclusion de la première partie

D'une manière en générale, l'analyse du contexte international et national de la viande bovine, nous a permis de constater de nombreux changements. En plus des résultats des négociations commerciales et les accords d'association qui s'opèrent, il existe d'autres facteurs qui déterminent la structure du secteur viande bovine au niveau international et national. Parmi ces facteurs, on peut citer les crises sanitaires qui perturbent la physionomie

du marché mondial. En effet, la fièvre aphteuse et l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) sont les deux principales maladies animales affectant les échanges mondiaux.

Le marché international est donc un marché complexe et segmenté, appelé à se développer. L'ensemble des barrières commerciales, qu'elles soient sanitaires ou tarifaires, influencent grandement les échanges et témoignent du caractère stratégique de ce marché. Car à travers les accords commerciaux et les embargos successifs, c'est bien la souveraineté alimentaire et la sécurité sanitaire des Etats qui est en jeu.

La modification des stratégies des grands industriels des viandes et l'augmentation de leur implication dans le commerce international des viandes. Ainsi, les grandes firmes telles que JBS Friboi, Marfrig alimento, Bigard et Vion ...ont adapté leurs stratégies à ces changements. Devant les barrières du commerce international, ces entreprises internationales ont adopté des stratégies d'investissement direct pour produire localement les marques de commerce qu'elles mettent habituellement en marché. Elles ont conclu de nombreuses ententes entre elles et avec d'autres acteurs pour produire et/ou distribuer conjointement certains de leurs produits dans certaines régions géographiques.

Cependant, au niveau national avec l'engagement de l'Algérie vis-à-vis de l'UE et la constitution d'une zone de libre échange d'ici 2017, l'éventuelle adhésion à l'OMC et la nécessité de se mettre en conformité avec l'AAUR, la révision de la politique agricole commune et la baisse des prix de soutien de l'UE principal fournisseur de l'Algérie, tous ces changements augmentent les risques et aggravent les défis à relever. En effet, les importations deviennent de plus en plus chères rendant l'approvisionnement du marché interne qui augmente d'année en année plus coûteux. Ce qui nécessite des réformes et des mises à niveaux permettant de bien préparer l'efficacité des acteurs impliqués dans la filière les années qui viennent qui seront décisives, en matière agricole et alimentaire.

Partie II : Analyse mesoéconomique de la filière viande bovine

Introduction

Cette partie a pour objectif de donner une représentation de la situation et des performances de la filière viande bovine au niveau de la région du Cheliff. Elle doit servir à mettre en relation des éléments structurels propres aux différents acteurs de la filière

L'analyse des différences de performances économiques de ces acteurs se base sur le paradigme Structure, Comportement, Performance (SCP) que nous avons adopté.

Chapitre 4: Analyse des structures de la filière viande bovine dans la région du Cheliff

Introduction

Dans ce chapitre, nous allons caractériser et analyser les structures de la filière viande bovine en Algérie à travers les données des enquêtes menées dans le Cheliff et qui ont touché un échantillon de 102 exploitations bovines de viande, 14 maquignons, 36 boucheries, 3 marchés aux bestiaux et 1 abattoir.

L'objectif visé par cette caractérisation et cette analyse des structures de chaque maillon de la filière est de dégager les indicateurs et les éléments de compétitivité. La démarche utilisée est celle du paradigme structure, comportement et performance de la filière viande bovine.

Section 1- Analyse de la diversité de l'élevage bovin viande

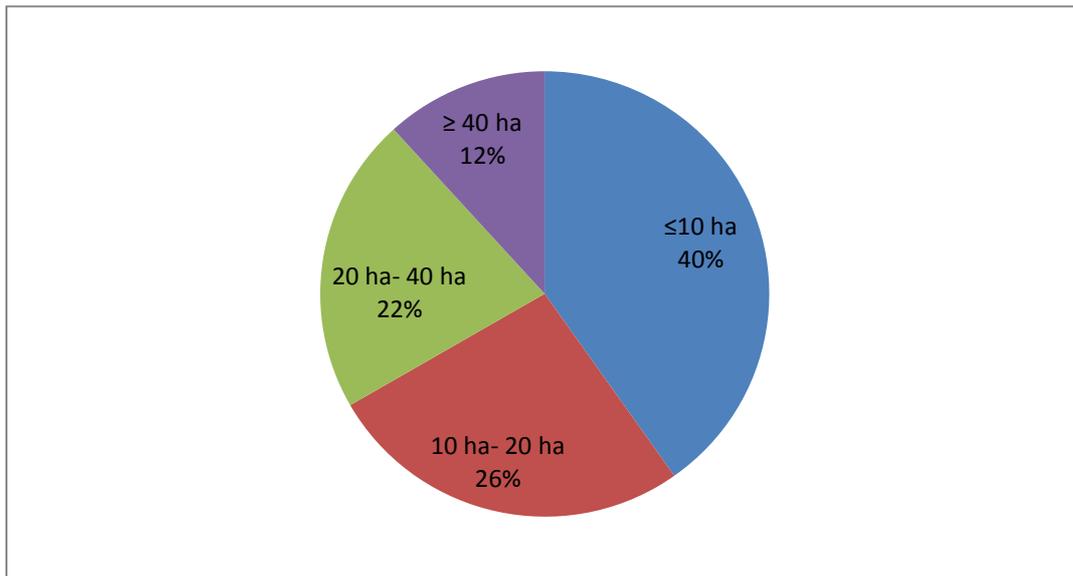
Ce chapitre a pour objet de montrer la diversité des élevages bovins viande dans la région du Cheliff par une caractérisation des exploitations

L'échantillon se compose d'exploitations et d'exploitants situées dans les plaines du haut et moyen Cheliff, plus connus sous la dénomination "périmètre irrigué du haut Cheliff et moyen Cheliff"; ce qui offre la possibilité de pratiquer un élevage bovin de type intensif avec possibilité de cultiver des fourrages, l'existence d'un réseau routier dense facilite l'accès à ces exploitations; la proximité des principales structures d'appui à l'agriculture facilite l'approvisionnement en intrants (aliments du bétail) et la commercialisation des produits animaux (marchés à bestiaux et abattoirs).

1/ Les différents types d'exploitations

1.1/ Répartition des exploitations enquêtées selon le capital foncier

La superficie totale des 102 exploitations enquêtées est de l'ordre de 2 295 ha, avec une superficie moyenne de 22.5 ha. Les valeurs extrêmes sont de 2 et 200 ha . Les exploitations dont la superficie agricole est inférieure à 10 hectares représentent 40% des exploitations enquêtées. Par contre celles qui ont une superficie supérieure à 40 hectares ne représentent que 12% de l'ensemble. Ce qui montre une très grande disparité entre les exploitations en matière de superficies exploitées. Aussi, près de 32% des éleveurs ont loué des surfaces qu'ils ont exploitées.



Graphique 30 : Répartition des exploitations enquêtées selon le capital foncier

1.2/ Le mode d'exploitation

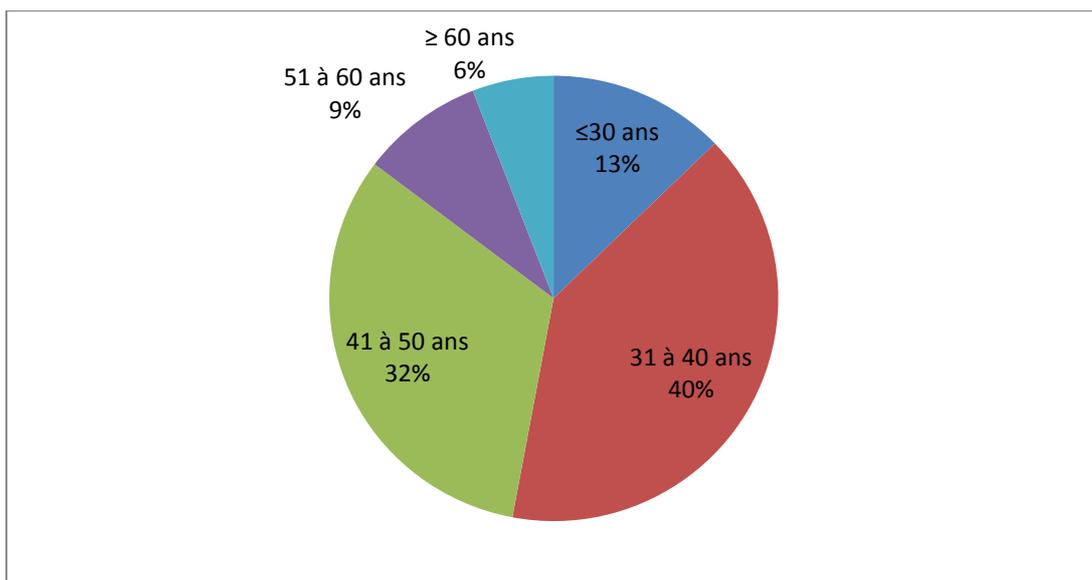
L'exploitation agricole est souvent entre les mains de l'éleveur qui possède la terre, les capitaux sous la forme de machines, de bâtiments, de cheptel et d'avances et fournit en totalité ou en partie le travail : il s'agit d'un régime de faire valoir direct. En effet, on assiste à la prédominance de ce mode d'exploitation c'est-à-dire de l'appropriation directe de la gestion dans la majorité des exploitations enquêtées, soit 82%. Le reste, soit 18% des exploitations a recours à la location qui permet à l'éleveur de diversifier les activités agricoles en vue de rentabiliser son exploitation. Alors que le système de métayage constitue 2% des éleveurs qui recours à la location des terres et d'infrastructure de ferme pilote et d'EAC.

1.3/ Caractéristiques socioéconomiques des exploitations

L'étude socioéconomique met en évidence les besoins familiaux, les différents revenus des éleveurs, la force de travail et sa répartition entre les différentes activités.

1.3.1/L'âge des éleveurs et leur niveau d'instruction

L'âge moyen des éleveurs enquêtés est de l'ordre de 45 ans. En effet, 50% de ces éleveurs ont un âge inférieur à 40 ans, ce qui explique par le fait que la majeure partie des exploitants est composée des jeunes qui sont les fils des éleveurs ayant acquis une expérience avec leurs parents et qui ont aussi un minimum de niveau d'instruction. Ainsi, 4% ont un niveau d'instruction universitaire. De plus, 6% de la main d'œuvre familiale assez jeune de notre échantillon ont participé à des stages ou formation spécialisés dans l'élevage bovin assurés par la chambre d'agriculture, alors qu'environ 40% souhaitent participer à ces stages qui sont organisés par les différents organismes de l'agriculture. En plus du savoir faire qu'ils ont acquis de leurs parents, ils se distinguent par leur orientation vers une optique d'organisation collective visant à pérenniser leur activité d'élevage.



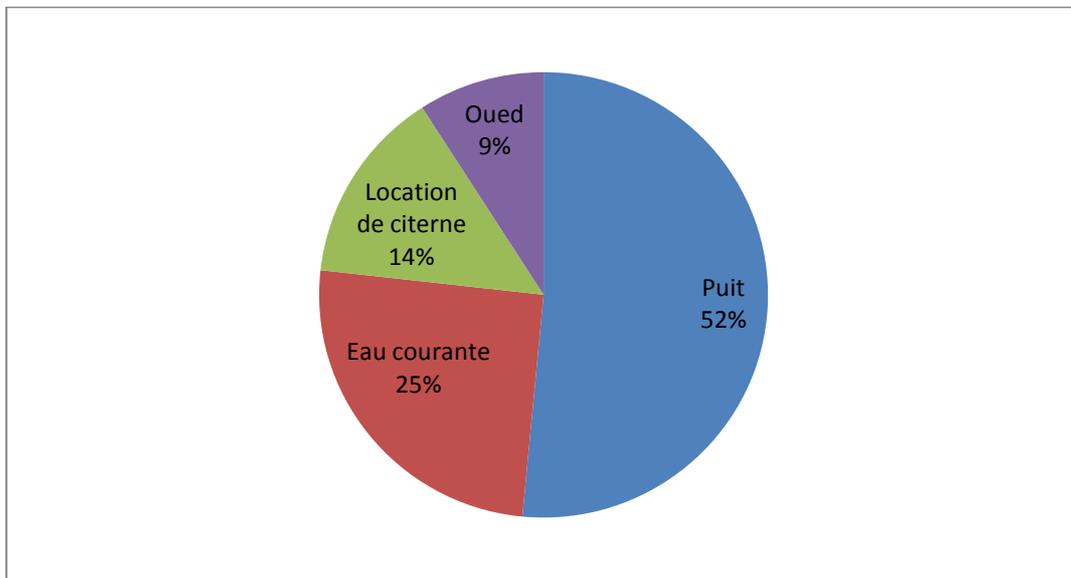
Graphique 31 : Répartition des exploitations selon l'âge des exploitants et leur niveau d'instruction

1.3.2/ Situation familiale des éleveurs

Plus de la moitié des exploitations enquêtées, soit 53% sont des familles nombreuses, dont le nombre moyen est de 9 personnes par famille. Ce qui peut être expliqué l'importance des charges de la main d'œuvre pour ces exploitations.

1.4/ Ressources hydriques

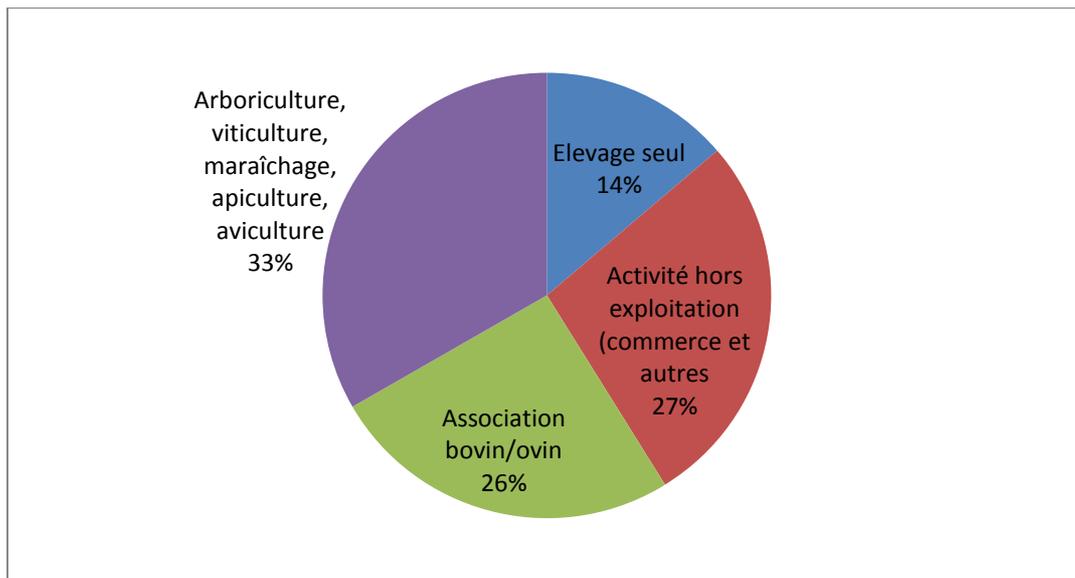
Le système d'irrigation rencontré chez les exploitations enquêtées est l'irrigation par aspersion. Toutefois le problème d'eau se pose pour certaines exploitations. En effet, seulement la moitié de notre échantillon possède des puits à partir desquels ils irriguent leurs cultures. Par contre environ 25% des éleveurs utilisent l'eau courante et 14% ont recours à la location des citernes d'eau en période d'insuffisance d'eau



Graphique 32 : Répartition des exploitations selon le mode d'approvisionnement en eau

1.5/ Source des revenus

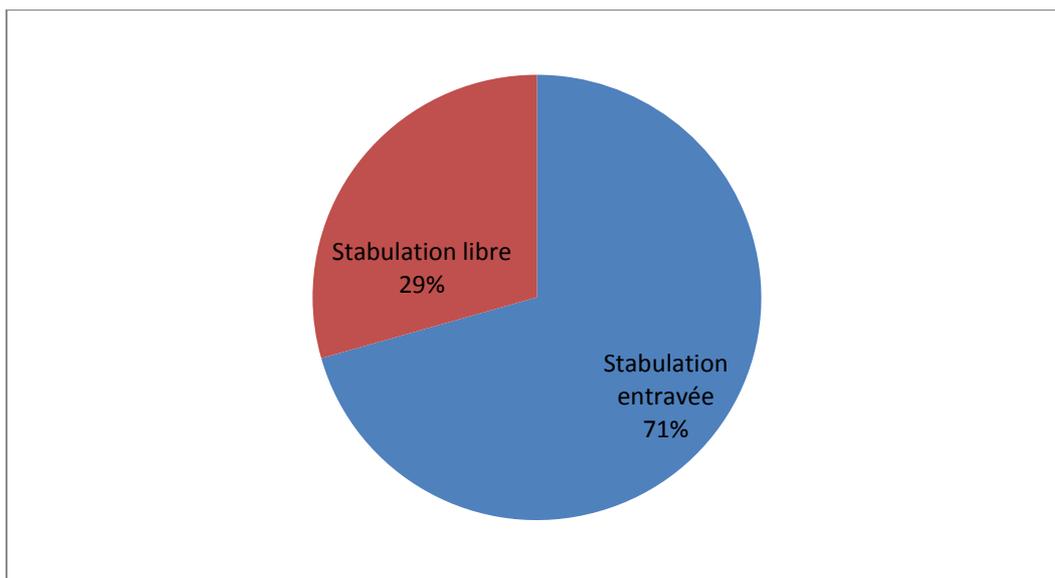
Les sources de revenus des exploitations sont assez diversifiées. En effet, on remarque que 34% des éleveurs pratiquent l'arboriculture, la viticulture, l'apiculture et l'aviculture, ensuite viennent les activités hors exploitation, telles que les activités commerciales et qui représentent 27% du total de l'échantillon. En effet, le recours au travail hors exploitation s'explique par le fait que l'exploitation ne peut faire vivre l'ensemble de la famille ou qu'elle a besoin de ressources financières ou encore par ce que le niveau de mécanisation est élevé et qu'il s'avère inutile de garder tous les membres de la famille pour y exercer soit encore à cause d'un choix personnel. Quant à l'élevage bovin mené en association avec l'élevage ovin, il occupe 26% du total de l'échantillon, avec parfois un effectif important pouvant atteindre la taille de 80 têtes ovines. Seulement 14% pratiquent l'élevage bovin seul, qui est alors considéré comme la principale source de revenu des exploitants à partir de la vente de produits animaux (lait et taurillons).



Graphique 33: Répartition des exploitations selon les sources de revenu

1.6/ Bâtiment d'élevage

Un animal bien nourri et bien logé produit et se reproduit pendant longtemps (Charron, 1988). La production bovine est un ensemble qui nécessite des bâtiments diversifiés : logement des stocks fourragers, logements de jeunes et logement des vaches laitières. En effet, plus de la moitié des étables visitées sont des étables traditionnelles en dur à stabulation entravée à aire paillée. Cependant, la distribution de l'aliment n'est pas pratiquée dans ces étables. Pour l'assurer, il est nécessaire à chaque fois de passer entre les animaux. Alors que pour 10% des exploitations enquêtées, les étables ne sont guère adaptées à leur fonction d'étable. Elles sont conçues en brique d'argile et les animaux se salissent par leurs propres excréments. Par contre, environ 15% des éleveurs enquêtés sont dotés d'étables modernes, à stabulation libre et à stabulation entravée. Ainsi, nous avons constaté que la stabulation entravée est prépondérante, malgré le peu de confort qu'elle assure aux animaux et les conséquences qu'elle a sur les appareils locomoteurs et reproducteurs.



Graphique 34 : Modes de stabulation

1.7/ Hygiène des étables

L'absence de soins quotidiens du cheptel bovin et la défektivité des locaux d'élevage sont à l'origine du mauvais état du cheptel dans la majorité des exploitations.

En effet, dans environ 70% du total de l'échantillon les mesures d'hygiène sont entièrement négligées, l'ambiance des locaux est inadéquate, l'aération est insuffisante dans la plupart des cas, le renouvellement de la litière ne se fait qu'une seule fois par semaine. De plus, les locaux d'élevage ne sont pas dotés de systèmes d'évacuation des eaux usées, ce qui augmente la salubrité des étables et de la litière. Nous avons enregistré la mortalité de 8 vaches au niveau d'une exploitation, suite au problème de la maladie de brucellose. Ainsi, nous citerons des avortements, des affections du tube digestif chez les veaux (diarrhées infectieuses). Tous ces facteurs rendent les animaux plus fragiles, moins résistants. A l'exception de quelques exploitations, soit 8% qui ont des étables qui remplissent les normes d'hygiène ou le renouvellement de la litière se fait tous les 2 jours et les visites du vétérinaire sont régulières.

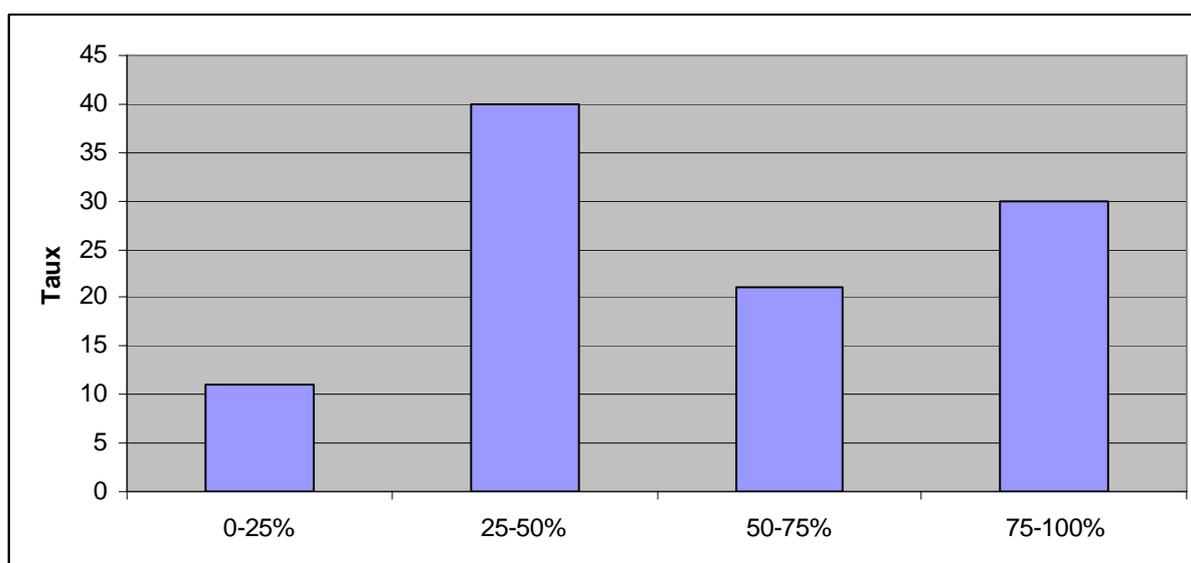
1.8/ Moyens durables mobiliers

Les moyens durables mobiliers sont constitués par le matériel technique que nous avons essayé d'inventorier pour l'ensemble des exploitations. Nous avons enregistré pour presque la totalité des exploitations une insuffisance en matériel agricole. En effet, seulement 29 exploitations, soit 28% de notre échantillon possèdent des tracteurs, alors que le reste, soit 70% font recours à la location, suite à la taille petite de leur superficie, ce qui augmente les frais de l'exploitation. Ainsi, 15% de l'ensemble des exploitations possèdent le matériel pour

le fourrage (récolteuse, botteleuse, ramasseuse presse, râteau faneur, faucheuse, ensileuse). En outre,, 16% des éleveurs possèdent le matériel de travail du sol (charrue à soc, cover-croop), 11% du total des exploitations possèdent la machine à traire, ce qui signifie que le reste fait la traite manuellement. Nous avons enregistré que les moyens de transport font également défaut dans certaines exploitations, d'où des difficultés de déplacement vers les points de vente de l'aliment et les marchés. Certains éleveurs signalent que parmi les obstacles qui empêchent le développement de l'élevage bovin il ya le manque de moyen de transport.

1.9/ Part de la superficie fourragère totale dans l'exploitation

Lorsqu'on analyse la part de la superficie fourragère totale dans l'exploitation, il s'avère que le rapport superficie fourragère sur superficie totale diminue avec l'augmentation de la taille des exploitations. C'est ainsi que les exploitations ayant moins de 10 ha pratiquent des cultures fourragères sur 90% de leurs terres, alors que celles qui ont plus de 20 ha n'en réservent que 20%. Les cultures fourragères occupent en moyenne environ 45% de la SAU de l'ensemble de l'échantillon. Ainsi, 50% des éleveurs ont une superficie comprise entre 50 et 100% de la SAU et presque la moitié d'entre eux ont une superficie comprise entre 25 et 50%. Par contre 11% des éleveurs consacrent 0 à 25% de SAU pour la production fourragère. Il est à signaler que les cultures céréalières et fourragères occupent presque la même part par rapport à la SAU des exploitations, surtout pour les exploitations ayant une taille inférieure à 10 ha.



Graphique 35: Part de la superficie fourragère totale dans l'exploitation

1.10/ La main d'œuvre

Au sein de chaque exploitation l'élevage est l'affaire de tous. L'ensemble des membres de la famille participe, selon leur disponibilité et leur compétence, aux différentes tâches. Dans l'ensemble des exploitations privées, la main d'œuvre est à dominante familiale. En effet, dans les exploitations où la superficie est réduite, l'éleveur n'utilise que la main d'œuvre familiale. Les enfants s'occupent du gardiennage des animaux au pâturage alors que les femmes s'occupent de la traite, l'alimentation et le nettoyage des étables, alors que le propriétaire s'occupe généralement de l'achat et de la distribution de l'aliment aux animaux et la commercialisation. Cette dernière reste une des tâches les plus sensibles, car la présence du père semble indispensable pour l'opération de vente. La majorité des éleveurs ont déclaré avoir appris l'élevage depuis leur jeune âge avec leurs parents.

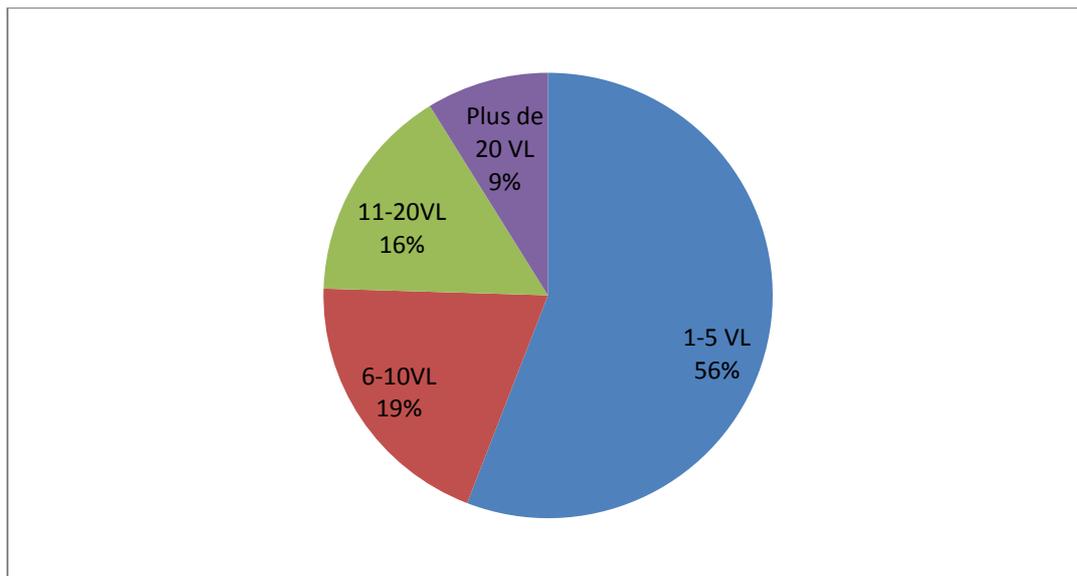
1.11/ Caractéristiques techniques des exploitations enquêtées

Dans les exploitations visitées, la taille du troupeau varie de 2 à 146 bovins, mais environ 40% des élevages possèdent un effectif inférieur à 10 bovins. Globalement, 60% des exploitations de la région du Cheliff renferment plus de 10 bovins par élevage, ce qui montre l'importance de l'élevage bovin dans la région.

L'effectif total de l'ensemble des exploitations est de 1 784 bovins, soit une moyenne par exploitation de l'ordre de 17 têtes. La part des vaches reproductrices représente environ 40%. Le reste, soit 60% sont des bovins jeunes (veaux, vêles, génisses, taurillons)

1.12/ La taille du cheptel selon l'effectif des vaches laitières

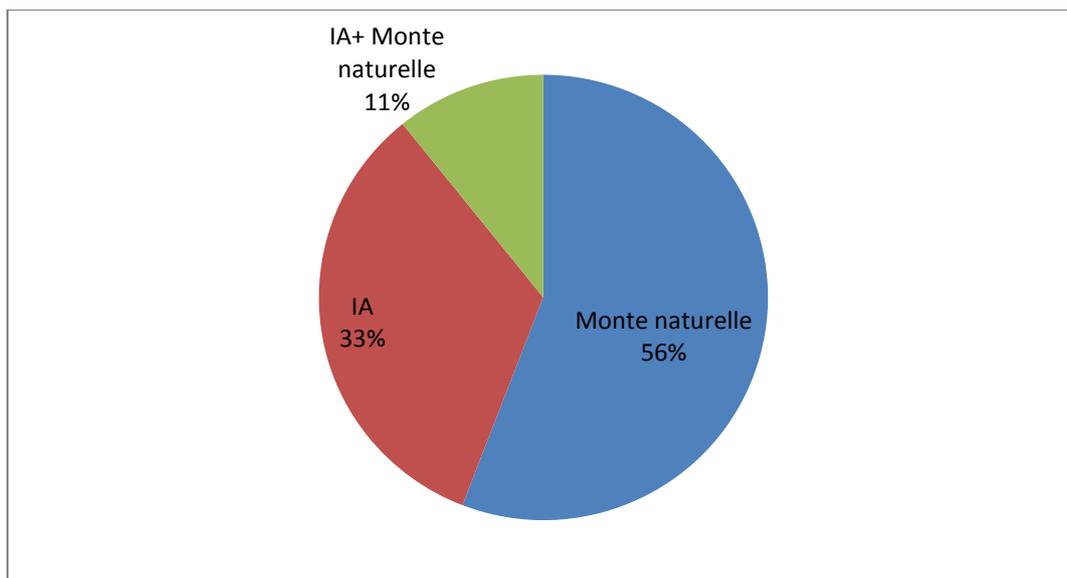
D'après l'enquête effectuée, il s'avère que la totalité des élevages est constitué d'animaux de races Pie-Noire, Pie rouge et Holstein qui sont issues de génisses importées ou de génisses produites sur les exploitations. La taille des élevages est relativement réduite. En effet, presque 80% des exploitations enquêtées possèdent un effectif de vaches laitières compris entre 1 et 10 vaches. Par contre celles qui ont un effectif supérieur à 20 vaches ne représentent que 8% du total de l'échantillon. La taille du cheptel de l'ensemble des exploitations oscille entre 1 et 90 vaches. Cette hétérogénéité du cheptel bovin s'explique par l'insuffisance des ressources fourragères, qui pousse les éleveurs à garder un nombre réduit d'effectif de vaches laitières.



Graphique 36: Répartition des exploitations enquêtées selon l'effectif des vaches laitières

1.13/ Conduite de la reproduction

A travers les données de notre enquête, on constate que plus de la moitié des éleveurs, soit 55% de l'ensemble pratique la saillie naturelle, alors que la pratique de l'insémination artificielle ne représente que dans 33% des exploitations. Cependant la pratique à la fois de l'insémination artificielle et de la saillie naturelle représente 10%. Ceci montre la réticence des éleveurs à utiliser l'insémination artificielle. En effet, certains éleveurs se déclarent non satisfaits des résultats, notamment le retour tardif de l'inséminateur pour le diagnostic, ainsi que la non réussite de l'insémination qui se traduit par le retour des vaches en chaleur. L'échec de cette technique, selon certains éleveurs résulte de l'arrivée de l'inséminateur et l'application de la technique après le passage des chaleurs, la non maîtrise de cette technique et à la mauvaise qualité du sperme. Par contre, certaines exploitations ne possèdent pas le taureau reproducteur et font appel au géniteur du voisinage pour faire saillir leur vache et les éleveurs justifient le choix de ne pas élever leur propre géniteur, par une volonté de réduire le coût de l'élevage en évitant les dépenses liées à l'alimentation et à la gestion d'un taureau. Dans ce contexte, aucune forme de sélection ne peut être réalisée, car en aucun cas, le choix du voisin ne se fait en fonction des caractéristiques du géniteur qu'il possède, mais en fonction de la relation que l'éleveur entretient avec ce voisin.



Graphique 37 : Modes de reproduction dans les différentes exploitations

1.14/ Répartition des vêlages

L'âge au premier vêlage se situe généralement à 30 mois pour la race améliorée car l'âge à la première saillie se situe à 18 mois. Par contre pour la croisée cet âge dépasse pour 60% des exploitations les 3 ans. Cet âge relativement tardif peut être expliquée par une vitesse de croissance faible des femelles L'explication de ces performances réside dans la faiblesse des apports alimentaires. En effet, les génisses n'atteignent le poids vif appropriés pour la mise à la reproduction qu'à un âge avancé. La sous-alimentation et le déséquilibre alimentaire affectent aussi l'apparition des chaleurs et la réussite des saillies, ce qui se traduit par des écarts vêlage vêlage trop longs. En effet, pour 73% des exploitations les écarts entre vêlages sont de 1 an, alors que pour le reste des exploitations, soit 27%, ces écarts dépassent 1an, ceci peut être expliqué par les problèmes de fertilité qui se posent pour certaines vaches, et d'autre part, dans certains cas, les mâles sont vendus très jeunes, ce qui se traduit par l'absence de reproduction sur l'exploitation. Le recours à la location du taureau reproducteur en dehors de l'exploitation peut retarder la saillie. De plus dans les exploitations à stabulation entravée la détection des chaleurs est assez difficile. Les chaleurs passent inaperçues par les éleveurs entraînant des retards de la saillie et par conséquent des intervalles vêlage vêlage assez long. De façon générale, les éleveurs déclarent qu'ils ont obtenus un veau par vache par an, à l'exception des mauvaises années où le manque d'aliment empêche l'apparition des chaleurs pour quelques femelles du troupeau.

L'examen de ces paramètres de la reproduction révèle l'existence de problèmes de maîtrise de conduite, ce qui se traduit par un manque à gagner pour les éleveurs.

1.15/ Mortalité des veaux

Nous avons enregistré des mortalités de veaux après la naissance dans pratiquement 20% de l'ensemble des exploitations enquêtées. En effet, le nombre de veaux varie d'une exploitation à une autre, de 1 à 14 veaux. La moyenne de mortalité est de l'ordre de 6 veaux par an et par exploitation, alors que le total de mortalité des veaux pour les 20% de l'ensemble des exploitations enquêtées est de l'ordre de 98 veaux, ce qui est une perte économique importante pour les exploitations. Ces mortalités sont dues en partie à la mauvaise conduite de l'allaitement au sevrage brutal, au manque d'hygiène dans les locaux d'élevage et du matériel utilisé, (seau pour le lait et pour l'eau) et aux difficultés lors du vêlage.

1.16/ Origine et modalité d'utilisation des taureaux reproducteurs

Les exploitations dont l'effectif bovin est important gardent toujours un taureau pour saillir leurs vaches qu'ils vendent après la saillie de l'ensemble des vaches. Mais, il arrive que ces éleveurs se retrouvent sans taureaux. Dans ce cas, ils procèdent soit à l'achat d'un taureau de l'extérieur, soit à l'emprunt chez les éleveurs voisins, alors que les exploitations qui ont un effectif bovin réduit, font la plupart du temps recours à la location du géniteur. L'âge de la mise à la reproduction se situe entre 18 à 24 mois. Ainsi, la durée d'exploitation d'un taureau varie de 5 à 6 ans, car il insémine en moyenne 9 à 10 vaches seulement. Ce nombre augmente avec la taille du troupeau.

1.17/ Alimentation du cheptel

L'étude de la conduite alimentaire nous amène surtout à apprécier des cultures fourragères, la part des aliments grossiers et concentrés dans la ration alimentaire, ainsi que la part des aliments produits et achetés sur le marché.

Les calendriers alimentaires sont déduits à travers l'approche des systèmes fourragers des différentes exploitations.

a/ Les cultures fourragères

L'objectif final de la production fourragère est de mettre à la disposition du troupeau bovin, au meilleur coût, les fourrages de haute valeur nutritive nécessaires à ses besoins en quantité et en qualité. Les principales cultures fourragères pratiquées par les éleveurs sont : l'avoine, le bersim (trèfle d'Alexandrie), le sorgho, l'orge en vert, le maïs et le trèfle.

Deux espèces fourragères sont cultivées en vert, le bersim et le sorgho. Ce sont les cultures fourragères les plus pratiquées par les éleveurs de la région

Le bersim est cultivé en sec et en irrigué. La mise en place de la culture est effectuée de la mi-août à la mi-septembre pour rentrer en production à partir du mois de novembre et être exploitée jusqu'au mois de juin. Par contre la culture en sec n'est mise en place que plus tard (mois de novembre) pour ne rentrer en production qu'à partir du mois de janvier et exploitée jusqu'au mois de juin. Quant au sorgho, il contribue à la ration du mois de juin à septembre, L'avoine est l'aliment grossier le plus utilisé par les éleveurs et il est distribué tout au long de l'année. A côté de l'avoine, la paille d'orge ou de blé est utilisée durant toute l'année par la majorité des éleveurs.

Cependant, l'avoine, le bersim, le sorgho et la vesce sont utilisées respectivement par 70%, 25%, 24% et 19% des éleveurs enquêtés

b/ Quantité de concentré distribué

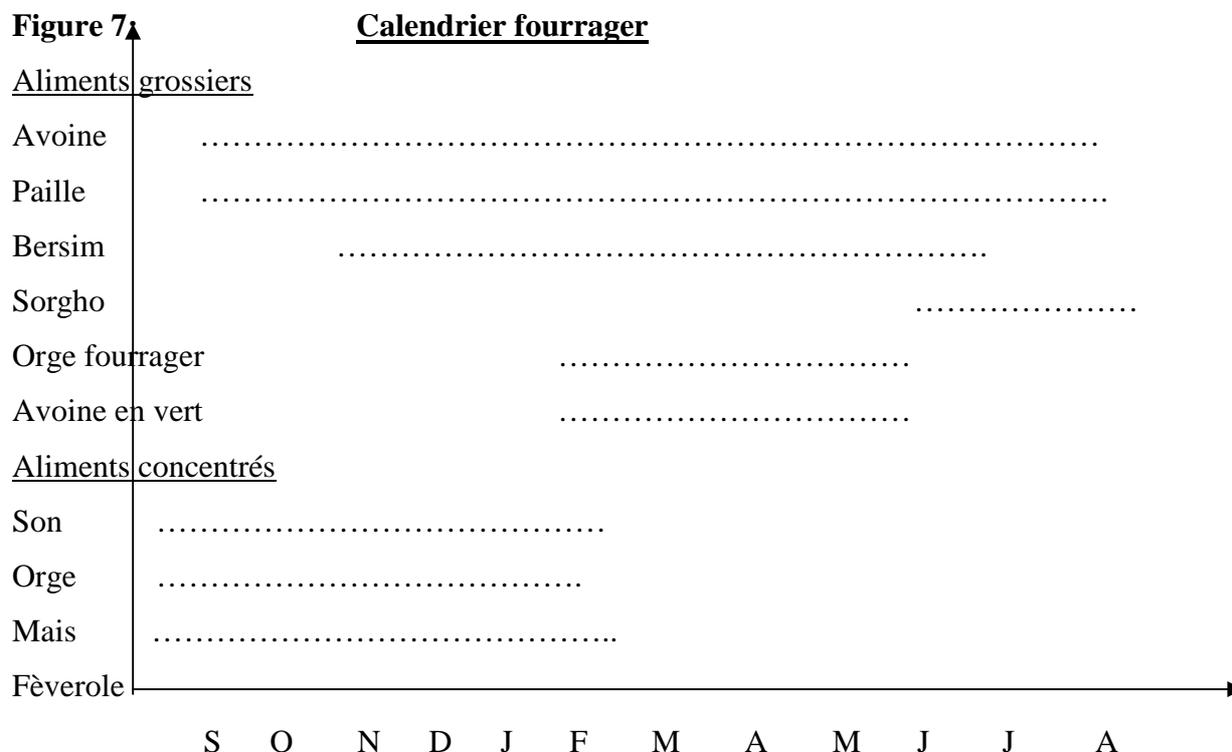
La désignation d'aliment concentré englobe plusieurs types d'aliments dont : composé de maïs, son, l'orge en grain, la fève et aliments composés pour volaille.

La quantité de concentré distribué par vache et par jour diffère d'une exploitation à une autre et d'une saison à une autre.

En moyenne cette quantité varie de 2 à 8 kg par vache laitière et par jour. Elle atteint son maximum durant la période hivernale, par contre durant la saison d'été les vaches laitières reçoivent très peu ou pas de concentré.

Le stade de lactation de la vache n'est pas du tout pris en considération, car les éleveurs font rarement la distinction entre les vaches en premier, deuxième ou troisième lactation.

L'ensemble des exploitations enquêtées distribue l'aliment concentré aux vaches en lactation, aux jeunes veaux et aux taureaux reproducteurs. Les vaches tarées ne reçoivent pas de concentré mais uniquement du foin et de la paille.



1.18/ La conduite de l'élevage des veaux

a/ La naissance des veaux

A la naissance, les veaux pèsent selon les estimations des éleveurs 35 à 40 kg.

On note que le contrôle de performance n'a lieu dans aucune des exploitations enquêtées. Ces dernières ne disposent pas de pèse bétail, d'une part, et, d'autre part, elles n'attachent pas d'importance à ce contrôle.

b/ L'alimentation des veaux

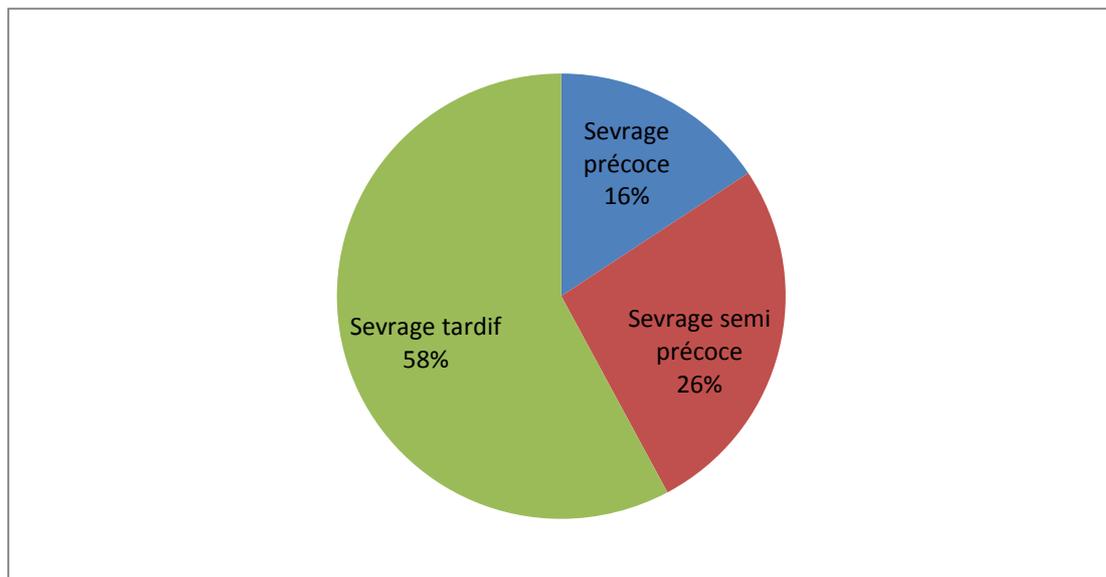
Durant la première semaine qui suit la naissance, les veaux reçoivent le maximum de colostrum, car ils têtent à volonté. Cependant on note que certains éleveurs consomment une partie de ce colostrum.

La quantité de lait reçue par les veaux à partir de la deuxième semaine, varie de 2 à 3 trayons selon le niveau de production de la vache. Généralement, dans les exploitations où la production laitière est faible, le veau reçoit trois trayons, par contre dans les exploitations où la production laitière est bonne, il n'en reçoit que deux et parfois 1 seul trayon. La presque totalité des exploitations n'utilise pas l'allaitement artificiel. A partir de la deuxième semaine

et après la naissance, les veaux commencent à recevoir en plus du régime lacté une alimentation solide à base de foin de vesce avoine, du concentré à raison d'1 kg par jour et de l'eau à volonté.

A l'âge de 3 mois les quantités de foin et de concentré administrés augmentent.

Durant la période de sevrage, on assiste à la suppression totale du lait et à l'accroissement de l'alimentation solide et donc les éleveurs adoptent trois types de sevrage. En effet, presque 60% des exploitations enquêtées pratiquent le sevrage tardif, pour raison selon les éleveurs l'engraissement. Ainsi, 26% de notre échantillon pratiquent le sevrage semi précoce qui est de 3 à 5 mois. Le reste, soit 15% de l'ensemble des exploitations pratiquent le sevrage précoce à 3 mois. Il est à signaler que la technique de sevrage n'est pas bien maîtrisée chez les éleveurs qui arrêtent brusquement la distribution du lait aux veaux, ce qui s'accompagne généralement par des troubles digestifs, diarrhées et ballonnements et provoque la mortalité des ces veaux.



Graphique 38: Répartition des exploitations selon le type de sevrage

1.19/ Commercialisation et relation avec l'aval

La commercialisation des animaux se fait essentiellement au niveau du marché. La majorité des éleveurs enquêtés effectuent la vente des animaux exclusivement dans ce lieu. Le 1/3 des éleveurs possèdent leur propre moyen de transport pour conduire leur bovin au marché ; le reste des éleveurs recourt à des transporteurs privés, alors qu'environ 20% des éleveurs combine la vente dans le marché et au niveau de l'exploitation.

Quant aux acheteurs, environ 80% des éleveurs préfèrent vendre leurs animaux au maquignon, considéré comme acquéreur principal de leurs animaux.

Le boucher vient en deuxième position parmi les acheteurs principaux et l'éleveur en troisième. Parmi les exploitations enquêtées, nous avons enregistré un éleveur qui vend ses animaux à un chevillard au niveau de l'abattoir d'Alger.

En ce qui concerne les catégories d'animaux commercialisés, les taurillons occupent la tête de la liste. Ces ventes sont souvent réalisées pour satisfaire les besoins du foyer ou de l'exploitation.

Le nombre de bovin par vente varie de 1 à 2 individus au maximum mais certains éleveurs qui possèdent un effectif important de vaches laitières vendent parfois des lots de taurillons qui varient de 5 à 10 têtes.

Les enquêtes ont montré que la période de commercialisation s'effectue vers la fin de la saison printanière après que les animaux ont profité du pâturage de la saison et l'amélioration de leur conformation et donc de leur valeur commerciale. Néanmoins, les ventes peuvent être effectuées durant certaines périodes religieuses telles que le Ramadhan.

Section 2 : Les types d'élevage retenus

Toutes les données sont rassemblées dans un fichier type tableur. En colonnes sont représentés les différentes exploitations et en lignes les variables explicatives et expliquées représentées par les différentes questions. L'ensemble de ces données est soumis à une analyse statistique à l'aide du logiciel SPAD 5.5. Ce traitement statistique multi varié s'est avéré nécessaire en vue de différencier, clarifier et ordonner les types d'élevage face à la forte hétérogénéité constatée des exploitations bovines de viande existantes.

L'analyse des corrélations entre variables permet de mettre en évidence les variables intimement liées et celles opposées à la vente des animaux. Les animaux vendus sont liés à la période sevrage, la durée d'engraissement, aux fourrages, à l'âge de vente et aussi au nombre de vaches laitières. A l'opposé, on note une opposition entre la surface agricole totale aux variables superficies fourragère et céréalière rapportée à la surface totale et le nombre d'unité gros bétail bovine par rapport au total par rapport au total, ce qui prouve que la diversification des cultures et des productions animales est bien liée à la dimension des exploitations.

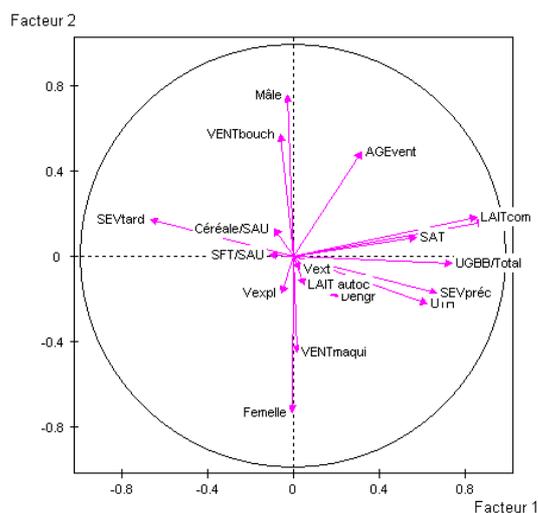


Figure 8: Cercle de corrélation des variables de l'ACP (Axe 1 et Axe 2)

La confrontation entre le cercle de corrélation des variables des deux premiers axes (1) et (2) et la carte des individus (schéma suivant) permet d'identifier les principales classes d'individus en fonction de leur position par rapport aux axes

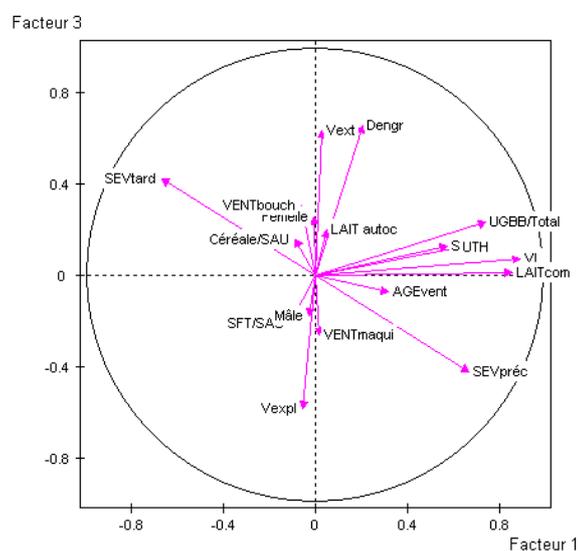


Figure 9: cercle de corrélation des variables de l'ACP (Axe 1 et Axe 3)

Ainsi, sur la base des 8 variables sélectionnées dans la première analyse où chacune était caractérisée par une unité différente, nous avons opté de décrire la diversité structurelle et économique des exploitations de la région d'étude.

Après un premier traitement statistique ACP, 3 individus sont apparus comme très fortement excentrés sur les plans des axes (1) et (2) et déviaient vers les axes de taille (VL présente, superficie agricole utile) qui représentaient des exploitations plus grandes.

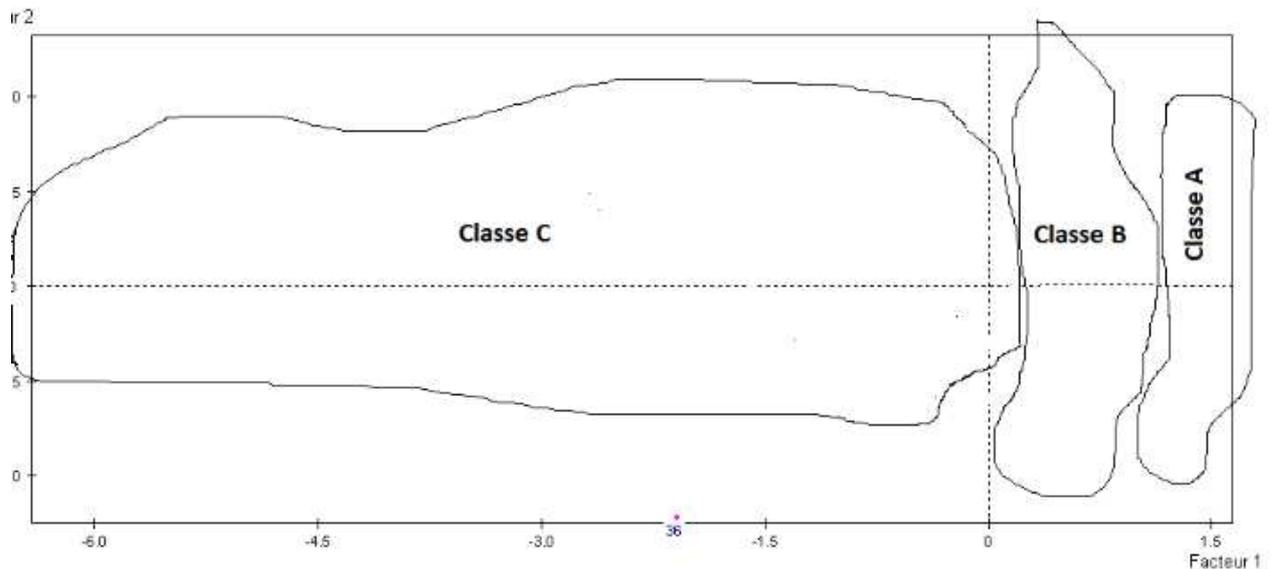


Figure 10: Schéma de la carte d'individus

L'analyse typologique des données collectées au cours de l'enquête nous permet d'identifier trois classes d'exploitations bovines de viandes, plus ou moins homogènes.

2.1/ Les petits éleveurs à base de lait et de viande (Classe A)

Ce sont des petits producteurs qui possèdent un effectif de vaches laitières et une superficie inférieure respectivement à 10VL et 10 ha. Donc ce sont des micro exploitations polyvalentes. C'est une classe qui regroupe 12 exploitations. En réalité, ils s'orientent beaucoup plus vers la production de viande que de lait. Ils pratiquent l'élevage ovin en plus de celui du bovin. La majorité d'entre eux commercialisent le lait aux centres de collecte et consacrent une partie pour l'autoconsommation. Généralement, ils engraisent les veaux de leurs propres exploitations. La durée d'engraissement est de 2 à 3 mois après un pâturage de 12 mois et la vente des taurillons s'effectue de 18 à 24 mois au niveau du marché aux bestiaux aussi bien à des maquignons qu'à bouchers. Nous avons enregistré une exploitation qui vend des taurillons à un chevillard au niveau de l'abattoir d'El-Annasser d'Alger

2.2/ Les éleveurs qui vendent directement au marché (Classe B)

Ce sont des producteurs moyens (dont la superficie varie entre 10 à 30ha). C'est une classe qui représente 30% de notre échantillon global. L'effectif des vaches laitières est inférieur à 10 VL. Les exploitations de cette classe sont caractérisées par la diversification des activités agricoles (élevage ovin, céréaliculture, cultures maraîchères, aviculture et apiculture). La moyenne des UGBB entre les exploitations de cette classe est de 10 UGB. Ils engraisent les animaux nés dans l'exploitation, des mâles (veaux, taurillons et boeufs) et des femelles (vaches de réforme). La durée d'engraissement des taurillons est de 4 à 6 mois ; les ventes s'effectueront à l'âge de 18 à 24 mois et même parfois à 30 mois. Les animaux vendus sont destinés à des maquignons, des bouchers ou des éleveurs. Certains d'entre eux achètent des veaux à l'extérieur de l'exploitation pour les engraisser.

2.3/ Les grands éleveurs mixtes laits viandes (Classe C)

Ce sont des exploitations de grande taille avec une superficie supérieure à 30 ha et un effectif moyen de vaches laitières de l'ordre de 15VL. Elles sont caractérisées par une diversification des activités agricoles (élevage ovin, céréale, fourrage, maraîchage, arboriculture et aviculture) et consacrent une grande part de lait à la vente aux collecteurs. Ils vendent des animaux mâles et femelles qui sont nés au niveau de leur exploitation. La durée d'engraissement des mâles est de 6 à 9 mois et l'âge à la vente est d'environ 18 à 24 mois à des maquignons ou des bouchers. Certaines exploitations pratiquent également la vente de veaux après un sevrage tardif en lots de 5 à 10 têtes aux maquignons.

2.4/ Destination des animaux à viande

Les animaux des exploitations de la région du Cheliff sont destinés :

- à des maquignons au niveau du marché aux bestiaux ou sur pied,
- à des bouchers au niveau du marché aux bestiaux ou sur pied,
- à des chevillards au niveau de l'abattoir d'Alger

La figure ci-après représente les circuits empruntés par les animaux. Selon ce schéma, nous distinguerons deux types de circuits qui sont :

- Circuit court : le boucher se présente au marché et achète l'animal directement chez le producteur et l'abat lui-même.
- Circuit long : ce dernier fait intervenir un maximum d'opérateurs ; producteur, maquignon, chevillard, boucher

Globalement, le circuit devient de plus en plus long en partant d'un milieu de consommation rural à un milieu très urbanisé (Chatibi, 2011) (figure 10)

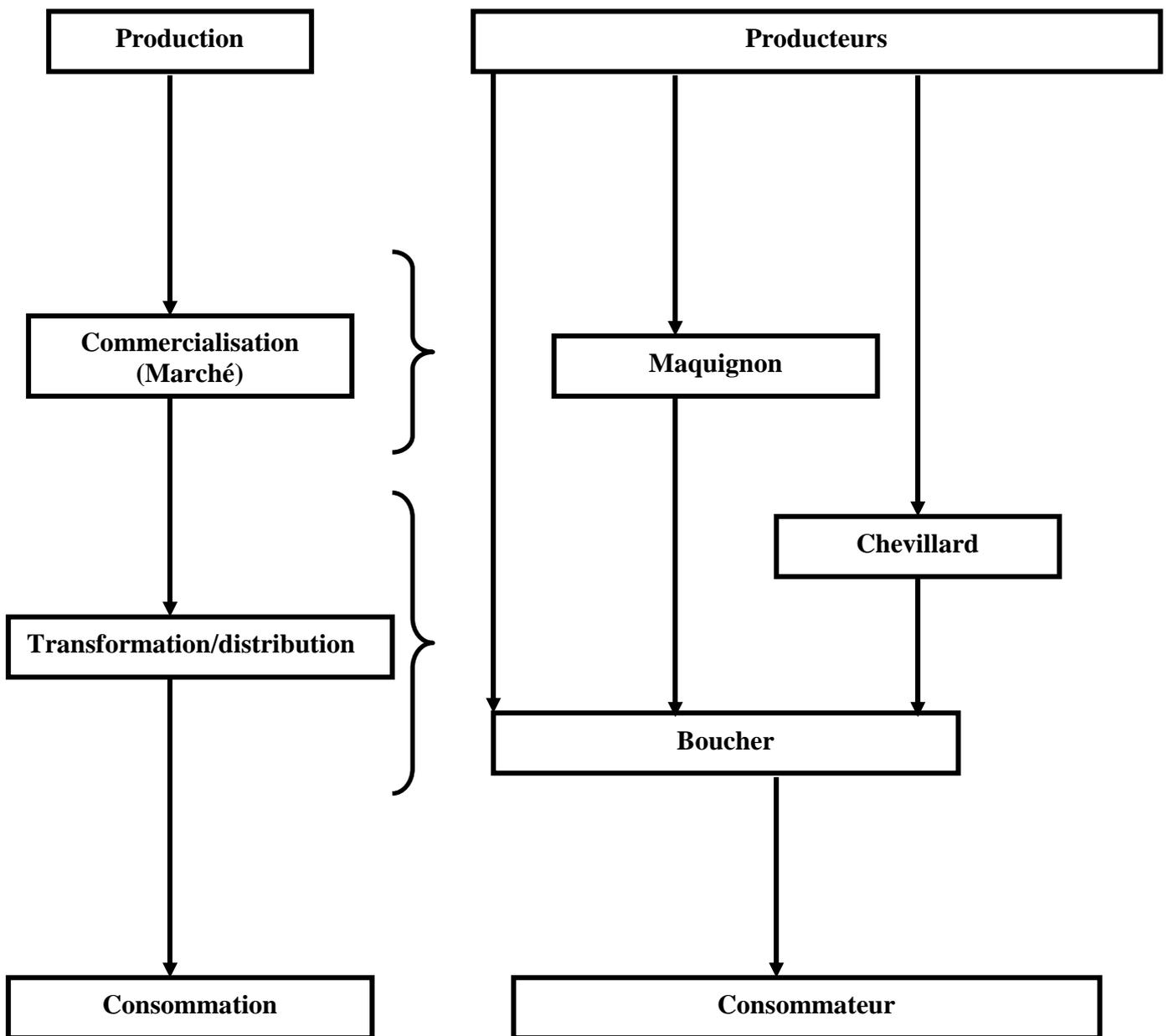


Figure 10: Schéma des circuits de commercialisation de la viande bovine dans la région du grand Cheliff

Source : enquête

Section 3. Les structures de regroupement et de la transformation

3.1/ Les structures de regroupement : les marchés aux bestiaux

3.1.1/ Fonctionnement du marché aux bestiaux

Le marché, lieu de commercialisation et de formation des prix, est l'endroit privilégié pour le suivi des échanges commerciaux entre opérateurs : éleveurs, intermédiaires et détaillants. Le choix du marché qui fera l'objet du suivi doit être dicté par son importance dans la filière, tout en prenant en considération l'aspect régional qui est dans notre cas le marché de la région de Chlef, considéré d'une importance au niveau national (tableau 9), suite aux acteurs qu'on trouve des différentes régions, de l'Est du pays, de l'Ouest et du Sud et donc considéré comme un lieu de transit des animaux entre les acteurs de ces régions.

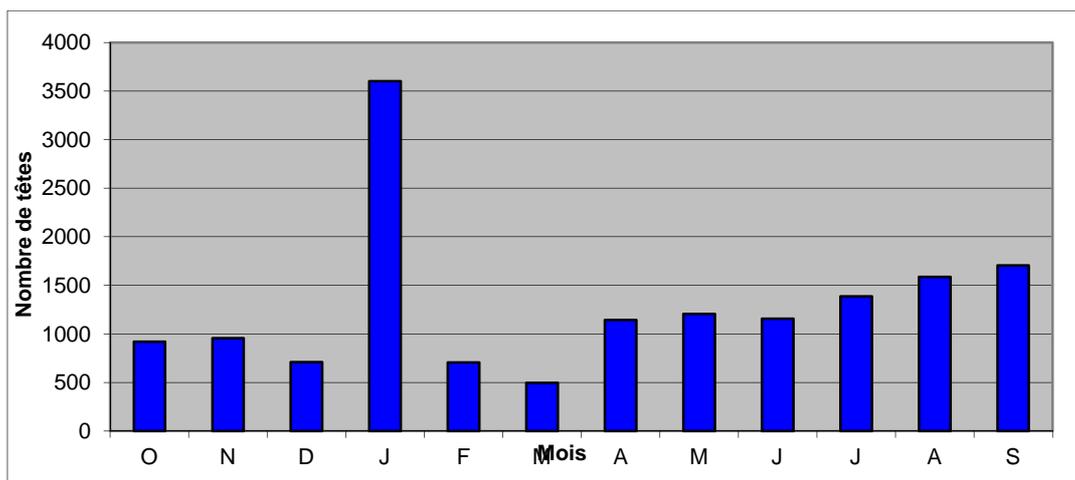
Tableau 9 : Les marchés aux bestiaux fréquentés par les opérateurs au niveau national

Jour	Les souks de l'Est	Les souks de l'ouest	Les souks de la steppe
Lundi	Taher/wilaya de Jijel		
Mardi	El-Milia /W. de Jijel		
Mercredi	Wilaya de Constantine Wilaya d'Annaba	Wilayates de Sidi Bel Abbes	
Jeudi	Wilaya de Mila Wilaya de Sétif	Wilaya de Chlef Wilaya de Relizane	Wilayates d'El-bayed et de M'sila
Vendredi	Wilaya de Constantine	Wilayates de Tiaret et de Saida	
Samedi	Wilaya de Skikda Wilaya de Souk Ahras		
Dimanche	El Eulma / Sétif		

3.1.2/La mise en marché des animaux

Dans toutes les régions de l'Algérie, les animaux changent plusieurs fois de mains au cours de leur vie avant d'être abattus ; mais la dernière vente pour l'abattage, a lieu très généralement sur le marché (Boutonnet 1994), la gestion des marchés est assurée par les municipalités, qui les donnent en général en adjudication. L'arrêté du 30 septembre 2000 du (MADR) a pour objet d'instaurer un dispositif de contrôle sanitaire au niveau des marchés aux bestiaux. Selon

cet arrêté, ces derniers doivent disposer de deux aires de stationnement ; une pour le gros bétail et l'autre pour le petit bétail, avec un bureau mis à disposition des services vétérinaires pour le contrôle des entrées des animaux. Il est considéré comme le plus important pour les bovins au niveau national en plus des ovins. La vente du bétail peut atteindre 70% du produit existant sur le marché, soit 10 800 têtes bovines/ an destinés à l'abattage. Les flux sur le marché reflètent les prix de l'alimentation et les stratégies des éleveurs et des maquignons qui en dérivent. En effet, on enregistre un niveau d'offre maximum qui atteint 2000 têtes durant le mois d'octobre qui s'explique par la forte demande de viande de cette espèce dès l'automne ; ensuite elle demeure stationnaire durant toute l'année aux environs de 1 000 têtes par mois. Ce sont les mâles de races améliorées qui prédominent dans l'offre par rapport aux races locales et modernes de type européen : les mâles représentent 70% des effectifs échangés, les taurillons étant les plus représentatifs, les femelles représentant les 30% restant, avec un taux élevé de génisses.



Graphique 39. Flux mensuels des bovins sur le marché de Chlef (2008/2009)

3.1.3/ Caractéristique du marché aux bestiaux de Chlef

Pour apprécier la transparence du marché de bétail, il faut voir de quelle façon est diffusée l'information sur les produits et les prix. On assiste à la libre entrée, transparence, atomisticité de l'offre et de la demande, homogénéité du produit, les quatre conditions de l'exercice de la concurrence pure et parfaite paraissent ici réunies. Ainsi, pouvons-nous souligner premièrement que la libre entrée sur ces marchés est assurée. Deuxièmement, ces derniers sont fréquentés par tous les éleveurs, même les jours où ils n'ont pas d'animaux à vendre. Les transactions se font publiquement. L'information sur les prix est parfaitement connue de tous et à tout moment. En outre, les maquignons circulant d'un marché à l'autre facilitent l'accès à

l'information sur les prix et les quantités au niveau de la zone, voire au-delà. Troisièmement, aucun opérateur ne peut, seul, par ses décisions, faire évoluer le marché de façon significative (atomicité). Enfin, la marchandise est très homogène : il existe pour le moment très peu de segmentations sur des caractéristiques du produit (Alary et al., 2005).

Le niveau du prix de bovin se caractérise par des fluctuations annuelles, saisonnières, d'une semaine à l'autre et pendant la même journée. Ces fluctuations se traduisent par une baisse des prix quand l'offre est importante et une hausse quand elle est moins importante. Les fluctuations annuelles sont fonction du régime de précipitations et des incidences de la sécheresse. Le niveau des prix augmente en période pluvieuse ou l'offre destinée à l'échange est moins importante puisque la majorité des éleveurs préfèrent la rétention du cheptel et l'engraissement des animaux. Alors qu'en période de sécheresse, le phénomène est inversé. On assiste à une décapitalisation du cheptel pour faire face aux charges d'alimentation élevées et c'est durant ces périodes que les bouchers et intermédiaires trouveront leur compte.

3.2/ Les structures de transformation: Activité d'abattage dans l'abattoir de Chlef

Le lieu d'abattage est élément central de la filière viande bovine. Dans une perspective de qualification il est indispensable de comprendre le fonctionnement d'un tel lieu

3.2.1/ Situation de l'abattoir de Chlef

L'abattoir est situé à l'est du centre ville à environ 3 km sur la route nationale n°4, limité par le marché du bétail et celui de gros des fruits et légumes à l'est, le complexe frigorifique de l'ex ORVO au nord et l'office oléicole à l'ouest. Sa situation lui confère une place stratégique facilement accessible par les différents agents intervenants dans l'abattage.

3.2.2/ Description de l'abattoir

La création de l'abattoir de Chlef date de 1980, après le séisme qui a détruit complètement l'installation de l'ancien abattoir moderne mécanique nouvellement bâti à l'époque. L'établissement occupe une superficie de 450 m² et présente une capacité d'abattage de 300 têtes ovines et 20 têtes bovines par jour. Il est géré par l'A.P.C et fonctionne tous les jours de la semaine sauf le jour du vendredi.

3.2.3/ Organisation interne

Il comprend 2 salles d'abattage, une pour les bovins et l'autre pour les ovins et caprins. Le sol est cimenté, ce qui gêne l'animal vivant en provoquant des glissades, ainsi que des

traumatismes avant de le mettre à terre. Les 2 salles communiquent entre elles et sont munies de deux rigoles perpendiculaires à l'allée centrale, qui permettent d'évacuer les eaux usées, le sang et les déchets. En face des deux salles se trouve une salle de lavage où se fait le nettoyage des abats. Les trois salles sont équipées de point d'eau, en plus des bacs de stockage en réserve. A côté se trouve une salle pour le stockage en froid et un petit lazaret. La section administrative au niveau de l'établissement est représentée par le bureau du préposé chargé de l'identification, l'enregistrement des abattages et l'encaissement des prestations de services et un inspecteur vétérinaire chargé d'assurer la salubrité endogène des viandes en retirant de la consommation les viandes insalubres et la salubrité exogène en imposant à l'abattage des principes hygiéniques.

3.2.3.1/ Personnel de l'abattoir

Le personnel assurant le fonctionnement de l'abattoir de Chlef comprend une équipe de 10 ouvriers, dont 6 sacrificateurs qualifiés, 2 laveurs, 2 ouvriers pour le transport, 1 préposé et 1 vétérinaire.

3.2.3.2/ Capacité d'abattage

D'après le préposé de l'abattoir, la capacité théorique de l'établissement est de 500 tonnes par an.

3.2.4/ Fonctionnement de l'abattoir

3.2.4.1/ Horaire d'abattage

L'abattage se déroule la matinée à partir de 7 heures et se termine en fonction du nombre d'animaux reçus généralement à 14 heures.

3.2.4.2/ Modalités d'abattage

En général, selon un entretien effectué avec l'inspecteur vétérinaire affecté à l'abattoir, à la fin des opérations d'abattage et avant la pesée, la carcasse et ses abats subissent une visite post-mortem obligatoire. L'inspection sanitaire et vétérinaire des viandes concerne aussi bien les animaux vivants que celles des carcasses à l'abattoir, elle a pour but :

- de protéger la santé publique : cela consiste à retirer de la consommation humaine les viandes dangereuses.
- protéger la santé animale : dépistage des maladies contagieuses du bétail.

* **Inspection ante-mortem** : elle se fait à la bergerie de l'abattoir où les animaux attendent d'être abattus. Elle a pour but de dépister :

- Les animaux atteints d'une maladie contagieuse (fièvre aphteuse, etc...)
- Les animaux accidentés.

Inspection post-mortem : toute la viande destinée à la consommation pour la région de Chlef est soumise à l'inspection sanitaire des services vétérinaire. Elle fait appel à un examen visuel de la carcasse et des abats à la fin des opérations d'abattage et avant le marquage qui consiste à effectuer des incisions d'organes, portions dans la viande, fente et découpe avec le préposé. Il est procédé à des examens de laboratoire si la viande est jugée malade.

3.2.4.3/ La saisie :

C'est la sanction par laquelle tout ou une partie de la carcasse ou des abats reconnus impropres à la consommation humaine sont retirés du circuit commercial. Seul le vétérinaire est qualifié pour prononcer une saisie avec l'aide du préposé de l'abattoir. Généralement ce sont les foies et les poumons qui sont retirés du circuit et ces cas sont très répandus à l'abattoir de Chlef. D'autres cas apparaissent mais faiblement par rapport aux premiers telles que la fasciolose, la tuberculose et les septicémies pour les deux espèces bovine et ovine. Les quantités de poumons et foies retirés du circuit commercial demeurent importantes et sont de l'ordre de 542 et 1057 kg, soient des taux de 80 et 57% respectivement pour l'espèce bovine et ovine. Ces produits sont selon le cas, soit destinés à l'alimentation animale, soit dénaturés et détruits conformément à l'article 91 de la loi n°88-08 du 26 janvier 1988 (du journal officiel n° 68 du 12 novembre 1995).

3.2.5/ Estampillage

Selon l'article 4, parût dans le journal officiel n° 68, du 12 novembre 1995, le contrôle sanitaire de salubrité et de qualité est attesté après abattage par l'apposition des marques, estampilles sur les viandes destinées à la consommation humaine. Aussitôt que l'estampille de salubrité se réalise, les carcasses sont classées à chaud sous la responsabilité du propriétaire des animaux au moment de leur abattage en vue de la commercialisation.

3.2.6/ La pesée des carcasses

Ce n'est qu'après estampille par le service vétérinaire que les carcasses vont être présentées en vue de la pesée. Les carcasses bovines sont pesées individuellement, par contre celles des ovins sont pesées par groupe. Les pesées sont effectuées dans des conditions différentes de ressuyage en fonction de l'heure d'abattage pour se ramener à un poids de carcasse froide réellement commercialisable.

Evacuation des carcasses

Après la pesée, les carcasses sont transportées ou évacuées directement dans le camion frigorifique de l'A.P.C qui est chargé de les distribuer aux boucheries de la région.

Utilisation du cinquième quartier

Celui-ci se divise en deux parties :

- Une partie comestible, qu'on appelle les abats
- Une partie non comestible qu'on appelle les issues

Les abats sont subdivisés en 2 catégories :

- Les abats rouges, qui sont : foie, cœur, poumons, langue et cervelle
- Les abats blancs, qui sont : estomacs, intestins, pieds et tête

Les issues regroupent : cuir, suifs, sang, glandes et caillette.

Selon l'enquête effectuée au niveau de l'abattoir, tout le cinquième quartier est récupéré par les bouchers notamment la tête, les pieds, les abats blancs et abats rouges qui ne subissent aucun traitement. Les peaux et cuirs des animaux abattus sont vendus à des collecteurs privés qui se trouvent à côté de l'abattoir. La vente se fait au niveau de l'abattoir par les bouchers eux-mêmes à raison de 100 à 120 DA l'unité pour les ovins et 35DA /kg pour les bovins.

Pour ce qui est du sang présenté comme un aliment de qualité (protéines de bonne qualité), cette matière est malheureusement n'est pas utilisée et donc on assiste à d'importantes quantités qui sont rejetées.

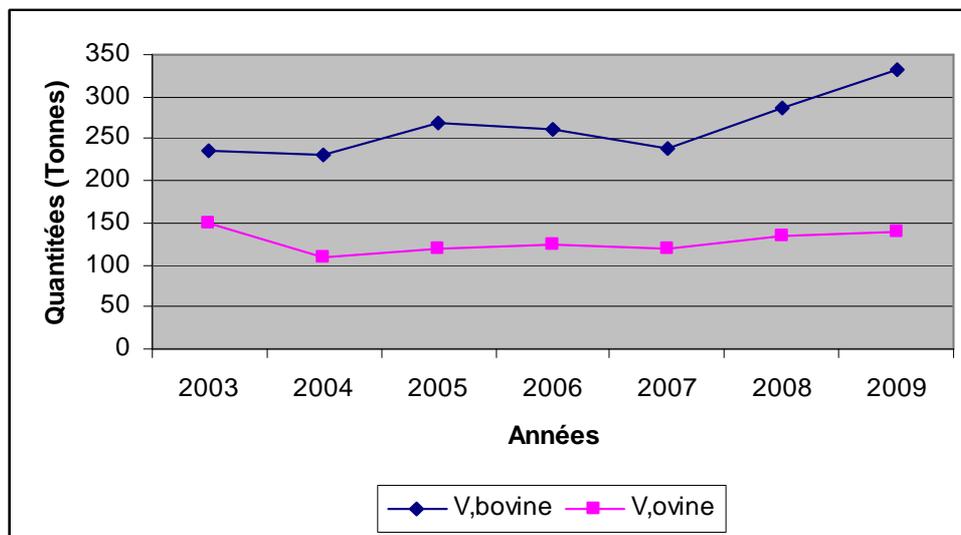
3.2.7/ La question d'hygiène

Malgré les efforts fournis par les services vétérinaires pour assurer une viande salubre, les conditions d'hygiène restent loin d'être optimale. L'abattage se déroule dans des postes fixes, l'animal est saigné, dépouillé et vidé dans le même endroit. De plus les salles d'abattage sont dans la plupart du temps surchargées et les sacrificateurs travaillent dans des mares de sang, ce qui favorise les contaminations.

A/Analyse des flux annuels de l'abattoir de Chlef

L'analyse de l'évolution des flux d'abattages de bovins et ovins de l'abattoir de Chlef sur une longue période (de 2003 à 2009), représenté dans la figure ci-après, montre que la courbe d'abattage de bovins présente des tendances évolutives similaires à celles des ovins, avec la prépondérance des volumes de viandes bovines par rapport à ceux de viande ovine, due à la proximité du marché principal et son importance en cette espèce bovine et à la difficulté de l'opération d'abattage de la première espèce par rapport à la deuxième dont une grande partie échappe à l'abattage contrôlé d'une part, et, d'autre part suite à la préférence des

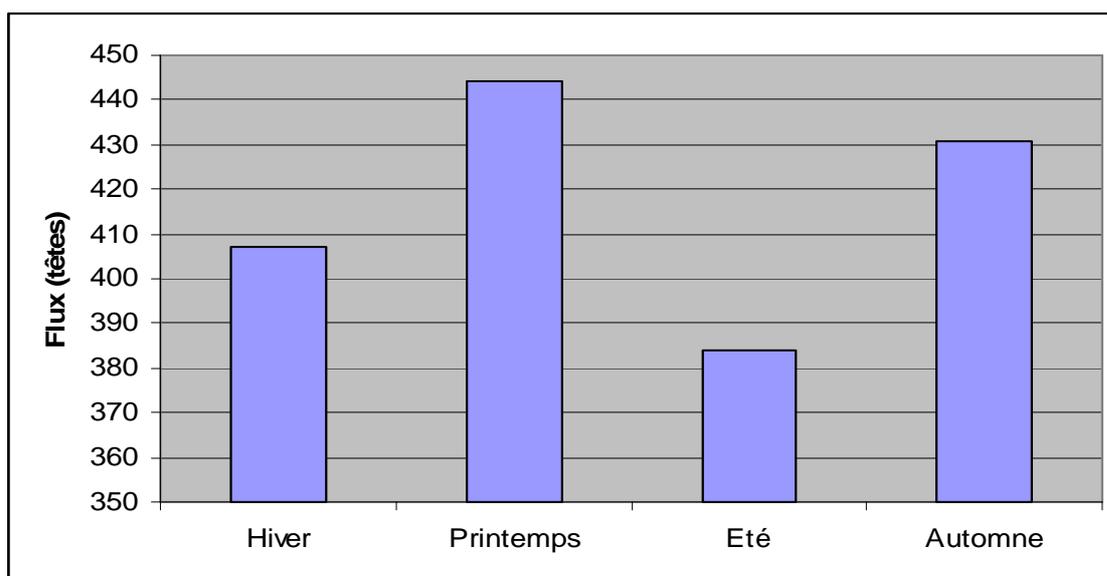
consommateurs urbains pour cette viande pour des raisons diététiques et médicales. En effet, on constate d'après avoir connu une stabilisation autour de 250 tonnes de 2003 à 2007, ils ont légèrement progressé de 300 à 350 tonnes respectivement en 2008 et 2009 se rapprochant de la capacité réelle de l'abattoir qui est de l'ordre de 500 tonnes pour les 2 espèces, situation qui s'explique essentiellement par l'accroissement de la demande de viande bovine qui a entraînée des abattages importants. On assiste par la suite à des fluctuations d'une année à l'autre des volumes de viande bovine et ovine, vu le caractère extensif de l'élevage et de l'influence de l'offre par les effets des cycles biologiques saisonniers et des pâturages.



Graphique 40 : Volumes d'abattages des bovins et ovins à l'abattoir de Chlef

B/Analyse des flux saisonniers de bovins à l'abattoir de Chlef

L'analyse de la structure des flux d'abattages saisonniers de bovins au niveau de l'abattoir de Chlef durant l'année 2009, illustrée par le tableau ci-après montre que le volume d'abattage le plus élevé est enregistré pendant les saisons printanière et automnale avec un taux de 25 à 26% du total abattu, soit 431 à 444 têtes bovines, due à l'offre importante en effectif bovins durant la première saison et à la période de reproduction adoptée par les éleveurs, alors que la deuxième saison coïncide avec le mois de Ramadhan caractérisé par une forte consommation de cette viande. Par contre le taux d'abattage durant la saison estivale demeure faible, dû à la faible consommation de cette viande par rapport à la viande ovine demandée surtout pendant les périodes de mariages.



Graphique 41: Flux d'abattage de bovins saisonniers à l'abattoir de Chlef (Année 2009)

Conclusion

La démarche en termes de structures de la filière viande bovine au niveau de la région du Cheliff révèle une grande hétérogénéité entre les acteurs grâce à l'utilisation de l'outil statistique qui différencie les exploitations enquêtées. En effet, l'élevage bovin viande dans le Cheliff est présent dans des exploitations très hétérogènes sur le plan structurel. On constate l'existence de petites, moyennes et grandes exploitations. Les revenus que réalisent les exploitants proviennent de la pluriactivité. Les productions ne sont plus commercialisées en totalité, l'autoconsommation occupe une place importante. La majorité des exploitations se trouvent dans des conditions de production peu favorables, avec insuffisance des techniques et des méthodes de gestion, ce qui influence leurs rendements. Dans ces conditions, l'élevage bovin viande ne peut disposer que d'une assise fragile et ne peut conduire qu'à des rendements faibles. Ainsi, la situation des exploitations vis à vis de la compétitivité est difficile à établir. De ce fait, les élevages de la région ne constituent en aucun cas un ensemble homogène et ne disposent pas des mêmes atouts et avantages compétitifs. Cependant, les structures de regroupement, en l'occurrence les marchés aux bestiaux fonctionnent sans contraintes, ce qui leur offre l'information complète sur les produits et les prix. Par contre, les structures de transformation, en l'occurrence les abattoirs se trouvent dans des conditions d'abattage qui ne sont pas favorables (problèmes d'hygiène) et fonctionnent en dessous de leurs capacités d'abattage.

Chapitre 5: Les acteurs de la filière viande bovine

Introduction

L'objectif de ce chapitre est d'analyser le comportement actuel des différents acteurs de la filière. Nous discuterons des stratégies des acteurs intervenant le long de la filière, relatives à la production, la collecte, la transformation et la distribution de la viande bovine.

Section 1: Les principaux acteurs

1.1/ Les producteurs des viandes bovines

1.1.1/ Les petits éleveurs à base de lait et de viande (Classe A)

L'une des caractéristiques essentielles de cette classe est la présence des salariés permanents (2 à 3 UTH par exploitation en moyenne). Ce type de producteurs rassemble des exploitations qui engraisent les veaux nés à l'exploitation. La majorité d'entre eux assurent la vente des animaux mâles à l'âge de 18 à 24 mois après un engraissement de 2 à 3 mois, alors que pour le reste des exploitations la durée d'engraissement est de 6 mois. La moyenne d'UGB bovin entre les exploitations de cette classe est de l'ordre de 3.18 UGB, variant entre un maximum de l'ordre de 10 UGB et un minimum de 0.59 UGB. Les exploitations de cette classe se caractérisent par une SAU moyenne de l'ordre de 10 ha dont 65% sont réservés aux cultures fourragères. Ils ont un taux d'autonomie alimentaire moyen de 50%, le reste de l'alimentation est acheté de l'extérieur et constitué principalement de concentré. Ce type est considéré comme celui des petits éleveurs aux moyens de production modérés mais accordant à l'élevage bovin de viande plus d'importance par rapport au lait puisque la production de viande constitue la principale source de revenu. C'est un type qui assure la production d'une catégorie de mâles d'un poids vif moyen variant entre 400 et 450 kg.

1.1.2/ Les éleveurs qui vendent directement au marché (Classe B)

C'est une classe caractérisée par la diversification des activités agricoles (élevage ovin, céréaliculture, cultures maraîchères, aviculture et apiculture). La moyenne d'UGB bovin des exploitations de cette classe est de l'ordre de 7 UGB, variant entre un maximum de l'ordre de 25 UGB et un minimum de 3 UGB. La part réservée aux cultures fourragères atteint en moyenne 39.5 % de la SAU, le reste est occupé par la céréaliculture et les cultures maraîchères. Ce groupe accorde plus d'importance à la production de viande que de lait ainsi qu'aux cultures de rente et à l'engraissement également des ovins et à la production avicole. Les exploitations de cette classe assurent l'engraissement des animaux nés au niveau de l'exploitation et ceux achetés de l'extérieur. Ils sont orientés vers l'engraissement des

animaux mâles (veaux, taurillons, et bœufs) et femelles (vaches de réforme). La durée d'engraissement est de 6 mois et les ventes s'effectuent à l'âge de 24 mois et parfois même à 30 mois. Les catégories d'animaux produits varieront entre 500 à 650 kg pour les mâles.

1.1.3/ Les grands éleveurs mixtes laits viandes (Classe C)

C'est une classe qui représente le reste de notre échantillon qui est de 40%. Les exploitations sont de grande taille et la SAU est supérieure à 30 ha, l'effectif moyen des vaches laitières étant de 15 vaches. La moyenne d'UGB bovin entre les exploitations de cette classe est de l'ordre de 22.24 UGB, variant entre un minimum de 9.4 UGB bovin et un maximum de 36.8 UGB bovin. Ce groupe présente tout l'aspect de la diversification des activités aussi bien au niveau de l'élevage que des cultures. Le troupeau ovin est présent chez presque tous les éleveurs, avec parfois un effectif important, de même pour l'aviculture et ils assurent la vente des ovins et bovins engraisés. Cela prouve que cette classe s'oriente vers la production du lait et de la viande. La part réservée aux cultures fourragères est de l'ordre de 41% de la SAU ; le reste est occupé par la céréaliculture, les cultures maraîchères et l'arboriculture. Ce groupe d'exploitations utilise la main d'œuvre familiale et recourt à de la main d'œuvre saisonnière. Il assure presque 70% de l'alimentation du cheptel à partir de l'exploitation. Certaines exploitations engraisent leurs animaux nés au niveau de l'exploitation et d'autres les animaux achetés de l'extérieur et de ceux de l'exploitation. Les exploitations de ce groupe assurent la vente de différentes catégories d'animaux en lots de veaux d'un âge de 6 mois, et des taurillons de 12 à 18 mois. L'achat des animaux est fait sur pied par aussi bien des maquignons que des bouchers.

1.2/ Les maquignons

Ils sont au nombre de plusieurs dizaines exerçant l'activité dans la région de Chlef. Selon la législation, ils doivent s'inscrire au registre du commerce et sont soumis à l'impôt sur le chiffre d'affaires, mais ils ne sont pas tous inscrits au registre. Ils assurent la liaison entre le marché et les bouchers. Ils achètent les animaux sur pied (en gros) et les vendent également sur pied (au détail). A la demande du boucher, les animaux seront acheminés vers l'abattoir de Chlef. Ils sont majoritairement originaires de la région où ils travaillent, fréquentent tous les marchés hebdomadaires situés dans les différentes communes de la région. En moyenne, ils fréquentent 3 marchés par semaine, ils achètent presque la totalité des animaux auprès des éleveurs.

Nous avons pu interroger 14 maquignons, ce qui nous a permis de mieux cerner leur rôle, leur méthode de travail et leur organisation. Ils sont principalement présents à Chlef, où ils forment un maillon important dans la chaîne d'intermédiaires ; ils s'approvisionnent en bétail au niveau du marché principal de Chlef, sont anciens et connus par leur approvisionnement régulier des bouchers abatteurs à l'abattoir de Chlef. La transaction entre maquignon et boucher se fait suivant le poids de la carcasse et le prix du kilo de viande sur le marché sans tenir compte de la valeur des abats qui reviennent aux bouchers. Certains maquignons ne sont réglés qu'après la vente de la totalité des carcasses par les bouchers. Nous n'avons pas observé de spécialisation en ce qui concerne les espèces ; à l'exception d'un seul maquignon qui est spécialisé dans l'espèce ovine. Néanmoins, nous avons constaté que la majorité d'entre eux pratique plus l'activité bovine par rapport à l'activité ovine. Le reste des acteurs rencontrés commercialisent conjointement, ou durant la saison les bovins et les ovins.

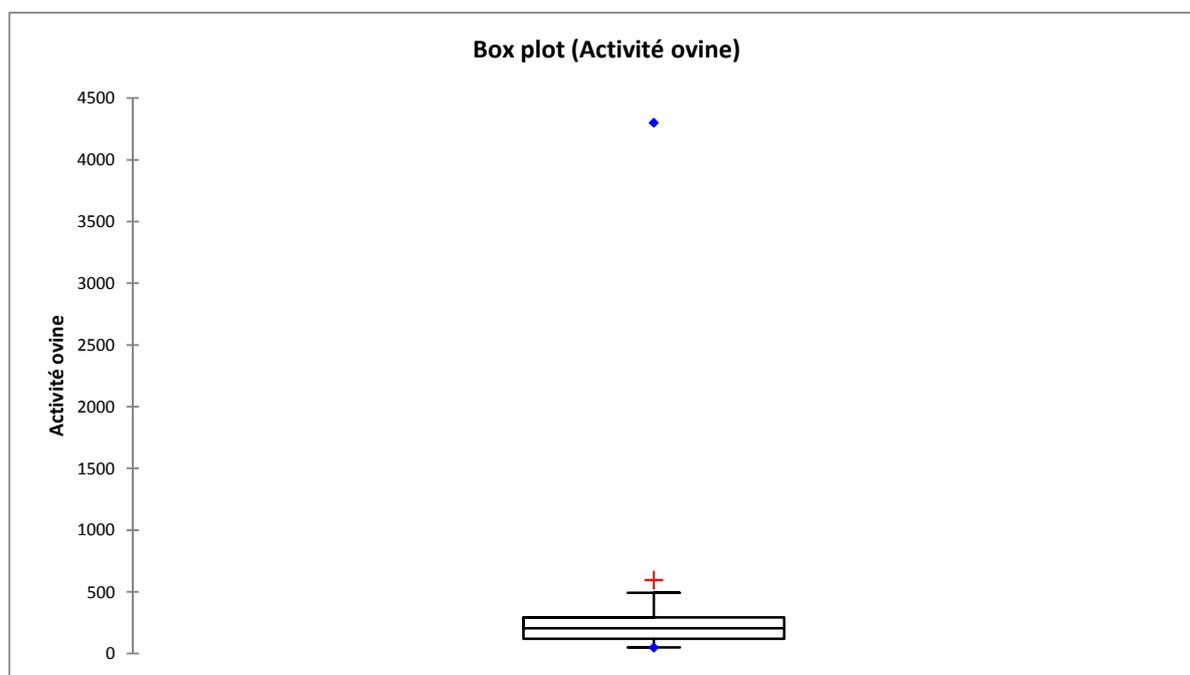
Le maquignon est généralement celui qui est le mieux informé sur l'offre, la demande exprimée par les bouchers et le niveau des prix grâce à un réseau d'informations efficace et à une présence permanente sur le marché. Il dispose également d'importants moyens financiers, lui permettant un paiement immédiat de l'éleveur et d'accepter un paiement différé du boucher, ce qui lui permet de s'assurer une clientèle.

1.2.1/ Les flux annuels d'ovins

Ces maquignons assurent à eux seuls, un taux d'approvisionnement de 30% environ du volume total abattu à l'abattoir, qui est de l'ordre de 5 298 têtes ovines. La moyenne annuelle vendue par chacun des 14 maquignons est de l'ordre de 596 têtes (tableaux 10 et 12). La médiane est nettement différente de la moyenne et l'écart type est vraiment élevé, soit 1148, ce qui témoigne de l'existence de valeurs extrêmes concernant le nombre de bêtes abattues qui est de l'ordre de 51 têtes pour le maquignon (12) et 4302 têtes pour le maquignon (2). Le niveau élevé de ce dernier est dû au fait qu'il est spécialisé uniquement dans l'activité ovine. Ainsi, le (graphique 42) nous montre une dispersion flagrante de telle sorte que la moyenne devienne une valeur extrême, ceci est dû aux activités des 2 maquignons qui dépassent les activités des autres maquignons

Tableau 10: Les activités des maquignons

Statistique	Activité ovine	Activité bovine
Nb. d'observations	14	14
Nb. de valeurs manquantes	0	0
Somme des poids	14	14
Minimum	51,000	0,000
Maximum	4302,000	183,000
Amplitude	4251,000	183,000
1er Quartile	120,750	33,750
Médiane	204,500	53,000
Somme	8347,000	871,000
Moyenne	596,214	62,214
Ecart-type (n-1)	1148,847	46,973
Coefficient de variation	0,857	0,728

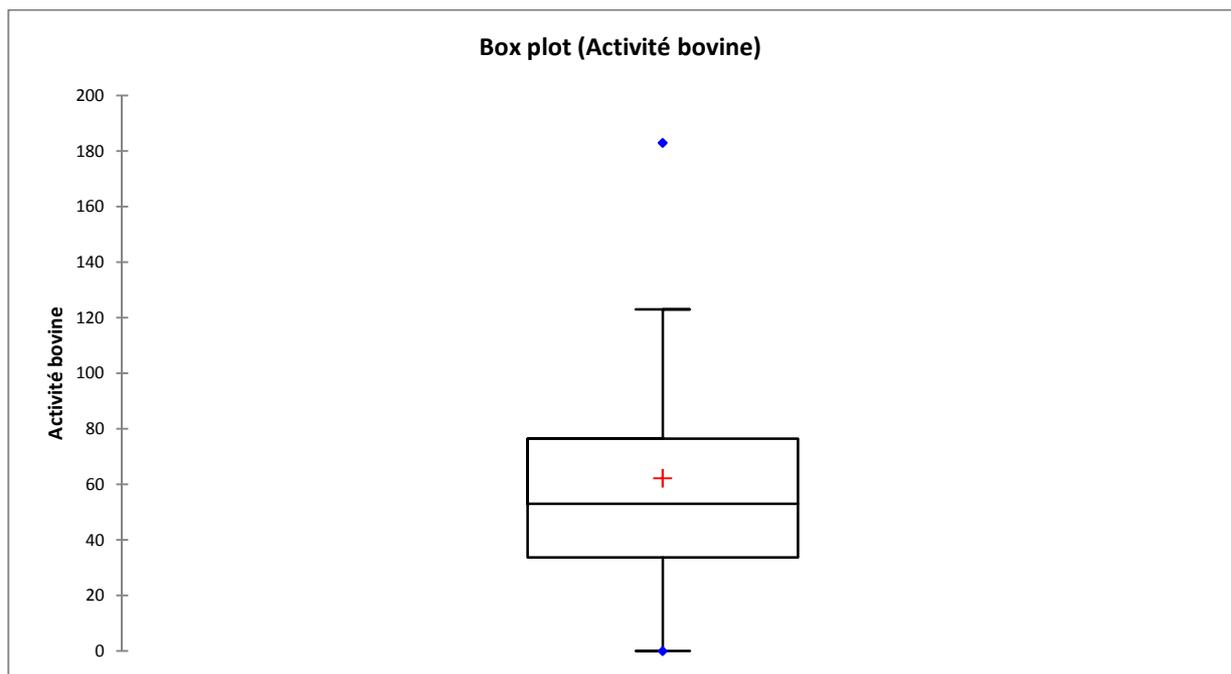


Graphique 42 : Graphique uni variés de l'espèce ovine

1.2.2/ Les flux annuels de bovins

Quant à l'activité bovine, le taux d'approvisionnement des 14 maquignons de l'abattoir de Chlef représente 22% environ du volume total abattu à l'abattoir (1632 têtes). La moyenne annuelle par maquignon est de 62 têtes (tableau 10 et 11). Ainsi, nous remarquons que la

médiane et la moyenne sont proches, ce qui est idéal (53 têtes) et ce qui témoigne que nos données sont rapprochées. Cette constatation est confirmée par la valeur de l'écart type qui est de l'ordre de 46 têtes, ce qui est faible par rapport à l'activité ovine. Toutes fois le (graphique 47) nous confirme l'existence de valeurs extrêmes, o pour le maquignon (2) qui est spécialisé dans l'activité ovine et 180 pour le maquignon (3) qui son activité demeure importante en espèce bovine. Cette grande variation s'explique par le mode d'ajustement adopté par chacun des maquignons entre les 2 espèces de viande bovine et ovine.



Graphique 43 : Graphique uni variés de l'espèce bovine

Tableau 11: Flux annuels d'ovins et de bovins réalisés par les maquignons (U: têtes)

Maquignons	Activité ovine	Activité bovine
M1	272	69
M2	4302	0
M3	493	183
M4	93	92
M5	262	79
M6	128	33
M7	1733	36
M8	160	47
M9	123	36
M10	61	19
M11	120	31
M12	51	59
M13	300	123
M14	249	64

1.3/ Les bouchers

Les bouchers représentent le dernier maillon avant la consommation. Nous avons cherché à comprendre à travers nos enquêtes comment ils s'organisent dans la région et comment se déroule leur activité. Comment s'approvisionnent-ils en viande et quels sont leurs critères de choix ? Quelles sont les attentes de leurs clients et comment ils y répondent ? Quelles relations entretiennent-ils avec les acteurs ?

Les boucheries (les magasins de détail) sont le circuit le plus développé et il couvre le plus d'espace à travers le pays. Il s'agit, en fait d'une multitude de points de vente ou boucheries. La majorité d'entre eux s'approvisionnent auprès des maquignons selon la demande de leur clientèle, à l'exception de quelques bouchers qui ont déclarés faire leurs achats chez des éleveurs. Ces bouchers commercialisent la viande au détail et contrôlent la presque totalité du circuit de la viande. C'est eux qui interviennent sur le dernier maillon de la chaîne du vif, vu l'inexistence de chevillards dans la région. Le boucher joue donc en même temps le rôle de chevillard et de boucher : il achète l'animal sur pied auprès des maquignons, abat, découpe et commercialise sa viande. La majorité des bouchers sont propriétaires de leur magasin. L'ancienneté moyenne de ces bouchers varie entre 6 à 45 ans opérant dans tous les agglomérations urbaines de la région (pères, frères fils), et ont commencé à apprendre le

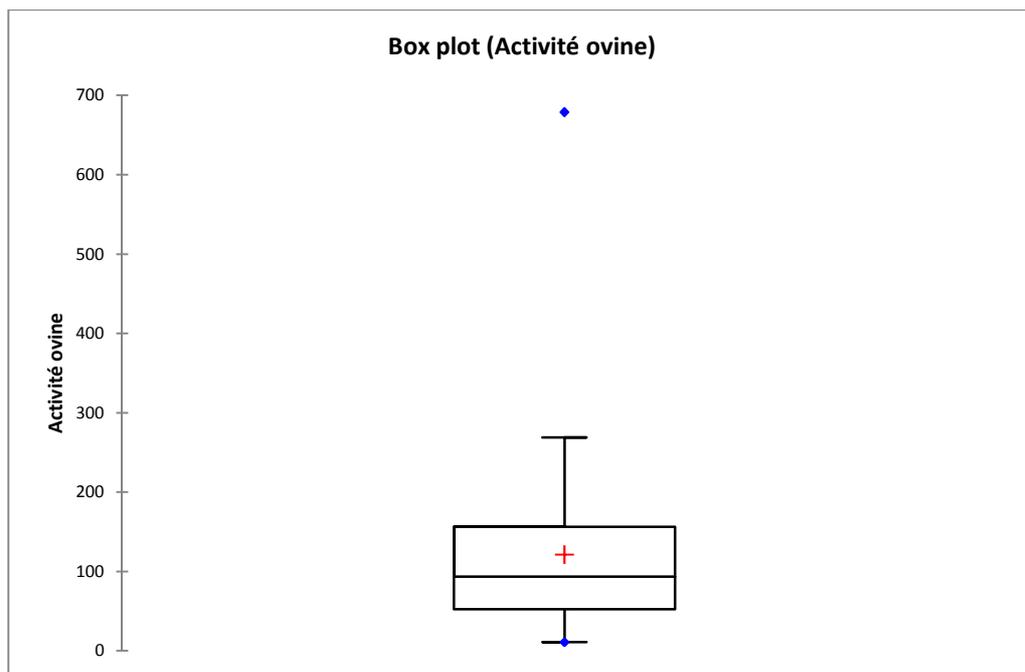
métier, dès leur enfance, au contact de leurs parents. L'ensemble des bouchers a des boucheries avec un présentoir, des carcasses d'agneaux, des quartiers et des pièces de viande (épaules, gigots) sont suspendus à des crochets métalliques à l'extérieur de la boutique ou au dessus de l'étal ; les carcasses sont découpées sur de grands billots de bois. Quant à l'engraissement, 14% des bouchers de notre échantillon possèdent un atelier d'engraissement où ils mettent des animaux vifs pendant une certaine période avant l'abattage en prévision des périodes de forte demande de la viande (Ramadhan et l'Aid El-Adha)

1.3.1/ Les flux annuels d'ovins

La structure des volumes d'ovins achetés par boucher dépend de l'intensité d'abattage (effectif abattu) de chaque boucherie, de la demande de la clientèle ainsi que de sa capacité de stockage en froid. En effet, l'effectif moyen annuel réalisé par boucher est de l'ordre de 120 têtes (tableaux 12 et 13). Cependant, on remarque que la médiane et la moyenne sont un peu proches, ce qui est confirmé par la valeur de l'écart type qui est de l'ordre de 118. Ainsi, le coefficient de corrélation est de l'ordre de 0.96, ce qui confirme l'homogénéité de notre échantillon. Toute fois, on constate d'après le graphique 48 l'existence de valeurs extrêmes qui sont un minimum de 24 têtes pour le boucher (10) et 679 têtes pour le (4).

Tableau 12: Les activités des bouchers

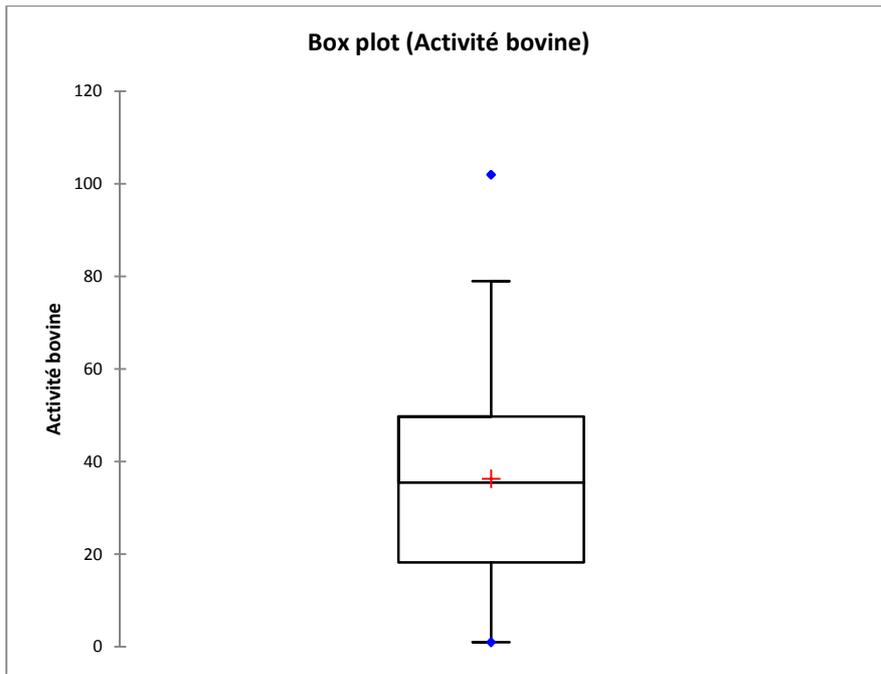
Statistique	Activité ovine	Activité bovine
Nb. d'observations	36	36
Nb. de valeurs manquantes	0	0
Somme des poids	36	36
Amplitude	668,000	101,000
Médiane	93,500	35,500
Somme	4365,000	1307,000
Moyenne	121,250	36,306
Ecart-type (n-1)	118,479	24,414
Coefficient de variation	0,963	0,663



Graphique 44 : Graphique uni variés de l'espèce ovine

1.3.2/ Les flux annuels de bovins

Pour ce qui est des volumes de bovins abattus annuellement par les bouchers de la région, ils dépendent de l'ajustement opéré par chaque boucherie avec l'espèce ovine et de la demande de la clientèle. En effet, le débit moyen annuel réalisé par boucher est de 36 têtes (tableaux 13 et 14). En effet, la médiane et la moyenne de l'effectif sont presque les mêmes, soit 35 à 36, ce qui est confirmé par la valeur de l'écart type qui est de l'ordre de 24 têtes. Ainsi, (le graphique 49) nous montre que la dispersion est moins importante, variant entre 1 tête bovine pour les enquêtés (11) et (36) dont l'activité paraît faible pour cette espèce par rapport à l'espèce ovine; à un niveau maximum de 102 têtes pour le boucher (4). Cependant, le coefficient de corrélation est de l'ordre de 0.66, ce qui confirme l'homogénéité de l'échantillon des bouchers.



Graphique 45 : Graphique uni variés de l'espèce bovine

Tableau 13 : flux annuels d'ovins et de bovins abattus par les bouchers U: têtes

Bouchers	Activité ovine	Activité bovine
B1	269	69
B2	53	16
B3	155	47
B4	679	102
B5	179	52
B6	160	47
B7	88	20
B8	11	64
B9	29	05
B10	24	14
B11	25	01
B12	36	03
B13	123	36
B14	129	42
B15	82	28
B16	99	57
B17	31	08
B18	231	48
B19	120	31
B20	173	36
B21	125	35
B22	212	11
B23	128	49
B24	61	19
B25	79	69
B26	143	27
B27	69	67
B28	17	04
B29	262	79
B30	128	33
B31	175	38
B32	51	59
B33	74	26
B34	20	43
B35	53	21
B36	72	01

1.3.3/ Structure des quantités mensuelles de viandes traitées par les bouchers

1.3.3.1/ Viande rouge

Quand on examine les volumes totaux de viande rouge vendus mensuellement par boucher, le débit moyen mensuel est d'environ 1000 kg carcasse. Il varie d'un niveau minimum de 60 kg carcasse pour le boucher (11), dont l'activité demeure faible à un maximum de 3000 kg carcasse pour l'enquêté (4). Ceci s'explique par la rotation rapide des stocks de la boucherie qui traite les plus grandes quantités parce que ses clients s'estiment mieux servis et peuvent

choisir eux-mêmes des morceaux, mais aussi parce qu'elle ajuste mieux son offre à la demande de sa clientèle (tableau 6)

1.3.3.2/ Viande bovine

Lorsqu'on analyse le volume mensuel de viande bovine traitée par boucher, il ressort que son niveau diffère d'une boucherie à une autre. En effet, le débit moyen dégagé par boucher est d'environ 560 kg carcasse, niveau très proche de celui réalisé par une boucherie moyenne en Italie soit 600 kg par mois (Mainsant, 1996). Ceci s'explique par la stratégie d'ajustement entre les 2 espèces bovine et ovine adoptée par les bouchers avec une tendance à privilégier la viande bovine moins chère et mieux valorisable parce qu'elle permet la distinction de plusieurs familles de produits : viande avec os et sans os, viande hachée, merguez, ce qui permet au boucher d'accroître sensiblement sa marge (tableau 14)

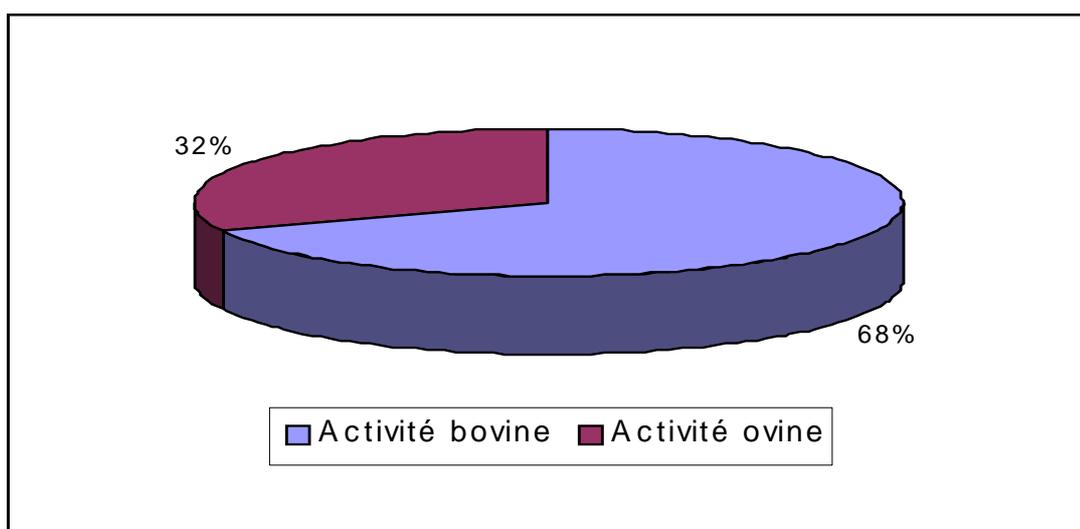
Tableau 14: Structure des volumes mensuels des viandes traitées par les bouchers

Bouchers	Total viande (Tonne)	Viande bovine (Tonne)	% de viande bovine
B1	1.6	1.0	62.5%
B2	0.3	0.2	66.7%
B3	0.6	0.5	83.4%
B4	3.0	1.5	50%
B5	1.0	0.7	70%
B6	1.0	0.7	70%
B7	0.5	0.3	60%
B8	1.9	1.9	100%
B9	0.1	0.06	60%
B10	0.2	0.2	10%
B11	0.06	0.01	16%
B12	0.1	0.04	40%
B13	0.9	0.6	66.7%
B14	0.8	0.5	62.5%
B15	0.8	0.6	75%
B16	0.9	0.7	77.8%
B17	0.5	0.1	20%
B18	1.1	0.7	63.6%
B19	0.6	0.4	66.7%
B20	0.9	0.6	66.7%
B21	0.7	0.5	71.4%
B22	0.6	0.2	33.4%
B23	1.0	0.7	70%
B24	0.4	0.3	75%
B25	1.2	1.0	83.4%
B26	0.7	0.4	57.1%
B27	1.6	1.4	87.5%

B28	0.1	0.06	06%
B29	1.6	1.0	62.5%
B30	0.8	0.5	62.5%
B31	0.8	0.5	62.5%
B32	1.0	1.0	100%
B33	0.1	0.04	04%
B34	0.9	0.9	100%
B35	0.4	0.3	75%
B36	0.1	0.07	70%
Moyenne	0.8	0.5	62.5%

1.3.4/ Caractéristiques de l'activité bouchère

A travers le mode d'approvisionnement et l'activité d'abattage des bouchers, il y a peu de différences entre les deux activités bovine et ovine que pratiquent ces boucheries. En effet, la part moyenne de viande traitée par boucher est de 68.5% pour l'espèce bovine et 31.5% pour l'espèce ovine (graphique 50), ceci s'explique d'une part par les stratégies d'ajustement qu'adoptent ces boucheries, suivant l'offre et les prix du vif et selon la demande de leur clientèle et d'autre part la viande de bœuf constitue la première viande de boucherie et le mouton la deuxième. Le bœuf est choisi préférentiellement au mouton parce qu'il ne réduit pas à la cuisson et qui permet l'obtention des plats qui sont plus présentables, surtout dans les repas de mariages (en volumes de viande), ainsi, la consommation de viande de bœuf, sans os sans graisse, sous forme de steaks, est considérée comme une pratique de consommateurs.



Graphique 46: Caractéristiques de l'activité bouchère

1.3.5/ Sources d'approvisionnement des bouchers

Les marchés hebdomadaires locaux de la wilaya restent la source privilégiée, particulièrement celui de la ville de Chlef situé tout près de l'abattoir et qui se tient chaque jeudi, parce qu'il

offre l'avantage de faciliter l'acheminement des animaux vers le lieu d'abattage. Leurs achats s'effectueront surtout auprès des maquignons qui demeurent leurs principaux fournisseurs. Selon leurs déclarations, ils achètent en fonction de la capacité de leur équipement en froid et selon la demande de leur clientèle. Le nombre de passages sur les marchés dépend de l'intensité d'abattage de chaque boucherie (c'est-à-dire le nombre d'animaux abattus) et il varie selon les périodes de consommation (périodes de fêtes) et les ventes effectuées par chacune d'elles, de 2 à 4 fois par semaine (fréquentent 2 à 4 fois par semaine les marchés) durant les jours ordinaires et peut être augmenté jusqu'à 6 fois par semaine au moment des périodes de fêtes.

1.3.6/ Appréciation de la valeur commerciale des animaux de boucherie

Tous les bouchers déclarent qu'ils préfèrent les carcasses aux profils convexes, aux épaules et gigots rebondis, avec une bonne couverture musculaire des côtes et de l'épine dorsale.

Pour estimer la valeur de la viande qu'il pourra vendre au consommateur le boucher utilise son expérience professionnelle pour son estimation qui se base sur :

- le poids : rendement en carcasse de l'animal vif,
- la conformation de la carcasse : elle doit être caractérisée par l'importance des masses musculaires par rapport au squelette à différents niveaux (cuisse, région dorsale, épaule). C'est un critère traditionnel sur lequel se base le boucher qui lui permet de juger les carcasses,
- l'état d'engraissement : C'est-à-dire l'importance de la graisse à l'extérieur de la carcasse qui dépend de la race de l'animal destiné à l'abattage, particulièrement pour le bovin.

1.3.7/ Capacité en froid

Les bouchers n'achètent de la viande qu'en fonction de leurs capacités en froid, pouvant leur assurer de meilleures conditions de stockage. De ce fait, certains gérants de boucheries que l'on peut qualifier de « petites », possèdent des frigos équipés d'un moteur de 1.5 chevaux ayant une capacité de 2 carcasses bovines et 10 carcasses ovines, soit 500 kg de viande. Les autres établissements, que l'on peut qualifier de « grosses boucheries », possèdent des frigos équipés d'un moteur de 4 chevaux ayant une capacité de 4 à 6 carcasses bovines et de 30 à 50 carcasses ovines. Ce volume de stockage, qui varie entre 800 à 1200 kg carcasses, leur permet de constituer un stock important et d'assurer un approvisionnement régulier de leurs clients.

1.3.8/ Valorisation de la carcasse

L'ensemble des bouchers valorise les morceaux tendres en viande hachée, mais généralement à partir de la viande de vache de réforme qui paraît économiquement intéressante pour le boucher et lui permet l'obtention d'un prix élevé et d'accroître ses marges pour ce produit. La majorité des bouchers présentent rarement leurs viandes découpées en vitrine. La découpe s'effectue devant le client et consiste en une découpe sommaire dont la règle sous-jacente semble résider dans un équilibre entre gras, chair et os. Certains bouchers proposent une découpe de la viande de bovin en distinguant entre les différents muscles de la carcasse : filet, côte à l'os ; faux-filet.

1.3.9/ Les clients des bouchers

Leurs principaux clients demeurent les ménages. Néanmoins, certains d'entre eux, en plus des ménages, assurent l'approvisionnement de certaines cantines et restaurants d'entreprises, qui constituent pour eux un débouché important et qui sont en pratique assez traditionalistes dans leurs achats et préfèrent l'achat de la viande de boucherie traditionnelle. Les ventes quotidiennes de chaque boucherie diffèrent selon sa clientèle et l'ancienneté du boucher dans l'activité, celle-ci étant généralement comprise entre 15 à 30 ans, ainsi que de la présentation plus ou moins attrayante du produit. Ces ventes dépendent des fréquences d'achats des clients et varient selon les périodes. Elles sont estimées pendant les jours ordinaires de ½ carcasse bovine et 1 à 2 carcasses ovines par jour pour la petite boucherie et de 1 carcasse bovine et 3 à 4 ovines pour la moyenne boucherie; ces volumes augmentent généralement en fin de semaine (Mercredi et Jeudi). Nous avons vu que pratiquement 70% des consommateurs ont tendance à acheter surtout de la viande bovine alors que le reste représente l'achat de la viande ovine. En effet, l'approvisionnement des consommateurs diffère selon la quantité demandée par le consommateur qu'il s'agisse de la viande bovine ou ovine. Il ya les consommateurs qui achètent de grandes quantités (2 à 3 kg) et ceux qui achètent de petites quantités (500g) et donc selon la catégorie de consommateurs et son revenu.

1.3.10/Choix des animaux et fixation des prix par les bouchers

Sur le marché, on trouve des races locales et des races améliorées qui se différencient par leur taille. Quelle que soit l'origine du taurillon, sa classe de prix dépend de sa race. Ainsi, les taurillons Montbéliard et Pie Noire sont les plus chers, viennent ensuite le taurillon de race Tarentaise, puis celui de race Pie Rouge et enfin le taurillon de race locale.

Pour reconnaître la qualité d'une viande sur pied, lors de l'achat en vif, les bouchers ont leurs

repères pour la viande. Ils recherchent la finesse (des cornes, du cuir et du squelette). Leurs choix les portent le plus souvent sur une bête jeune, une femelle dite de très bonne conformation. Pour éprouver cette finesse, lors de l'achat de l'animal, la majorité des bouchers effectuent des manipulations bien connues telles que sous la queue, sur la culotte, ou sur la cuisse pour estimer l'élasticité du cuir. Pour juger de la qualité de la carcasse, les bouchers combinent une association du toucher (directement ou par l'intermédiaire d'un couteau (lors de la découpe en gros et en détail). Ils confrontent plusieurs sortes de toucher (plat de la main, bout du doigt, du pouce) ; de même pour interpréter la compression et la densité des tissus (en pinçant, en enfonçant, en faisant rentrer le doigts, en éprouvant la résistance du couteau à la découpe

Il existe cinq choix de viande bovine au niveau de l'abattoir de la région, pour lesquels le prix de gros en 2009 s'établit ainsi :

1^è choix : taurillon de moins de deux ans, prix au kg net : 750 DA à 790 DA

2^è choix : taurillon de 2 à 3 ans, poids net moins de 3 q: prix au kg net: 700DA

3^è choix : taurillon de 2 à 4 ans ; poids net de moins de 3 q, prix au kg net : 680 DA

4^è choix : taureau de plus de 4 ans; poids net de plus de 3 q, prix net au kg: 650 DA à 680 DA

5^è choix : femelle, prix au kg net : 600 DA

Conclusion

Il ressort de l'analyse de l'ensemble des maillons de l'aval de la filière que le circuit de commercialisation est un circuit relativement court dominé par deux acteurs principaux : i/ Le maquignon qui fait la liaison entre le producteur et les bouchers dans la plupart des transactions, ii/ Le boucher traditionnel qui représente le maillon central du circuit. Ce dernier assure à lui seul plusieurs fonctions : l'achat de l'animal sur pied dans le marché aux bestiaux, le transport, l'abattage de cet animal et la commercialisation de la viande (Chatibi, 2011).

Dans ce système, le maquignon limite considérablement le contact entre l'éleveur et le boucher et interrompt par conséquent le flux d'informations sur l'origine de l'animal et le système de production.

Dans ce circuit court, on assiste à l'absence du chevillard et donc le boucher achète lui-même l'animal sur pied et il arrive à disposer d'un certain nombre d'informations sur l'animal qu'il va commercialiser après sous forme de viande.

Un autre inconvénient de ce circuit est l'instabilité de l'offre suite aux importantes fluctuations dues aux aléas climatiques. Le moindre changement des conditions climatiques

risque de bouleverser complètement l'offre d'animaux sur le marché aux bestiaux. Il suffit de précipitations pendant quelques jours pour baisser l'offre et augmenter les prix. Mais, une période de secheresse même parfois pendant une durée courte peut augmenter l'offre et baisser les prix des animaux.

Chapitre 6: Les performances de la filière viande bovine

Introduction

La performance du marché se fonde sur les résultats économiques de l'ensemble des acteurs de la filière. Nous tenterons à travers les chapitres suivants, d'analyser les résultats de la filière dans la région du Cheliff.

L'appréhension de la performance de la filière consistera à réaliser une analyse des coûts de production inhérents aux différentes phases de la filière (les exploitations de bovin viande, la collecte et la transformation)

Section1: Analyse des coûts de production

1.1/ Approche méthodologique

Dans la détermination de ce coût on s'est servi des concepts suivants:

- les charges opérationnelles ou proportionnelles affectées au système de production de viande bovine et qui sont retenues dans le calcul du prix de revient concernant l'achat des aliments concentrés, le coût de production de fourrages, les frais d'élevage (les frais vétérinaires), et les autres charges opérationnelles.
- les charges de structure : Elles comprennent les charges du matériel et les charges de main d'oeuvre

La mesure des charges alimentaires, il s'agit des fourrages consommés sur place, mesure directe à partir des données recueillies auprès des éleveurs.

L'autoapprovisionnement en paille et foin est considéré comme l'équivalent d'un achat de ce produit au prix du marché. Les prix utilisés pour les autres aliments, notamment concentrés, sont des prix moyens relevés auprès des éleveurs au cours du déroulement de l'enquête.

Produits affectés à la viande:

Ce poste se compose du produit principal qui est la viande et du sous produit de la viande qui est le fumier produit du troupeau . Le prix de revient du kg de viande est alors exprimé en tenant compte de la répartition des charges et des produits du système de production de

bovin viande , par le rapport entre le total des charges affectées au bovin viande et le rendement moyen de l'animal.

1.2/ Analyse des charges

L'analyse de la structure des charges relatives aux différentes classes d'élevage en termes de charges opérationnelles et de charges de structure révèle la prédominance des charges opérationnelles et en particulier des charges alimentaires pour l'ensemble des classes retenues mais avec des taux différents dans le total des charges

1.2.1/ Approche du coût de production

La structuration du coût de production, toutes classes confondues, représentée dans le (graphique 47), fait ressortir trois groupes de postes de coûts:

un poste dominant qui représente une moyenne de 73% des charges globales qui sont les charges alimentaires

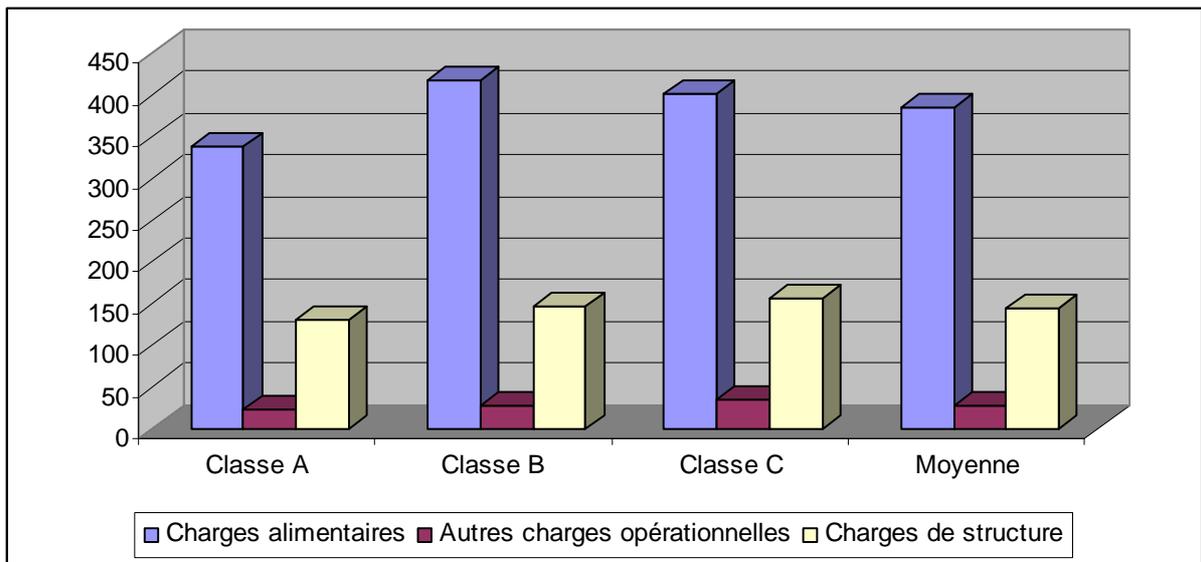
un poste d'importance intermédiaire qui représente environs 13% des charges globales et qui se compose des charges liées au matériel et à la main d'oeuvre;

Un poste d'importance faible représenté par les frais d'élevages (frais vétérinaires) et autres frais relatifs aux charges restantes (frais d'électricité, frais de pierre à lécher, frais de la paille pour litière) avec respectivement 3 et 1% des charges globales.

Notons que les charges consenties pour l'alimentation, la main d'oeuvre et le matériel constituent environ 94% des charges affectées au bovin de viande. Tandis que le reste représente 6%.

Les charges variables constituent ainsi une part de 70% du total du coût de production contre 30% de charges de structure. Les charges moyennes annuelles par tête sont de l'ordre de 199 673 DA. En conséquence , le coût de production moyen par kg de viande est estimé à 549.76 DA.

Globalement, pour l'année 2009, les exploitations de la classe A présentent le coût le plus faible (482.39 DA), suivies par celles des deux autres groupes C et B avec respectivement (581.31 DA et 585.58 DA).



Graphique n° 47: Structure des coûts de production par classe d'élevage en DA /Kg

L'alimentation constitue le poste le plus important ; la moyenne entre les trois classes est de l'ordre de 70% du coût total; elle varie entre 337.67 DA/Kg de viande pour les exploitations de la classe A et 417.45 DA /Kg de viande pour celles de la classe B. Les autres charges opérationnelles représentées par les frais vétérinaires, d'électricité, de litière et de la pierre à lecher demeurent faibles et ne dépassent pas les 5% du total des charges. Quant aux charges de structure, leur taux moyen représente 26.34% du coût global, soit 144, 58 DA/Kg, variant entre un minimum de 130.19 DA/Kg pour les exploitations considérées comme des petits producteurs d'animaux de viande du groupe A et 156.89 DA/Kg de viande pour les exploitations de grande taille productrices mixte lait-viande du groupe C.

1.2.2/ Les charges opérationnelles

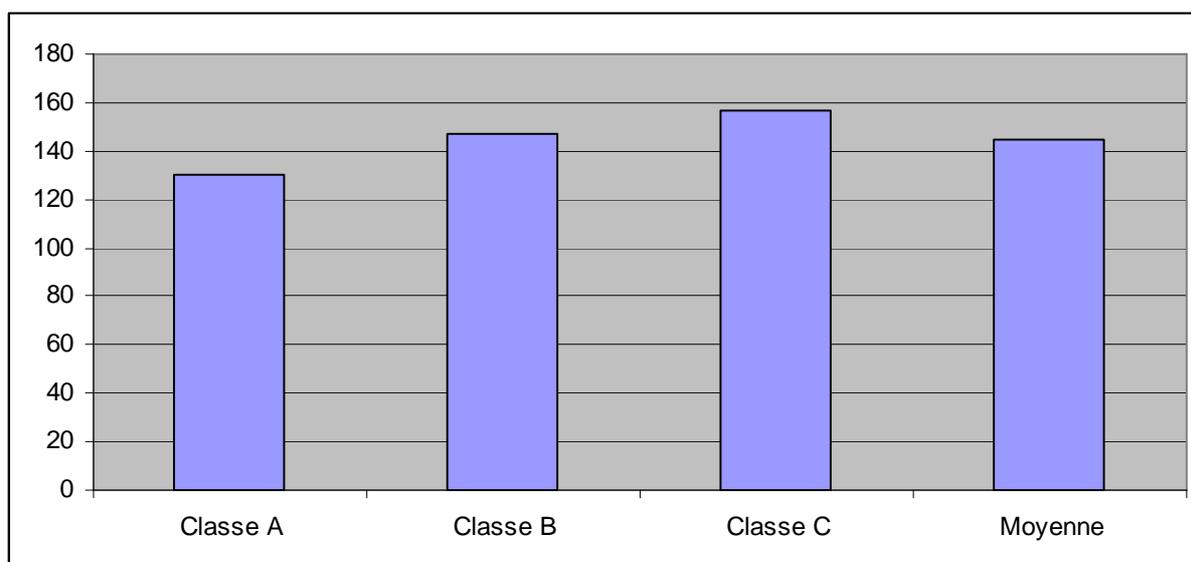
Les charges opérationnelles moyennes par exploitation type s'élève à 189 673 DA par tête, soit en moyenne 442.45 DA/Kg vif de viande produite par tête. Ainsi, ces charges varient entre 402.23 DA pour les exploitations appartenant à la classe A et 481.07 DA/Kg pour les exploitations représentant la classe B, soit respectivement 83,38 % et 82.15 % du coût total de production.

L'alimentation absorbe en moyenne 94% des charges opérationnelles. La rentabilité de l'élevage dépend de la manière dont est géré le poste alimentation. Les autres charges opérationnelles (frais vétérinaires, pierre à lécher, frais de la litière constituée de la paille et frais d'électricité) sont plus faibles et ne représentent que 6% des charges variables. Cependant, l'alimentation qui est destinée à l'engraissement des animaux comprend les dépenses en concentrés qui sont produits au sein de l'exploitation et la valeur des aliments

achetés de l'extérieur. Les charges d'alimentation représentent 70% des charges globales de production. Ces dépenses sont en moyenne de 162 101 DA par tête. Variant entre 153 485 DA pour les exploitations du groupe A et 170 718 DA pour celles de la classe B.

1.2.3/ Les charges de structure

Les charges de structure comprennent les charges de main d'œuvre et de matériel. Ces dépenses représentent environ 30% du coût total moyen de production. La répartition relative des charges de structure par classe d'élevage dans le total du coût de production a tendance à augmenter en sens inverse par rapport à la taille de l'exploitation. En effet, ces charges varient d'un minimum de 130.19 DA/Kg pour les exploitations du groupe A (exploitation de petite taille) à un maximum de 156.89 DA/Kg pour celles du groupe C (exploitation de grande taille caractérisée par une diversification des activités influencée par les charges de travail supplémentaires inhérentes aux travaux culturaux). La moyenne entre les groupes d'exploitation est de l'ordre de 144.58 DA/Kg.



Graphique n° 48: Répartition des charges de structure par classe

1.3/ Analyse des produits

Le produit total de l'élevage comprend les recettes de la vente d'un bovin viande selon l'âge à la vente de l'animal et la croissance du gain moyen quotidien pour la race améliorée qui varie de 850 à 900 grammes /jour, que nous avons obtenu un bovin selon le poids vif à la vente. La variation de la valeur des effectifs n'a pas été prise en considération dans l'évaluation du produit total de l'élevage, en raison de l'absence de données précises concernant le mouvement des animaux entre le début et la fin de la campagne agricole et en

particulier celles relatives au poids des animaux concernant les mâles et les femelles de réforme.

L'examen de la structure des produits par classe d'élevage, représenté dans le graphique suivant, montre que la recette unitaire de vente d'un bovin varie de 600.70 DA/Kg vif pour les exploitations de la classe A à 601.17 DA/Kg vif pour celles du groupe B. La recette moyenne unitaire de vente est de l'ordre de 600.93 DA/Kg

1.4/ Analyse du prix de revient

Le prix de revient d'une spéculation est l'ensemble des charges engagées dans cette spéculation. Mais pour qu'un prix de revient soit aisé à interpréter il ne suffit pas de le calculer par rapport à une spéculation considérée dans son ensemble. Il est nécessaire de le ramener à l'unité technique de production.

Qu'est qu'une unité technique de production ?

L'unité technique de production est la quantité d'un facteur de production (un hectare, une ou plusieurs têtes d'animaux) à laquelle on rapporte les calculs concernant une spéculation caractérisée par une durée, une technique et une échelle de dimension donnée.

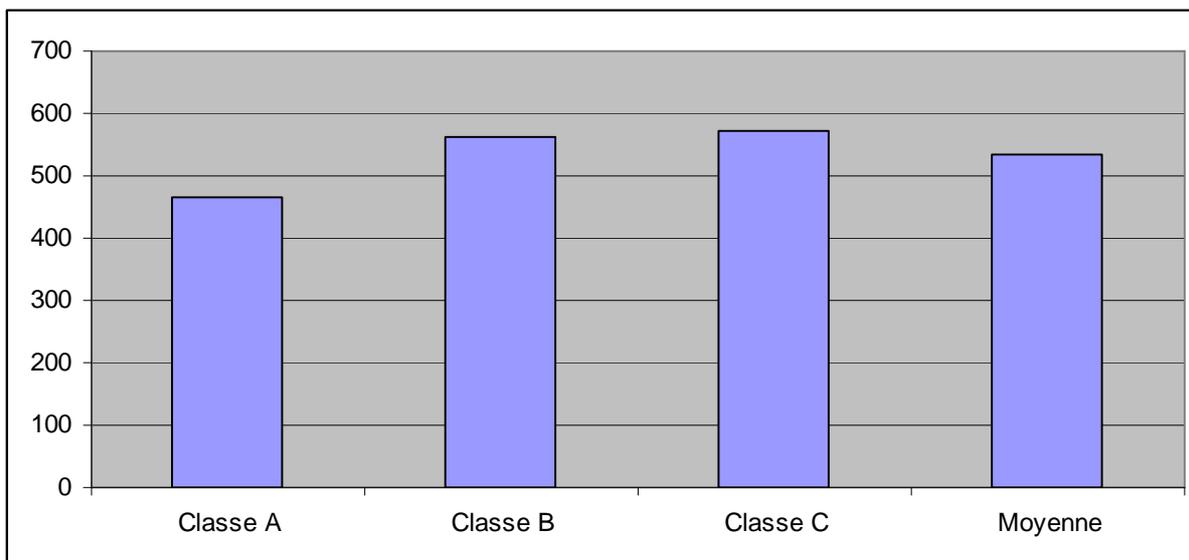
Le prix de revient à l'unité de production étant calculé, on peut ensuite passer au calcul du prix de revient de l'unité de produit, qui est l'ensemble des charges engagées pour la production et la commercialisation du produit.

Méthode simplifiée de calcul des prix de revient

Elle consiste à affecter directement aux unités techniques de production (hectare ou unités techniques de production animale) ou de répartir directement entre ces unités techniques la totalité des charges de production.

Ainsi, le prix de revient est calculé en déduisant du coût de production les aides (Chambr Agri, 2011)

L'analyse globale montre que le prix de revient moyen de l'ensemble des classes d'élevage retenues est de l'ordre de 533.64 DA/Kg vif. En effet, les exploitations de la classe A affiche le prix de revient le plus faible qui est de l'ordre de 465 DA/Kg , suivi par les exploitations de la classe B avec 563DA /Kg, puis les exploitations de classe C avec un prix de revient de l'ordre de 572.92 DA/Kg.

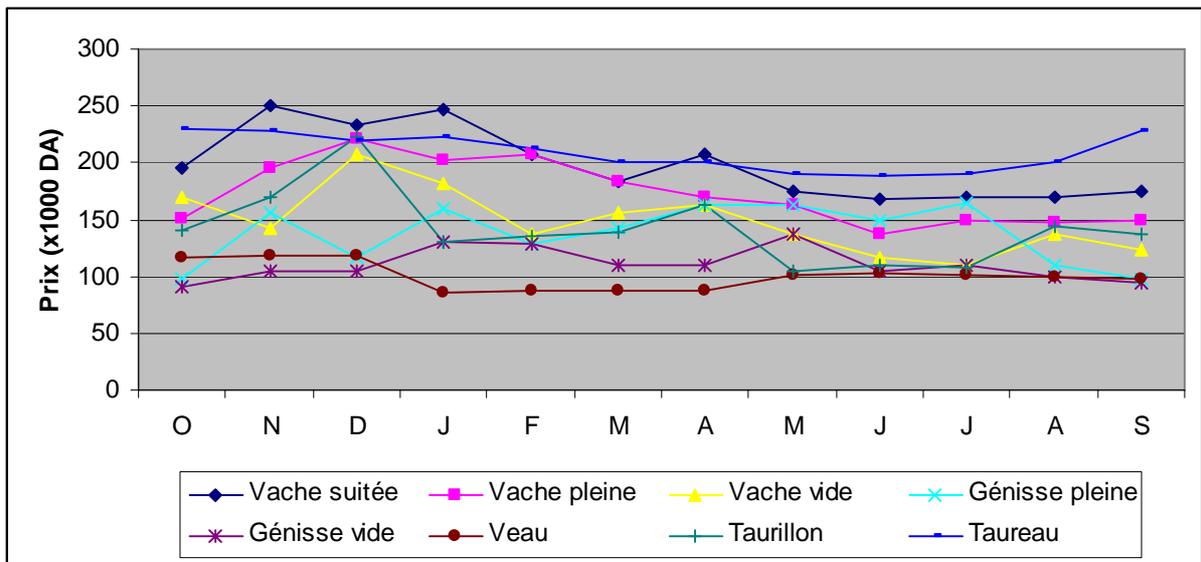


Graphique 49 : Structure du prix de revient par classe d'élevage en DA/Kg (Année 2009)

Section 2 : Analyse des prix à la collecte et à la transformation

2.1/ Les fluctuations des prix des bovins au niveau du marché aux bestiaux

Les prix sont conditionnés par les périodes de mises bas et les disponibilités en fourrages. Les femelles reproductrices sont vendues à des prix élevés durant toute l'année. Ces prix connaissent une légère augmentation dès le début de l'automne qu'il s'agisse de la catégorie de vaches ou de celles de génisses. Pour la catégorie de vaches suitées, les prix varient entre 200 000 et 250 000DA par tête, de 150 000 à 200 000 DA pour les vaches pleines et de 120 000 à presque 200 000DA pour les vaches vides. Pour les génisses pleines, les prix varient de 100 000 à 150 000DA et de 100 000 à 130 000 DA pour les génisses vides. Quant aux catégories de taurillons et veaux, leurs prix connaissent une tendance à la hausse dès l'arrivée de l'automne, due à l'insuffisance de l'offre et à l'augmentation de la demande à partir de cette période. Cette augmentation des prix est de l'ordre de 50 et 70% pour la catégorie des veaux et taurillons, avec un prix moyen annuel de 100 000DA/tête pour la première catégorie et de 150 000DA/tête concernant la deuxième catégorie, qui est celle des taurillons (graphique 50).



Graphique 50. Prix des différentes catégories de bovins sur le marché aux bestiaux de Chlef (2008/2009)

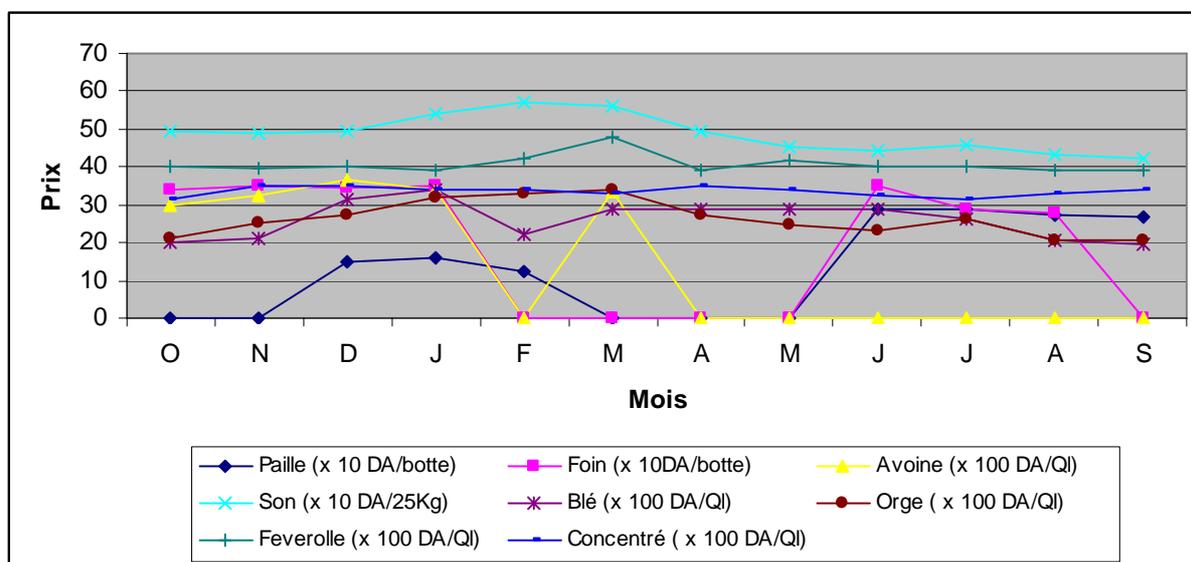
2.2/ Analyse des prix des différents types d'aliments du bétail

Les sources d'approvisionnement en aliments de bétail sont diverses, des grossistes des fellahs et des intermédiaires qui prennent l'initiative de s'approvisionner et/ou de mettre sur le marché les différents aliments pouvant être distribués aux animaux. L'observation des prix des différents aliments du bétail montre que les prix de ces produits dépendent de deux principaux facteurs :

- l'année climatique (qui explique les fortes variations de prix, ces derniers pouvant être multipliés par deux ou trois d'une saison à l'autre) ;
- la pratique du stockage des aliments développée par les commerçants.

On a remarqué 7 aliments principaux qui reviennent régulièrement sur le marché de Chlef, avec des volumes assez significatifs. Les prix atteignent leur maximum d'octobre à mars pour l'orge (2 000DA à 3 000DA / q) et pour le son (2 000 à 2 400 DA/q). Pour la paille et pour le foin, les plus hauts prix sont atteints entre octobre à janvier (100 à 180 DA/botte pour la paille et 300 à 350 DA/ botte pour le foin). Deux autres aliments sont souvent distribués aux animaux et atteignent leurs plus hauts prix, durant la période d'octobre à mars ; il s'agit de la fève (4000 DA/q) et de celui de la semence d'avoine (vendu en tant que semence) aux alentours de 3 000DA/q. L'aliment industriel le plus couramment utilisé, le concentré, voit son prix fluctuer entre 2200 DA et 3600 DA /q d'octobre à février. Ces niveaux de prix élevés s'expliquent par la faiblesse des stocks et par la demande importante exprimée sur le marché. A partir du mois d'avril, on assiste à une stabilisation des prix liée à la disponibilité fourragère. On décèle une relation entre les prix des aliments et celui des flux des animaux

(Pluvinage, 1995). Les aliments présentés au niveau du marché sont ramenés par des commerçants grossistes et des fellahs de la wilaya et hors wilaya avec des prix fixés pour chaque produit (graphique 51)



Graphique 51. Evolution des prix des différents aliments sur les marchés aux bestiaux de Chlef (2008/2009)

2.3/Coût de la transformation d'une bête en carcasse

Selon l'entretien que nous avons effectué avec le préposé, les prix pratiqués pour l'exécution du travail par les sacrificateurs au niveau de l'abattoir de Chlef, sont répartis comme suit :

Frais d'abattage (abattage, dépouillement, lavage des abats, contrôle vétérinaire, estampillage) sont à 200DA/tête de bovin

Taxe d'abattage est de 6.5DA/kg

Frais de transport : 200DA/carcasse

a/ Pour les bovins

Frais d'abattage (abattage, dépouillement, lavage des abats, contrôle vétérinaire, estampillage) sont à 200DA/tête

Taxe d'abattage est de 6.5DA/kg

Frais de transport : 200DA/carcasse

Calcul du prix de revient d'abattage pour un taurillon qui pèse 150kg

La taxe d'abattage est de $150 \times 6.5 = 975$ DA

b/ Pour les ovins

Frais d'abattage sont : 50DA /tête

Taxe d'abattage est de 6.5DA/kg

Frais de transport : 50DA/carcasse

Calcul du prix de revient d'abattage pour un mouton qui pèse 17kg

La taxe d'abattage est de : 6.5×17

Tableau 15 : frais d'abattage du bovin et de l'ovine

Coût de transformation		Coût d'abattage	Frais de transport	Total
Carcasse bovine	975	200	200	1375
Carcasse ovine	110.5	50	50	210.5

Il ressort du tableau 15, que les coûts de transformation des bovins en carcasse représentent le 1/3 du prix du cinquième quartier de l'animal pour l'espèce bovine. Ce qui revient au boucher abatteur un coût total de 1 375 DA/tête d'une bête de 150 kg pour l'espèce bovine en 2009 et 210.5 DA/ tête d'une bête de 17 kg pour l'espèce ovine. Alors qu'ils se situaient en 1996 aux environs de 800DA/tête pour l'espèce bovine et 140DA pour l'espèce ovine (Sadoud, 1998), soit une augmentation de 70% et 50% pour respectivement l'espèce bovine et ovine au bout de 13 ans. Il ressort de ces chiffres que la taxe d'abattage perçue au niveau de l'abattoir est plus élevée, car elle représente 12.72% le kilo de la marge réalisé par boucher. Or cette augmentation ne s'est pas accompagnée par l'amélioration des conditions d'abattage au niveau de l'abattoir municipal selon les bouchers et donc des taxes plus élevées par rapport aux services offerts. Cette situation est refusée par ces derniers par ce qu'elle entraîne une réduction de leurs marges, d'où on enregistre un taux d'abattage non contrôlé important

Section 3 : Analyse économique de la filière

La première section de ce chapitre est consacrée à la l'analyse des marges des élevages bovin de viande de la région d'étude. La seconde traitera de la même manière l'analyse des marges réalisées par les maquignons et les bouchers de la région

3.1/ Les marges au niveau de la production de viande bovine

Méthodologie

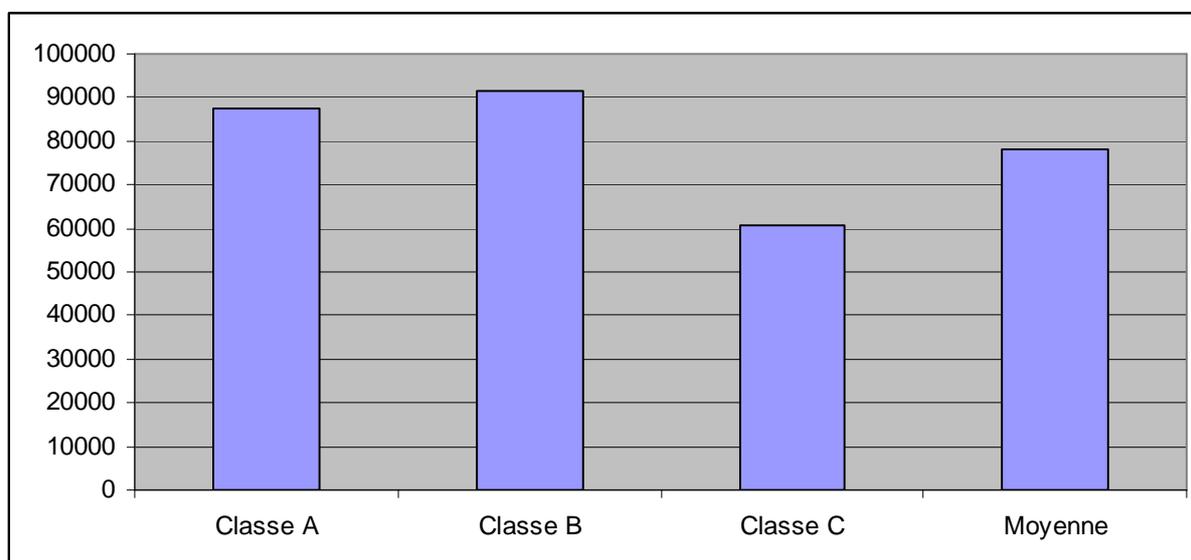
La marge brute est la différence entre le produit total d'une production et les charges spéciales opérationnelles engagées pour obtenir ce produit. Cette marge révèle comment charge production participe à la couverture de toutes les charges fixes de l'entreprise.

La marge brute de la production bovine de viande est la différence entre le produit de l'activité qui est la vente du bovin de viande et les charges opérationnelles qui lui sont attribuées.

$$MB = PB - CV$$

Analyse de la marge brute de l'activité viande bovine

La marge brute de l'activité de viande bovine correspond à la différence entre les produits et les charges opérationnelles de l'activité. La moyenne de la marge brute au cours de l'année 2009 par tête bovine est de 78 241.16 DA / tête. Elle varie d'un minimum de 60 706 DA/tête pour les exploitations appartenant à la classe C et d'un maximum de 91 486 DA/tête pour les exploitations du groupe B. En effet, le taux de la marge par rapport au coût de revient réalisé par éleveur représente 26.4%.



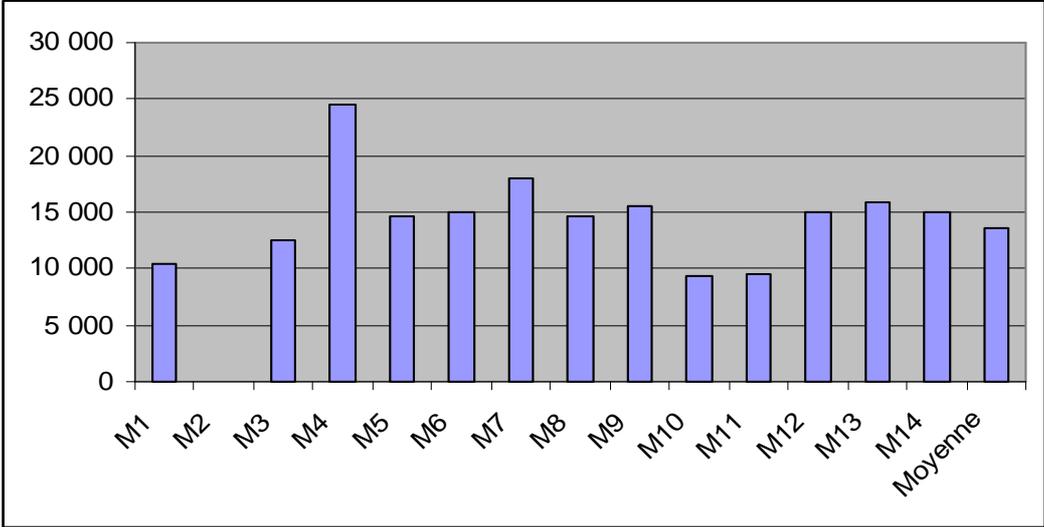
Graphique n° 52: Structure de la marge brute par classe d'élevage (DA/tête)

3.2/ Analyse des marges réalisées par les maquignons

3.2.1/ Structure de la marge moyenne mensuelle bovine par maquignon

L'analyse de la structure de la marge obtenue par maquignon révèle le degré d'importance de l'activité en question et expliquera en conséquence le choix des maquignons. En effet, la marge moyenne par maquignon est de l'ordre de 78 137 DA par mois, elle varie d'un minimum de 18 750 DA, à un maximum de 196 916 DA. Ainsi, cette marge se situe à un niveau moyen de l'ordre de 13 577 DA/ tête, variant entre 9 375 DA/tête et 24 614 DA/tête. La marge moyenne annuelle par maquignon est de l'ordre de 557 000 DA par maquignon, soit un taux de 21% du coût total par kilo du bovin viande

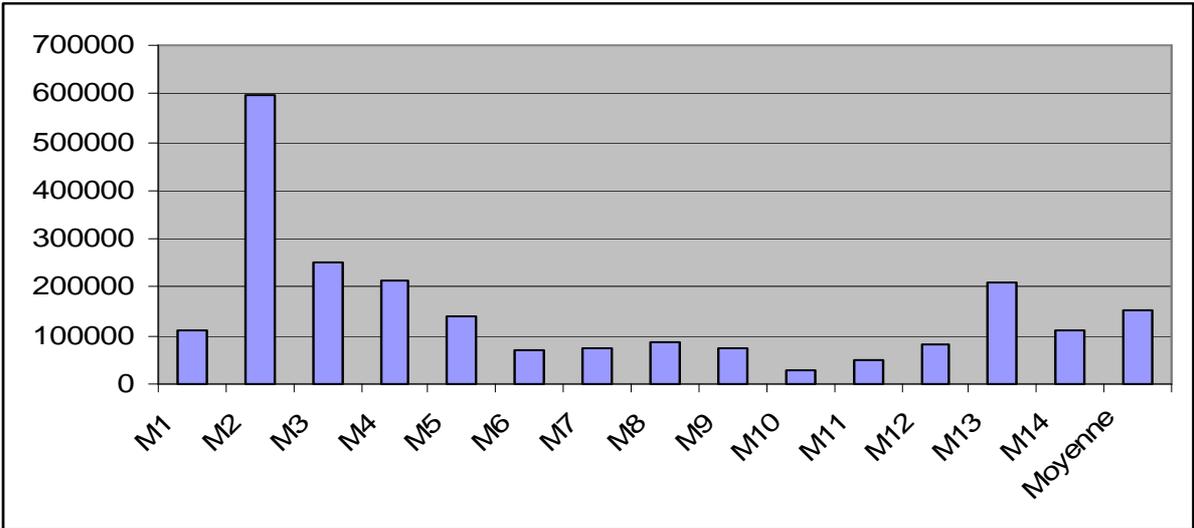
Cependant, ces chiffres cachent des différences importantes entre les maquignons. En effet, ce niveau de marge demeure élevé pour certains maquignons par ce que l'effectif réalisé s'avère faible par rapport à d'autres maquignons, ce qui explique l'expérience que possède certains d'entre eux dans l'achat et la vente des animaux.



Graphique n° 53: Structure de la marge moyenne mensuelle bovine par maquignon

3.2.2/ Marge globale (ovine et bovine)

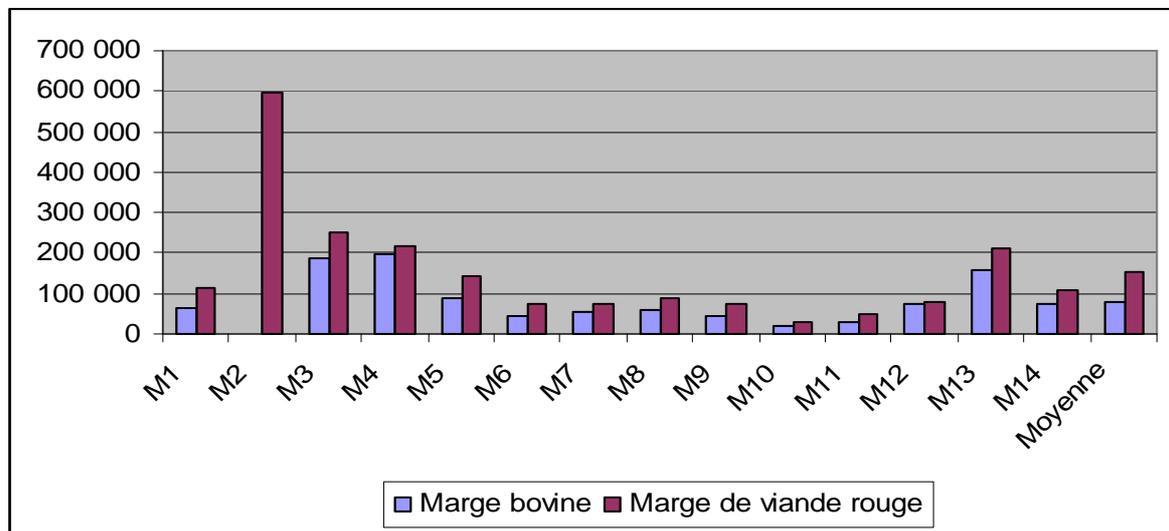
Lorsqu'on analyse le niveau de marge globale moyenne mensuelle réalisé par les maquignons sur les deux espèces bovine et ovine, la moyenne de celle-ci est de l'ordre de 150 536 DA par maquignon, variant entre un minimum de 30 083 DA et un maximum de 596 250 DA. Ceci montre l'importance des deux activités bovine et ovine du point de vue marge et la stratégie d'ajustement entre elles (graphique 54).



Graphique n° 54: Structure de la marge globale moyenne mensuelle par maquignon

3.2.3/ Part de la marge moyenne mensuelle bovine dans la marge globale par maquignon

D'après le graphique ci-dessous on constate que la part de la marge moyenne mensuelle bovine dans la marge globale réalisée par maquignon est de 50%, mais l'activité bovine est dominante chez l'ensemble des maquignons et atteint parfois les 90% pour certains maquignons, variant d'un minimum de 56% à un maximum de 91%, à l'exception du maquignon 2 qui ne pratique pas l'activité bovine et qui est spécialisé uniquement dans l'activité ovine. Ceci s'explique par la stratégie d'ajustement adoptée par ces maquignons entre les 2 espèces bovine et ovine, avec une tendance plus marquée vers le premier type qui est l'espèce bovine, vu son prix et à la demande par les bouchers pour sa possible valorisation et segmentation en plusieurs familles de produits par ces derniers, ainsi que la marge accaparée dans cette espèce par rapport à l'espèce ovine (graphique 55).



Graphique n° 55: Part de la marge moyenne mensuelle bovine dans la marge globale par maquignon

3.3// Analyse des marges réalisées par les bouchers

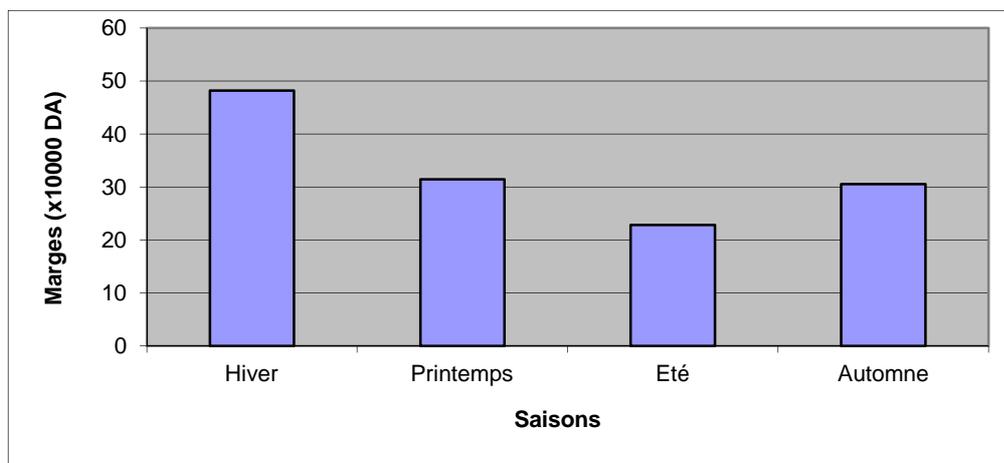
La marge brute calculée est celle obtenue par le boucher pour l'ensemble des viandes traitées (abats non compris).

3.3.1/ Structure de la marge moyenne saisonnière par boucher

a/ Marge bovine

Si on s'intéresse à la structure de la marge moyenne saisonnière par boucher en cette viande, elle apparaît importante durant la période hivernale, avec un taux de 36%, se situant aux alentours de 482 000DA par boucher. Ce taux s'explique d'abord par la caractéristique principale de l'offre des bovins qui devient importante durant cette saison, d'une part, et,

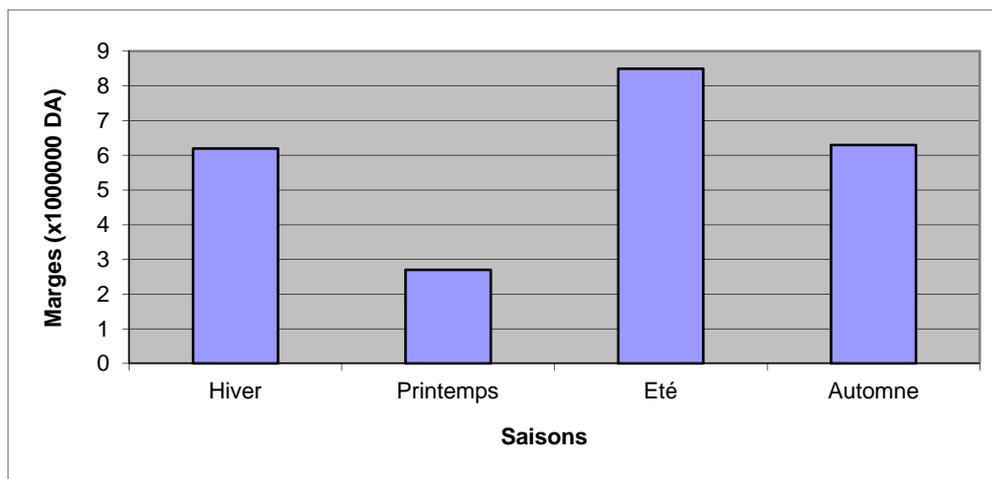
d'autre part, du fait que les habitants consomment plus la viande bovine pendant la période d'hiver et que cette période est caractérisée par un abattage de bovins important avec des prix à la consommation élevés. Quant aux saisons printanière et automnale, le taux pour chacune est de 25%, équivalant à 310 000DA par boucher. Ceci s'explique par le fait que ces périodes se caractérisent par une offre importante en viande bovine et les préférences des consommateurs pour ce produit. Par contre, on assiste à une baisse de la marge pendant la saison estivale jusqu'à 17%, soit 2 fois moins que lors de la période hivernale suite à la régression de la consommation de cette viande au profit de celle de viande ovine (graphique 56)



Graphique 56 : Structure de la marge moyenne saisonnière de viande bovine / boucher

b/ Marge de la viande rouge (ovine et bovine)

Lorsqu'on analyse la structure de la marge moyenne saisonnière obtenue par boucher pour l'ensemble des viandes (ovine et bovine), le taux le plus élevé est réalisé durant la saison estivale, soit 36% de la marge annuelle moyenne par boucher. Ce taux est dû au fait que d'une part, durant la saison de printemps on assiste à l'abondance d'herbe et les ovins gagnent rapidement en poids, ce qui déclenche leur commercialisation à cette période et à partir de ce moment l'offre en ovins sur le marché s'accroît progressivement, augmentant ainsi leur abattage qui atteint son pic en été, puis commence à régresser aussitôt pour laisser place aux bovins, alors que la viande des bovins qui continuent à être abattus au printemps et en été est destinée principalement à approvisionner la restauration rapide en viande hachée d'autre part, c'est à la forte consommation de cette viande durant les fêtes de mariages. Par contre les taux de marges réalisées durant les saisons d'hiver et d'automne représentent pour chacune 25%, ce qui s'explique par l'offre importante en viande bovine par rapport à la viande ovine et sa forte consommation durant ces périodes froides. (graphique 57).

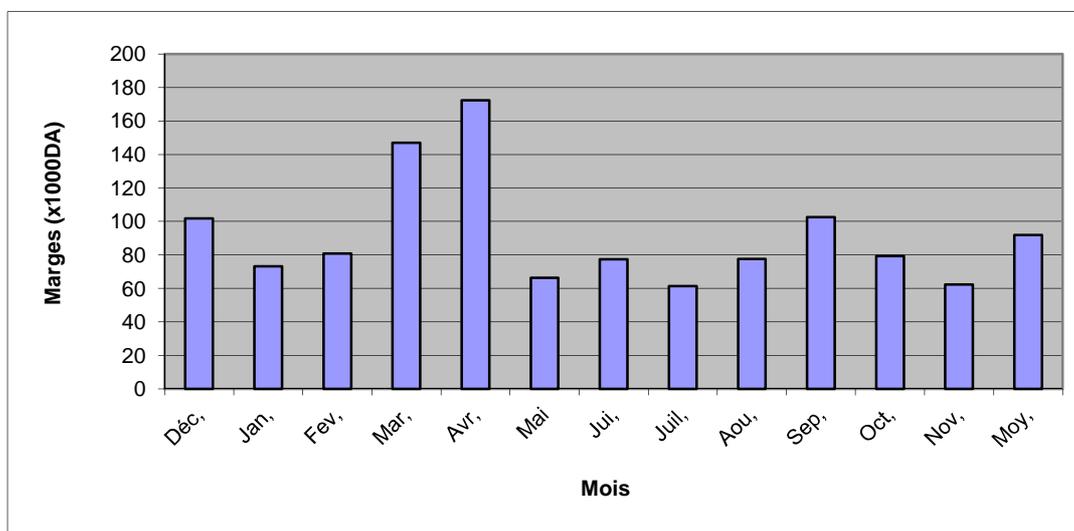


Graphique 57 : Structure de la marge moyenne saisonnière de viande rouge / boucher

3.3.2/ Structure de la marge moyenne mensuelle par boucher

a/ Marge sur viande rouge

Lorsqu'on analyse la marge mensuelle obtenue sur viande rouge par boucher, la moyenne de celle-ci est de presque 100 000 DA, variant entre 172 000 DA durant le mois d'avril suite à l'accroissement de la demande de viande et à l'offre importante d'animaux sur le marché du vif et 61 000 DA durant le mois de juillet, caractérisé par une activité d'abattage faible, due à la régression de la consommation de cette viande durant la période estivale (graphique 58).

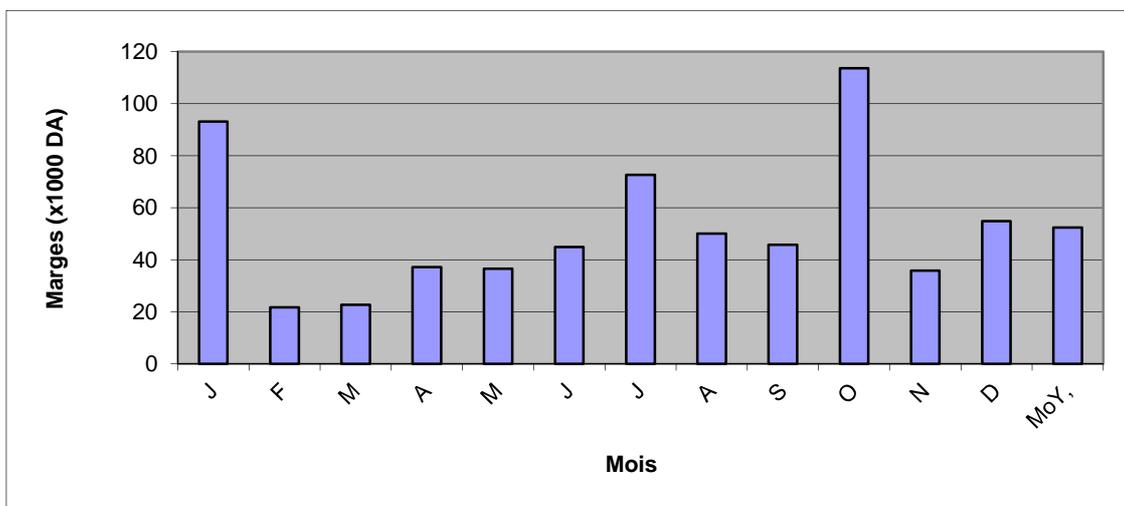


Graphique 58: Structure de la marge moyenne mensuelle de viande rouge / boucher

b/ Marge bovine

L'analyse de la marge mensuelle de viande bovine montre que son niveau est de 45 000 DA par boucher, ce qui représente un taux de 12% du cout total par kilo du bovin viande. Cette marge atteint

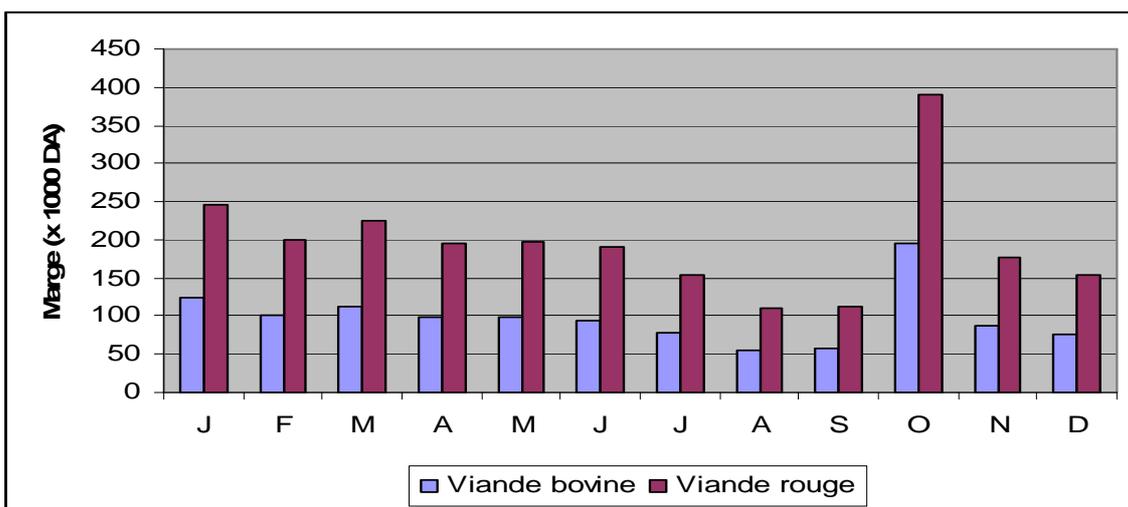
son maximum durant le mois d'octobre avec environ 115 000 DA, soit 3 fois la moyenne mensuelle, pour se réduire à 82 000 DA au mois de janvier, avant de baisser jusqu'à 22 000 DA pendant les mois de février et mars. Ce niveau élevé de ces deux mois qui se distinguent par rapport aux périodes du point de vue consommation, s'explique par leur coïncidence avec respectivement les mois de ramadhan et de l'Aid El Adha (fête de sacrifice), caractérisés par une forte consommation de cette viande, ce qui permet l'accroissement des marges du boucher. Par contre, la faible marge enregistrée durant les mois de février et mars s'explique par la régression de la consommation de viande bovine et de l'activité bouchère qui devient faible après la période des fêtes (graphique 59).



Graphique 59 : Structure de la marge moyenne mensuelle de viande bovine / boucher

c/ Part de la marge bovine dans la marge globale par boucher

D'après la figure ci-dessous on constate que la part de la marge moyenne mensuelle bovine dans la marge globale réalisée par boucher se situe aux environs de 50% pour l'ensemble des mois que ce soit pour les niveaux maximums ou minimums. Ceci s'explique par la stratégie d'ajustement adoptée par la boucherie traditionnelle entre les 2 espèces de viande bovine et ovine, avec une tendance plus marquée vers le premier type de viande, due à son prix et à sa valorisation et segmentation en plusieurs familles de produits : en viande avec os et sans os, viande hachée et en merguez, ce qui permet au boucher d'accroître sensiblement sa marge dans cette viande par rapport à la viande ovine, grâce à sa compétence et son conseil qui est un élément important au moment de l'achat (graphique 60).



Graphique 60: Part de la marge moyenne mensuelle bovine dans la marge globale par boucher

Conclusion

Ces boucheries sont considérées comme des unités artisanales de taille petites ou grosses, adaptée au marché local, reconnue par ses fournisseurs et s’approvisionnant uniquement en vif, selon la capacité de stockage de chacune et les fréquences d’achat ; elle répond aux besoins d’une clientèle variée (ménages et collectivités) et elle résiste aux fluctuations de l’offre et des prix. C’est une tradition de préservation des liens sociaux forts entre les acteurs dans une même région, qui est Chlef et de partager collectivement les risques. Les marges dégagées par le maquignon et la boucherie traditionnelle se trouvent sous l’influence de certains paramètres qui sont les périodes de grandes consommation (fêtes religieuses, tel que le Ramadhan et l’Aid El Adha), ainsi que du niveau de l’offre en vif ; elles atteindront leurs niveaux maximaux durant ces périodes, ou les abattages sont intenses. Elles demeurent efficaces, favorisées par la simplicité des techniques de production, l’absence de contrôle de qualité et les faiblesses du système fiscal. C’est à cause de ces faiblesses techniques, économiques et institutionnelles que ces unités représentent un secteur qui occupe une place importante dans le circuit de distribution et ne laisse pas se développer un secteur moderne type industriel. C’est peut être le modèle de consommation alimentaire et les habitudes alimentaires qui limite le développement de la transformation des viandes.

Conclusion de la deuxième partie

A travers notre analyse, la filière viande bovine est très hétérogène compte tenu de la diversité et la dimension des acteurs qui la composent. En effet, nos résultats montrent que l'élevage bovin à viande est présent dans des exploitations très hétérogènes sur le plan structurel. Il est pratiqué aussi bien dans de petites exploitations, des exploitations de taille moyenne et grande. Dans ces zones de plaines les éleveurs bovins à viande cherchent à diversifier leurs revenus complémentés par la pluriactivité. Il s'agit d'un moyen pour faire face à la variation des rendements agricoles.

La filière viande bovine demeure fragile, très soumise aux fluctuations des prix des aliments sur le marché qui dépendent de l'année climatique qui explique les fortes variations de prix et qui pouvant être multipliés par deux ou trois fois d'une saison à l'autre. Cependant, les structures de regroupement, en l'occurrence les marchés aux bestiaux fonctionnent sans contraintes, ce qui leur offre l'information complète sur les produits et les prix. Par contre, les structures de transformation, en l'occurrence les abattoirs se trouvent dans des conditions d'abattage qui ne sont pas favorables (problèmes d'hygiène) et fonctionnent en dessous de leurs capacité d'abattage ainsi que des coûts de production qui demeurent élevés. Il nous semble opportun de confronter les structures, comportements et performances avec ceux des filières étrangères pour pouvoir appréhender la capacité concurrentielle des acteurs locaux, notamment les types d'exploitations jugées rentables.

Partie III : Analyse comparée de la compétitivité et perspectives de la filière viande bovine

Introduction

Dans cette partie nous allons confronter les données et informations issues de l'analyse empirique de la région du Cheliff en termes de structures, de comportements et performances aux données et informations similaires relatives à des filières concurrentes.

Nous allons examiner dans le chapitre 7 les facteurs de compétitivité hors coûts de la filière viande bovine algérienne et celle des pays concurrents (facteurs exogènes) et mesurer la compétitivité coûts (facteurs endogènes). A cet effet, les éléments de compétitivité des deux filières seront comparés.

Quant au chapitre 8 sera consacré à l'examen de la dynamique prévisible de l'environnement international et national selon les études établies par la FAO et l'OCDE.

Chapitre 7 : Compétitivité de la filière viande bovine en Algérie

Introduction

La compétitivité s'exprime sur le marché par des produits générant des profits et concrétise les aptitudes des entreprises à être meilleure ou à la limite, aussi forte que leurs concurrents actuels et potentiels. Elle est donc incarnée par l'existence des facteurs prix et hors prix sur lesquels s'appuie la compétitivité du produit. La compétitivité d'un système de production est sa capacité à conquérir ou conserver des parts de marché. En plus des facteurs « prix », généralement pris en compte dans l'analyse de la compétitivité en agroalimentaire, de nombreux travaux soulignent l'importance des facteurs « hors prix » pour expliquer la présence de certains produits sur un marché. Ces travaux montrent en particulier que l'organisation des circuits de commercialisation et de distribution, ainsi que la qualité des produits, sont des paramètres importants à considérer lorsqu'on veut évaluer les avantages compétitifs de certains systèmes (Allaire et Boyer, 1995 ; Nicolas et Valceschini,1999)

Ainsi, la compétitivité concerne l'entreprise dans son environnement global, elle peut être fondée et cherchée par différents éléments endogènes et exogènes à l'entreprise. Aussi, la compétitivité peut englober l'efficacité de l'environnement externe de l'entreprise telle que l'infrastructure existante, le cadre des affaires et l'efficacité des politiques économiques, institutionnelles, concurrentielles et réglementaires du pays.

La filière viande bovine algérienne est actuellement confrontée à des défis majeurs : i/une demande croissante sous l'effet de l'essor démographique et de l'évolution des habitudes

alimentaires et ii/ l'instauration de la zone de libre échange UE/Pays méditerranéens et à l'éventuelle adhésion de l'Algérie à l'OMC. Il s'agit de connaître quelles seront la capacité et l'aptitude des agents économiques impliqués dans la filière à supporter une confrontation directe à des concurrents étrangers dans un nouveau contexte de concurrence internationale.

Dans la première section, le présent chapitre traitera l'examen de la compétitivité « hors coût » de la filière à l'aide d'une analyse comparée des structures et des performances de la filière avec ceux des pays européens ainsi qu'à travers une analyse des forces de Porter.

Dans la seconde section, on s'attachera à l'évaluation de la compétitivité de la filière viande bovine en Algérie par le biais de la détermination des taux de protection nominale (TPN) et taux de protection effective (TPE), ainsi qu'une analyse économique comparée en termes de prix et de coûts de production avec les mêmes pays, puis nous ferons le point sur les forces et les faiblesses de la filière locale comparativement aux filières des pays concurrents afin de rendre évidente l'adaptation permanente de la filière et la mise en œuvre de leviers d'action efficaces susceptibles de favoriser durablement sa compétitivité internationale.

Section 1. Analyse comparée de la compétitivité « hors coûts » de la filière viande bovine en Algérie et ceux des pays concurrents

Dans cette partie nous essayerons d'analyser la filière viande bovine en Algérie, comparativement aux filières des pays membres de l'UE pour qu'on puisse dégager les opportunités et les menaces qui pèsent sur la filière algérienne.

1.1/ Les facteurs exogènes

1.1.1/ Importance de la filière viande bovine en Europe soutenus par la PAC

Il existe des différences importantes entre l'Algérie et l'Union Européenne dans le domaine de la production de viande bovine du point de vue surtout sa place dans le secteur agricole, de l'économie et de soutien, ce qui entraîne des différences de compétitivité entre les deux filières. En effet, le secteur de la viande bovine constitue le deuxième poste de la production agricole de l'Union Européenne, avec une part de près de 10% de sa valeur totale (après le secteur du lait, dont la contribution a atteint 18% en 2000); la France est le premier producteur de bovin de l'union Européenne, elle produit plus de 20% de la viande bovine européenne et sa production est diversifiée: viande de vache, de jeune bovin, de bœuf ou de veau; alors que d'autres Etats sont plus spécialisés: Pays Bas en viande de veau, Royaume-Unis et Irlande en Bœuf et l'Italie en jeune bovin. Cette production communautaire provient pour 30% des vaches de réforme, et pour 70% des autres bovins. Elle correspond pour 55% à

des animaux issus du troupeau laitier et 45% à des animaux issus du troupeau allaitant (Chatellier, 2003).

La viande bovine est la principale spéculation agricole européenne. D'après les données du RICA les exploitations bovines viandes, jouent un rôle important dans l'occupation du territoire européen et représentent 7% de l'ensemble des exploitations agricoles professionnelles et des emplois; 18% de la SAU; 19% des aides directes, avec une production agricole moyenne qui s'élève à 58 000 euros (dont 49% relève de la vente de viande bovine) (Chatellier, 2005).

En revanche, en Algérie, il faut relever que le marché interne de la viande bovine demeure isolé du marché mondial, fortement rémunérateur du fait du maintien de la demande à un niveau relativement élevé et en dépit du poids grandissant des importations de viande rouge bovine congelée qui n'ont plus pour fonction d'élever le niveau de consommation en protéine animale mais de résorber les fortes tensions des périodes de fortes demandes et le maintien d'un niveau d'approvisionnement suffisant des collectivités dont le rôle social est vital. C'est une filière fortement dépendante des aléas climatiques, avec un déficit alimentaire et un recours aux importations d'orge avec des prix élevés.

1.1.2/ Organisation originale de la filière en Europe et faible en Algérie

En France, de nombreux organismes et institutions interviennent dans l'organisation de la filière, d'abord l'office national interprofessionnel des viandes (OFIVAL) est un établissement public de l'Etat, a pour mission le maintien de l'équilibre du marché, l'encouragement à l'adaptation d'exploitations d'élevage, le renforcement les actions des entreprises, l'amélioration la qualité des produits et la clarification des transactions. INTERBEV, qui est l'association nationale interprofessionnelle du bétail et de viande, fondée depuis octobre 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière bétail et viande du secteur bovin, a pour rôle de défendre et valoriser les intérêts communs de l'élevage et des activités industrielles, artisanales et commerciales de la filière. Interbev est le reflet de la volonté des professionnels de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiées tout au long de la filière, et de mieux appréhender les difficultés et les mutations du secteur qui constitue l'une des premières activités du pays. Il est composé de 13 organisations professionnelles nationales représentant les différents métiers du secteur bétail et viandes: éleveurs, commerçants en vif, abatteurs, grossistes, industriels et distributeurs. C'est ainsi, qu'a été créé le centre d'information des viandes (CIV) avec le concours de l'OFIVAL (Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture). Le CIV est une association dont la principale mission est de contribuer à une meilleure connaissance pour

tout les publics, des viandes et produits tripiers du bœuf, du veau, afin de garantir une information la plus objective possible; il associe à son action des personnes indépendantes de la filière viande. Il déploie un important éventail d'actions, telles que la collaboration à des études et recherches, l'organisation de conférences, la participation à des salons et congrès et l'édition de documents sur des thèmes aussi variés que la sécurité des aliments, les qualités nutritionnelles des viandes, l'équilibre alimentaire, la gastronomie, la filière viande. L'union européenne du commerce du bétail et de la viande (UECBV), fondé en 1952, est l'émanation des fédérations nationales, représentant les marchés aux bestiaux, les commerçants en animaux vivants et en viande des espèces bovine et ovine, les abattoirs, les ateliers de découpe et de préparation des viandes. Au total quelques 20 000 entreprises de toutes tailles et 230 000 emplois sont regroupées au sein de l'UECBV et ses fédérations nationales adhérentes. Elle a pour objectif, la représentation et la défense du commerce et de l'industrie du bétail et de la viande ; l'encouragement des échanges communautaires et internationaux ; l'approfondissement du marché intérieur et la lutte contre les distorsions de concurrence. Elle se mobilise également sur la politique agricole commune, les organisations communes de marché (OCM) de la viande bovine, la gestion des marchés du bétail, et de la viande bovine et la promotion des viandes. Elle s'occupe aussi des dossiers vétérinaires et DE la sécurité alimentaire, tel que le bien être des animaux, la santé animale (lutte contre les encéphalopathies spongiformes transmissibles et les zoonoses) , la santé publique (les produits dérivés de l'abattage et les inspections sanitaires) et pour la sécurité alimentaire (traçabilité : identification et enregistrement des animaux, étiquetage de leurs produits, modification de législation vétérinaire, règlement concernant le contrôle des aliments pour les animaux et les accords vétérinaires), et enfin, les échanges internationaux (tel que: l'accès aux marchés des pays tiers, les régimes d'importation et les négociations internationales bilatérales et multilatérales (UECB, 2010))

En revanche, pour la filière bovine en Algérie, de multiples organismes et institutions sont impliqués dans cette filière, tel que le ministère de l'agriculture qui gère les fonds de soutien appuyés par les services de développement agricole des wilaya; ainsi la promulgation de l'instruction ministérielle, portant programme de réhabilitation de la production laitière qui visait l'augmentation de la productivité de la production laitière et ce par l'importation d'un matériel animal à fort potentiel génétique et de l'atteinte sur 5 ans de 50 000 vaches laitières (BLM) en accordant des primes aux éleveurs bovins et un investissement à la ferme. En effet, Benaissa (Ministre de l'agriculture et du développement rural) affirme que quelques 22 000 têtes bovines ont été destinées à l'engraissement en 2013 (Maghreb Emergent, 2013) ; ainsi

en 2012, l'Algérie a importé 8 000 animaux destinés à l'abattage d'un poids moyen de 570 kg vif, dont 60% de mâles (Institut d'élevage, 2012). Cette importation de bovins de boucherie et d'engraissement est peut être le début d'une nouvelle politique face au marché. Mais, la mise en œuvre du programme, les fortes turbulences socio économiques du moment, la lourdeur du mécanisme de l'octroi du soutien, l'implantation insuffisante et inefficace des structures de suivi et la pratique de la culture à forte plus value au détriment des cultures fourragères ont achevé de le rendre sans résultats probants. Les derniers bilans en 2010, font ressortir que le budget global alloué à l'agriculture durant toute la période du PNDA est évalué à 400 milliard de dinars, cela donne une estimation de 49 euros par hectare et par an. Le soutien moyen direct aux agriculteurs de l'Union Européenne est de 288 euros par hectare et par an, soit 6 fois plus, cela sans compter toutes les autres formes d'interventions. Il faut préciser que si dans l'UE les subventions agissent sur les revenus des exploitants agricoles, en Algérie les soutiens sont essentiellement destinés à des investissements dans la ferme, c'est le cas de la filière bovine. Le budget de la PAC représente 40% du budget global de l'UE et chaque vache de l'UE est subventionnée à 2.2 euros par jour. En 2010 en France les plus subventionnés sont les éleveurs bovins élevage et viande (avec 36 600 euros par an) (Institut de l'élevage, 2012) alors qu'en Algérie le montant annuel moyen des subventions durant la période du PNDA atteint à peine 750 euros par exploitation soutenue. Plus de 60% de ces subventions sont des investissements destinés à la mobilisation des ressources hydriques. Malgré les efforts déployés depuis l'année 2000, les réalisations certes ont augmenté, mais elles restent très faibles. Peu d'efforts ont été consacrés à l'analyse des contraintes limitant la productivité des troupeaux et à l'évaluation des capacités d'adaptation de l'animal à produire, se reproduire et se maintenir dans les conditions d'élevage locales. Certaines rubriques ont connu une amélioration significative comme le déploiement des activités d'insémination artificielle suite à leur prise en charge totale par le plan. Parmi les contraintes qui sont à l'origine de ces faibles résultats ; il ya la faiblesse de technicité chez les éleveurs dans la maîtrise et la rigueur de la conduite du troupeau, la rationalisation de l'alimentation, l'exploitation des techniques de reproduction. D'autres structures sont chargées également de l'amélioration technique et économique telles que l'INRAA, ITELV, OAIC et l'ITGC

La filière en Algérie est au carrefour de mutations importantes lesquelles poses un véritable problème de survie de la filière.

Actuellement les conditions sont favorables à l'organisation de cette filière à travers la création d'un office national interprofessionnel des viandes (ONILEV), qui doit devenir l'espace de concertation qui manquait aux professionnels des filières viande (Chehat, 2008),

en plus des mesures favorables à la régulation du marché de la filière viande, avec un programme de renforcement des moyens de stockage sous froid destinés aux viandes rouges.

1.1.3/ Un changement social historique majeur : urbanisation

La démographie est un facteur important du développement des filières agroalimentaires en raison de son impact sur la demande. Le fait urbain a pris une ampleur sans précédent. L'Algérie a enregistré au cours des trois dernières décennies un processus accéléré d'exode rural et agricole. La répartition de la population entre urbain et rural a été radicalement bouleversée. La population rurale qui représentait encore en 1966 plus des 2/3 de la population (68.6%) est ainsi descendue à 49.7% en 1987 et à 39% en 2005 (Bessaoud et Montaigne, 2009)

1.1.4/ Ressources naturelles : pression, surexploitation et dégradation

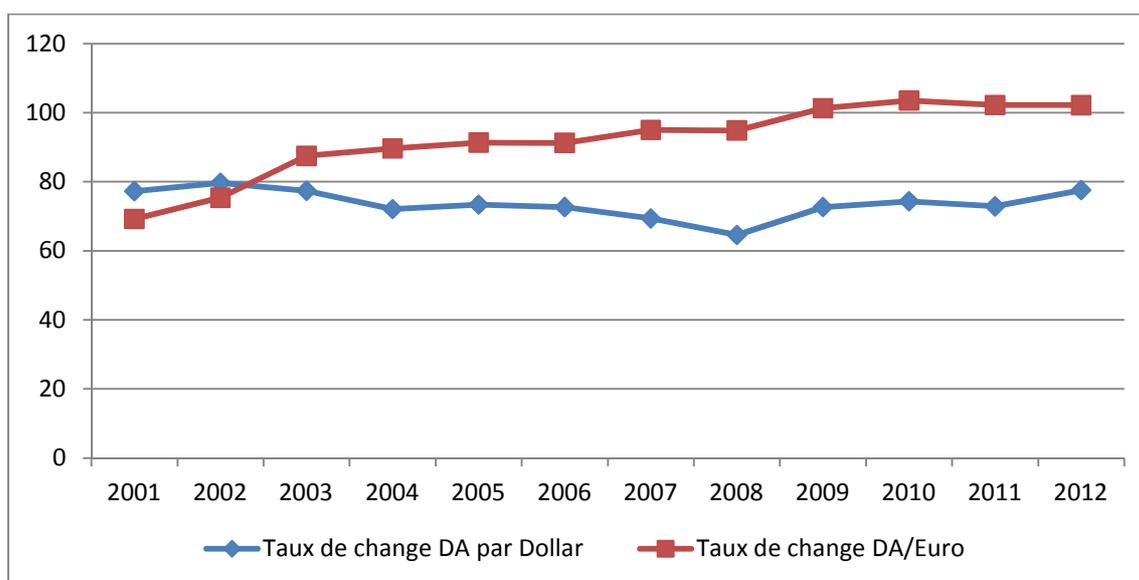
L'Algérie est un pays sec qui appartient au triangle aride-semi-aride. Les zones aride et semi-aride qui sont sujettes à des sécheresses fréquentes représentent 85% de la superficie totale des terres et abritent 60% de la population. L'Algérie occupe une étendue considérable, mais la terre arable est en quantité limitée, puisqu'elle couvre quelques 8.5 millions d'hectares sur une superficie de 42 millions, c'est-à-dire 19.5% du total. De ce fait, l'Algérie agricole se trouve localisée dans une étroite bande de terres. A peine un peu plus de 7% de la SAU globale sont réservés aux superficies irriguées à forte intensité productive (soit 570 000 ha) et la part de la SAU par habitant est en réduction continue, passant de 0.75 ha en 1962 à 0.25 ha aujourd'hui. Cette chute est due principalement à la croissance démographique mais également aux pertes des terres agricoles, à l'érosion et à la dégradation des sols. L'agriculture subit également d'autres contraintes qui grèvent son potentiel de croissance, tel que la surexploitation des ressources hydriques souterraines, l'érosion des sols et leur salinisation ainsi que la désertification.

Par contre, les pays européens sont situés dans des zones climatiques tournées vers l'océan atlantique pour l'Europe de l'ouest ou vers la Méditerranée pour l'Europe du sud, avec de meilleures précipitations. Cette diversité des milieux et des climats rend difficile toute comparaison avec celles de l'Algérie

1.1.5/ Le taux de change

La banque d'Algérie en tant que banque centrale est responsable de la politique des changes et détient le monopole de la gestion des ressources en devises du pays. L'objectif de la

politique est stabiliser le taux de change pour ne pas détériorer la compétitivité extérieure de l'économie algérienne. En effet, depuis la création du dinar algérien en 1964 instituant l'unité monétaire nationale jusqu'à 1973 le dinar était ancré à une monnaie unique, à savoir le franc français, puis le taux de change du dinar est resté stable à un peu plus d'un franc pour 1 dinar pendant plus de dix ans de 1973 à 1981. Sa valeur par rapport au dollar était de 4.94 durant cette période. Il a ensuite commencé à s'apprécier jusqu'en 1987 où il a atteint son sommet à 1.8 FF pour un dinar, soit 4.85 DA pour un dollar. La baisse des prix du pétrole enregistrée à partir de 1986 a entraîné un mouvement rapide de dépréciation jusqu'en 1990, avec un glissement progressif du dinar qui a été enregistré où le cours USD/DZD est passé de 4.82 à 12.19, soit une dépréciation de l'ordre de 153%. C'est ainsi qu'est apparu le phénomène de risque de change en Algérie. La chute s'est accélérée avec l'apparition des difficultés financières et des plans d'ajustement structurels du FMI. Compte tenu de l'évolution du régime de change, le dinar a connu une dépréciation remarquable passant de 12.19 en 1990 à 79.92 en 2002. Depuis 2003 le taux de change demeure relativement stable (taux d'équilibre selon FMI). Le taux de change moyen annuel du dinar algérien contre l'Euro s'est très légèrement apprécié 0.05% en 2012 par rapport à l'année 2011, passant de 102.2154 Euro/Dinar en 2011 à 102.1627 Euro/Dinar en 2012. Ainsi, par rapport au Dollar américain, le taux de change moyen annuel du dinar algérien s'est établi 77.5519 Dollar/Dinar en 2012 contre 72.8537 Dollar/Dinar en 2011, soit une dépréciation de l'ordre de 6.45% (banque d'Algérie 2013).



Graphique 61: Evolution du taux de change en Dollar et en Euro
Source : Banque d'Algérie, 2013

Ainsi la politique des changes algérienne se met progressivement en accord avec les standards internationaux.

En termes de compétitivité coûts, la forte appréciation de l'euro par rapport au dollar aurait comme conséquence la réduction de l'avantage de l'UE et soutiendrait la compétitivité des acteurs locaux de la filière viande bovine.

1.2/ Analyse comparée des structures

1.2.1/ Des structures agraires peu adaptées et tendance à l'augmentation des surfaces en Europe

La petite exploitation agricole domine en Algérie, selon RGA (2001), il existe 396 663 exploitants éleveurs qui représentent 39% du total des exploitants recensés. Il se partage un cheptel évalué 4 507 730 UGB en 2003-2005, soit en moyenne 11 UGB par éleveur. Au sein de ce cheptel les bovins représentent 20% du total, soit 878 779 UGB. Pour près d'un tiers (31%) ces éleveurs ont des troupeaux mixte (Chehat et Bir, 2008). La majorité, soit 70% sont de petites exploitations avec une superficie comprise entre 0.1 et 10 ha, occupant 25% de la SAU (FAO, 2005). Ces exploitations agricoles se caractérisent par une très forte atomisation peu propice au développement des ateliers de grande taille. En effet, les fortes restrictions foncières limitent fortement la formation des grands ateliers bovins compte tenu des difficultés d'affouragement. Dans les fermes privées, la taille moyenne des élevages est de 15 têtes (Pie rouge et pie noire). Au deçà de cette taille critique, la rentabilité du cheptel devient dès lors faiblement rémunératrice pour l'éleveur. Le potentiel fourrager est peu développé, Les parcours et pacages exploités détiennent une superficie non négligeable, indiquant un élevage bovin de viande qui demeure traditionnel, avec une faiblesse des disponibilités fourragères et le recours important aux aliments concentrés destiné pour l'engraissement.

En revanche, l'Union Européenne à 25 compte environ 10 millions d'exploitations agricoles. Avec 40% de SAU du territoire de l'union Européenne et une taille moyenne de 20ha, ce qui permet d'intensifier la production agricole européenne.

La grande majorité des terres agricoles algériennes sont privées, souffrent d'indivision de fragilisation des structures et de morcellement accru des parcelles. Ainsi, les terres étatiques de bonnes qualités, généralement menées en exploitations de grandes tailles par des structures collectives, en majorité connaissent une situation très difficile à cause de l'incertitude sur leur statut foncier (conflit interne entre bénéficiaires, division formelle des terres) (Abbas et al. 2002).

1.2.2/ Le poids de la subvention européenne et sa faiblesse en Algérie

L'agriculture européenne est incontestablement le secteur économique dans le quel l'intégration communautaire a été la plus poussée. Elle représente environ 40% du budget de l'UE. Les pays de l'union subventionnent fortement leur agriculture; ils sont les premiers dans le monde avec 34%. Parmi les objectifs de subventions c'est de permettre l'export de la viande par exemple et de garantir une agriculture européenne compétitive. Les derniers bilans de l'agriculture algérienne font ressortir que le budget global alloué au secteur de l'agriculture (fonctionnement, équipement et tous les soutiens) durant la période du PNDA est évalué à 400 milliards de dinars, ce qui donne une estimation de 49 euros par hectare et par an. Alors que le soutien moyen direct aux agriculteurs de l'union européenne est de 288 euros par hectare et par an, soit 6 fois plus. Pourtant en Algérie le secteur agricole contribue pour 10% dans le produit intérieur brut et occupe 25% de la population active contre respectivement 1.6% et 5.2% pour l'union européenne. En effet, l'estimation du soutien aux producteurs de l'UE représente 34% des recettes agricoles, alors qu'en Algérie se trouve au niveau de 5% et donc chaque vache de l'Union Européenne est subventionnée à 2.2 euros par jour. Le montant moyen par exemple des subventions en France était de 27 440 euros par exploitation agricole en 2005. Les plus subventionnés sont les céréaliers et les éleveurs de bovins, avec respectivement 43106 euros par an et 38000 euros par an, alors qu'en Algérie, le montant moyen des subventions durant toute la période du PNDA était environ 750 euros par exploitation.

Le poids important du secteur bovin viande est le résultat de l'application d'une politique forte dans laquelle l'agriculture bénéficie soit d'aides sur les prix de vente permettant d'exporter à des prix inférieurs aux prix de revient, soit d'aides pour l'écoulement des produits (aides à la commercialisation), soit d'aides directes aux exploitants, à la surface ou par tête de bétail ou subventions et taux d'intérêts bonifiés pour les investissements.

1.2.3/ Nombre d'exploitations bovines en France plus important qu'en Algérie

La France produit plus de 20% de la viande bovine européenne En France 217 000 exploitations détiennent des vaches. Parmi elles, 97 000 ont des vaches laitières. Les vaches allaitantes sont présentes dans 130 000 exploitations. La production annuelle de viande bovine française s'élève à 1,4 million de tonnes-équivalent carcasse, dont près de la moitié provient du troupeau laitier (Agreste, 2010). La France se trouve à 0.3 bovin / habitant, alors qu'en Algérie on est à 0.04 bovin /habitant, soit 7 fois moins que la France, ce qui est faible. Le cheptel bovin en France est représenté par des vaches de race Prim'Holstein (2/3

environ) et le tiers restant par des Montbéliardes et des Normandes à peu près à égalité. Le cheptel allaitant est pour presque 50 % constitué de vaches spécialisées « viande » de race Charolaise, pour plus de 20 % par des Limousines, et pour plus de 10 % par des Blondes d'Aquitaine. Les autres races plus rustiques, telle la Salers ou l'Aubrac, représentent au total moins de 10 % des effectifs de vaches allaitantes. La prairie couvre en France près de 20 % du territoire et la moitié de la SAU. Elle est utilisée majoritairement par les bovins.

La production de viande (en tonnes-équivalent carcasse) se répartit de la manière suivante :

- bœufs (7 %), dont 70 % sont d'origine laitière et 30 % d'origine races à viande ;
- génisses (13 %), dont un tiers d'origine laitière et deux tiers d'origine races à viande ;
- jeunes bovins (29 %), dont un quart sont d'origine laitière et trois quart d'origine races à viande ;

- vaches (51 %), dont 45 % sont d'origine laitière et 55 % d'origine races à viande.

Soit une production totale de 58 % provenant de bovins de races à viande contre 42 % de bovins d'orientation laitière.

1.3/ Analyse comparée de l'aval de la filière

1.3.1/ Organisation des marchés aux bestiaux européens

Au sein des circuits de commercialisation du bétail et de la viande de l'Europe communautaire, les marchés aux bestiaux constituent sans aucun doute un maillon fondamental. L'objectif de tout éleveur est de vendre son produit dans les meilleures conditions possibles. En effet, en 1983 fût créée l'association européenne des marchés aux bestiaux, représentant 600 marchés. Les marchés aux bestiaux, en cette matière, jouent un rôle décisif de par leur nature, en tant que points de vente où se rencontrent vendeurs et acheteurs pour négocier; de par leur fonction qui est de regrouper, en un endroit et à un moment donné, un nombre appréciable de vendeurs et d'acquéreurs, en leur permettant de traiter dans des conditions pratiques. L'éleveur peut y acheminer ses animaux, en étant sûr d'y recevoir des offres, qu'il est libre d'accepter ou de refuser. L'acheteur, quel qu'il soit (engraisseur, négociant, abatteur, grossiste en viande, transformateur), peut acheter rapidement les animaux désirés sans devoir sillonner les campagnes, dans la mesure où le marché permet de regrouper une production bien souvent dispersée. Cette nature et cette fonction leur confèrent, dans une économie de marché telle qu'elle existe dans l'Europe communautaire, une utilité économique primordiale car ils concourent à la formation des prix, ceux-ci résultant du libre jeu de l'offre et de la demande, et constituent par là non seulement un baromètre indiquant les

tendances du marché du bétail et de la viande, mais aussi une référence pour tous les opérateurs de la filière

Ils sont un débouché sûr pour la production, surtout en tant que centres d'allotement, de tri et d'expédition, soit pour l'exportation ou l'abattage en ce qui concerne les animaux de boucherie, soit pour l'exportation et l'engraissement en ce qui concerne les animaux maigres; ils offrent aux éleveurs, en tant qu'indicateurs de la tendance du marché, la possibilité de juger du moment opportun de mettre en vente leurs animaux et assurent par conséquent l'équilibre sans à-coups de l'offre et de la demande.

En Algérie, le bon fonctionnement des marchés aux bestiaux nécessite une amélioration des conditions de transaction et ce par l'aménagement et l'équipement des marchés, tel que les quais de chargement et déchargement, bascules et organisation de la circulation des animaux et des opérateurs. Il est à souligner que les marchés appartiennent aux collectivités locales, qui assurent directement ou indirectement la gestion. Mais ce qui préoccupe les gestionnaires de ces marchés, c'est les recettes payées sous forme de taxes par les éleveurs pour avoir accès à un espace pour la vente de leurs cheptels et ce au détriment de l'investissement dans ces infrastructures. Pour cela, il faut mettre en place un programme d'aménagement de ces marchés par les pouvoirs publics.

1.3.2/ Abattage: importance de l'abattage non contrôlé en Algérie contre une élévation du contrôle de la qualité et de traçabilité en Europe

Le contrôle du maillon abattage en Algérie constitue un enjeu pour les pouvoirs publics, qui ont multipliés le nombre d'abattoirs équipés au niveau du territoire national. Ils cherchent à assurer le contrôle sanitaire et une maîtrise des flux pour protéger le marché. La direction des services vétérinaires (DSV) du ministère de l'agriculture a recensé 78 abattoirs et 385 tueries au niveau national. Ceci dit que l'investissement en matière d'abattoirs est très faible. La gestion de ces derniers est assurée par les municipalités. Selon la DSV, durant l'année 2007, environ 54 351 tonnes de viande bovine sont sorties des abattoirs (les abattages contrôlés). Parallèlement 55 649 tonnes de cette viande sont issues de l'abattage clandestin (les abattages non contrôlés). Cela, représente un total de 109 000 tonnes, dont 50% proviennent de l'abattage contrôlé. Par conséquent 50% de la consommation de viande bovine ne passerait pas par les abattoirs, ce qui représente une perte économique importante pour la collectivité et pour les abattoirs et des risques sanitaires lourds de conséquence. Le contournement du contrôle sanitaire permet aux différents abatteurs de comprimer les coûts et de sauvegarder leurs marges de commercialisation. Les abattages clandestins sont souvent

l'œuvre des bouchers occasionnels. Les bouchers des zones rurales offrent à la consommation des viandes non inspectées à des prix 20 à 25% moins cher. Le contrôle vétérinaire en vigueur se focalise davantage sur la conformité sanitaire des animaux pour une consommation saine.

Le secteur de la viande bovine constitue le deuxième poste de la production agricole de l'Union Européenne, avec une part de près de 10% de sa valeur totale, après le secteur du lait, dont la contribution a atteint 18% en 1998. Principalement à cause du risque lié à l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB, souvent appelée « maladie de la vache folle », la filière bovine fait l'objet d'une législation spécifique qui impose une identification individuelle des animaux ainsi que la traçabilité complète de la viande qui en est issue, depuis l'étable jusqu'à la table (Règlement CE, n°1760/2000) établissant un système d'identification et d'enregistrement des bovins et concernant l'étiquetage de la viande bovine et des produits à base de viande bovine). Ce système doit comprendre une double marque auriculaire pour l'identification individuelle des bovins ; tous les animaux d'une exploitation sont identifiés par une marque apposée sur chaque oreille dans les vingt jours suivant la naissance de l'animal. Depuis 1999, les Etats membres ont mis en place une base de données informatisée qui enregistre l'identité des bovins, les exploitations sur leurs territoires et les mouvements des animaux. L'autorité compétente délivre un passeport à chaque bovin dans les quatorze jours suivant la notification de sa naissance. Ce document sera restitué à l'autorité compétente lors de l'abattage du bovin ou lors de l'exportation de l'animal vers un pays tiers. Tout détenteur d'animaux, à l'exception des transporteurs, tient à jour, un registre dans lequel seront reprises les naissances et les pertes dans le cheptel, ainsi que les déplacements à destination et en provenance de l'exploitation. Les informations relatives à l'origine, l'identification et la destination des animaux sont accessibles, sur demande, à l'autorité compétente pendant une période minimale de trois ans. Les opérateurs ou organisations qui commercialisent de la viande bovine, communautaire ou importée, sont tenus d'étiqueter la viande à tous les stades de la commercialisation. Lorsque le produit n'est pas préemballé, ils doivent fournir les informations pertinentes au consommateur, sous forme écrite et visible, sur le lieu de vente. Au niveau de l'abattoir, une étiquette doit être appliquée par l'exploitant de l'abattoir sur chaque carcasse dès la fin de la chaîne d'abattage, avant le retrait de l'oreille. Si cette carcasse est débitée en demi-carcasses ou en quartiers une étiquette identique doit être apposée sur chacune de ces pièces. L'abattoir doit également posséder un système d'enregistrement reprenant les numéros officiels des bovins qui entrent ou sont entrés dans l'établissement : (numéro officiel du bovin qui entre à l'abattoir, date d'entrée à l'abattoir et

date d'abattage), ainsi que la destination de toutes les carcasses ou morceaux de viande qui en sortent : le numéro officiel de la carcasse, de la ½ carcasse ou du quartier qui quitte l'établissement, le poids de chacune de ces pièces, la date de départ et la destination (coordonnées du lieu de livraison des produits) de chacune de ces pièces. Et donc, l'abattoir est responsable du transport des carcasses qui en sortent. Dans les ateliers de découpe, l'exploitant est tenu de veiller à ce que les viandes présentes dans son établissement soient à tout moment identifiées. L'opérateur veillera durant les opérations de découpe à mettre en place un système permettant d'assurer la sauvegarde des informations quant à l'identification de la viande découpée. Dès la fin des opérations de découpe, l'identification est assurée par une étiquette, soit sur la viande nue, soit sur l'emballage, si la viande est conditionnée et emballée. Cette étiquette devra adhérer en permanence à la surface sur laquelle elle est apposée et être conçue de façon à ne pouvoir être réutilisée. Lorsque la viande hachée contient au moins 50% de viande bovine, l'étiquette doit comporter, en plus des obligations légales relatives à l'étiquetage des denrées préemballées. Le numéro ou code de référence du lot assurant la relation entre la viande et l'animal ou le groupe d'animaux- dont la viande est issue; la mention élaboré (suivie du nom du pays d'élaboration) et origine lorsque le ou les États concernés ne sont pas les mêmes que l'État d'élaboration ; le pays d'abattage. Ainsi, tous les morceaux qui entrent dans la constitution d'un lot de viande hachée doivent provenir d'animaux abattus dans le même pays. Dans le cadre de l'ESB, il faut garantir l'identification des viandes bovines depuis l'abattage jusqu'au stade du commerce de détail. Dans ce but, des prélèvements sont réalisés, d'une part d'échantillons de viandes fraîches provenant d'un seul bovin prélevé par exemple dans une boucherie et d'autre part de l'oreille conservée par l'abattoir, sur laquelle est mentionné son numéro d'identification. L'ADN de la viande bovine est comparé avec l'ADN de l'oreille bovine. Lorsque l'ADN de la viande bovine ne correspond pas avec celui de l'oreille, une enquête est réalisée pour en connaître la cause et prévenir des erreurs dans le futur. Dans l'alimentation animale, L'obligation de traçabilité concerne tous les maillons de la chaîne alimentaire, production d'aliments pour animaux comprise. Les aliments pour animaux doivent être accompagnés de documents reprenant les prescriptions légales d'étiquetage dont notamment la composition des aliments. Les opérateurs du secteur sont tenus d'assurer la traçabilité des aliments dans des registres appropriés, selon l'article du 21 février 2006 fixant les conditions d'agrément et d'autorisation des établissements du secteur de l'alimentation des animaux et règlement n° 183/2005 du Parlement européen et du conseil du 12 janvier 2005 établissant les exigences en matière d'hygiène des aliments pour animaux.

1.3.3/ Un développement de l'industrie de transformation de la viande bovine en UE et une filière qui demeure traditionnelle en Algérie

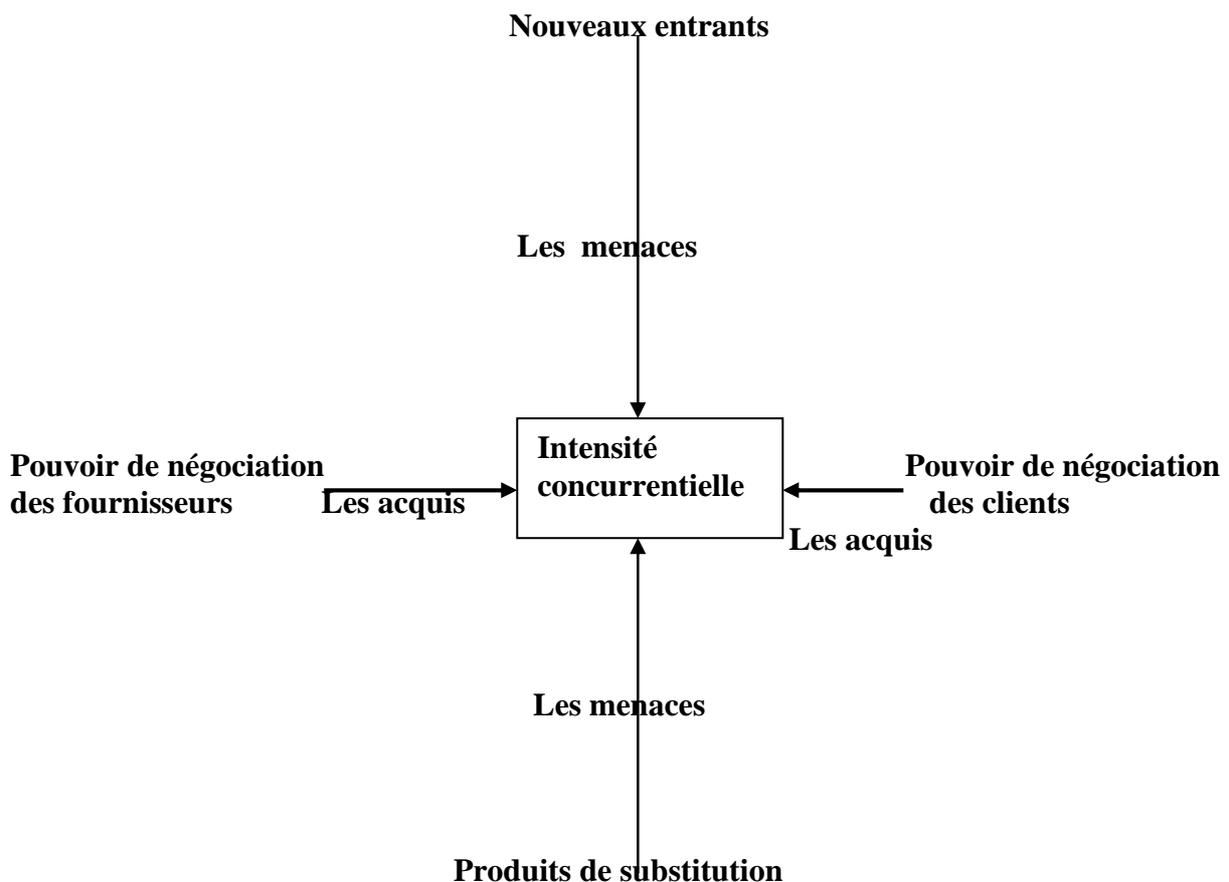
Le visage actuel de la filière viande bovine européenne et principalement française est le fruit d'un long processus d'évolution qui s'est largement influencé depuis les années 1950 par les changements de contexte socioéconomique et les décisions politiques. Le renouveau et le développement économique de la France au cours de la période 1950-1980 a permis un accroissement sans précédent du revenu par habitant et parallèlement une forte augmentation de la consommation des produits carnés. Le marché de gros des viandes de boucherie dans les années 1950 est l'héritage de ce qui existait au début du 20^{ème} siècle: il est dominé par de nombreuses d'entreprises personnelles et familiales, au mode de fonctionnement artisanal, peu organisées entre elles et très dispersées. Au niveau de la fonction d'abattage, ces entreprises utilisent les abattoirs publics, elle ne transforme pas et leur activité de découpe des carcasses est marginale. C'est un fonctionnement qui demeurerait commercial, se révélait complexe et peu transparent, avec de nombreuses transactions entre opérateurs de gros. Le fonctionnement de la filière était fortement conditionné par les capacités de production des élevages. L'offre en bovins prêts à être abattus était très hétérogène, puisque sa nature varie selon la race, le sexe ou l'âge des animaux mais aussi selon les cycles de production pluriannuels et saisonniers. Dès 1976, le passage du stade artisanal au stade industriel est encouragé par les pouvoirs publics: leur objectif était de structurer la filière et de maîtriser d'avantage les flux de viandes, par un développement d'outils industriels compétitifs (Fontguyon et Sans, 2003). De ce fait, les financements publics nationaux et communautaires reçus par la filière viande bovine vont permettre l'émergence d'unités industrielles de taille conséquente. En effet, dans le secteur d'abattage et durant la période 1980-1995, avec le déclin d'une génération à structure familiale, les abattoirs privés se substituent aux outils publics et leur activité se développait en tonnage. Cette logique industrielle, correspond à l'accumulation d'un capital rentable et donc à la croissance de l'entreprise. Quant à la filière en Algérie et à travers l'étude des circuits de distribution dans la région de Chlef, on peut dire qu'il existe un seul secteur artisanal, représenté par la boucherie traditionnelle, considéré comme étant le circuit le plus développé, qui couvre le plus d'espace, constitué d'unités personnelles et familiales, de taille petite ou moyenne tendant chacune à une forme adaptée au marché local, reconnue par ses fournisseurs. les échanges se font selon l'offre et la demande, les transactions s'effectuèrent entre deux personnes qui sont le maquignon et le boucher, en s'approvisionnant uniquement en vif , selon les capacités de stockage de chacune

et les fréquences d'achat. Les niveaux de marge qui se réalisent aux dépens des consommateurs, se trouvent sous l'influence de l'augmentation des prix de viande sur le marché qui est à l'origine de la dominance de ce circuit de distribution traditionnelle. Dans ce contexte, la concentration du capital dans l'entreprise ne se produit pas et les unités artisanales fonctionnent normalement sans croissance, ni investissements réguliers (Cocquart et Soufflet, 1989), sa nature varie selon les cycles de production pluriannuels et saisonniers. Donc c'est un secteur qui ressemble à celui qui existait en France avant l'apparition d'un pôle de type industriel relativement concentré.

1.4/ Analyse de Porter appliquée à la filière viande bovine en Algérie

L'analyse de la structure de la filière montre l'existence d'une forte influence sur la concurrence et la rentabilité des agents intervenants le long de la filière. A cet égard, la figure suivante, comporte un certain intérêt puisqu'elle permet de situer rapidement quelques acquis et les menaces éventuelles qui pèsent sur la filière viande bovine en Algérie.

Figure11 : Schéma de Porter



1.4.1/ L'intensité de la rivalité entre les concurrents existants

Concernant le maillon de la transformation, la situation qui régnait à l'époque du monopole du groupe étatique, les offices régionaux des viandes qui existaient et les grandes surfaces (Souk El fellah et Galeries algériennes), avait limité ou empêché la concurrence entre les acteurs, en raison de la division du travail mise en place au sein du groupe. Actuellement la situation est totalement renversée avec la dissolution de ce groupe et la place qu'occupe la boucherie traditionnelle dans les circuits de commercialisation des viandes rouges. L'exemple du Cheliff est illustratif à cet égard puisque, dans cette région, les abattages non contrôlés demeurent importants. En effet, en 2009, environ 1572 tonnes de viande bovine et 773 tonnes de viande ovine sont le produit des abattages contrôlés alors que les abattages non contrôlés sont estimés à 596 tonnes de viande bovine et 1 356 tonnes de viande ovine. En conséquence, la production totale de la région s'élève à un total de 2 168 tonnes de viande bovine (dont 72.5% contrôlés) et 2 129 tonnes de viande ovine (dont 36.3 % contrôlés), ce qui est une perte économique importante pour la collectivité et pour les abattoirs et des risques sanitaires lourds de conséquences. Le contournement du contrôle sanitaire permet aux différents abatteurs de comprimer les coûts et de sauvegarder leur marge de commercialisation (Sadoud, 2011). Ce qui témoigne de la part importante du marché détenu par ces acteurs. Ce secteur privé est soutenu en partie en matière d'investissement et de fiscalité et peut agir librement dans le sens de la maximisation de son profit en ciblant en particulier les portions de viandes à forte valeur ajoutée.

1.4.2/ Les nouveaux entrants

Vu l'absence d'une filière industrielle et de possibilité de pénétration des capitaux étrangers, le secteur privé doit résoudre plusieurs difficultés de nature technico-économique tel que le calcul d'un tonnage (seuil de rentabilité) pour un marché potentiel (les abattoirs), la conception d'une machine capable de s'autoréguler et de s'adapter aux contraintes de variation de la matière première. Ainsi, l'innovation organisationnelle relève de l'adoption de façons de gérer plus efficaces aux différentes stades de la transformation (de l'approvisionnement au produit fini), c'est donc l'obtention d'une plus grande efficacité des équipements, des personnels et des matières et des consommables.

Le marché de la viande bovine ne connaît pas encore l'entrée d'investissements étrangers dissuadés par l'instabilité de l'économie algérienne. En effet, le coût des manutentions contribue à la faible efficacité économique. A long terme, la situation changera totalement et selon le rythme de la libéralisation des prix. En effet, c'est l'aval de la filière (distributeur,

consommateur) qui bénéficie économiquement de la rente d'innovation. L'absence de politique de marque forte, un engagement insuffisant dans les dépenses publicitaires, un pouvoir de négociation faible à l'égard des clients sont autant d'objectifs qui ne permettent pas de s'approprier de la rente. A défaut d'obtenir une réelle plus-value issue du marché, les efforts s'orientent vers la réduction des coûts et la maîtrise des procédés. Ce mouvement devra se produire un jour afin de permettre des économies d'échelle et une organisation du travail efficace.

1.4.3/ Le pouvoir de négociation des fournisseurs et des clients

Avec l'entrée de l'Algérie à la zone de libre échange euro-méditerranéenne et son adhésion éventuelle à l'OMC, les agents de la filière viande bovine en Algérie (producteurs et transformateurs), auront du mal à s'adapter à ces changements tel que les mouvements du marché international en termes de variations des prix. En effet, la dispersion des producteurs et leur désorganisation, l'insuffisance de l'offre sont autant de facteurs qui témoignent de la position faible de ces agents en termes de rapport de force face à leurs clients. De ce fait, l'occupation du marché national est ouverte sans limite aux nouveaux entrants (équipements, consommables), qui pourraient accaparer une bonne part du marché. En effet, durant longtemps le mode de régulation public des filières agroalimentaires a fortement marqué le comportement des différents acteurs de la filière viande bovine. La dispersion de l'offre des animaux donnait à la structure des marchés concrets un caractère segmenté. La régularité des transactions et la pérennité des flux s'appuyaient sur des réseaux d'échanges assis sur une connaissance mutuelle des échangistes et des conventions tacites. Ce sont des réseaux qui donnaient aux marchés une complémentarité permettant l'ajustement des flux sur les différents marchés. Ce mode de fonctionnement permettait aux agents une certaine adaptation en fonction de leur capacité propre. Il induisait des comportements spéculatifs fortement déterminés par les seuls signaux du marché. Les choix opérés se faisaient sur un horizon de temps limité préjudiciable à tout investissement susceptible de participer à la transformation des conditions structurelles de l'offre. Avec une plus grande ouverture de la filière viande bovine, il s'imposerait de nouvelles formes de coordination. Tout les agents impliqués dans la filière, tel que les producteurs, les maquignons, les chevillards et les bouchers doivent être conscients des enjeux futurs et doivent d'adapter au nouveau contexte national et international. La compétitivité de l'ensemble de la filière est influencée par la politique commerciale. Le marché algérien n'absorbe qu'une part faible des échanges mondiaux pour satisfaire environ 15% de la demande de la population. Depuis 1990, le quota

d'importation est soumis à concurrence et ouvert aux importateurs privés sur la base d'un cahier des charges. En effet, les taux de change officiels du dinar et des devises permettraient d'obtenir des écarts de prix élevés entre les prix de production intérieurs et les prix CAF. Ces importateurs avaient les prérogatives en matière de choix des fournisseurs sur des critères rationnels (prix, qualité).

1.4.4/ Les produits de substitution

L'existence de substituts et l'offre de la viande bovine congelée importée offerte sur le marché national dont la qualité et le prix sont discutables. En effet, les importations de viande ont connu un développement rapide en passant de 15 000 tonnes en 2002 à 40 000 tonnes en 2012(CNIS, 2012), en raison de leur faible prix de vente. De ce fait, en raison de l'augmentation des prix locaux, l'importation nationale en viandes bovines est devenue un impératif pour réguler le marché où la flambée des prix devient monnaie courante, notamment à l'approche du Ramadan et des fêtes. Cette menace est d'autant plus forte que le rapport qualité/ prix de ce produit est discutable et que celui-ci provient de filières des grands pays exportateurs de viande bovine à rentabilité élevée et à avantages comparatifs certains.

En effet, ces menaces se mesurent par l'industrialisation de la filière viande bovine qui comprend les phases d'abattage de l'animal et sa fente en demi carcasses, une phase intermédiaire de désossage avec la séparation des muscles et os et l'étape où s'effectuent le tranchage et le conditionnement. Cette avance au niveau de l'innovation et de la technologie grâce à l'implantation des firmes multinationales constitue ainsi l'un des vecteurs de l'expansion des échanges mondiaux des produits des viandes.

La présence de substituts locaux tels : la viande ovine, caprine et avicole, constituent aussi d'autres concurrents surtout pendant les périodes de fêtes religieuses.

1.4.5/ L'Etat

L'Etat à travers les différentes structures publiques est impliqué dans l'organisation, le soutien et la mise à niveau de l'ensemble des agents de la filière. Outre les mesures d'encouragement et d'appui (insémination artificielle, couverture sanitaire), la principale action consiste à améliorer les disponibilités fourragères, à encourager l'intensification dans la conduite des élevages et à renforcer les infrastructures de base (abattoirs, marchés, ...). Ainsi, on assiste à l'organisation de cette filière à travers la création d'un office national interprofessionnel des viandes (ONILEV), qui doit devenir l'espace de concertation qui manquait aux professionnels des filières viande. Des mesures favorables à la régulation du

marché de la filière viande, avec un programme de renforcement des moyens de stockage sous froid destinés aux viandes rouges et la construction des complexes d'abattages avec les ateliers de transformation, des tunnels de congélation. De ce fait, il faut savoir, apporter le soutien technique et économique nécessaire aux différents agents pour une éventuelle mise à niveau en conformité avec les engagements internationaux.

Section 2- Analyse de la compétitivité coûts de la filière viande bovine

2.1/ Evaluation de la compétitivité de la filière viande bovine en Algérie en termes de TPN et de TPE

Définition des indicateurs

Les indicateurs retenus se résument à l'utilisation du taux de protection nominale (TPN) et du taux de protection effective (TPE), induisant la comparaison du prix intérieur de la viande bovine et de son équivalent aux frontières. Les indicateurs sont donnés par les formules suivantes :

Le TPN : est défini par le rapport du prix intérieur au prix mondial aux frontières.

Le TPN pour un produit est égal à : $TPN = (P_i^d - P_i^w E_0) / P_i^w E_0$

Où P_i = Prix intérieur du produit (i)

P_i^w = Prix mondial du produit (i)

E_0 = taux de change

Calcul des Coefficients de Protection Nominale (CPN)

Les accords d'association de l'Algérie avec l'UE ratifiés en 2002, stipulent que les droits de douane actuels (30 %), connaîtront une réduction de 50 % dans un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de l'accord et ceci dans la limite d'un contingent tarifaire annuel de 2500 tonnes par an (Amghrouss et Kheffache, 2007).

Pour pouvoir mesurer la compétitivité-prix des produits locaux, on essaiera d'estimer les prix des produits provenant de l'UE qui, éventuellement, peuvent atterrir sur le sol algérien au niveau de l'un des principaux ports d'Algérie.

Il s'agit donc de comparer le prix moyen affiché sur le marché principal du pays fournisseur augmenté des frais du transport et de manutention avec le prix de gros moyen du produit local.

Le coefficient de protection nominal (CPN) est le rapport entre le prix du produit local et celui provenant de l'étranger. Il nous indiquera le degré de protection et de compétitivité des produits locaux. Trois cas pourraient se présenter:

1) CPN < 1: ce qui veut dire que le producteur local reçoit un prix inférieur à celui qu'il doit

recevoir dans une situation de libre échange. On dit qu'il y'a une protection négative du produit local.

2) CPN >1: ce qui veut dire que le producteur reçoit un prix plus élevé que dans une situation de libre échange. On dit qu'il y a une protection positive du produit local.

3) CPN =1: cela signifie qu'il y a une neutralité de la protection, le producteur reçoit un prix égal à celui du marché.

Le TPE : pour un produit quelconque est égal à :

$$TPE_i = \frac{VA_i^d - VA_i^w E_0}{VA_i^w E_0}$$

Où VA_i^d = valeur ajoutée aux prix intérieurs

VA_i^w = valeur ajoutée aux prix mondiaux

E_0 = taux de change

Pour évaluer le degré de compétitivité des viandes bovines algériennes, on a envisagé 02 Scénarios avec des taux de change stables (Allaya et Petit , 2004).

Scénario 01

Ce scénario est envisagé en émettant deux hypothèses:

1) Prix des produits locaux (viandes avec os) seront stables

2) Frais de transport seront stables.

Le tableau ci-dessous montre que même avec une stabilité des prix des produits locaux et une augmentation des prix des produits étrangers, le CPN1 est supérieur de 1. Ceci veut dire que le produit local ne sera pas compétitif au produit provenant de l'étranger.

Le différentiel prix sera en moyenne de 2 euro/kg, soit 190 DA/kg.

Avec des droits de douane de 30%, une progression des prix des produits étrangers et une stabilité des prix des produits locaux, le CPN2 est supérieur à 1. Le produit local ne sera pas compétitif par rapport au produit provenant de l'étranger

En 2010 (A5), les prix des produits locaux seront légèrement supérieurs à ceux des produits étrangers. (CPN = 1,23)

Le différentiel prix sera alors de 1.01 euro/kg soit 96 DA/kg.

Tableau 16: comparaison entre le prix moyen de viande bovine en provenance de l'UE et le prix moyen de viande bovine locale au niveau de l'un des ports d'Algérie. U : euro/kg

	Avant l'accord	Après l'accord (2006/2010)				
		A ₁	A ₂	A ₃	A ₄	A ₅
Prix communautaire ¹	3.14 ¹	3.27	2.96	3.18	3.19	3.19
Transport et manutention ²	0.08 ²	0.08	0.08	0.08	0.08	0.08
Prix CAF hors droit de douane	3.22	3.35	3.04	3.26	3.27	3.27
Prix moyen en Algérie	5.26	5.26	5.26	5.26	5.26	5.26
Ecart	2.04	1.57	1.73	1.61	1.99	1.99
CPN ₁ ³	1.63	1.63	1.69	1.67	1.61	1.61
Prix CAF + droits douane	4.18	4.35	3.95	4.23	4.25	4.25
Ecart	1.08	0.91	1.31	1.03	1.01	1.01
CPN ₂ ⁴	1.25	1.21	1.33	1.24	1.23	1.23

(1) Institut de l'élevage

(2) Calculé sur la base des frais de transport maritime de l'agneau de Marseille à Alger (tous frais compris jusqu'au débarquement), soit 1200 \$/14 tonne (Amghroun et Kheffache, 2007)

(3) Coefficient de protection nominal hors droits de douane

(4) Coefficient de protection nominale avec des droits de douane

Scénario 02 :

Ce scénario est envisagé en émettant deux hypothèses:

1) Frais de transport maritime évoluent au même rythme que l'évolution des prix des Viandes bovines européennes.

2) Taux d'inflation en Algérie se maintient à 2%.

Dans ce cas de figure, le tableau suivant montre que sans droits de douane le CPN est supérieur à 1. Le différentiel prix est en moyenne de 3 euro/kg soit 285DA/kg.

Avec des droits de douane de 30%, un taux d'inflation de 2% et une évolution des prix de transport maritime, le CPN sera supérieur à 1. Le produit local ne sera pas compétitif.

En 2010, le différentiel prix serait de l'ordre de 3.64 euro/kg soit 345.8 DA/kg.

Il faudrait instaurer un droit de douane d'au moins 22 % pour que le produit étranger revienne au même prix que le produit local.

Tableau 17 : Comparaison entre le prix moyen de viande bovine en provenance de France et le prix moyen de viande bovine locale au niveau de l'un des ports d'Algérie. U : euro/kg

	Avant l'accord	Après l'accord (2006/2010)				
		A ₁	A ₂	A ₃	A ₄	A ₅
Prix communautaire	3.14	3.27	2.96	3.18	3.19	3.19
Transport et manutention	0.08	0.0824	0.0829	0.0834	0.0839	0.0844
Prix CAF hors droit de douane	3.22	3.3524	3.0429	3.2634	3.2739	3.2739
Prix moyen en Algérie	5.26	6.0	6.1	6.84	7.89	7.89
Ecart	2.04	2.65	3.06	3.58	4.62	4.62
CPN₁	1.63	1.79	2.0	2.09	2.41	2.41
Prix CAF + droits douane	4.18	4.35	3.95	4.23	4.25	4.25
Ecart	1.08	1.65	2.15	2.61	3.64	3.64
CPN₂	1.25	1.38	1.54	1.61	1.85	1.85

Taux de change en 2009 : 1 euro = 100 DA

Globalement, on peut dire que sans droits de douane, les produits locaux ne seraient pas compétitifs et que la manière la plus efficace pour améliorer la compétitivité des produits locaux est d'améliorer la productivité des élevages algériens. Cependant l'instauration de contingents tarifaires (2 500 tonnes par an, soit 2% de la production nationale), protégerait à moyen terme la production locale de la concurrence étrangère.

Une comparaison du prix de la viande bovine provenant de la France, montre que le différentiel prix peut atteindre 2.22 euro/ kg, soit 210.9 DA/ kg sans tenir compte des droits de douane

En conclusion le CPN est supérieur à 1 avec et sans droits de douane, cela signifie que le produit local n'est pas compétitif par rapport au produit français.

Tableau 18 : Comparaison entre le prix moyen de viande bovine en provenance de l'UE et le prix moyen de viande bovine locale au niveau de l'un des ports d'Algérie. U : euro/kg

	Frais en euro/kg
Prix de gros en France	2.96
Transport et manutention	0.08
Prix CAF	3.04
Prix de gros en Algérie	5.26
Ecart	2.22
CPN1	1.73
Prix CAF	3.2
Ecart	2.06
CPN2	1.64

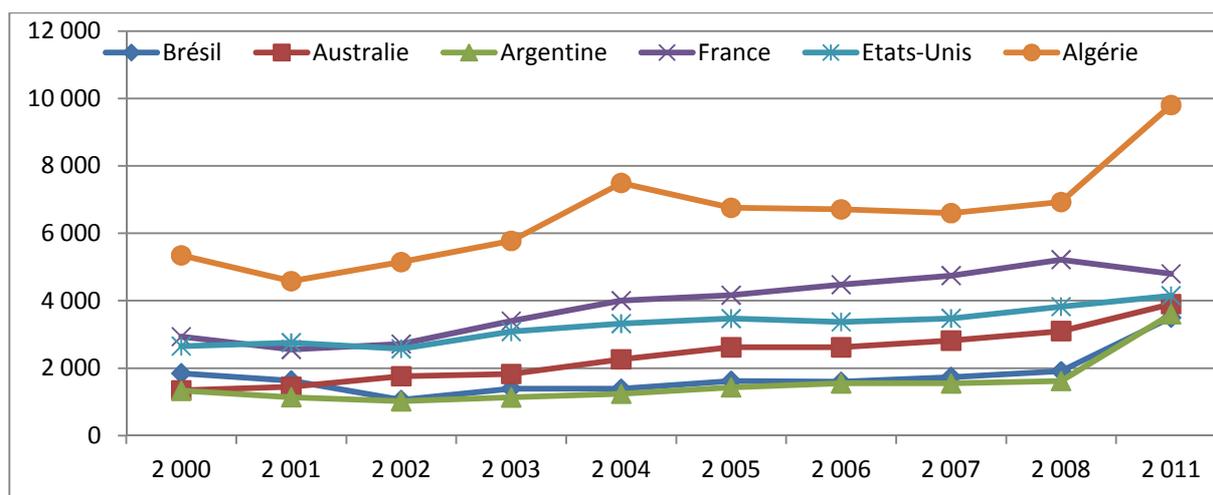
2.2/ Analyse comparée des éléments à l'origine de la compétitivité coûts : les prix et les coûts de production

2.2.1/ Analyse comparative des prix à la production de la viande bovine

2.2.1.1/ Analyse comparée des prix à la production

La libéralisation progressive des marchés dans le cadre de l'évolution de l'OMC et l'évolution des équilibres offre/demande contribue à renforcer la concurrence entre les différents producteurs du monde. A ce titre, un des termes de la compétitivité des élevages est le prix de revient de la viande bovine. Celle-ci caractérise l'efficacité des systèmes de production, l'adaptation de la production bovine aux conditions locales et les avantages et désavantages qui en découlent en termes de concurrence.

Le coût de production comprend l'ensemble des charges comptables annuelles, c'est le coût alimentaire (ensemble des charges liées à l'alimentation, fourrages et concentrés achetés ou autoconsommés), les frais d'élevage dont les frais vétérinaires et les charges de structures, c'est à dire les coûts liés au matériel, au foncier aux bâtiments.



Graphique 62 : Evolution comparée du prix à la production de la viande bovine par pays (U : Dollars E-U/Tonne), d'après FAO stat.

Lorsque l'on compare les prix reçus par les producteurs de viande bovine algériens à ceux des grands pays producteurs du produit, selon le graphique n° 58, on remarque que les prix de ces derniers ont connu une augmentation en dollars. Entre 2000 et 2011, les prix ont fortement augmenté de 1000\$/tonne pour tous les pays qu'il s'agisse des pays du Pacifique ou de l'Atlantique, tout en restant à un niveau plus bas pour les pays de l'Atlantique (Brésil et Argentine). On peut considérer que les cours internationaux des viandes bovines sont en revanche restés stables, ceci tient au fait que ce marché est dominé par le Brésil, l'Argentine et l'Australie, pays où les systèmes sont extensifs (Chatellier, 2010) et le potentiel de

production est gigantesque : potentiel de production fourragère à bas coût ; économies d'échelle dans des grandes Fazendas au Brésil, prix du travail, ... Par contre, les producteurs algériens, ont vu leur prix augmenté mais à un niveau très élevé, allant du double, jusqu'à même parfois le triple par rapport à ceux pratiqués par les grands pays producteurs. En effet, le prix de la tonne de viande est passé de 5 000 à 9 000\$/tonne en Algérie. L'écart demeure important par exemple entre le Brésil et l'Algérie, il est presque de 300 à 400% durant toute la période allant de 2000 à 2011. Ainsi, cet écart varie entre la France et l'Algérie de 80% en 2000 à 50% en 2011. On peut considérer que l'Algérie ne sera jamais compétitive sur les prix à la production dans cette filière de viande bovine. Dans ce contexte de forte demande dans la plupart des régions du monde et de faible production, les prix ne pouvaient que rester très élevés. L'envolée du prix des céréales, l'évolution des différentes crises sanitaires et l'impact des sécheresses successives ont influencé un marché en pleine expansion basé sur deux grands pôles exportateurs : l'Amérique du Sud et son géant brésilien d'un côté et l'Océanie de l'autre. L'impact de cette évolution des prix des céréales pénalise fortement l'engraissement à l'échelle mondiale en augmentant considérablement les coûts de production. Ainsi, la concurrence des grandes cultures joue aussi à plein dans des pays comme le Brésil et l'Argentine.

2.2.1.2/ Les prix à la production des autres pays concurrents

Le tableau ci-dessous, montre, les prix de la viande bovine au niveau international durant l'année 2005. Les prix de la viande bovine s'échelonnent entre 102 et 344 € pour 100 kg de carcasse. Ils diffèrent selon les marchés et selon les équilibres monétaires. Ils sont plus élevés en Europe selon la conformation des animaux (des veaux laitiers de race pure aux taurillons de race à viande, en passant par des animaux mixte à croisés ou Simmental). Ces écarts illustrent aussi la santé de la demande : les prix favorables de la demande rassurent les consommateurs en Italie et à l'opposé la demande polonaise est limitée compte tenu de la situation économique. Enfin, les besoins du marché européen tirent les prix à la hausse progressant d'environ 15% depuis 2003. En Amérique du Nord les prix payés aux producteurs sont inférieurs de 25% par rapport à ceux observés en Europe mais ils sont équivalents à parité eurodollar du à l'équilibre du marché nord-américain qui maintient les prix à des niveaux relativement stables. A l'opposé, les prix observés en Amérique du Sud et en Chine sont inférieurs de moitié aux prix européens. C'est le fait d'un pouvoir d'achat plus restreint. L'Argentine se démarque plus particulièrement du fait des dévaluations monétaires successives (Sarzeau P. et Becherel F., 2006)

La hiérarchie mondiale des coûts de production dépend principalement de l'efficacité économique des régimes alimentaires et de la capacité des élevages à amortir des charges fixes sur des grands nombres. Les écarts vont du simple au quintuple (de 39 € à 201 € pour 100 kg de carcasse vendus), le poste alimentation fait l'essentiel de la différence. Les systèmes herbagers sud-américains apparaissent comme les plus économes avec de 15 à 20 € pour 100kgc de coût alimentaire. Compte tenu des conduites extensives et autonomes et réalisent de ce fait une marge inférieure à 1 euro/kg avec les polonais et les irlandais et les suédois. Les ateliers d'engraissements intensifs américains et européens valorisent principalement du maïs et des concentrés avec une certaine efficacité (de 31 à 45 € /100kgc) et réalisent également une marge de 1 à 2 euro/kg. Par contre les ateliers engraisant des animaux de type laitier sur des périodes assez longues (de 15 à 18 mois) ont des coûts alimentaires dépassant 70 € par kgc. Le cas espagnol se démarque enfin en valorisant seulement des concentrés et il apparaît ainsi comme très sensible aux évolutions des cours des aliments. Dans les élevages européens, le coût alimentaire a progressé de +10 à + 20% depuis 2003 (Sarzeau P. et Becherel F., 2006)

Tableau 19: Prix internationaux des ateliers bovins viandes

Systèmes	AUT	ALL	SUE	POL	FRA	FRV	FRVB
Prix de vente	355	302	262	205	329	310	285
Coût de production	202	173	201	162	114	145	197
Dont coût alimentaire	84	69	73	73	31	45	83
Marge/kg*	1.53	1.29	0.61	0.43	2.15	1.65	0.88

Systèmes	ESP	ITA	IRL	CAN	USA	ARG	BRE
Prix de vente	301	344	241	207	243	102	117
Coût de production	160	92	199	58	55	57	39
Dont coût alimentaire	112	68	55	40	44	15	20
Marge/kg*	1.41	2.52	0.42	1.49	1.88	0.45	0.78

Source : Institut de l'élevage, 2007

*Calculé par nous même

Autriche : AUT, Allemagne : ALL, Suède : SUE, Pologne : POL, France : FRA, (naiss. engr)

FRB (engr. De Broutards), FRV (engr. De veaux laitiers), Espagne : ESP, Italie : ITA, Irlande : IRL, Canada :

CAN, Etats-Unis : USA, Argentine : ARG, Brésil : BRE

* Rapporté pour 100 kg de carcasse vendus

2.2.1.3/ Le poids des aides directes dans le revenu des exploitations d'élevage bovin viande

Les mesures de soutien au revenu agricole mises en œuvre progressivement ont fortement évolué en cinquante ans. D'une logique de soutien par les prix est passé à un soutien direct du revenu de plus en plus indépendant des choix et des niveaux de production. Au cours de la réforme de la PAC de 2003, le système de prime animales tel qu'il existait jusqu'à la fin 2005, avait un rôle important dans le maintien et l'orientation des productions bovines et notamment celle de l'engraissement de jeunes bovins.

La réforme de la PAC de 2003 a introduit le DPU (droit à paiement unique). La partie découplée dans chacune de primes est regroupée dans ce montant forfaitaire par exploitation, indépendant de la production et donc 5 primes concernant ou non l'engraissement des jeunes bovins sont totalement ou partiellement découplée : PAB gros bovins, Prime SCOP, PSBM, Compléments extensification et ADL). En moyenne sur les années 2000 à 2006, la part des subventions dans le revenu dépasse très nettement 100% pour les exploitations spécialisées en production de bovins viande (Desriers M., Le Rey E et al. 2009)

Ce DPU est divisé en quatre parties :

En première partie, le mouvement de remplacement des politiques de soutien par les prix par des aides directs est une tendance générale dans les pays développés et l'Union Européenne ne fait exception. Ce soutien par les prix est assuré via des politiques commerciales visant à encourager les exportations vers les pays tiers et surtout à limiter les flux sur le territoire communautaire.

La deuxième partie c'est la justification théorique du découplage de la politique de soutien des revenus agricoles. Est donc considérée comme découplée une politique de soutien des revenus agricoles qui a des effets de distorsions sur des échanges nuls ou minimes.

La troisième montre que les Etats membres ont utilisés les marges de manœuvre qui leur étaient offertes en matière d'application de cette nouvelle politique. Il y'a ceux qui sont préoccupés pour l'environnement et le territoire, alors que d'autres considèrent qu'il faut dissocier cette préoccupation des objectifs en matière de production agricole.

La quatrième partie, montre que la réforme de la PAC de 2003, plus spécifiquement (DPU) améliore la position de l'Union européenne dans le cadre des négociations agricoles multilatérales du cycle de Doha, par ce qu'elle permet de classer une majorité des soutiens budgétaires agricoles communautaires dans la catégorie des soutiens autorisés (Chatellier, 2003 b).

En revanche, en Algérie les subventions programmées par la nouvelle politique de réhabilitation concerne les investissements à la ferme, la production de génisses, l'insémination artificielle ; à ces subventions s'ajoutent celles en relation avec la collecte de lait cru. Ainsi, dans le renouveau agricole il est attendu un effectif de vaches laitières de 1.2 million de têtes, ainsi un programme de viande rouge qui reposait sur la création d'abattoirs modernes qui joueront un rôle dans la régulation du marché.

Ce programme vise aussi une production de 400 00 tonnes, avec un objectif de consommation de 11 kg /hab/an.

Outre les mesures et d'appui (insémination artificielle et couverture sanitaire), la principale action consiste à améliorer les disponibilités fourragères, à encourager l'intensification dans la conduite des élevages et à renforcer les infrastructures de base (abattoirs, etc.) (MADR, 2010)

2.2.2/ Analyse comparée des coûts de production

2.2.2.1/ Les difficultés méthodologiques

L'un des indicateurs de comparaison demeure les coûts de production. Ces derniers peuvent varier en fonction de plusieurs facteurs et notamment de la localisation géographique, de la taille des exploitations et la nature intensive ou extensive de la production.

La présente analyse est conduite avec les résultats issus des différents travaux publiés par l'Institut de l'élevage français, les notes et études économiques ainsi que d'autres organismes internationaux (IFCN) d'une part et les résultats obtenus au cours de notre enquête au niveau de la région du grand Cheliff, d'autre part.

2.2.2.2/ Analyse comparée des coûts de production de la viande bovine

Les résultats de ces études et travaux sont confrontés à ceux de l'enquête menée dans la région du Cheliff sont donnés par les tableaux suivants.

Tableau 20: récapitulatif des coûts de production de la viande bovine de différents pays (U : €/100 Kg vifs)

	Allemagne	France	Italie	USA	Argentine	Brésil
Coût de production	168	221	233	97	73	81

Source : Institut de l'élevage, 2010

Tableau 21: Les coûts de revient dans le Cheliff par type d'élevage sur la base du taux de change de 2009 (1€ = 91.24 DA)

	Classe A	Classe B	Classe C	Moyenne
Coût de revient en DA	465	563	572.92	533.64
Coût de revient en €/100 kg vif	509.6	617.05	627.92	584.85

La comparaison des coûts totaux par 100 kg vifs de viande bovine révèle des situations très contrastées, d'abord en termes de résultats entre les différentes études et entre les différents pays et régions.

Selon l'étude de l'Institut de l'élevage, de comparaison internationale, des coûts de production, animé par the Institute of farm Economics (VT Institute) (Allemagne). En effet, la notion de coût de production recouvre différentes réalités : allant du repère technico-économique à l'argument de négociation entre les acteurs de la filière. Il s'agit dans cette étude d'évaluer la compétitivité des systèmes par leur aptitude à valoriser les intrants et les moyens de production de façon optimale au niveau de l'exploitation. La connaissance des coûts de production réels, de leur composition et de leur variabilité est un élément clé dans l'analyse globale de l'exploitation et son fonctionnement. En effet, les charges des exploitations des différents pays grands producteurs de viande bovine varient du simple au triple. Elles se situent en effet aux environs de 233 et 221 €/100 vifs en Espagne et en France, contre seulement 73 et 81 €/100 vifs en Argentine et au Brésil. Il existe des écarts importants de coûts de production entre les exploitations des pays européens et de ceux des autres continents qui sont l'Amérique latine (Brésil et Argentine) et l'Amérique du Nord (USA). Ainsi, l'étude de l'institut de l'élevage de l'année 2009 rapporte qu'il existe une forte variabilité intra système : des feed-lots nord-américains aux systèmes pastoraux d'Amérique du Sud en passant par les systèmes lait-viande du nord de l'Europe. En effet, cet écart est de l'ordre de 150 € entre les pays d'Amérique du sud et de l'Europe du nord.

En comparaison avec les résultats de notre enquête, les deux régions chéliennes affichent un désavantage clair en termes de coûts et pour tous les types d'élevages identifiés, comparés aux données rapportées par l'Institut d'élevage. La moyenne affichée par l'ensemble des élevages reste élevée, soit à un niveau 8 fois le niveau enregistré dans les exploitations argentines et brésiliennes et américaines et de 2 fois le niveau affiché chez les exploitations européennes.

Les exploitations les plus concurrentielles se trouvent en Amérique du Sud et Amérique du Nord où le coût de production n'excède pas les 90 €/ 100 kg vifs, alors que les coûts élevés dans les pays européens (Allemagne, France, Italie) sont imputables aux coûts de l'alimentation élevés, du travail (salaires élevés) et de la mécanisation

2.2.2.3/ Comparaison des coûts de production en % par poste de l'échantillon enquêté et de la moyenne française

Le graphique suivant montre dans une approche globale le niveau et la structure des coûts de production enregistrés au cours de notre travail de terrain et les chiffres publiés par Institut de l'élevage Français de la même année 2009. Il fait ressortir une différence claire en termes d'importance de postes.

Ainsi, le poste charge de mécanisation, dans lesquels sont intégrés les amortissements et les frais financiers est un des postes dominants, avec une part de 28.5% des coûts totaux, indicateur du degré de mécanisation poussé des exploitations françaises et européennes d'une manière générale. Par contre, le poste dominant dans les exploitations de notre région, représentent lui seul 70% des coûts totaux est celui des charges alimentaires, les aliments achetés et qui sont destinés à l'engraissement représentent environ 90% du total de ce poste, contre 10% des charges d'aliments produits sur les exploitations. Alors que l'alimentation dans les exploitations françaises ne représente que 30 % du total du coût européen, dont presque le 1/3 est achetée de l'extérieur, ce qui montre que l'essentiel de l'alimentation est produite au niveau de l'exploitation, contrairement à nos exploitations où la maîtrise du coût de production passe par l'effet cumulé d'un ensemble de facteurs de production tel que la mécanisation et l'autonomie alimentaire.

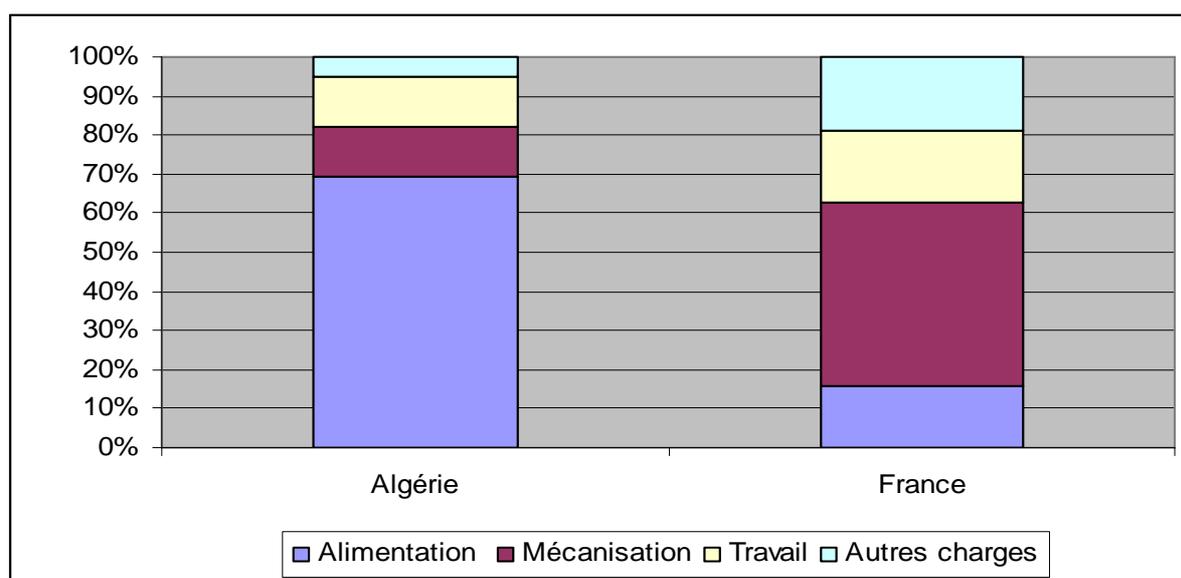
Les postes d'importance intermédiaire sont représentés en France par les frais d'élevage (frais vétérinaires, d'électricité, de litière et de pierre à lécher) ainsi que les charges de main d'œuvre qui représentent respectivement 31 % Cependant, dans notre cas, les postes d'importance intermédiaire représentent chacun 26% du coût total et sont constitués par la main d'œuvre et les charges du matériel.

En conséquence, l'ensemble des postes qui concourent à l'alimentation des animaux, la main d'œuvre, constitue 83% du coût total contre seulement 44% en France, soit la moitié des charges des exploitations algériennes. Cependant, la mécanisation, l'alimentation et les frais d'élevage accaparent 75.5 % du coût total.

L'UE détient des avantages comparatifs par rapport à nos producteurs grâce à des rendements plus élevés. Mais les exploitations françaises et européennes d'une manière en générale

apparaissent dans des situations de survie grâce aux subventions publiques qui représentent 30% du produit des ateliers bovins viande.

La politique d'élevage bovin de viande en Algérie devrait tenir compte d'une aide pour pouvoir prétendre à une diminution des coûts d'alimentation qui constituent 70% des charges de notre cheptel afin d'assurer une autonomie alimentaires des exploitations algériennes. Ainsi, pour permettre une meilleure efficacité économique de nos exploitations de bovins viande, il faut assurer un équilibre charge/produit généré par le système qui permet de dégager plus ou moins de revenu



Graphique 63 : Comparaison des coûts de production en % par poste de l'échantillon enquêté et de la moyenne française

Source : nos calculs à partir de l'enquête
Institut de l'élevage, 2010

Conclusion

Les filières viandes bovines des grands pays producteurs s'appuient sur des avantages comparatifs réels. En effet, les Etats-Unis sont depuis longtemps de producteurs importants, grâce aux larges plaines sur lesquelles le ranching est possible, ainsi qu'aux politiques agricoles successives qui ont toutes fois favorisé la culture de céréales et la production de viande bovine intensive au sein de feed lots. L'Océanie est une région présentant de nombreux avantages comparatifs. L'Australie deuxième exportateur derrière le Brésil, dispose de vastes espaces très faiblement peuplés, au coût d'opportunité très faible et où l'élevage extensif est donc le mode de valorisation majoritaire.

Les pays d'Amérique du Sud, en particulier le Brésil, l'Argentine et le Paraguay, disposent de réels avantages comparatifs pour la production de bovins à base d'herbe. En effet, le

potentiel de production est gigantesque : potentiel de production fourragère à bas coût ; économies d'échelle dans des grandes Fazendas au Brésil, prix du travail, ... Pour les nations européennes, c'est grâce à la mise en place de prix d'intervention sur le lait et la viande dans le cadre de la politique agricole commune est devenue autosuffisante en 1960 et excédentaire et exportateur depuis 1980. De ce fait, les comparaisons internationales de coûts de production montrent un écart important entre les systèmes d'élevage bovin viande brésilien et européen. Aussi, la filière bovin viande est considérée par l'Etat comme un secteur stratégique, les réglementations sont encore souples, même si elles tendent à se complexifier. En particulier les réglementations sanitaires sont peu contraignantes malgré les gros efforts réalisés en matière de contrôle et d'éradication de la fièvre aphteuse, qui provoque les embargos les plus dommageables au niveau international.

Contrairement en Algérie, le développement de la filière viande bovine, se trouve handicapé par les périodes de sécheresses prolongées, l'insuffisance de la surface agricole utile, le manque d'eau pour les cultures fourragères et les méthodes de production qui demeurent extensives et traditionnelles. Aussi, la productivité par unité de surface et la productivité de la main d'œuvre sont faibles, faiblesse accentuée par la forte demande et une grande urbanisation. L'Europe devient excédentaire suite aux importantes subventions. Au même moment, le soutien de la production de viande bovine en Algérie reste très faible.

La filière viande bovine en Algérie ne pourrait avoir comme alternative qu'une stratégie défensive pour assurer la survie de ses acteurs très vulnérables aux aléas externes

Les tableaux suivants, sous forme d'une matrice SWOT, illustrent clairement les points faibles et forts de la filière ainsi que les opportunités offertes et les menaces prévisibles.

A/ Points faibles et points forts de la filière viande bovine

Tableau 22 : Points faibles et points forts de la filière viande bovine

	Points faibles	Points forts
Production de viande bovine	<ul style="list-style-type: none"> -Les performances du système d'élevage demeurent faibles et déclaration de certaines maladies qui touchent certains élevages -Une très forte atomisation des exploitations agricoles peu propice au développement des ateliers bovin de viande de grande taille. -Une filière fortement dépendante des aléas climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> -Cheptel important, adapté et varié -L'Algérie dispose de grandes surfaces de terrain ayant un potentiel agricole élevé. -Le nombre de participants de la filière viande bovine est en augmentation
Commerce du bétail	<ul style="list-style-type: none"> -Manque de liquidité, multiplicité des intermédiaires, rôles non formels, tel que les maquignons qui ne sont pas déclarés. -Le marché interne de la viande bovine demeure isolé du marché mondial - Vente à la pièce avec méconnaissance de la valeur réelle de l'animal 	<ul style="list-style-type: none"> -liens sociaux forts existants entre les acteurs, connaissance et maîtrise du marché, mise à disposition de liquidité - Le rapport entre les deux sphères : élevage bovin et consommation de viande, constitue une machine comme excellent amortisseur des fluctuations - Le marché aux bestiaux caractérisé par une concurrence pure et parfaite
Transformation de la viande	<ul style="list-style-type: none"> -Abattages clandestins importants de l'ordre de 50% -Inexistence d'unités de découpe et de transformation. - Pratiques et conditions sanitaires médiocres -Transport de la viande dans de mauvaises conditions sanitaires pour certains bouchers -Coûts élevés de taxe à la transformation d'une bête en carcasse -Une filière qui demeure traditionnelle, avec l'existence d'un secteur artisanal, représenté par la boucherie traditionnelle - C'est le modèle de consommation alimentaire et les habitudes alimentaires qui limitent le développement de la transformation des viandes 	<ul style="list-style-type: none"> -Importance des quantités (nombre de têtes) transformées -Existence de certaines tueries mal exploitées - Importance des marges réalisées par les boucheries - Absence ou insuffisance des chambres froides de ressuyage des viandes
Politique et organisation	<ul style="list-style-type: none"> -Le manque d'organisation de producteurs de viande bovine -Manque d'organisation et de structuration de la filière et des acteurs -Insuffisance d'infrastructure de base (marchés et abattoirs) -Insuffisance de professionnalisation des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> -L'important soutien financier accordé dans le cadre du programme national de réhabilitation de la production laitière et la politique de renouveau agricole et rural

Tableau 23 : Menaces et opportunités de la filière viande bovine

	Opportunités	Menaces
Elevage bovin viande	<ul style="list-style-type: none"> -Subvention et aides à l'investissement de la ferme -Soutien des pouvoirs publics à l'organisation de la profession -Adhésion massive au programme de réhabilitation de la production laitière - Mise à niveau de certaines fermes d'élevages spécialisés en espèce bovine 	<ul style="list-style-type: none"> -Insuffisance de maîtrise de conduite et gestion des troupeaux -Absence d'organisation de la profession et faiblesse des structures d'appuis -Offre dispersée selon les saisons et les périodes de fêtes -Risque de volatilité des cours du marché mondial des matières premières (alimentation) destinés à l'engraissement
Commerce du bétail et des aliments	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilités d'investissement dans les marchés aux bestiaux 	<ul style="list-style-type: none"> Volatilité des prix des matières premières (aliments) qui entraînent des coûts de production élevés de la viande
Consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance de la demande en viande bovine par rapport aux autres viandes rouges 	<ul style="list-style-type: none"> -Accroissement de la demande en viande bovine par rapport à l'offre qui demeure dispersée -Exigences grandissantes en vers la viande bovine par rapport à la viande ovine en raison de la diffusion d'un modèle de consommation européenne
Distribution	<ul style="list-style-type: none"> -Possibilité d'investissement dans le réseau de transport des carcasses de viandes, dans des camions frigorifiques - Apparition de comportements innovants dans certains groupes privés - Réhabilitation des anciens entrepôts frigorifiques -Existence d'une organisation artisanale qui a permis une certaine stabilité du système viande - Mise au point de produits nouveaux sur des segments du marché 	<ul style="list-style-type: none"> -Avantages accordés aux importateurs de viandes - Exigences grandissantes durant les périodes de fêtes religieuses (Ramadhan et l'Aid El-Adha)
Transformation de la viande	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'investissement dans les abattoirs privés - Possibilité d'amélioration des conditions d'abattages des tueries existantes - Possibilité d'industrialisation de la filière - Possibilité de création des complexes d'abattages avec les ateliers de transformation, des tunnels de congélation - Amélioration du traitement de valorisation du 5^e quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépréciation des équipements des abattoirs publics -Frais d'abattages demeurent élevés ce qui poussent les abatteurs à contourner le contrôle sanitaire et préserver leurs marges de commercialisation -Existence de certaines tueries non exploitées - Manque d'installation de refroidissement au niveau des abattoirs -Manque des moyens de transports équipés des carcasses

		<ul style="list-style-type: none"> - Le taux d'utilisation des abattoirs reste faible par rapport à leur capacité - Insuffisance des infrastructures d'abattage - Non-conformité de certains abattoirs compromettant la salubrité des viandes, avec un système de classification des carcasses inapproprié - Absence de concurrence et insuffisance de la transparence dans les transactions commerciales des viandes
Politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions d'élevage par la réhabilitation et le réaménagement des étables - Création de centres d'engraissement et de complexes d'abattage. - Garder les instruments de protection et application des règles d'hygiène pour les importations des animaux - Création d'abattoirs modernes qui joueront un rôle dans la régulation du marché - Renforcer les infrastructures de base (abattoirs, marchés) 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de politique d'identification et de priorisation des régions à fort potentiel en matière de création de nouveaux abattoirs

Chapitre 8: Perspectives de la filière viande bovine en Algérie

Le secteur agricole algérien est au cœur d'une mondialisation impitoyable et sans précédent du commerce. Le pays a entamé un ensemble de réformes relatives à la libéralisation du commerce et aux investissements qui constituent autant de promesses que de défis. Les accords de libre échange avec l'Union Européenne obligeront progressivement l'agriculture d'entrer dans la concurrence. Ces accords conjugués à l'adhésion à l'OMC exigent également que la politique de subventionnement des prix soit réduite. Les pouvoirs publics à l'aide du PNDAR sont entrain de préparer le grand rendez-vous de la libéralisation de la filière viande bovine. Elle se trouve dépendante des approvisionnements externes en aliments et donc des fluctuations des marchés mondiaux, totalement instables. C'est une filière qui n'a pas connu une dynamique significative, n'arrive pas à s'adapter à une demande qui augmente d'année en année. Pour cela, la perspective sur la libéralisation de la filière viande bovine porte sur la performance de l'ensemble de la filière avec son industrialisation.

Dans ce chapitre nous allons essayer d'analyser les perspectives de la libéralisation et ce en fonction des changements qui s'opèrent au niveau international. Il vise à comprendre quels seront les changements qui s'effectueront sur le marché international et leur effet sur la filière viande bovine algérienne? Dans ce chapitre nous allons essayer de comprendre si les

changements affecteront ou non la structure de la filière et donc un changement dans l'organisation de la filière. Est-ce que la prochaine adhésion à l'OMC entraînera une augmentation de viandes bovines étrangères sur le marché national ?

Section 1: L'agriculture à l'OMC

1/ Les acteurs et leurs intérêts

Les négociations à l'OMC sont organisées en cycles, l'actuel cycle de Doha ayant été lancé en 2001. Le cycle de l'Uruguay conclu en 1994, régit encore aujourd'hui le commerce mondial. L'accord agricole de 1994 est organisé en trois parties: les soutiens internes, les soutiens à l'exportation et les droits de douane. La négociation agricole est la plus déterminante car traversée par de fortes oppositions. Certaines sont anciennes, comme les rapports de force entre pays importateurs et exportateurs, ainsi que le clivage entre pays développés et pays en voie développement. D'autres sont plus récentes: débats sur le besoin de protection des agricultures vivrières du Sud face aux demandes des pays "Offensifs" sur le rôle des politiques agricoles dans la construction des avantages comparatifs et sur le rôle de l'agriculture dans le développement

1.1/ Les principales divergences de la négociation agricole

Les règles de l'accord agricole du cycle de l'Uruguay (AACU)-un des accords de Marrakech en 1994, organisent encore aujourd'hui le commerce international des produits agricoles. Cet accord a été mis en place progressivement de 1995 à 2001. La négociation agricole actuelle porte sur la modification de ces règles et est organisée en trois piliers: le soutien interne (subventions à la production), la concurrence à l'exportation (subventions-restitutions européennes) et l'accès au marché (protection douanière, contingent d'importation). Les négociations agricoles ont été marquées par un clivage Nord-Sud. En effet, héritage de (l'AACU), les discussions ont porté sur les droits de douane et les subventions à la production et l'exportation. Les pays en développement mettent en avant le principe des avantages comparatifs, et sa justification économique, la maximisation du bien être du consommateur pour demander des réformes des politiques agricoles des pays du Nord. Ils accusent d'entraver leur accès aux marchés dans les pays protégés par les droits de douane et de réduire leurs débouchés à l'exportation dans le reste du monde par le biais de subventions à l'exportation. Quant aux pays industrialisés, ils défendent leurs politiques agricoles en faisant valoir qu'au-delà du principe des avantages comparatifs, ils ont besoin de défendre un modèle de production et d'occupation du territoire. Ce clivage est à revitaliser : dans les faits les pays du

Sud eux-mêmes ont recours à la protection tarifaire et aux politiques agricoles. Les pays en développement mettent en avant l'inéquité dont les soutiens agricoles sont porteurs dans la concurrence internationale dans la mesure où les pays les plus riches ont plus de moyens budgétaires pour mener leurs politiques agricoles. Le Sud se protège plus que le Nord. En 2000, les droits de douane étaient en moyenne de 18% dans les PVD- 26.6% Dans les grands pays émergents et 16.6% dans les pays à faible revenu (banque mondiale, 2005). Cette moyenne était de 10.7% dans les pays du Quad (Japon, Etats-Unis, UE, Canada). Elle est plus élevée dans d'autres pays comme ceux du G10 (Bulgarie, Corée, Islande, Japon, Norvège, Suisse, Maurice, Taiwan). Certains du Sud, notamment le G33 (rassemble sous le leadership de l'Indonésie, de l'Inde, des pays en développement à agriculture vivrière, des pays qui mènent une politique agricole comme le Venezuela et la Turquie) ont des agricultures fragiles, en raison des conditions naturelles et de territoire défavorables, d'une agriculture de subsistance peu modernisée, d'une main d'œuvre peu qualifiée. Ces pays ont des droits de douane élevés, afin de ne pas exposer leur agriculture à la concurrence internationale. Leurs intérêts sont donc exposés à ceux des grands exportateurs du Sud. La hausse des prix consécutive à la libéralisation profiterait d'ailleurs à ces derniers alors qu'elle désavantagerait les pays importateurs. La question des préférences commerciales oppose PVD "offensifs" et "défensifs" en matière agricole. Pour ces derniers, notamment les pays d'Afrique-Caraïbes, Pacifique (ACP) qui bénéficient des préférences non réciproques accordées par l'Union Européenne, la réduction des droits de douane se traduit par une érosion de leurs marges préférentielles et donc de leurs parts de marché face à des pays non compétitifs. Les pays "offensifs" font valoir que ces préférences sont un héritage des empires coloniaux. Les PVD n'ont jamais formé un bloc et ont raisonné uniquement en termes de clivage Nord-Sud. La divergence s'accroît entre les performances (donc les intérêts) des grands pays émergents, comme le Brésil et la Thaïlande et ceux des pays les moins développés. Depuis 1980, les premiers ont gagné des parts de marché en se diversifiant vers les produits dont la demande est dynamique, comme le soja et les viandes. Les pays à faible revenu et notamment les pays les moins avancés, sont eux restés exportateurs de produits tropicaux traditionnels (Perrin et Filipiak, 2003). Les PMA qui étaient exportateurs sont récemment devenus importateurs de produits agricoles (FAO, 2005).

1.2/Les négociations agricoles: principaux enjeux

L'agriculture constitue un enjeu majeur dans les discussions et cristallise souvent les divergences de position. L'accord agricole a pour principal objectif d'introduire une certaine discipline dans les échanges de produits agricoles et dans les politiques de soutien. Il couvre trois types d'instruments de politique agricole: les mécanismes de protection aux frontières, les soutiens à l'exportation, car ils ont des effets sur le commerce et les soutiens à la production qui influent sur les volumes de production ou sur les prix qui ont des conséquences indirects sur les échanges.

1.2.1/Accès au marché

C'est le sujet le plus conflictuel du dossier agricole. Il s'agit de faciliter l'accès au marché intérieur d'un pays pour les autres pays. Toutes les mesures qui limitent l'accès sont concernées et doivent être réduites : droits de douane, quotas d'importation, prix minimum à l'importation par exemple. Il est aussi prévu un seuil minimum d'importation. L'Union Européenne comme l'ensemble des autres membres de l'OMC à des intérêts offensifs (demande de libéralisation dans les autres pays en estimant qu'il y a des parts de marché à gagner par les entreprises européennes) et des intérêts défensifs (réticences à ouvrir des marchés fragiles à des concurrents plus compétitifs pour une raison ou une autre). Pour l'UE, les principaux intérêts défensifs résident dans la protection des marchés agricoles. D'autres acteurs des négociations commerciales ont comme principal intérêt offensif l'ouverture des marchés agricoles des autres pays: cas des pays émergents comme l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay et donc le G20. Des pays développés principalement exportateurs de matières premières agricoles les rejoignent comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande (Hermelin B et Tavernier K., 2003)

1.2.2/ La concurrence à l'exportation

Il s'agit de réduire les mesures visant à soutenir les exportations d'un pays qui faussent les jeux de la concurrence, en permettant de vendre à un prix inférieur au prix intérieur du pays producteur. Ce sont par exemple les restitutions aux exportations européennes (ou subventions), la vente des stocks à prix inférieur au prix intérieur, les subventions aux transports des produits. Finalement la suppression des subventions aux exportations aura lieu en 2013. Il est convenu qu'une "partie substantielle" des subventions aux exportations soit éliminée avant 2010. Cette date de 2013 est conditionnée à un accord sur les disciplines à apporter aux formes de soutien à l'exportations: crédits à l'exportation (les Etats-Unis),

entreprise commerciales d'Etat (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et certains pays en développement) et aide alimentaire (Etats-Unis)

1.2.3/ Le soutien interne

L'AACU de 1994 classe les politiques de soutien interne en trois catégories de couleur différentes appelées boîtes: les soutiens ayant des effets sur la production et les prix doivent être déclarés publiquement à l'OMC, ou "notifiés"; en boîte orange c'est le cas par exemple des systèmes européens d'intervention ou des "marketing loans" américains. Les aides notifiées en boîte orange ont été réduites de 20% pour les pays développés et de 13% pour les pays en développement dans le cadre de l'AACU. Toutefois les aides ne dépassant pas 5% de la valeur de la production d'un produit, 10% pour les PED. La boîte bleue concerne les aides ayant des effets sur la production et / ou les prix mais accompagnée d'un programme de limitation de la production, de sorte que l'effet distorsion est atténué. Les aides qui y sont notifiées ne font pas l'objet de réduction dans le cadre de l'AACU.

La boîte verte concerne les aides n'ayant pas ou peu d'effets sur les marchés : recherche protection de l'environnement et des terroirs, aides directs et découplées au revenu des agriculteurs. Elles ne font pas l'objet d'engagements de réduction. Ce système incite à une réforme des politiques agricoles dans le sens d'un "verdissement" des aides et en particulier de leur découplage qui consiste à les rendre indépendantes des prix et des quantités produites

2/ Les principaux acteurs aux négociations

2.1/Le poids des pays en développement

Le G20 est un groupe hétérogène de pays en voie de développement, créé en 2003, composé de 20 membres, 5 d'Afrique, 6 d'Asie et 9 d'Amérique Latine. 8 des G20 appartiennent aux agro exportateurs membres du groupe de Cairns: Argentine, Bolivie, Brésil, Afrique du Sud, Chili, Indonésie, Philippines et Thaïlande). La priorité du groupe est de défendre les intérêts commerciaux de pays aux fortes potentialités agricoles. Dans la négociation agricole à l'OMC, les positions du groupe consistent en particulier à valoriser ces potentialités sur les marchés internationaux et nationaux. Ainsi, il demande davantage l'ouverture de l'ensemble des marchés agricoles, une réduction accrue des mesures de soutien interne à l'agriculture et l'élimination des subventions à l'exportation. L'union du groupe a été possible par la volonté de ses membres de former un front face au poids politique de l'Union Européenne et des Etats-Unis. Il a soutenu la libéralisation des marchés agricoles du Nord et incontestablement réussi à élargir la coalition cherchant une réforme en profondeur des politiques agricoles

américaine et européenne. En rapprochant des pays en développement aux intérêts parfois éloignés, le G20 est devenu un acteur incontournable des négociations commerciales multilatérales, pressantes sur la date pour l'élimination des subventions à l'exportation. La Chine, puissance économique est apparue très réservée dans les négociations (malgré son adhésion au G20).

a/Un front uni des pays en développement

Appelé le G90, regroupant les PMA, l'Union Africaine et les pays Afrique,-Caraïbes-Pacifique (ACP), le G33 et G20 et le groupe des petites économies ont présenté une déclaration commune. Les groupes ont affirmé leur ambition de voir le cycle de Doha être au service du développement, conformément aux objectifs que se sont fixés les pays membres de l'OMC. Ce rassemblement a contribué à renforcer certains objectifs spécifiques poursuivis par les pays en développement dans les négociations. Concernant les divergences d'intérêts pouvant exister au sein de ce regroupement, l'histoire du G20 rappelle qu'un groupe peut avoir un fort pouvoir de pression tout en étant composé de pays aux caractéristiques hétérogènes.

b/ G33: produits spéciaux et mécanismes de sauvegarde

Apparu rapidement au côté du G20, il a milité pour les questions spécifiques des produits spéciaux et du mécanisme spécial de sauvegarde spéciale accessible aux pays en développement, insistant fréquemment sur le fait qu'un accord pour le développement ne doit pas se limiter aux seuls PMA. Sur ce sujet, le texte de Hong Kong a progressé vers le sens voulu par le G33, offrant des perspectives très intéressantes aux pays en développement en matière d'accès au marché

C/Les PMA, les ACP et les pays africains

C1/PMA

La question de l'accès total, sans droit, ni contingent aux marchés des pays développés est un point essentiel pour les PMA. Le paquet développement ayant pris une place importante dans la conférence de Hongkong. Ils ont obtenu une ouverture partielle des pays développés et pays en développement émergents qui sont en mesure de le faire

C2/Les ACP

Ils disposent auprès des pays de l'Union Européenne de préférences commerciales pour certains produits. Ainsi, ils bénéficient des volumes d'exportation garantie au prix du marché européen, plus élevé que les niveaux des cours internationaux en raison des mécanismes de la politique agricole commune (PAC). Soumis aux règles multilatérales, ces accords bilatéraux tendent à s'éroder, entraînant des baisses de revenus et des restructurations que les pays ACP jugent dramatiques. Les ACP ont obtenu le maintien partiel des préférences commerciales, ne se satisfaisant pas des compensations financières proposées par l'UE (Samuel D. et Steven LF., 2006)

2.2/L'Union Européenne

L'offre de l'union européenne sur l'agriculture en 2005, consiste en réduction de 60% des droits de douane les plus élevés , avec une réduction moyenne de 46% et un droit de douane maximum de 100%; réduction du nombre de produits sensibles et réduction tarifaires pour les produits sensibles; réduction de 70% des aides classées dans la boîte orange; élimination de toute les subventions à l'exportation à une date donnée; traitement spécial et différencié pour les pays en développement: droits de douane plus élevés et réduction moindre de ces droits. Aucune réduction des tarifs douaniers pour les pays en développement

2.3/G10

C'est le groupe de pays développés importateurs de produits alimentaires. Le groupe occupe une position défensive dans la négociation agricole (maintien d'un certain niveau de protection des marchés intérieurs et du marché interne)

2.4/ Les Etats-Unis

Forts d'une position offensive sur l'agriculture; contribuant à alimenter le front anti-européen , les Etats-Unis se sont montrés très rigoureux sur les principales questions agricoles suivantes: position de force avec le G20, pour déterminer une date pour la fin des subventions agricoles à l'exportation; négociation d'un pourcentage de lignes tarifaires sensibles, limitant un accès total pour les produits en provenance des PMA

2.5/ Les propositions américaines à l'OMC : impacts sur l'agriculture US et mondiale

Les mesures suivantes étaient supposées être exécutées entre 2007 et 2012 :

- **Sur le volet concurrence à l'exportation** les subventions à l'exportation sont supprimées, mais le parallélisme cher à l'UE n'est pas intégré (discipline sur les crédits à l'exportation, sur l'aide alimentaire et sur les sociétés commerciales d'Etat).

- **Sur le soutien**, la proposition est étagée, de – 83% pour l'UE et le Japon et de – 60% pour les USA. La boîte bleue est limitée à 2.5% de la valeur de la production. La boîte verte ne subit aucune contrainte nouvelle. Aux USA, baisse du loan rate et du prix d'objectif (qui sert au calibrage de paiements contacycliques) pour les cultures et baisse des prix de soutien en lait et sucre. Dans l'UE, l'étude imagine de nouvelles baisses des prix d'intervention en céréales (-5.5%), en produits laitiers (une 2ème réforme presque identique à celle en cours)

- **Sur l'accès au marché**, la grille de baisse étagée des droits de douane proposée à HONG Kong est mise en œuvre.

Les pays en développement doivent appliquer les 2/3 de ces baisses.

Les contingents à l'importation sont totalement dispensés de droits (jusqu'ici, ils sont réduits. 1% de produits sensibles seraient tolérés, mais avec des ouvertures de contingents de 7.5% de la consommation intérieure. L'UE classerait la viande bovine et le sucre et les USA, le sucre et le beurre.

Le développement des marchés mondiaux qui ferait suite à ces mesures concernerait surtout les viandes (ouverture du marché) mais un recul pour les produits laitiers. Les prix mondiaux augmenteraient surtout le sucre et du fait de la restriction d'offre, pour les produits laitiers.

Impact sur les principaux pays :

Les USA confortent leur solde sur 7 produits : ils améliorent leurs exportations en viande de bœuf et de volaille, en beurre et en sucre. Leur solde en grain de blé est neutre.

L'Europe est largement perdante, elle recule sur 8 produits : sa dépendance en viande bovine et maïs s'accroît, ses exportations de fromage, volaille et poudre de lait régressent de 20 à 50% et ses exportations sont réduites à 0. Le solde en soja (très déficitaire) reste inchangé.

Les effets sur la production européenne sont évalués en beurre et poudre de lait à – 10%.

Le Brésil est le grand gagnant, il améliore son solde commercial sur 8 produits : davantage d'exportation en sucre et sur 3 viandes ; il devient exportateur en beurre et poudre de lait, il ne recule que sur le fromage, ou il devient importateur.

L'Argentine suit un profil similaire mais marque des points en soja et fromage, sans développement de ses viandes blanches.

La Chine voit sa position d'importateur de blé et maïs renforcée. Sa dépendance vis à vis des importations de sucre s'atténue.

La Japon, voit se renforcer sa position d'importateur déjà très marquée, en de nombreux produits (Chambre d'agriculture de Normandie, 2005)

2.5/ La négociation agricole est marquée par un clivage Nord-Sud

Héritage de l'AACU, les discussions actuelles portent sur les droits de douanes et les subventions (à la production, à l'exportation). Les pays en développement y mettent en avant le principe des avantages comparatifs, et sa justification économique, la maximisation du bien être du consommateur, pour demander des réformes des politiques agricoles des pays du Nord. Ils les accusent d'entraver leur accès aux marchés dans les pays protégés par des droits de douanes et de réduire leurs débouchés à l'exportation dans le reste du monde par le biais de subventions à l'exportation. Les pays développés défendent leurs politiques agricoles en faisant valoir qu'au-delà du principe des avantages comparatifs, la défense d'un modèle de production et d'occupation du territoire, voire d'un modèle social et légitime. (PontVianne A., 2007)

2.6/Exploitation des avantages comparatifs ou politiques agricoles

Des conditions naturelles favorables peuvent être à l'origine d'avantages comparatifs, mais ceux-ci ne produisent pas directement leurs effets sur les marchés mondiaux : selon leurs politiques agricoles nationales, certaines zones peuvent en démultiplier la portée (Etats-Unis) alors que d'autres restent absentes du marché mondial, malgré des dotations initiales importantes en ressources naturelles et humaines (Afrique). Donc, il n'est pas pertinent d'opposer des pays menant une politique agricole et ceux mise sur leurs avantages comparatifs. D'autre part, les politiques agricoles sont essentiellement menées en fonction d'objectifs internes.

Section 2- Effets sur la filière viande bovine en Algérie

L'adhésion de l'Algérie à l'OMC, peut amener à une déstructuration complète de la filière viande bovine, considérée comme une des conséquences possibles d'une plus grande libéralisation, mais cette déstructuration est loin d'être envisagée, grâce à l'aisance financière qui règne actuellement avec le prix élevé du pétrole.

Afin d'analyser l'effet de la libéralisation de la filière viande bovine en Algérie, il faut faire un certain nombre d'hypothèses quant au potentiel du marché intérieur, tels que le taux d'accroissement démographique, la réaction de l'offre et de la demande.

2.1/ La politique commerciale en Algérie

Après la période de l'économie planifiée et de monopole d'Etat sur le commerce extérieur jusqu'à la fin des années 1980, l'Algérie a entamé sa transition vers l'économie de marché au début des années 1990. La libéralisation de son commerce extérieur a été la première étape de cette transition qui a été menée à bien durant la mise en œuvre de plan d'ajustement structurel. Elle s'est trouvée donc prête à rejoindre à la fin des années 1990, l'OMC et à concrétiser sa participation au processus de Barcelone à travers la signature d'un accord d'association avec l'Union Européenne. L'Algérie est l'un des plus anciens candidats à l'adhésion au sein de l'OMC. Le groupe de travail a été créé en 1987, bien après celui de la Chine, mais la procédure n'a pas pu progresser en raison de la crise qu'a connue l'Algérie au début des années 1990. Afin de rendre conforme le régime algérien avec les exigences de l'OMC, un projet de loi sur le commerce extérieur a été adopté en 2003 (Djermoun, 2010). Dans le domaine agricole, l'Algérie fixe un objectif dans le cadre de ses négociations d'accession de ménager des marges de manœuvre suffisantes pour poursuivre la politique de relance du secteur agricole amorcée en 2001 qui se manifeste par la mise en œuvre du plan national de développement agricole (PNDA). Dans les négociations sur l'adhésion de l'Algérie à l'OMC il est utile de mesurer l'importance des droits de douanes dans le soutien des prix des produits agricoles. En effet, les taux nominal de protection calculé en 2010 furent les mêmes depuis 2002, date d'harmonisation du code des tarifs douaniers, à l'exception des tarifs préférentiels appliqués sur certains produits depuis l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'UE le 1^{er} septembre 2005 et l'adhésion de l'Algérie à la ZALE le 1^{er} janvier 2009. Cependant, le TNP calculé pour l'année 2010 ne sera comparé qu'avec les droits de douanes étant donné que les taxes sont appliquées également sur les produits locaux. L'écart des prix relatifs des produits agricoles compensé par la protection douanière est minime à l'exception du raisin dont le tarif douanier dépasse largement le TNP. Cette situation s'explique par le fait que l'application du tarif douanier de 30% arrive à peine à combler l'écart entre le prix national et le prix mondial du raisin. Cette comparaison indique que la politique commerciale de l'Algérie en l'occurrence l'application des tarifs douaniers n'explique que faiblement les niveaux élevés des prix des produits agricoles sur le marché

national. De ce fait, un allègement des droits de douane appliqués à l'importation des produits agricoles en Algérie ne réduirait pas de manière significative les prix (Maghni, 2013)

Les initiatives gouvernementales récentes dans tous les domaines des affaires visent à faciliter l'accès au marché algérien. L'ancien régime de droits de douane a été remplacé par un nouveau, c'est ainsi que le niveau de protection tarifaire a considérablement baissé.

2.2/ Accès au marché: Contingent tarifaire et droit de douane appliqué en Algérie

L'Algérie soumettra une offre de consolidation tarifaire dans laquelle elle indique le niveau maximum de droits de douane dits " plafonds". Ces taux sont fictifs et peuvent être supérieurs aux taux en vigueur pour garantir des marges de manœuvre (augmentation des droits de douane) en cas de menace sur la production d'un produit ou d'une filière agricole. Une consolidation des droits de douane avec des taux supérieurs aux taux réels pour garantir la transparence et la prévisibilité. Concernant l'offre tarifaire ou (consolidation tarifaire), il est à rappeler la transformation de tous les obstacles non tarifaire en droits de douane. Ces droits de douane seront réduits de 24% sur 10 ans. Pour les produits agricoles et alimentaires, la loi de finance de 2001 a prévu un taux de droit de douane maximum de 30%, alors que dans le tarif précédent 458 produits étaient soumis à un droit de douane de 45%. La TVA sur les produits importés conserve globalement les mêmes taux sauf les viandes fraîches ou congelées, les poudres de lait, les farines et les semoules. Pour protéger la production nationale, la loi a instaurée "une taxe spécifique additionnelle" sur 151 produits, variant de 10 à 100% et un droit additionnel provisoire de 48% touchant 106 produits, ce taux devant baisser progressivement pour devenir nul au bout de 6 ans.

Subvention interne

Sur le plan des réformes, l'agriculture a été le premier secteur à avoir engagé les réformes économiques, notamment le commerce des produits agricoles, le commerce extérieur, la suppression des subventions des prix à la consommation des produits alimentaires et l'orientation graduelle des soutiens des prix à la production vers le soutien à l'investissement agricole au niveau de l'exploitation agricole sauf pour les blés et le lait qui bénéficient des primes à la collecte.

Le niveau de soutien à l'agriculture algérienne est très faible, soit 4.5% de la valeur de la production agricole (Feradji K. et Ouarezki K., 2004) , alors que ce soutien dans les pays de l'OCDE se situe entre 9% et 50% (Japon 51%, UE: 20%, USA: 9%, Canada : 16%) en 2011 (OCDE, 2012), ce taux de 4.5% appliqué par l'Algérie en réalité ne dépasse pas 1% , selon les calculs de l'OMC, ce qui laisse une grande marge d'augmentation de ces soutiens à

l'agriculture. D'autres part d'orienter les soutiens à l'agriculture vers des actions d'investissement à la ferme et de protection des revenus des agriculteurs qui ne sont pas soumis à des engagements de réduction de l'OMC. Cependant, le taux nominal de protection de la viande bovine en Algérie est passé de 300% en 2000 à 50% en 2010 (Maghni B., 2013). Le soutien de l'Etat à l'investissement et à la production agricoles contraste avec le niveau élevé du taux nominal de protection de la majorité des produits agricoles pour lequel l'Algérie est importateur net. Ce soutien est destiné à compenser une partie importante des coûts d'investissement et de production supportée par les agriculteurs, devrait pour effet principal un accroissement de la compétitivité à travers une baisse des prix des produits agricoles.

Les nouvelles mesures prises par l'Etat pour faciliter l'application de la politique de renouveau agricole et rural au cours des années 2008 à 2010 ont montré leurs limites en l'absence de mesures pouvant réduire les concurrences subies par les producteurs locaux et exercées par les importations de produits alimentaires équivalents soumis à des barrières tarifaires peu dissuasives. Pour cela, il a paru nécessaire de procéder à une révision du processus de démantèlement tarifaire en cours dans le cadre de l'accord d'association pour donner un signal fort aux agriculteurs algériens en vue de les inciter à entrer résolument dans la voie de l'investissement nécessité par la modernisation de leurs exploitations agricoles et leurs faciliter l'introduction du progrès technique indispensable à un accroissement soutenu et durable des rendements. C'est donc, dans ce but que l'Algérie a pris des mesures ciblant les contingents tarifaires accordées à l'Union Européenne dans le cadre de l'accord d'association pour des produits provenant des filières bénéficiant des mesures incitant à une intensification de la production. Ces produits agricoles et agroalimentaires correspondent à 37 sous-positions tarifaires pour lesquels les contingents ont été suspendus ou réaménagés et six filières sont concernées, parmi lesquelles, la filière bovine.

Le compromis obtenu sur le volet agricole confirme l'abrogation des préférences tarifaires accordées à l'Union Européenne dans le protocole n°2 de l'accord d'association UE/Algérie pour 27 lignes tarifaires. Aussi, le compromis abouti au rétablissement de 9 contingents préférentiels prévus dans le protocole n°2 de l'accord d'association. Il s'agit de 3 lignes tarifaires concernant les animaux vivants de l'espèce bovine (reproducteurs de race pure, génisses pleines et vaches laitières, autres bovins).

Le rétablissement de ces contingents s'inscrit dans le cadre de la politique algérienne de renouveau de l'économie agricole et de renouveau rural qui soutient le développement de la

filière lait locale à travers un grand effort d'importation de génisses pleines et de vaches laitières à haut potentiel qui proviennent pour la plus part des pays européens.

La compensation négociée et acceptée par les deux parties porte sur la ligne tarifaire 01.02.10.00 concernant les animaux vivants de l'espèce bovine, reproducteurs de race pure, pour laquelle le contingent a été de 100 tonnes à 4950 tonnes (droit de douane initial commun= 5%) et la réalisation de ce contingent dépend de la demande algérienne (MADR, 2012).

2.3/ Les politiques possibles

Le modèle intensif de production agricole planifié préconisait dans les années 1970, visait à moyen et long terme l'objectif d'autosuffisance alimentaire du moins la réduction de la dépendance alimentaire sur les produits stratégiques tel que lait, viande et blé. Ce fût un échec patent. La vision technique relativement cohérente de projets de développement intégrés ou de projets de substitution d'importation à développer dans les zones à forte potentialités, notamment dans les grands périmètres irrigués, était la garantie de l'Etat pour répondre aux besoins alimentaires de la population. Les orientations de développement dans cet espace agricole. Les orientations de développement ont été raisonnées sur la base d'un système de production agricole intégré basé sur l'association "céréale-élevage bovin" et donc une complémentarité entre production végétale et production animale. La mise en œuvre de ce projet de développement à montrer que l'effectif bovin du secteur étatique (domaines autogérés) à triplé durant la période (1971-1976), passant de 1 000 à 3 000 vaches. Mais il a été constaté une baisse drastique du rendement laitier. Le déséquilibre observé entre la surface fourragère et la charge animale dans le périmètre a posé le problème de coordination des différents acteurs pour le développement de la filière bovine. En termes de politiques possibles de développement agricole, l'exemplarité de la politique agricole commune (PAC) européenne montre l'efficacité en matière de satisfaction des besoins alimentaire de la population. C'est un système de régulation et de subvention mis en place pour accroître la productivité, ainsi, l'objectif principal aujourd'hui est de garantir une agriculture compétitive. En Algérie, au début des années 2000, les pouvoirs publics ont axés leur politique de développement agricole (PNDA) sur les aides directs aux agriculteurs pour ensuite l'élargir à la société rurale (PNDAR).

La nouvelle approche de développement rurale va expérimenter une méthode fondée sur le principe de l'intégration des actions et la participation des acteurs locaux dans les dynamiques de projet (Djebbara, 2008). Cependant, après plus de trois décennies, on ne peut que constater

l'échec relatif de la politique laitière à partir des vaches importées et élevées sur les périmètres irrigués, due aux pratiques de production extensive dans la conduite des élevages et au faible développement de la sole fourragère

2.4/Les effets prévisibles de la libéralisation de la filière viande bovine en Algérie

Les résultats des différentes simulations effectuées par les organisations internationales suggèrent que plus la libéralisation des échanges est importante, plus les gains sont élevés au niveau mondial. La baisse des droits de douane est l'aspect qui engendre les gains les plus élevés dans la plupart des cas, bien au-delà de la baisse des subventions à la production et plus encore que l'élimination des subventions aux exportations. Des scénarios plus ambitieux de libéralisation comme la suppression totale des aides et des droits de douane, donnent des gains plus élevés. Les effets sur les prix mondiaux varient également significativement, selon les modèles et les scénarios. Mais pour un accord envisageable au terme du cycle de Doha, ils se situent entre un accroissement de 2 et 5% pour la viande bovine. Dans la plupart des cas l'UE et dans une moindre mesure les Etats-Unis apparaissent comme les grands gagnants d'un accord, essentiellement grâce aux prix moindres payés par les consommateurs. Les pays du groupe de Cairns (qui comprennent des PED comme le Brésil ou l'Argentine) seraient également gagnants du fait de l'ouverture des marchés et de meilleurs termes de l'échange. Si certaines études voient dans un accord agricole une source importante de gains pour ces pays (Banque mondiale, 2004), d'autres, comme la CNUCED, auraient des pertes significatives pour un grand nombre de pays, en particulier les pays insulaires et l'Afrique

Les négociations entre l'Union européenne et l'Amérique latine sur la libéralisation de leurs échanges agricoles voudraient que les deux blocs régionaux avancent sur la question. Une étude récente d'impact de la Commission européenne vient confirmer les conséquences néfastes qu'engendrerait une telle libéralisation. Beaucoup attendaient les résultats de cette analyse d'impact émanant des services agricoles de la Commission européenne.

La Commission européenne confirme qu'un éventuel accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur aura un impact global « négatif » sur le secteur agricole de l'Union, dont le revenu baisserait de 0,5% à 3,2% selon des scénarios. Par exemple, dans le secteur de la viande bovine, la réduction de la production pourrait dépasser les 150 000 tonnes et la diminution du prix au producteur peut atteindre les 8% ou même plus

Aussi, les parlementaires européens avaient fait part de leurs préoccupations face au risque d'un « bradage de l'agriculture européenne ». Si un accord est conclu, l'UE serait totalement dépendante de l'extérieur pour assurer sa sécurité alimentaire, elle serait donc exposée à la

fois aux aléas climatiques de ces pays, mais aussi à leurs décisions politiques. Une étude menée par Momagri démontrait en effet que dans le cas d'une libéralisation de l'ensemble des marchés agricoles de la planète :

La volatilité des cours des matières premières agricoles serait amplifiée ; les agriculteurs des pays les plus pauvres verraient leur chiffre d'affaires chuter de 60 à 80% certaines années les agriculteurs des pays émergents importateurs verraient leur chiffre baisser de 30% pour la Chine, 40% pour l'Inde selon les années.

Le chiffre d'affaires des agriculteurs des pays développés chuterait d'environ 30%, seuls les pays émergents exportateurs comme le Brésil tireraient leur épingle du jeu (Momagri, 2011).

L'attitude de la Commission européenne semble quelque peu schizophrène. D'un côté, elle souhaite adresser un signal politique fort à la communauté internationale en relançant la coopération avec les pays d'Amérique du sud et en réaffirmant sa position contre le protectionnisme. De l'autre, elle poursuit une négociation en vue d'aboutir à un accord dont elle sait aujourd'hui que les effets à en attendre lui seront néfastes et menaceront la pérennité de ses exploitations et plus globalement les équilibres agricoles internationaux. Il est donc important de ne pas succomber à des « sirènes politiques » en concluant un accord dont les conséquences économiques seraient aussi néfastes qu'irréversibles pour un secteur stratégique comme l'agriculture européenne. S'il est essentiel de rassurer les marchés internationaux et de lutter contre les pratiques protectionnistes qui déséquilibrent les marchés, il ne convient pas non plus d'adopter la posture opposée qui consisterait à libéraliser totalement les échanges agricoles de zones radicalement différentes en termes économiques ou sociaux.

C'est tout l'objet des négociations en cours au sein du G20 et qui, dans le contexte actuel, sont plus que jamais cruciales pour l'UE : définir une nouvelle approche des échanges agricoles internationaux qui concilie libre-échange et régulation, de manière à bénéficier des avantages d'un marché ouvert sans en payer un prix tel qu'il affaiblirait un secteur dont l'intérêt économique et stratégique est croissant (Momagri, 2011).

2.5/ Impact potentiel d'une plus grande libéralisation

Les scénarios de libéralisation sont très divers. Certains travaux simulent une libéralisation totale (suppression des barrières aux échanges). Cependant la plupart des analyses cherchent à appréhender les effets de libéralisations partielles, comme la réduction des tarifs douaniers, l'élargissement des contingents tarifaires ou la diminution des prix d'entrée. La plupart des

études suggèrent que les différents scénarios de libéralisation envisagés qu'elles soient partielles ou totales, entraîneraient une augmentation du bien être collectif (Piergiogo, 2000; Jacquet, 2004). L'ordre de grandeur de ces effets est variable. La baisse de protection de l'Algérie pour les produits de base qui sont le lait et la viande bovine, entraîne une baisse du prix intérieur de ces produits, cette baisse étant à l'origine de cet accroissement du bien être collective: l'ensemble des ménages peut acheter ces produits à moindre frais. En revanche, il apparaît que les producteurs du secteur traditionnel d'élevage bovin seraient assez largement perdants en cas d'ouverture de l'Algérie, ouverture qui entraînerait une baisse importante du prix de leurs produits (Jacquet, 2004). Ainsi, la libéralisation des échanges entraînera diminution des revenus des éleveurs, menace sur la commercialisation, disparition des exploitations et donc de la source d'emploi et de reproduction des familles (Roux, 2003). Les effets de la libéralisation sur les revenus seraient donc probablement très contrastés selon les régions, les systèmes de production et les catégories de ménages. Il faut prendre en compte aussi les effets négatifs d'une libéralisation sur le budget de l'Algérie, les recettes douanières baissant considérablement, suite à la diminution des protections vis-à-vis de ces importations.

L'accès au marché

Diverses études ont examiné l'effet de la libéralisation, soit pour évaluer telle ou telle proposition présentée dans le cadre des négociations de l'OMC , soit pour harmoniser l'impact d'un accord commercial régional , ou à l'extrême , d'une libéralisation complète des politiques

Depuis 2006 le prix de la viande bovine sur le marché mondial a considérablement augmenté. Ainsi, le prix du bœuf brésilien (prix entré abattoir à Sao Paulo) a doublé entre 2005 et 2010 (de 3.5 à 7 Réals, (1,5 à 3 euros par kg carcasse).

Le prix mondial devrait se maintenir et même progresser d'ici à 2019.

D'après les perspectives agricoles publiées par la FAO et l'OCDE, les prix de la viande bovine au Brésil et aux Etats-Unis devraient en moyenne sur la période 2011-2019, évoluer comme suit (en euros par tonne de poids carcasse)

Tableau 24 : Evolution des prix mondiaux de la viande bovine (euro/tonne

	Brésil	USA	UE	Ecart Brésil/UE	Ecart USA/UE
2010	2393	2245	2600	-8%	-13%
2011-2019	2309	2548	2523	-8%	+1%

Source : Perspectives agricoles de la FAO et de l'OCDE

Ainsi, on constate que l'écart de prix entre le Brésil et l'Union Européenne est de 8% alors qu'entre les Etats-Unis et l'union européenne est de 13% durant l'année 2010 et la période 2011-2019.

La libéralisation peut comporter des avantages pour ceux qui participent directement à la chaîne commerciale (producteurs, négociants, spécialistes de la transformation du produit, fournisseurs d'intrants, détaillants). De nouvelles possibilités d'emplois peuvent résulter de l'expansion et de la diversification des marchés. Ces avantages peuvent prendre la forme d'une hausse de revenu, d'économies sur les coûts directs, d'abaissement des coûts de transaction.

Conclusion

Avec une ouverture plus grande sur les marchés internationaux, la filière viande bovine en Algérie sera confrontée à la volatilité des prix mondiaux de la matière première qui augmenteront les coûts de production de la viande bovine mais l'écart deviendra moins important entre les prix de production en Algérie et ceux des grands pays producteurs. Cette situation aura des effets ambigus sur la filière et sur le comportement des consommateurs.

L'ouverture totale sur les marchés internationaux obligera les acteurs de la filière viande bovine à s'adapter aux aléas accrus de leurs revenus avec la réduction de leur prix de vente.

La libéralisation complète des échanges, par la mise en concurrence de systèmes agricoles aux niveaux de productivité, différents que ceux des grands pays producteurs du Pacifique et de l'Atlantique et ceux de l'Algérie pénaliserait les producteurs et les transformateurs locaux et entraînera la déstructuration de la filière.

La confrontation de nos résultats au niveau de la région du grand Cheliff avec ceux des pays européens et d'autres pays concurrents a permis de mesurer la compétitivité de la filière au niveau local. Aussi, l'approche utilisée nous a permis de cerner les variables qui font la force et la faiblesse des acteurs tout en déterminant les opportunités et les menaces.

La vulnérabilité de la filière viande bovine locale est liée à des facteurs exogènes entre autres les facteurs territoriaux et des facteurs endogènes qui dérivent du fonctionnement des acteurs de la filière en plus des facteurs d'ordre politique et/ou organisationnel.

Le premier foyer de vulnérabilité est lié aux limites des ressources naturelles (aléas climatiques, sécheresses, limites de la SAU, faiblesse de mobilisation de l'eau). Autant de fragilités naturelles grosse de risques et de menaces qui se répercutent sur les systèmes de production et entravent l'essor de la production de viande bovine.

Le deuxième foyer de vulnérabilité est celui en relation avec les facteurs endogènes, liés aux fonctionnements des acteurs de la filière (producteurs, collecteurs et transformateurs). En effet, les exploitations bovine à viande sont de caractère très hétérogène, de structures agraires morcelées et défavorables à la modernisation, d'effectif bovin réduit, de rendement faible, de superficie de fourrages très réduites, d'équipement faible, de degré d'autonomie alimentaire faible et de mauvaise conduite du troupeau, de système productif peu intensif). Ce qui explique la faiblesse des performances de la filière. Ainsi, le segment de collecte et de transformation se trouve handicapé par l'insuffisance des savoirs-faires, des innovations et des outils de gestion.

Le troisième foyer de vulnérabilité est celui lié aux politiques menées dans le développement de la filière. En effet, il renvoie aux carences des politiques publiques qui entraînent des contraintes à la filière. La politique d'organisation de la filière, d'investissement, des structures agraires, éducation et formation des ressources humaines, dotation en infrastructures de base, système de commercialisation et de financement et organisation professionnelle. Tous ces domaines apparaissent aujourd'hui d'un coût de plus en plus lourd à supporter.

Il est aujourd'hui admis qu'il faut mettre à niveau et restaurer la compétitivité des structures de transformation et ce par le renouvellement de leurs technologies, de l'acquisition des savoirs faire qui leurs pose un problème de management et d'introduction d'outils de gestion performants afin de construire des avantages concurrentiels significatifs.

Conclusion générale

Avant d'examiner les effets prévisibles de la libéralisation de la filière viande bovine, il est utile de rappeler les caractéristiques des acteurs impliqués dans la filière viande bovine. En effet, les disponibilités en viandes et abats par personne n'ont pas changé durant les trois dernières décennies et se situent autour de 11 kg/pers/an, du à la croissance démographique et la baisse de la consommation de la population à revenu fixe. Mais du fait que les besoins sont en croissance continue, les importations ont connu une évolution et représentent ces dernières années presque 20% des besoins de la population. Cette évolution des importations se justifie par l'augmentation des prix du produit local, du à l'absence d'une véritable politique de développement de l'élevage bovin et principalement de la production laitière.

Les perspectives de l'évolution de la démographie et de l'urbanisation laisseraient craindre que la production locale n'arrive pas à suivre le rythme de la démographie et peut entraîner une dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Ainsi, le recours du consommateur vers le produit local (viande fraîche) a accentué l'augmentation du prix de la viande bovine locale, passant en l'espace de presque d'une vingtaine d'années (1995 à 2012) de 200 à 900 DA et donc une moyenne annuelle de 20%. La persistance de cette situation ne permet pas à certaines catégories d'accéder au produit local.

A la lumière des opportunités offertes à la filière et des menaces qui pèsent sur elle. Il est admis globalement la capacité des acteurs de la filière à faire face à la libéralisation des échanges est étroitement liée aux soutiens de l'Etat. L'exemple du Brésil, montre que le partenariat public-privé se concrétise dans de très importantes aides d'Etat pour les exploitations agricoles, en particulier sous forme de prêts bonifiés ou d'exemption de taxes, mais surtout à la transformation. Ainsi, les aides à la construction d'unités d'abattage découpe à travers tous le pays ont été massives dans la décennie passée. Aussi, autant d'outils qui peuvent être récupérés à bas prix par les géants mondiaux de l'industrie des viandes brésiliennes (JBS, Marfrig et Brasil Food) qui ont bénéficié d'apports considérables en capital de la part de la Banque public afin de financer leur expansion international.

Face à une telle perspective de libéralisation, les exploitations de bovins viande se trouvent rappelées à leurs propres réalités. A la lumière de l'analyse régionale en ces termes, il était possible d'identifier trois groupes typés d'exploitation au regard de leur conditions de compétitivité et partant de leur devenir possible face à la libéralisation des échanges.

L'effet, induit de la libéralisation affecterait différemment les exploitations bovine de viande conformément à la typologie dégagée, développée dans les parties structures, comportements et performances. En effet, les exploitations de (classe A) peuvent être considérées comme le

groupe le plus performant de l'ensemble des types distingués avec un coût de production parmi les plus bas et pourrait mieux s'adapter à la concurrence. Par contre les autres groupes paraissent dans des conditions difficiles suite aux difficultés et contraintes des nouvelles conditions du commerce international et des facteurs de production locaux (foncier, fourrages) ou importés (aliments concentrés, fourrages) qui suivraient certainement le mouvement ascendant des prix. Ces exploitants seraient des victimes de la volatilité des prix. La condition de leur survie serait la chute des prix des aliments de bétail

De l'analyse comparée et termes de compétitivités coûts et hors coûts, ainsi que de l'analyse des forces de Porter et de la comparaison des prix à la production, le calcul des TPN et TPE. Il ressort que le soutien pour les exploitations bovines algériennes demeure marginal par rapport aux Brésiliens ou aux européens. Cependant les TPN et TPE calculés sont largement supérieurs à leurs homologues aux frontières pour l'année 2009. Donc, la filière locale demeure non compétitive sur le plan international, malgré les opportunités qui restent mal exploitées.

L'innovation sous toutes ses formes constitue un des moyens d'adaptation progressive de la filière à ses changements qu'a connus l'environnement international. Son utilisation, suppose au stade de la commercialisation aussi, sur le marché intérieur ou extérieur, la filière viande bovine doit faire face à de nombreux problèmes qui défavorisent sa compétitivité et porte préjudice aux intérêts des producteurs comme des consommateurs. Les circuits de distribution apparaissent encombrés par une multitude d'intermédiaires qui s'accaparent de la valeur ajoutée sans en faire bénéficier les principaux acteurs concernés à l'amont comme à l'aval du processus.

La non compétitivité de la filière viande bovine locale est liée au manque de structuration et de performance de la filière (surcapacités, coûts d'abattage élevés, faible valorisation des produits).

La libéralisation des échanges risque d'être handicapée dans une bataille, portant la concurrence sur le marché intérieur, qui s'annonce rude. C'est alors de la capacité de l'Etat et la politique de voisinage de l'UE, que dépendra l'impact des effets négatifs sur les filières faiblement compétitives à l'instar de la filière viande bovine. Autrement dit, dans un cadre plus large, c'est à travers la mise en place de politiques de solidarité et de partenariat actives entre ces deux rives de la Méditerranée que pourraient être optimisées les effets positifs et atténuées les retombées négatives d'une libéralisation des échanges agroalimentaire

L'Etat devra s'appliquer à conduire les réformes qui s'imposent en mettant en œuvre les modes de régulation nécessaires en conduisant les réformes qui s'imposent pour réaliser les

restructurations ou les conversions nécessaires à mettre en œuvre les politiques d'accompagnement ou d'assistance appropriés et ceux par la réalisation d'efforts de productivité important susceptible de relever leur compétitivité ; ainsi que l'adoption d'une politique d'aide découplés aux producteurs comparables à celles que reçoivent leurs concurrents européens.

Si on retient à titre d'exemple la distinction entre viande de haute qualité et viande standard , il faut préserver le marché le plus rémunérateur avec une haute valeur ajoutée pour la production locale de qualité , même si ce dernier est restreint et ainsi contrebalancer cette valeur ajoutée sur les produits standards qui, à leur tour, peuvent tirer avantage et concurrencer potentiellement la viande standard importée

L'accord de libre échange avec l'Union Européenne déclenche un compte à rebours qui dans des délais plus ou moins longs en fonction du degré de sensibilité des produits concernés, conduira inmanquablement à l'ouverture du marché algérien aux productions européennes dont on sait bien qu'elles sont le fait d'une agriculture qui n'est pas seulement plus compétitive que l'agriculture algérienne, mais aussi plus soutenue et subventionnée par les pouvoirs publics.

L'établissement de la zone de prospérité est fondamental dans les accords de partenariat avec l'UE. La discussion cyclique de la libéralisation des échanges devrait être incluse dans un accord portant en particulier sur les moyens de développement sur les ressources internes, sur les acteurs locaux (éleveurs, transformateurs) et sur les marchés intérieurs en accordant la priorité au développement des forces internes

Si l'on convient que la filière viande bovine algérienne, comme on l'a assez montré ci-dessus, reste encore lourdement handicapé par sa dépendance à l'égard des aléas (climatiques, extérieurs,..), l'inadaptation des structures foncières des exploitations, l'archaïsme de ses modes d'exploitations, l'indigence de ses moyens (humains, matériels, financiers, ...) et pour tout dire sa faible productivité on ne peut manquer de ressentir les plus vives inquiétudes. Mise en compétition des filières du Nord, autrement performantes et soutenues par des subventions publiques, on comprend aisément que le défaut de compétitivité de la filière algérienne conduirait à la ruine un trop grand nombre d'exploitations vulnérables, voire à la disparition de l'agriculture de subvention dans son ensemble avec des impacts négatifs qui devront être pris en compte.

La libéralisation des économies et des échanges ne peut être un mouvement isolé, mais elle doit s'inscrire dans une dynamique d'ensemble conjuguant réformes internes et ouverture maîtrisée négociée et pilotée par l'Etat

Références bibliographiques

Ouvrages et chapitres d'ouvrage

- Bédrani S., 1980 « L'agriculture Algérienne : Bilan et perspectives », CREA. , Alger, 1980.
- Bédrani S., 1993, « Agriculture et alimentation en Algérie : Faiblesse du passé et politiques actuelles » CREA-INA, Alger.1993.
- Berthelot J.2006. Le dumping total de la viande bovine de l'UE de 1996 à 2002. Solidarité
- Beranger C., 1986. « Production de viande bovine ». INRA, Paris, 1986.
- Bombal J. et Chalmin P., 1980 « L'agro-alimentaire ». Collection encyclopédique que sais – je ? Presse universitaire de France.
- Bonhomme D., 1968. « L'exploitation des bovins ». Ed.J.B Baillièrè, 1968.
- .
Boutonnet J.P. et Simier J.P., 1995. « Les viandes ». Economica, Paris, 1995.
- Charron G. 1986. Les productions laitières, Tome1 : les bases de la production. Edition agriculture d'aujourd'hui, Paris
- Chirouze Y. « Le marketing le choix de l'action commerciale ».
- Craplet C., 1966. « La viande bovine de l'étable de l'éleveur à l'assiette du consommateur ». Tome 8, Vigot
- DetervilleP., 1987. « Technologie de la viande » , 4è édition, 1987.
- Di-donatoR.M., 1980. « Les circuits de viande ovine dans le Gart et l'Hérault. Contribution à l'étude des systèmes ovins Méditerranéens ». Université des Sciences et techniques du Languedoc, Académie de Montpellier.
- Healy S., Pearce R., Stockbridge M. 1998.Les consequences de l'accord sur l'agriculture du cucle d'Uruguay pour les pays en développement.. books.google.fr/books?isbn=9252041117
- Lagrange L. , 1989., « La commercialisation des produits agricoles et agro-alimentaires. Edi. Bailli ère, 1989.
- Malassis L., 1973« Economie agro-alimentaire : Economie de la consommation et de la production agro-alimentaire » Edi. CUJAS.1973.
- Monique B.L., 1980 « La commercialisation des produits agricoles » : prix, filières et marchés. Baillièrè, Paris
- Pontviane A, 2007. L'agriculture à l'OMC: libéralisation, développement et souveraineté. L'agriculture, nouveaux défis. Insee, 13-142, 200P

Pradal M., 1989. « Produire de la viande bovine aujourd'hui ». Edi. Lavoisier, 1989, Paris, France.

Reverdy M. et Court H., 1961. « Cours de comptabilité analytique d'exploitation ». Tome 1. Foucher, Paris 1961.

Rapports et documents officiels des institutions et organismes

Agritrade-CTA. 2012. Secteur de la viande bovine

Abbott J.C. 1987 « L'amélioration de la commercialisation dans le monde en développement ». Collection F.A.O, n°37, 1987.

Agri réseau, 2006. Le marché mondial en viande bovine en 2006: un commerce sous contraintes. Département Economie (GEB), Dossier économie de l'élevage, n° 363.

Agritrade, 2012. Secteur de la viande bovine. agritrade.cta.int/fr/Agriculture

Allaya M. et Petit M., 2004. Le soutien aux produits agricoles et aux filières agroalimentaires, étude de cas : Maroc, Tunisie. CIHEAM et IRESA.

Banque d'Algérie.2013.

Bencharif A, 1996. « Les filières agro-alimentaires dans les pays en développement ». CIHEAM Montpellier. Doc. Ronéo.

Boutonnet J.P., 1978 « Structure du commerce en gros de la viande ovine, régions de l'ouest et du sud ». ? Synthèse INRA., Station d'Economie et Sociologie Rurales Montpellier. France.

Chambre d'agriculture, 2013. Viande bovine, une décennie de mutations sur le marché mondial. Economie agricole, n° 1021.

Chambre d'agriculture de Normandie, 2005. Les propositions américaines à l'OMC impacts sur l'agriculture US et mondiale.

CIHEAM 1998. « Annuaire des Economies Agricoles et Alimentaires des pays Méditerranéens et arabes ». MED AGRI. CIHEAM-IAM. Montpellier, Janvier 1998.

CIV (centre d'information des viandes), www.civ-viande.org

CNA, 2008

CNIS-Douanes algériennes, 2008

CNIS-Douanes algériennes, 2007

Combris P., 1996 « Viande de bœuf. Les préférences des consommateurs ont changé au début des années 1980 ». INRA-ESR, Ivry, Mai 1996.

Berthomeau J., Fouillade P., Richard D., Roussel F., 2011. CGAAER (Conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux. Analyse stratégique de la filière de la filière bovine française par bassins de production, p 3-44.

Direction des Services Agricoles de Chlef (1) « Rapport du bilan annuel de la production animale » (1993-1998)

Direction des Services Agricoles de Chlef (2) « Rapport du bilan annuel des services vétérinaires et sanitaires » (1993-1998).

Direction des Services Agricoles de Ain Defla « Rapport du bilan annuel de la production animale » (1993-1998)

Economie agricole, 2011. Firmes multinationales de la viande : le Brésil monte en puissance. Cambre d'agriculture, n° 1004, 2011.

Eurostat, 2006

Farm Foudation, 2006. Future of animal agriculture in North America. Les aspects économiques de la production, de la transformation et de la commercialisation, chapitre 2, p 1-36.

Farm Foundation, 2006. Future of animal agriculture in North America. Les aspects économiques de la production, de la transformation et de la commercialisation, chapitre 4, p 1-34.

FAO, 1985. Législation relative au commerce international de la viande bovine. Etude législative n°36.

Femise.2004. Les effets de la libéralisation agricole sue les économies des pays partenaires méditerranéens, n° Fem 21-06, p 6-292.

Fenn M.G., 1979. « La commercialisation du bétail et de la viande ». Collection FAO, Rome, 1979.

Feradji K. et Ouarezki K. 2004. Rapport Algérie. Simulation préparation et négociation de la sixième conférence ministérielle de l'OMC. Marchés, politiques et négociations. CIHEAM-IAMM.

Fevre C et Pouich T, chambre d'agriculture de France, n° 1004, 2011

Groupe ESA. 2010. Analyse et management des marchés internationaux de produits agricoles et agroalimentaires. Où va la planète viande, colloque organisé par le domaine d'approfondissement.

FranceAgriMer, 2012. Le commerce international de la viande bovine. Vers une stabilisation des échanges ?. n° 16, 2012.

Hermelin B. et Tavernier K. 2003. Les négociations agricoles à l'OMC: Etat des lieux IFCN, 2005

Institut de l'élevage, 2012. Chiffres clés . Productions bovines lait et viande.

Institut de l'élevage, 2010. L'année économique viande bovine, perspectives 2011, n°409, 96P

Institut de l'élevage, 2010. Filière viande bovine aux USA, réseaux d'élevage pour le conseil et la prospective, collection THEMA, P 1610.

Institut de l'élevage, 2010. Le marché mondial de la viande bovine en 2010, les cours du bœuf flambent partout sauf en Europe, n°407, 39P

Institut de l'élevage .2008. La viande bovine aux USA et l'impact de la filière éthanol. Dossier économie de l'élevage, n° 378 a

ITMA, 1985 : Etude du réaménagement et l'extension du périmètre du moyen Cheliff. Phase II, Etude préliminaire, 19-24 p

Journal officiel 1983. Création de l'entreprise de distribution les Galeries d'Ech-cheliff.

Lachaal L., La compétitivité : concepts, définitions et applications. INRAT, Département d'Economie Rurale. <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c57/01600240.pdf>

Le Roux Y., 1996. « Les délais d'ajustement de la production de viande bovine à la suite de modifications économiques » Publications Edité par le Département d'Economie et de Sociologies Rurales, INRA/ESR, Rennes. France.1996.

Mainsant P., 1986. « Evolution récente et prévisible de la commercialisation des viandes, de leur transformation et de leur commercialisation ». In production de viande bovine. INRA, Paris.

Mainsant P., 1986. « La marché de la viande bovine en Italie » Laboratoire de recherches économiques et sociales de Rungis, INTERBOVI-INRA, France.1986.

Maurice Desriers, Éliane Le Rey, André Rivière, Céline Rouquette et Tayeb Saadi, http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/revaind09g.PDF

Ministère de l'agriculture, 1992. « Le secteur agricole et les perspectives de sa promotion et de son développement » Rapport général, Commission Nationale Consultative sur l'agriculture, Alger, Janvier 1992.

Ministère de l'agriculture, 1998 « Bilan de la production agricole ». (1989-2000)

Mondialisation, 2009. Une nouvelle offensive dans le monde de la viande industrielle : les multinationales du Sud. Centre de recherche sur la mondialisation, Mondialisation.

Mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture, 2011. La libéralisation des échanges entre l'Europe et Amérique Latine suscite de nombreuses inquiétudes.

OCDE/FAO, 2011. Perspectives agricoles de l'OCDE et de FAO, 2011-2020, viande, p 155-170.

Office de l'élevage, 2008. L'avenir de l'engraissement des jeunes bovins en France, p 2-74

Office de l'élevage, 2002-2007

OFIVAL (Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture

OFIVAL, 2004.L'Uruguay pour le bœuf, c'est l'Amérique, dossier économie de l'élevage, n° 339, p 1-23.

OCDE, 2012.Les politiques agricoles, suivi et évaluation 2012, pays de l'OCDE. Partie II, chapitre par pays. 114P

OMC, www.canadaegg.ca/francais/trade/wto-ag.html - 27k

ONS (Office national statistique) « l'Algérie en quelques chiffres ».(1989 à 2001).

ONS, 2000 : « Indice des prix à la consommation ».2000.

ONS, 2003 : annuaire statistique de l'Algérie, 2003

ONS, 1994 : « Annuaire statistique de l'Algérie », 1994.

ONS, 1998 : « Données statistiques, 1998

ONS : « Indice de la production agricole ».(1986 à 2001).

Pageaud L. et David M., 2005. Réforme de la PAC pour les systèmes bovins-viande- Enjeux et adaptations, Institut de l'élevage, 12P, 2005.

Roissac K., 1994. « Les acteurs du commerce de gros des viandes en Pyrénées centrales ». : Concurrence et complémentarité de l'expédition et de l'approvisionnement local. ENSAM. Montpellier.

Samuel D. et Stéven LF. 2006. OMC: résultats, acteurs et perspectives des négociations à Hong Kong. Afdi.

Sarzeau P. et Becherel F., 2006. Coûts de production internationaux en viande bovine. Résultats du panel IFCN. Rencontres recherches ruminants,

Valceschini,1999 :http://pigtrop.cirad.fr/content/download/5125/26878/file/Koussou_Duteurtre_2002.pdf

Van der Steen D, Danau A, Poznanski M. 1999. La souveraineté alimentaire menacée par les accords commerciaux. OMC, 94P.

Revue

Abbas K., Madani T., Bencheikh E.H., Merrauouche L., 2002. Systèmes d'élevage ovins en zone semi aride-céréalière : taille d'exploitation et caractère pastoral, Médit., 1, 50-55.

Allaoua A.K., 1992. « Filière, métier et réseau : 3 indicateurs de la cohérence des systèmes agro-alimentaires. Cahiers du CREAD, n°31/32, 1992.

Barré D., 2001. Industrialisation du secteur viande bovine. La nécessaire stratégie d'innovations. Revue viandes et produits carnés, volume 22, n°3, 2001, p 75-86.

Bedrani S., 2008. L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et le développement rural en Algérie », Options Méditerranéennes, série B, N° 61 : Les agricultures méditerranéennes, analyses par pays, p. 37-73

Bédrani S. et Djenane A. et Boukhari N., 1997. « Eléments d'analyse des politiques de prix de subvention et de fiscalité sur l'agriculture en Algérie ». Options Méditerranéennes, série B, n° 11, 1997.

Bencharif A., 2000. Qualité et compétitivité, enjeux et défis pour les entreprises agroalimentaires. Revue New Médit , n° 2 (2000/06), p 8-15.

Benfrid M. et Ferrah A., 1988. « Les productions animales en Algérie : Faible élasticité des productions classiques et émergence de l'aviculture industrielle » In cahiers du CREA, n° 14, 1988.

Benfrid M., 1997. « La commercialisation du bétail et de la viande rouge en Algérie ». Séminaire CIHEAM. Les filières viandes rouges en Méditerranée. Tunis 19-23 Avril 1997.

Boisson JM, 1994. La négociation agricole dans le cycle d'Uruguay Round. Options Méditerranéennes. Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée. Série B, n° 8

Boukella M., 1996. « Les industries agro-alimentaires en Algérie, politiques, structures et performances depuis l'indépendance ». Cahiers options Méditerranéennes, vol.19, CIHEAM/CREAD, 1996.

Boulahchiche N. et Mekersi S., 1993. « Les systèmes de production bovin-ovin en Mitidja ». INRA, Alger. 1993.

Bourbouze A., 1987. « L'élevage sur parcours en régions Méditerranéennes. Options Méditerranéennes. IAM de Montpellier. France.

Bourenane N., 1991. « Agriculture et alimentation en Algérie : entre les contraintes, historiques et les perspectives futures. Options Méditerranéennes, CIHEAM/CREAD .Série A, n°21, 1991.

Boutonnet J.P., 1989. « La spéculation ovine en Algérie Un produit clé de la céréaliculture ». INRA Montpellier.

Boutonnet J.P., 1991 « Production de viande ovine en Algérie .est elle encore issue des parcours » ? .IV Congrès International des terres de parcours, INRA, Montpellier

Chatellier, 2010, www.angers-nantes.inra.fr/content/download/.../Chatellier-Publications.pdf

Chatellier V., 2006. Le découplage et les droits à paiement unique dans les exploitations laitières et bovins-viande en France. Cahiers d'économies et de sociologies rurales, n° 78, p 54-80

Chatellier, 2005. Les soutiens directs et le découplage dans les exploitations agricoles de montagne. Economie rurale, n°288, pp. 40-57

Chatellier V., Guyomard H., Le Bris K. 2003. La production et les échanges de viande bovine dans le monde et dans l'Union européenne. INRA Productions Animales, vol. 16 (5), pp 365-380.

Chatellier V., Guyomard H., Le Bris K. 2003. La consommation de viande bovine dans le monde et dans l'UE : évolutions récentes et perspectives. INRA Productions Animales, volume 16 (5), pp 381-392.

Chatellier V., Guyomard H., Le Bris K. 2003. Les négociations des cycles de l'Uruguay et de Doha : bilan et perspectives pour les productions animales européennes. INRA Productions Animales, volume 16 (5), pp 301-316

Chaulet C., 1992. « L'enjeu alimentaire ». Les cahiers du CREAD, n° 31/32, 1992.

Coquart D. et Souflet J.F., 1989. « Dynamique de la concurrence et évolution de la filière viande bovine ». Economie Rurale N° 194 , 1989.

Devienne S., 2005. Politique agricole et agriculture aux Etats-Unis : évolution et enjeux actuels. Annale de géographie, n°641, p 3-26.

Driouchi A., et Ait El Meki A., 1995. « Production et commercialisation des animaux et produits d'origine animales au Maroc : Les productions bovines et ovines. CIHEAM. Options Méditerranéennes, séries n°14- Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000.

Emliger C, Jacquet F, Petit M., 2006. Les enjeux de la libéralisation agricole dans la zone méditerranéenne. Revue Régions et développement, n° 23.

Fevre C. et Pouch T., 2011. Firmes multinationales de la viande : Le Brésil monte en puissance. Economie agricole. Chambre d'agriculture de France, pôle économie et politiques agricoles, n° 1004, France, 2011

Djerdi R., 2013. Organiser la filière viande rouge pour améliorer la production. Maghreb Emergent, Décembre 2013.

Khammassi E.F et Hassaiynia J., 2001. Analyse de la compétitivité des entreprises et des produits agroalimentaires : pertinence et apports de l'approche. Options Méditerranéennes : Séries B, Etudes et Recherches, n° 32. p223-238

Laouar M. et Abdelguerfi A., 1997. Privatisation et partage du foncier : une des causes de la dégradation des milieux naturels en Algérie. In « pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semiarides », Options Méditerranéennes, n°32, p 209-212.

Mallassis L.,1979. Economie agroalimentaire. T.I. Economie de la consommation et de la production agroalimentaire.. Revue Economique. Volume , n°3. pp 597-598.

Montigaud J.C., 1992. L'analyse des filières agroalimentaires : méthodes et premiers résultats. In Economies et Sociétés, Série AGI, n°21, pp. 59-83

Rastoin J.L, 1989. La dynamique internationale de la consommation alimentaire, Revue Économies et sociétés, série AG, 23, PUG, Grenoble, 11-26.

Revue : Afrique- Agriculture,1996 « Maghreb-Elevage ». Chronique des productions animales, n°236, Avril1996.

Revue FAO : Agro stat, 1993.

Revue OCDE 1981. « L'analyse des marges de commercialisation des produits alimentaires : objectifs, méthodes, utilisation. Revue : Produits et marchés agricoles. Paris 1981.

Roux B., 2003. Les agricultures des PSEM face à la question du libre échange. Options méditerranéennes, Libre échange, agriculture et environnement, Série A, n° 52.

Soufflet J.F., 1990. Compétitivité et stratégies agroindustrielles dans la filière viande bovine européenne. In Economie Rurale, n°197, p42-48.

Soufflet J.F., 1983. La filière viande bovine dans ses rapports avec l'élevage : types d'entreprises, concurrence, évolution à long terme. In Economie Rurale, n° 158, p 51-60

Yakhlef H., 1989. La production extensive du lait en Algérie.). Options méditerranéennes : Série A, Séminaires Méditerranéens, n°6.

Mémoires et Thèses

Babin P., 1990. « Circuits d'approvisionnement des cités Méditerranéennes en viande rouge : le cas d'Alger et de Marseille ». Mémoire ingénieur, Boutonnet J.P (Dirs) et Benfrid M, Le Val de Reuil.

Boulahchiche N.,1997. Etude des systèmes de production bovins : caractéristiques structurelles et fonctionnelles de quelques exploitations agricoles d'élevage bovin dans la Mitidja. Thèse de Magister en Economie Rurale. INA, Alger

Boucefiane D., 1991. » Essai d'analyse des filières avicole chair et ponte dans la wilaya de Chlef. Thèse Ing. Agro. INES Chlef, 1991.

Boukhobza M. 1976, « L'agro pastoralisme traditionnel en Algérie ». Thèse Doctorat 3è cycle.1976.

Boulaine G, 1957. Etude des sols des plaines du Cheliff. Thèse Doctorat d'Etat, Agronomie, Alger, 529 p

Chetibi S., 2011. La filière viande bovine au Maroc. Quelle place pour l'élevage traditionnel et quelles bases de qualification pour la viande locale. Thèse Doctorat, Université de Corse, 256p.

Djenane A. 1997. Réformes économiques et agriculture en Algérie. Thèse de Doctorat d'Etat en Sciences économiques. Université Ferhat Abbas de Sétif, 260 P

Djermoun A. 2011. Effet de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et à la zone de libre échange Union Européenne/ Pays tiers Méditerranéens sur la filière lait. Thèse Doctorat, ENSA, Alger, 465 p.

Hamlaoui M., 1985. « L'économie pastorale en Algérie » Doctorat 3è cycle Montpellier, 1985.

Kherzat B., 2006. Essai d'évaluation de la politique laitière en perspective de l'adhésion de l'Algérie à l'organisation mondiale du commerce et à la zone de libre échange avec l'Union Européenne. Institut National Agronomique d'El-harrach, Mémoire de Magister,
Pluvinage J., 1995. Les systèmes de production céréales-élevage et la gestion du risque dans les zones sèches Méditerranéennes. Thèse de Doctorat. INRA; centre de Montpellier, unité SAD/LECSA 337 p

Sadoud M 1998. Circuits de distribution des viandes rouges dans la région de Chlef. Mémoire de Magister, Département d'Economie Rurale, INA Alger

Soufflet JF. 1990. La filière bétail et viande bovine. Fonctionnement et évolution de 1960 à 1985, perspectives 1990. Thèse d'Etat en Sciences économiques

Conférences, comptes rendus, communications et actes de colloques

Allali K, Dalil S et Mahdi M 2001. Le marché des ovins dans la région de Missour, structure, comportement et performance. In Mutations sociales et organisation des espaces steppiques: pp 91-110

Amghrou S. et Kheffache H., 2007. L'aviculture algérienne en milieu rural, quel devenir après la libéralisation des échanges ? Cas des régions d'Aflou et de Freha. Seminar Adding Value to the Agro-Food Supply Chain in the Future Euromediterranean Space.

Bencharif A. 1997. Stratégies d'internationalisation et restructuration des firmes multinationales agro-alimentaires, communication au panel " la question agricole et alimentaire à l'horizon 2010 ", Institut National d'Etudes de Stratégie Globale (INESG), Alger.

Boutonnet J.P, et Roissac K., 1994. « Mise en valeur des viandes de qualité dans les zones défavorisées ». Quelques questions. Symposium international sur l'exploitation des zones marginales Méditerranéennes par les systèmes extensifs de production de ruminants, Thessalonique, Juin 1994.

Boutonnet J.P., 1994. « Marchés, filières, opérateurs. Les échanges de bétail et de viande dans la wilaya de Sidi- Bel- Abbes. INRA/ITGC/ICARDA. Séminaire de Montpellier. 18-19 novembre 1994.

Boutonnet J.P., 1995. « Le marché international des viandes : un régulateur des marchés alimentaires nationaux ?. Colloque des 16 et 17 Octobre 1995. Ste-Geneviève, Paris 5è. INRA/ ESR.Montpellier.

Boutonnet J.P., 1997. « Spécificité et diversité des filières viande rouges en Méditerrané. Séminaire » CIHEAM. Les filières viandes rouges en Méditerranée. Tunis 19-23 Avril 1997.

Compredonde M, Casabianca F, Trift N. 2006. Quelles échelles territoriales pour des politiques publiques favorisant la construction d'une qualification de l'origine. Le cas des viandes bovines pampéennes en Argentine. INRA LRDE Corte.

Djebbara M, 2008. Durabilité et politique de l'élevage en Algérie. Le cas du bovin laitier. « Colloque international, développement durable des productions animales : enjeux, évaluation et perspective », ENSA, Alger, 2008,

Maghni B. 2013. Analyse des politiques de soutien à l'agriculture algérienne. Communication des 7^{ème} journées de recherches en Sciences sociales. INRA-SFER-CIRAD. Angers, France.

Mainsant P., 1994. « Distributeurs- quel type de concurrence pour séduire le consommateur »? 6^e colloque international de la viande bovine, Filières bovines Européennes : Demain qui détiendra le pouvoir ? Fougères, 9 décembre 1994.

Micol D., 1986. « Production de viande bovine » Exposé et tables rondes des xv^e journées du grenier de Theux. Centre de Recherches Zootechniques et Vétérinaires INRA Theux, Paris.

Sarzeaud P et Becherel F., 2006. Coûts de production internationaux en viande bovine- résultats du Panel IFCN. 16^e Rencontres de Recherches sur les Ruminants, Paris, p 25-28.

Table des annexes

Table de l'annexe 1 : Questionnaire des éleveurs

Table de l'annexe 2 : Questionnaire des maquignons

Table de l'annexe 3 : Questionnaire des bouchers

Table de l'annexe 4 : Enquête marchés aux bestiaux

Table de l'annexe 5: Enquête abattoir

Table annexe 1 : Questionnaire des éleveurs

Date:

Enquêté:

Wilaya:

Daira :

Commune:

Lieu dit:

Exploitation:

Privé:

EAC, EAI:

Ferme pilote:

Centre urbanisé:

Douar:

Ferme isolée:

Route goudronnée:

Piste:

Distance de l'exploitation par rapport à

- La route goudronnée:
- La commune:
- Le souk:
- L'abattoir:
- Centre urbanisé:

Marié:

Célibataire:

Nombre total des membres de la famille:
 Nombre d'actif:
 Actifs occupés dans l'exploitation:
 Actifs occupés en dehors de l'exploitation:
 Nature de l'activité
 Lieu d'activité:
 Nombre de mois par an:
 Nombre d'enfants:
 Moyenne d'age:
 Garçons scolarisés:
 Filles scolarisés:
 Ressources financières:
 De l'exploitation:
 Héritage:
 Autre:
 Travail hors exploitation:
 Logement moderne:
 Logement traditionnel:
 Est il muni d'électricité:
 Frais d'électricité par an:
 D'eau courante:
 Si non comment se fait l'approvisionnement:
 Puit de l'éleveur:
 Puit d'eau commun:
 Citerne:
 Moyen de transport:
 Type de production: Végétale:...Animale:
 SAU de l'exploitant:..... Location:... ..
 Les principales cultures de l'exploitation:
 Fourragères:sec:irriguée:.....
 Maraîchères: sec:.....irriguée:.....
 Céréalières: sec:.....irriguée:.....
 Légumes secs: sec:.....irriguée:.....
 Prairies naturelles, sec:.....irriguée:.....

Jachères fauchée:.....Pâturée:.....

Adaptez vous le plan de culture de votre exploitation

aux besoins de l'élevage:

Si oui précisez: Fourrages en vert

Le plan de cultures

Superficies de céréales

Blé dur:..... ha

Blé tendre:.....ha

Orge:.....ha

Avoine grain:.....ha

Superficie de fourrages

Orge en vert:.....ha

Bersim:.....ha

Sorgho:.....ha

Vesce grain:.....ha

Pois fourrager:.....ha

Vesce:.....ha

Avoine:.....ha

Luzerne:.....ha

Trèfle:.....ha

Mais:.....ha

Fèves:.....ha

Pois chiches:.....ha

Arboriculture:.....ha

Destination de la production

Commercialisation:

Autoconsommation:

Ne suffit pas à l'autoconsommation:.....

Assolement annuel tenant des besoins du cheptel en fourrages:...

Matériel mécanique utilisé:

Tracteur loué:précisez le nombre d'heure:..... prix à l'heure ou ha:.....

Main d'œuvre:

Potentiel humain:...

Travailleurs permanents:... ..

Travailleurs saisonniers:

Personnel dans la production végétale:.... ...

Personnel dans la production animale:.....

Bâtiments d'élevage:

Etat du bâtiment: moderne:...traditionnel:.....

Capacité du bâtiment:.....

Dimension du bâtiment :.....

Matière de construction:.....

Hangar fourrager:.....

Hangar mécanique:.....

Existe il une nurseries:.....

Production animale:

Production laitière:.....

Production de viande:.....

Effectif du cheptel:.....

Vaches laitières:.....

Taureau de reproduction:...

Génisse de plus de 1 an:.... ...

Jeunes de 6 à 12mois:....

Veaux de 6 mois:.....

Taurillons de plus de 12 mois:.....

Composition raciale

Des vaches : pie noir: Montbéliarde:..... Croisée:locale:

Des mâles de plus de 12 mois, pie noir:.....Montbéliarde:.... Croisé:.....locale:....

Origine

Provenance des animaux

Acheté du marché:.....animaux d'importation:.....

Prix d'achat:.....

Ancienneté dans la pratique de l'élevage:.....

Dans quel but pratiquez l'élevage:

Production de lait :.....

L'exploitant fait il d'autres élevage, ovin:...caprin:..avicole:....apicole:.....

Quels sont les obstacles qui vous empêchent de développer l'élevage bovin:.....- --- -

Hygiène et prophylaxie:

Existe il un programme d'hygiène des animaux, de la traite, des bâtiments:..... ..

Bénéficie il d'un programme de vaccination:.....dépistage des maladies:...

Frais vétérinaires par tête:...frais global par an:

Conduite de la reproduction

La reproduction

Monte libre:....

Insémination artificielle:... en cas du retard du vétérinaire.....

Taux de réussite de l'IA:...nombre de tête inséminée :...prix par tête:.....

Race de la vache:...PN...

Age de la 1^è saillie:...

Appréciation du format:... ..

Choix du reproducteur: lait:

Son origine:

Acheté du marché:.../...

Emprunté d'une exploitation:...../.

De l'exploitation:..../

Acheté ou gardé uniquement pour la reproduction:.../....

Modalité du transfert des animaux pour la reproduction.....

Vache transférée:: oui ou non

Adaptation du calendrier fourrager avec les vêlages: oui ou non

L'alimentation de la vache pendant la gestation:

Préparation de la vache à la mise bas

Problèmes rencontrés à la mise bas:... ..

% des naissances gémellaires pour l'exploitation:..... ..

Sexe fréquent, veau:.....veilles:.....

Calendrier du vêlage:

	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	Total
Veaux nés													
Veilles nées													
mortalité													

Taux de mortalité des veaux à la naissance:

Cause :

Bonne:.....moyenne:.....mauvaise:.....

L'allaitement artificiel

Existe il ou non: /

Nature du lait /

Made de distribution du concentré

A quel âge commence la distribution du concentré:

Quantité distribuée/j/tête:

Quantité suffisante:..... quantité insuffisante:.....

Nature du concentré:.....:.....

Concentré jeunes bovins:.....

FOIN.....autres:...../.....

La distribution du concentré

Age de distribution :.....

Mode de distribution: à volonté:.....rationnel:.....

Le sevrage

Quel type de sevrage pratique-t-il l'éleveur

(3 mois), sevrage précoce:

(3-5mois), sevrage semi précoce, traditionnel:.... ...

(5-7 mois), sevrage tardif:.....

Quelles sont les raisons du choix d'un type de sevrage:.....

Appréciation des veaux: maigres:....., trop gras:.....conformes:.....

L'engraissement des animaux

Quel est le type de production de viande : taurillons:.... ..génisses:.....boeufs;...

Veaux:.....

Quelles sont les raisons du choix d'un type de production?

L'éleveur fait il un choix sur les animaux destinés à l'engrais?

Si oui, sur quel base se fait le choix , poids au sevrage:.... .., le sexe:.... autres:....

Destination des autres animaux, ventes:.....abattage:.....élevage:.....

Conduite de l'engraissement:

Quelle est la durée de l'engraissement:.....

Cette durée est elle quelque soient les conditions fixe: ou variable:.....

Si elle est variable, quelles sont les

conditions:.....

Quelles sont les conséquences sur l'exploitation:

.....

Conduite de l'alimentation

Plan d'alimentation:.....

Ce plan est fixe chaque campagne:

Mode d'alimentation

Période de croissance:

Période de finition:

L'alimentation est elle intensive sur toute la durée de l'engraissement, OUI:....

Si non quelle période se fait la coupure:.....

Quelle est la période de cette coupure:.....

Quelles sont les raisons de cette coupure:.....

Est-ce que cette période ou restriction est justifiée:.....

Dans ce contexte voir l'utilisation de pâture pendant l'automne,.....

Différents aliments utilisés pour l'engraissement

Différents fourrages: a/ verts:.....b/ en sec:.....

Préférence de l'exploitant quant à la réussite de l'engraissement :

a/.....

b/

c/.....

d/.....

Mode de distribution

Quantité distribuée (estimation pat jour et par animale

a/ Période sevrage-croissance:.....

b/ Période finition:... ..

Différents types de concentrés

a/.....b/.....c/.....d/.....

Préférence de l'exploitant quant à la réussite de l'engraissement

a/.....

b/.....

c/.....

d/.....

Répercussion sur le bovin de boucherie: poids:....., conformation:.....

Etat d'engraissement:.....

Origine des aliments concentrés

1/ Propres à l'exploitation

Méthodes de préparation

Quantité suffisante ou insuffisante

Lieu d'approvisionnement

2/ Approvisionnement de l'extérieur

Lieu d'achat

Nature du concentré

Modalité d'achat: tonnage:..... prix.....

Comment l'exploitant envisage il de résoudre le problème de l'alimentation, surtout la fraction concentré:.....

Quantités de fourrages achetées

Fourrages	Quantités par an	prix
Pailles		
Foins		
Fourrages verts		
Autres (précisez)		

Quantités d'aliments concentrés achetés

Aliments	Quantités par an	prix
Son de blé		
orge		
Fèves et féveroles		
Mais		
Autres (CMV)		

Les stocks d'aliments

Types de stocks pour les fourrages, quantités

Les aliments concentrés quantités:.....

Conduite des troupeaux

Calendrier de reproduction des bovins:

Mises bas précoces (hiver)

Mises bas tardives (printemps)
 Contrôle des performances
 Age à la vente
 Poids à la vente
 Calcul du prix de revient du kg de viande
 Commercialisation:.....
 Lieu de vente
 A qui sont vendus les animaux:.....
 Maquignons: , autres éleveurs:..... acheteur du souk:.....
 Bouchers:.....
 Conditions de vente
 Contact direct avec l'éleveur
 Recours à des intermédiaires..... autres.....
 Quelles sont les problèmes au niveau de la commercialisation
 Eloignement du lieu de vente.....prix trop bas:.....
 Manque de transport:.....
 Ressentez vous une aide dans le domaine de l'élevage bovin
 Sur quel plan, technique:..... financier:.....
 Age à la vente des produits bovins
 Entre 1 et 2ans d'age:.....prix de vente:.....
 Entre 1 et 4 d'age: prix de vente:.....
 Sexe des bovins vendus
 Que les mâles:.....
 Que les femelles:.....
 Types de bovins vendus
 Ventes d'animaux sans engraissement
 Ventes d'animaux engraisés et d'autres sans engraissement
 Ventes d'animaux engraisés:.....
 Motifs de ventes des bovins:
 Selon les besoins de l'éleveur:.....
 Selon les besoins et l'état d'engraissement:.....
 Principalement selon les cours du marché:.....
 Périodes vente, selon les saisons, ou autres
 Stratégies de réformes des bovins

Stratégies de réforme existe:.....

Table annexe 2 : Questionnaire des maquignons

Daira :

Commune :

Enquête n° :

Date de l'enquête

Situation familiale et sociale:

Spécialisé dans le bovin , oui.....Non.....

Combien de bovin vous achetez par mois

a/ Veau :

b/ Taurillon :

c/ Autres :

Quant vous achetez les animaux

De qui :

a/ L'éleveur

b/ L'emboucheur

c/Autres

Où se déroule l'opération de l'achat

Les exploitations

Les marchés aux bestiaux

Autres

Comment s'effectue le paiement

En totalité, en partie, autres

A qui vous vendez

Les bouchers, l'emboucheur

Autres

Quel est l'âge du bovin

A l'achat, à la vente

Comment se fait l'estimation des prix et du poids

Comment s'effectuent les négociations et sur quelle base

Le financement se fait

Emprunt

Sur fond propre

Autre

Quelle est la période de l'année où les prix sont les plus hauts et pourquoi

Quels sont les problèmes rencontrés dans le cadre de l'achat et la vente

Quels sont les problèmes rencontrés au niveau des marchés

Quels sont les problèmes rencontrés au niveau de l'abattoir

Table annexe 3 : Questionnaire des bouchés

Localisation :

Ancienneté dans l'activité :

Spécialisé dans le bovin, oui.....Non.....

Combien de bovin vous achetez par mois

a/ Veau :

b/ Taurillon :

c/ Autres :

Combien d'ovins vous achetez par mois

Agneau :

Bélier

Autre :

Quant vous achetez les animaux

De qui :

a/ L'éleveur

b/ Maquignon

c/ Autres

Où se déroule l'opération de l'achat

Les exploitations

Les marchés

Autres

Quel est le poids du bovin à l'achat

Quel est le poids de l'ovin à l'achat

Comment se fait l'estimation

De l'âge

Du poids

Des prix

Sur quelle base se font les négociations sur les prix

Nombre d'agneaux achetés :

Nombre de carcasses d'ovins vendus par jour :

Nombre de carcasses de bovins vendus par jour :

Ventes à des consommateurs :

Ventes à des entreprises ou collectivités :

Capacités du frigo en ovins et en bovins :

Le financement se fait

Emprunt

Sur fond propre

Autre

Quelle est la période de l'année où les prix sont les plus hauts et pourquoi

Quels sont les problèmes rencontrés dans le cadre de l'achat et la vente

Quels sont les problèmes rencontrés au niveau des marchés

Quels sont les problèmes rencontrés au niveau de l'abattoir

Dimension de l'état réfrigérer ou non

Moyens de stockage en froid

Les ventes quotidiennes de viande bovine et ovine

Pratique-t-il la découpe de l'animal en morceaux spécifiques

Si non pourquoi

Si oui, quels sont les principaux morceaux

Les prix unitaires des différentes catégories de viande

Valorise-t-il le 5^e quartier ou non

Si oui sur quelle forme

Les contraintes d'approvisionnements des bouchers

Table annexe 4 : enquête marché

Bovins

Catégories		Poids moyen	Prix unitaire		Nbre moyen échangé
			Min.	Max.	
Vache suite	Locale				
	Croisée				
	Améliorée				
Vache pleine	Locale				

	Croisée Améliorée				
Vache vide	Locale Croisée Améliorée				
Génisse pleine	Locale Croisée Améliorée				
Génisse vide	Locale Croisée Améliorée				
Veau	Locale Croisé Amélioré				
Taurillon	Locale Croisé Amélioré				
taureau	Locale Croisé Amélioré				

Aliments

Prix quantité Produits	Poids moyen (botte kg)	Prix unitaire	Quantité échangée	Quantité moyenne vendeur
Paille				
Foin				
Son				
Orge				

Origine et importance des flux

Origine Produits	Fellahs	Commerçants	Autres	Fellahs	Commerçants	Autres
Paille						
Foin						
Son						
Orge						

Table annexe 5 : enquête abattoir

Dénomination- localisation-lieu

Taille de l'abattoir

Les différents abriterments et leur capacité

Les bergeries

Les salles d'abattage

Les capacités de stockage en froid

Les lieux de transformation des débris

Les principaux équipements existants

Organisation de l'activité d'abattage

Opération de l'abattage-équipe-temps nécessaire-l'abattage-dépouillement-nettoyage

Nombre de bovins et d'ovins abattus/mois (volume d'abattage quotidien)

Les coûts et les frais d'abattage

Frais d'abattage-stockage-coût-transit-bergerie

La valorisation des produits et sous produits

-Carcasse

- 5^e Quartier

- Peau

- Sang

Prix gros vivants ou abattus

La valorisation du 5^e quartier se fait dans l'abattoir ou par le boucher

Evaluation du poids moyen des carcasses

Evolution des abattages en tête

Evolution des abattages en volume

Evolution mensuelle des abattages